E. 2. N.º 23

LVI
D.
16.

BIBLIOTECA NAZ.
Vittorio Emanuele III
LVI
D
16
NAPOLI

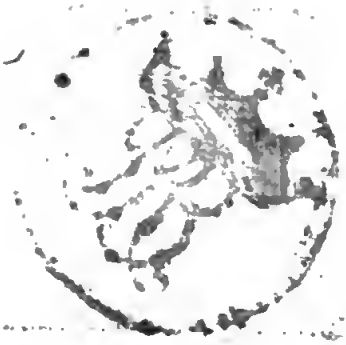
NAPOLI

LE CARDINAL ALBERONI.

HISTOIRE

PUBLIQUE, ET SECRETE

De la

COUR DE MADRID;

Dès l'avenement du ROI

PHILIPPE V.

à la Couronne.

Avec des

CONSIDERATIONS

Sur l'Etat préſent de la Monarchie Eſpagnole.

/ Par le S. Rousset /

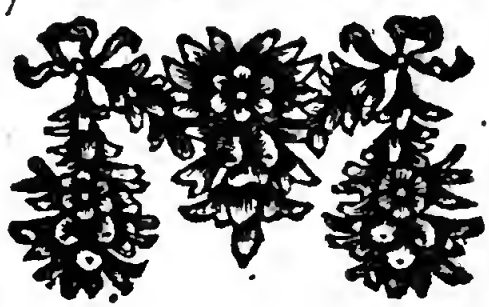

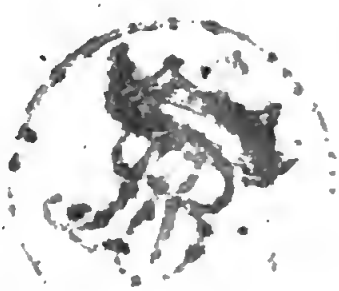

A COLOGNE,
Chez PIERRE LE SINCERE.
1719.

HISTOIRE
DE LA
COUR DE MADRID.

QUe le Roi Philippe V. né Duc d'Anjou, ſecond fils du premier Daufin, ait monté ſur le trône d'Eſpagne en vertu du Teſtament du Roi Charles II. ou par les Droits du ſang de la Reine Marie Anne d'Autriche fille de Philippe IV. & Epouſe du Roi de France Louïs XIV. C'eſt ce qu'on n'entreprend point ici d'examiner. On n'a en vûe que d'écrire d'une maniere ſuccinte ce qui eſt arrrivé de ſecret & de public à la Cour de Madrid, dès que ce Prince y fut reconnu Souverain & prit le Gouvernement du Royaume. Pour commencer par la deſcription de la perſonne de ce 1701.

1701. Prince. Il eſt certain qu'il eſt très-bien fait, & encor meilleur, le plus beau des deux freres qu'il a eu, ſavoir les Ducs de Bourgogne & de Berri, & du naturel le plus doux & le plus traittable qu'on puiſſe deſirer. Comme la Couronne eſt un état de pleine puiſſance, & qui donne à un Prince la liberté de faire tout ce qu'il veut. Il eſt rare d'en voir, qui dans la chaleur de l'âge & dans la plus grande force du temperamment ſoit auſſi continent qu'il devroit l'être ; & comme les Cours ſont pleines de gens qui cherchent de s'avancer par quelque voye que ce ſoit, la bonté du naturel eſt une qualité aſſez ſouvent ennemie de la gloire, & nuiſible aux intêrets des Souverains, qui meſurant les autres par eux mêmes, & ne penetrant pas aſſez dans les intentions de ceux qui les environnent, donnent lieu à beaucoup de deſordres par leur facilité a écouter toute ſorte de conſeils.

Il eſt certain que ſi les raiſons & le droit manquerent au Duc d'Anjou pour monter ſur le trône d'Eſpagne, comme il paroit que la plus grande partie de l'Europe l'ait crû, en ſe liguant pour l'en faire

PHILIPPE V. ROI
D'ESPAGNE.
Né le 19. Decembre
1683.

NAPOLI

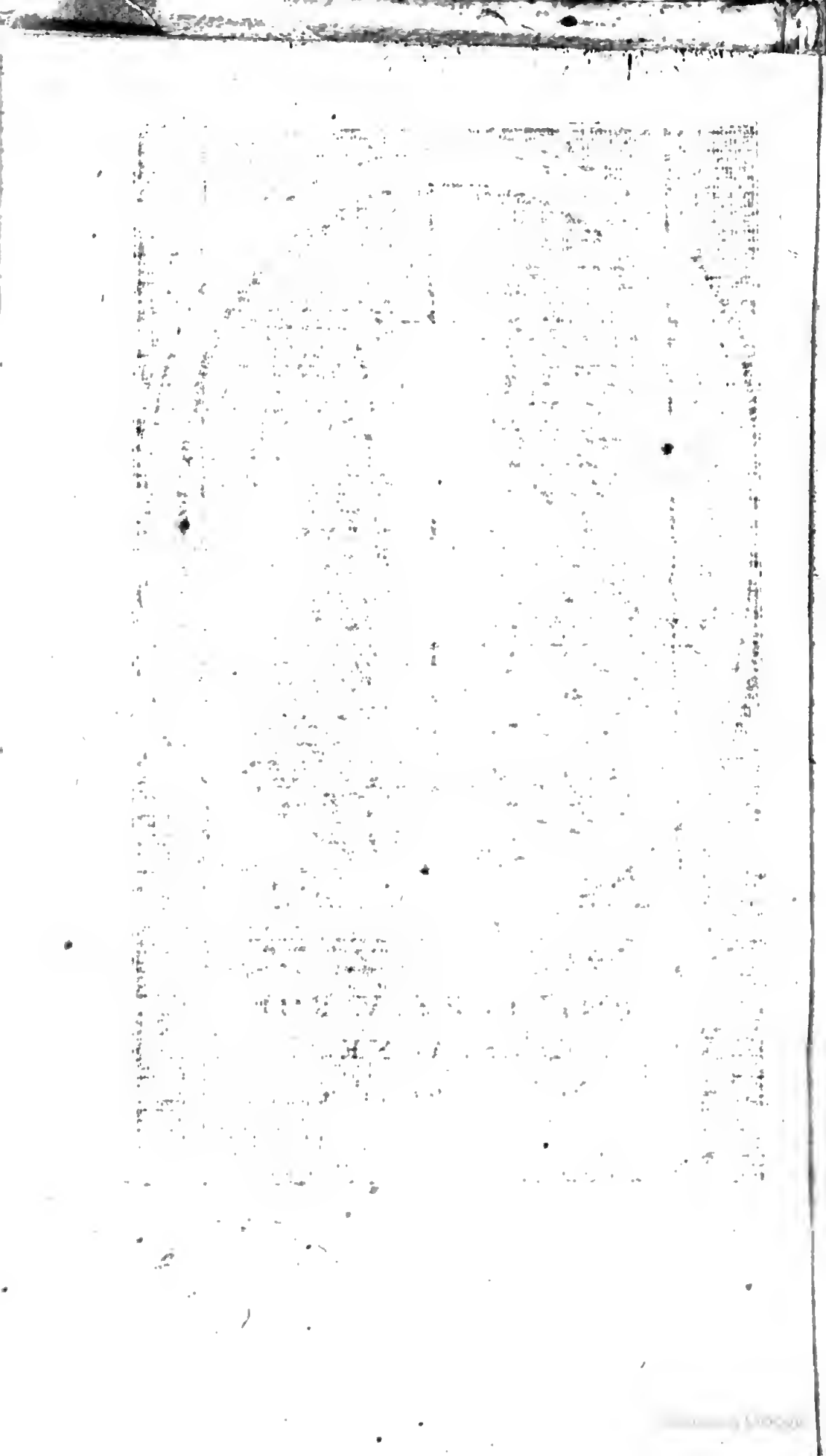

faire deſcendre, il y fut porté par les ſouhaits de tous ceux qui aimoient ſa perſonne, ou qui concouroient par complaiſance aux deſſeins du Roi ſon Ayeul, qui dès long-temps ſembloit être l'arbitre de l'Europe ; outre l'inclination particuliere, qui de tout temps a fait pancher le genie de pluſieurs vers la France, & leur a fait deſirer ſon aggrandiſſement & ſes proſperités. 1701.

Le Pape Clement XI. reſſentit une ſatisfaction toute particuliere de cette élevation & la témoigna dans la réponce qu'il fit à la lettre, par laquelle le Roi Philippe lui avoit donné part de ſon acheminement vers l'Eſpagne. „ Dans le temps que vôtre Majeſté, „ lui dit-il, ſe met en chemin pour „ aller occuper ſon trône dans les Eſ„ pagnes, nous aimons mieux taire les „ juſtes ſujets de nos inquietudes, que „ de diminuer le moins du monde en „ vous les exprimant, la joye qui doit „ vous revenir de l'applaudiſſement „ des Peuples, qui vous voyent venir „ ſur le trône avec les perfections de „ vos Peres & avec vos propres ver„ tus. Allés donc Grand Roi, avan„ cés heureuſement & regnés ....

1701. „ Pour nous, nous demanderons au
„ Ciel qu'il vous éclaire de ſes lu-
„ mieres...

Cette lettre, qui ne pouvoit demeurer cachée, indiſpoſa un peu, (comme on n'en peut guerre douter) l'eſprit des Princes de la Maiſon d'Autriche contre le S. Pere, qui ſe declaroit ſi hautement en faveur du nouveau Roi en un temps, où il étoit bien facile de prévoir, comme il le prevoyoit lui même, puis qu'il en témoignoit de l'inquietude, que cette priſe de poſſeſſion du trône ſeroit terriblement conteſtée & qu'on ne pouvoit guerres Juger alors qu'elle ſeroit l'iſſue de cette Diſpute. On diſoit que Clement pouvoit feliciter le Roi Philippe ſans prendre parti & ſans ſe déclarer ſi ouvertement. Mais la bouche parloit de l'abondance du cœur, & le bon Pape fut toûjours le même, comme on n'en peut douter en conſiderant ce qu'il fit dans le ſuite, & qui lui attira bien des chagrins, qui ne ſont peut-être pas encor tous finis.

Le Roi Philippe en arrivant en Eſpagne n'alla pas droit à Madrid, où les diſpoſitions, que l'on faiſoit pour le recevoir

cevoir avec toute la pompe poſſible, n'étoient point encor achevées. Il s'en alla au *Buen retiro*, qui eſt une Maiſon Royale à quelques lieues de la Ville, & de là il envoya des ordres pour faire ſortir de ſa capitale quelques perſonnes, qu'il croyoit peu affectionées à ſes interêts. La Reine veuve du Roi Charles, fut compriſe dans ce nombre, & dût ſe retirer à Tolede avec tous ſes Domeſtiques Alemans, & ce fut le premier contrecoup qu'elle reçut de la complaiſance, qu'on veut qu'elle eut montré aux ſoins que prit le Roi de France de diſpoſer le Roy Charles, les derniers jours de ſa vie, à faire le Teſtament, en vertu duquel on envoyoit le Roi Philippe en Eſpagne. On n'a peut-être jamais bien ſçu la verité de ce manêge. On ne laiſſa pas de publier que pour empêcher la Reine de s'oppoſer à ce qu'on exigeoit du Roi ſon Epoux, on lui donna des grandes eſperances de la remarier avec le Daufin de France; ce qui aſſeurément étoit une grande tentation pour une Princeſſe encor aſſez Jeune, & qui avoit vécu avec un Mari, qu'on croyoit impuiſſant. Il eſt cependant certain qu'au commencement elle 1701.

1701. s'oppoſat aux pratiques qu'on faiſoit pour l'admiſſion d'un héritier François, & qu'elle fit faire au Roy ſon Epoux un Teſtament en faveur de l'Archiduc Charles, qui fut envoyé à Vienne par le Duc de Moles; Ce qui ne contribua pas peu à tranquilliſer l'eſprit de l'Empereur Leopolde, & à lui faire negliger une partie des ſoins, que la vigilance declarée de ſes competiteurs à cette ſucceſſion lui devoit faire continuer juſqu'à la fin.

L'Evêque de Segovie Grand Inquiſiteur & le Confeſſeur du Roi deffunt furent auſſi du nombre des relegués; L'Inquiſiteur le fut à ſon Evêché, & le P. Dias hors du Roïaume, mais celui-ci n'en fut pas quitte pour ſon exil, car s'en étant allé à Rome, & y racontant ingenûment comme l'affaire du Teſtament s'étoit paſſée, & comment le Roi Charles lui avoit dit plus d'une fois qu'on le lui avoit fait faire contre ſon gré, le Pape Clement le fit renfermer dans le Château de S. Ange, de peur, diſoit-il, de le laiſſer expoſé à la colere des François qui ſe tenoient vivement offencés de ſes diſcours, ou comme on diſoit plus communé-

munément à Rome, afin d'empêcher qu'il ne parlat plus tant, & qu'il ne découvrit plus qu'il ne falloit des choſes, qu'on n'avoit pas plaiſir de voir divulguées. 1701

La Reine témoigna plus de reſſentiment, qu'on ne s'attendoit, de l'exil qu'on lui donnoit d'une Cour, où elle avoit regné, & ce fut pour l'adoucir que le Roi Philippe alla enfin la viſiter à Tolede. Mais la viſite fut ſi courte, après plus de ſix mois qu'on lui fit eſperer cette faveur, qu'elle ne ſervit pas beaucoup à la conſoler de ſon banniſſement. Le Roy la ſalua avec plus de gravité, qu'on n'attendoit d'un jeune Prince & d'un Prince François, que ſa condition autoriſoit a s'ouvrir davantage auprès d'une Dame. Peut-être qu'un peu de honte du traittement, qu'on faiſoit ſouffrir à celleci, le retint. Le diſcours, qui ne fut que d'un petit quart d'heure & toûjours en pied, roula ſur les raiſons qu'on avoit eû de la prier de s'éloigner de la Cour juſqu'à ce que les choſes y fuſſent plus tranquilles. On lui fit des proteſtations d'eſtime & de reſpect qu'on la pria de croire très-ſinceres, pendant leſquelles la Reine attacha

1701. cha de ſes mains à la poitrine du Jeune Roy une Toiſon d'or enrichie de pierreries, & le Roi qui avoit ſçu qu'on devoit le regaler, regala à ſon tour la Reine d'un pretieux bijoux qui repréſentoit une Aigle à deux têtes qu'il la pria de recevoir pour gage de l'eſtime & de la conſidération qu'il auroit toute ſa vie pour elle.

On ne ſçait ſi la Reine Douairiere conſidera ce bijou comme une eſpece d'intimation qu'on la verroit volontiers s'en retourner en Allemagne: Mais il eſt bien ſûr qu'elle ne témoigna plus depuis cette froide entrevûë, & attendu le ſilence qu'on garda toûjours avec elle dans la ſuite ſur les eſperances qu'on lui avoit donné, aucune ſatisfaction de ſon état, ce qu'elle cacha néanmoins avec tout le ſoin & la prudence poſſible. Tous ſes Domeſtiques ne furent pas ſi diſcrets, & ſon Confeſſeur qui étoit un Capucin, qu'elle avoit amené d'Allemagne fut un de ceux qui parlant avec une plus grande liberté mérita qu'on le renvoyât peu après en ſon païs. La Reine même pendant le cours de la guerre ſoubçonnée d'avoir du panchant pour le parti, & les Alliés du Roi

Roi Charles ſon Neveu fut contrainte de ſe laiſſer tranſporter hors des Roïaumes d'Eſpagne, & elle eſt encor aujourd'hui a Baionne; La Maiſon d'Autriche n'ayant jamais pris ſoin de la rappeller en. Allemagne & de ſoulager l'ennuy de ſa relegation, pour les raiſons qu'il ne ſeroit pas difficile de deviner, ſi on n'en avoit touché quelque choſe. 1701.

L'Arrivée du Roi à Madrid fut cauſe de la mort de quantité de perſonnes qui reſterent étouffées ou écraſées dans la foule, & il fut remarqué que dans les acclamations & la reconnoiſſance publique qui fut faite à Madrid du Roi Philippe par le ſerment de fidelité qu'on lui préta il ne fut faite aucune mention du Teſtament du Roi Charles II. & qu'on le reconnut ſeulement comme l'héritier naturel & legitime de tous les Roïaumes, qui dependoient de la Monarchie d'Eſpagne par les droits du ſang & par les Loix de l'Etat. Il y a de l'apparence que comme on ne fit rien que de concerté, il fut jugé plus à propos de s'appuyer ſur les Loix du Roïaume, & ſur l'ordre de la ſucceſſion qui eſt une choſe, qui frappe plus vivement l'eſprit des Peuples, que ſur la

1701. production d'un Teſtament qu'on auroit pû conſidérer comme ſubreptice ; & de la Validité duquel il eſt plus que probable que dans Madrid même, où la choſe venoit d'être faite, bien des gens croïoient avoir lieu de douter. Peut-être auſſi que la France conſentit à ce ſilence pour ne point rappeller le ſouvenir du Teſtament de Philippe IV. qui avoit ſubſtitué l'Archiduc Charles à ſon fils Charles II. auquel cas il pouvoit facilement arriver qu'on s'apperçut que ce premier Teſtament reconnu Valide ôtoit au dernier Roi la pouvoir d'en faire un ſecond, qui lui fut contraire.

Comme toutes les nouveautés ont des charmes, les premiers mois qui s'écoulérent depuis l'arrivée du Roi Philippe à Madrid ſe paſſerent dans les applaudiſſements & dans la joye, les François qu'il avoit amené avec lui ſe tenant de railler les maniéres Eſpagnoles dont ils ont toûjours fait le ridicule de leurs Comedies, & les Eſpagnols forçant leur gravité naturelle à s'accommoder, autant qu'il leur étoit poſſible, aux manieres libres & aiſées des François. Le Roi fut obligé de ren-

renvoyer en France le P. Daubauton Jesuite, qu'il avoit amené pour son Confesseur, pour ne point entendre le murmure des Dominiquains, dont l'Ordre avoit toûjours eû l'honneur de donner des Confesseurs aux Rois Catholiques; Et ses Favoris s'étant émancipés en certaines rencontres jusqu'à donner quelques mortifications à des Espagnols, personnes de qualité, qui à leur gré ne faisoient pas d'assez profondes reverences au Roi en l'aprochant, il fallut encor retenir cette liberté par des ordres precis de ne les point contraindre de faire au delà de leurs coutumes. Ceci éclatta particulierement un soir, qu'une personne de qualité venoit rendre compte au Roi de certaine Commission, qu'on lui avoit donné. Celui-ci, Espagnol en corps & en ame, ne faisoit selon la coutume que plier un peu le genoux sans aucune inclination de tête en abordant le Roi. Deux pages François tendirent un soir malitieusement une corde à demi-pied de terre à la porte de le Chambre, dans laquelle l'Espagnol entrant tête levée sans la voir hurta les pieds à la corde & ainsi faillit à tomber & à don- 1701.

1701. ner du né en terre. Il ne tomba pas, à la verité, parce qu'il alloit gravement, mais ſans y penſer il fit une inclination fort profonde; qui étoit le commencement de la chûte, & donna ainſi occaſion de rire à ceux qui étoient autour du Roi: mais il fit bien-tôt taire les rieurs par de groſſes plaintes, qu'il fit au Roi même de cette friponnerie, ce qui obligea ce Prince de défendre pour l'avenir ces ſortes de divertiſſements.

La plus fâcheuſe néceſſité à laquelle le Roi Philippe ſe trouva reduit en montant ſur le trône d'Eſpagne fut celle de porter la *Golille*, ou le colet à l'Eſpagnole, ſi contraire au libre mouvement du Col, qui ſemble lié au carcan par cette contrainte. Le P. Comire Jeſuite dans ſes licentieuſes Poëſies. (Je dis licentieuſes à cauſe de la liberté qu'il s'y donne de traiter tous les ennemis de la France d'une maniere fort mépriſante,) a fait une Ode ſur cette *Golille*, où il introduit le Roi Philippe ſous le nom de Jupiter qui demande ſecours à tous les Dieux contre cette entrave qui l'étrangle, & qui la lui fait condamner.

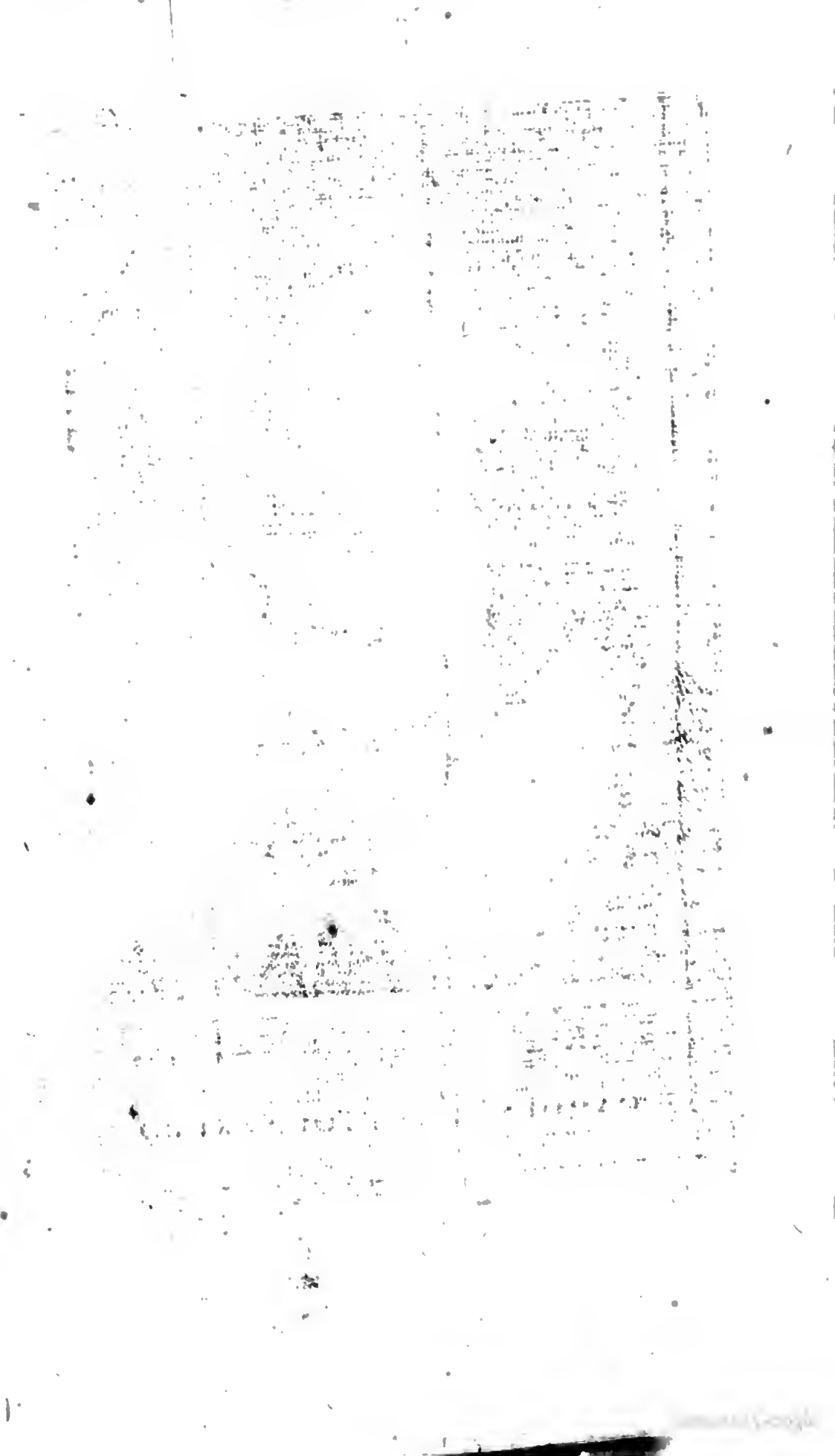

LE CARDINAL PORTOCARRERO.

NAT

damner comme une choſe abominable. 1701

„ *Golilla linum vile, Saturni Patris*
„ *Felice regno excluſa, ferali colu*
„ *Quam nigra nevit publicam in peſtem*
Atropos ....

„ *Incluſo anhelas ſpiritu fauces premens*
„ *Male obligato ſtrangulari gutture...*

Quoi qu'il, en ſoit, ſi le Roi Philippe n'a pas une ſi mauvaiſe opinion de la Golille, il eſt certain qu'il ſe diſpenſe de la porter autant qu'il peut, & que ce n'eſt que dans les fonctions publiques qu'il ſén ſert, & cela encor très-rarement.

Le Cardinal Portocarrero étoit celui que le Roi regardoit comme ſon Pere, & qui regloit par ſes Conſeils dans ces premiers jours tout ce qui pouvoit regarder la ſatisfaction reciproque des deux Nations; On lui deferoit volontiers, parce que c'étoit lui qui avoit le plus contribué à faire recevoir le Roi, & diſpoſer les choſes à ce qu'il montat ſur le trône d'Eſpagne. Comme on aura lieu de parler ſouvent de lui, il eſt à propos d'en donner auſſi connoiſſance,

affin de bien entendre tout ce qui en ſera
1701. dit dans ces Memoires. Le Cardinal Portocarrero étoit d'une des plus conſidérables familles de l'Eſpagne, & comme en qualité de Cadet, il avoit pris le parti d'être Eccleſiaſtique, il eut tout ce qu'il voulut de Benefices, juſqu'à l'Archevêché de Tolede, qui eſt le *non plus ultra* des dignitez Eccleſiaſtiques en Eſpagne; les revenu de ce benefices arrivant à quatre cent mille Ducats. Clement X. lui donna le Chapeau de Cardinal à la nomination du Roi Charles II. & il vint l'an 1675. qui étoit ce qu'on appelle l'année Sainte, à Rome pour recevoir le Chapeau. Il y parut avec éclat & une nombreuſe ſuite, & ce fut par l'effet d'un pur hazard qu'il ſe logea en un Palais ſitué ſur la place Navonne, pas loin de celui du Duc de Bracciano; ce qui fut cauſe qu'il connut & qu'il eut occaſion de pratiquer avec l'épouſe de ce Duc. Cette Dame étoit Françoiſe, ſœur de Monſ. De la Tremouille, aujourd'hui Cardinal, qui vit à Rome chargé du ſoin des affaires de France, ſoin, (dont, il s'acquite avec toute la bonne conduite, qu'on peut ſouhaitter;)

Ce

Ce qui eſt cauſe que la Cour de Rome, qui s'accommode rarement des promptitudes Françoiſes, a pour lui des égards tout particuliers. 1701.

Comme les deux plus puiſſantes Familles de Rome, celle des Colonnes & celle des Urſins, ont de long-temps été attachées aux deux Couronnes; la premiere à celle d'Eſpagne, à cauſe de la charge héréditaire, dont elle jouït, de Grand Connétable du Roïaume de Naples; & la ſeconde à la France, plûtôt pour en avoir un apuï, qui lui faſſe balancer le credit de l'autre, que par aucun proffit, qui lui revienne de cet attachement, les Ducs de Bracciano qui ſont la branche ainée de la Maiſon des Urſins, ont affecté de prendre des femmes en France, & le Duc, qui vivoit alors, avoit épouſé, comme on a dit, Madame de la Tremouïlle & vivoit avec elle à Rome l'année 1675. lorſque le Cardinal Portocarrero y vint pour y recevoir le Chapeau. On a dit que Monſ. le Duc de Bracciano vivoit avec Madame des Urſins ſon Epouſe: mais il vivoit avec peu d'accord & de bonne intelligence avec elle, à cauſe de la liberté, & des manieres Françoiſes, dont

1701. dont Madame de la Tremouille vouloit jouïr ſans aucune contrainte ; ce qui n'étant point du gout de Monſ. le Duc ſon Epoux, qui auroit voulu qu'elle ſe contint dans les termes de la gravité propre à la Nation Italienne, & encor plus à la Nobleſſe Romaine, il étoit aſſez ordinaire de voir les Epoux broüillez ſe reprocher l'un à l'autre les ſujets de leurs chagrins.

Ce qui mettoit de plus mauvaiſe humeur le Duc étoit la dépence exceſſive, que lui faiſoit faire la Ducheſſe à recevoir & fêtoyer tous les François de quelque conſideration qui venoient à Rome ; dépence qui le reduiſit à la fin à de ſi grandes extremitez qu'au défaut de ſes revenus, qui n'étant pas ſuffiſants l'avoient contraint de faire des emprunts & des dettes très fortes, il fut obligé par une cedule Papale, ou decret émané à l'inſtance de ſes creanciers de ſe contenter d'une penſion & de leur donner la regie & abandonner ſes biens juſqu'à ce qu'ils fuſſent ſatisfaits. On ſçait que le vieux Marquis de los Valvaſes, qui a reſidé ſi long-temps à Vienne Miniſtre des Rois d'Eſpagne Philippe IV. & Charles II. s'étant trouvé par occaſion

à

LA PRINCESSE DES URSINS.

NAPOLI

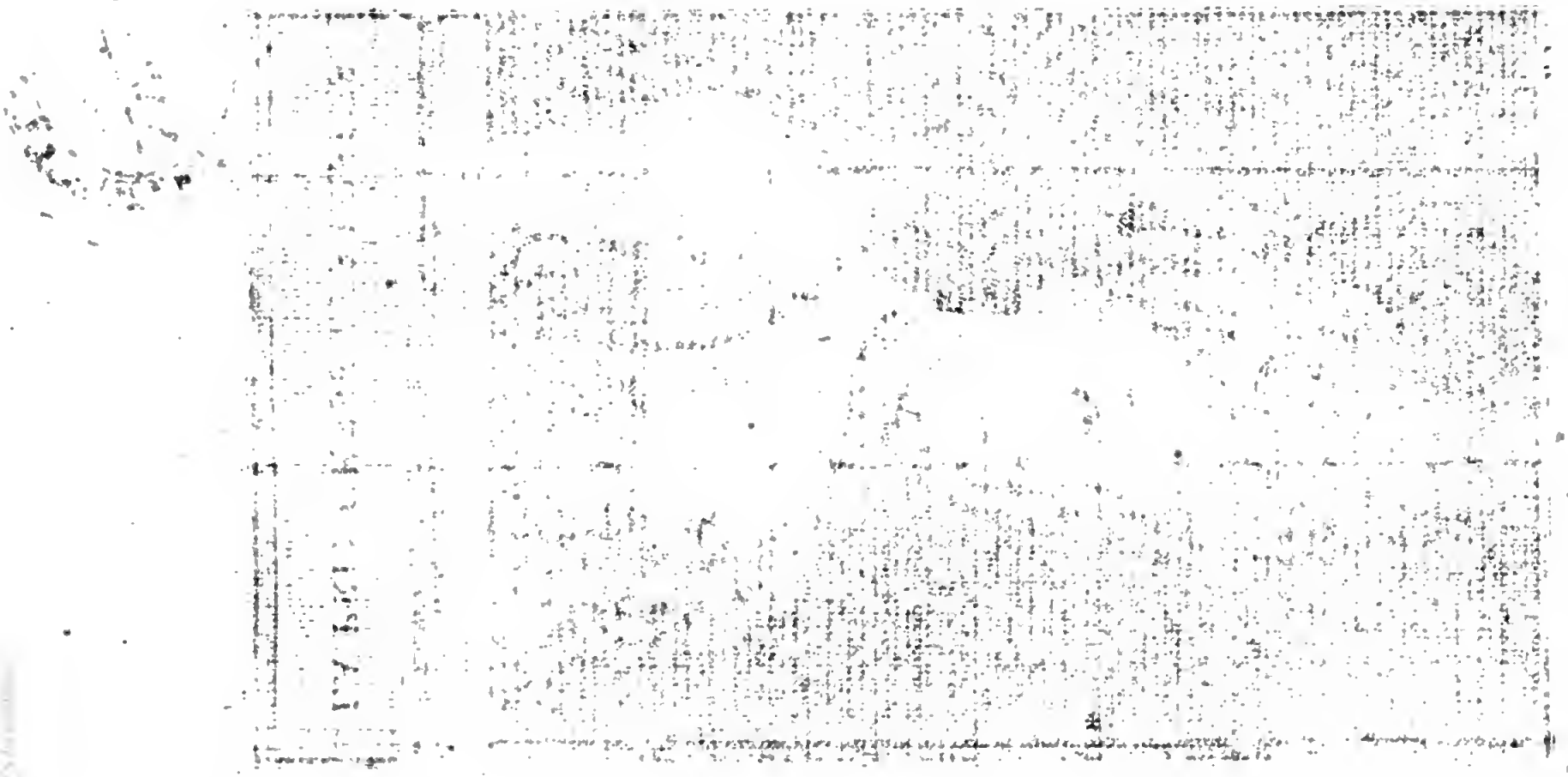

à Rome, quand le Duc de Bracciano fut reduit à cette extremité, lui envoya offrir deux cent mille Genuines ſans aucun intereſt pendant deux ans, & le pria de s'en ſervir à relever ſes affaires, & qu'après ce temps-là il en uſeroit comme il le jugeroit à propos, ajoûtant qu'il avoit l'honneur d'être attaché à des Princes qui lui donnoient les moyens de faire de telles avances. 1701.

Ce fut en une occaſion, où le Duc de Bracciano temoignoit ſes mécontentements à la Ducheſſe ſa femme, que celle-ci ne pouvant s'accommoder de ſes reproches quitta le Palais de ſon Mari, & ſe retira dans celui du Cardinal Portocarrero, qui ne pouvant ſe diſpenſer de la recevoir, la prit chez lui & s'emploïa auprès du Duc pour la lui reconcilier. Cette reconciliation ne put ſe faire ſi promptement que la Ducheſſe ne fut obligée de demeurer pendant quelques jours chez le Cardinal; ce qui donna lieu à la connoiſſance particuliere, qu'il prit de la Ducheſſe, & à une eſpece de liaiſon qui a toûjours été entre eux. Ce Prelat étoit bien fait, mais un peu indiſpoſé par la groſſeſſe de ſa taille, & un peu dégoutant

1701. goutant par la grande quantité du plus fin tabac d'Eſpagne qu'il prenoit continuellement par le né, ce qui étoit cauſe que ſon viſage en étoit quaſi toûjours barbouillé. Mais d'ailleurs ſon eſprit & ſes manieres étoit ſi aiſées, & ſon cœur ſi porté à obliger tout le monde, que tous ceux qui l'approchoient étoient charmez de l'un & de l'autre, & ſortoient très-ſatisfaits de ſon entretien.

Ce ne fut pas une fois ſeulement que le Cardinal Portocarrero eut occaſion de reconcilier la Ducheſſe de Bracciano avec ſon Mari. Comme l'incommodité des dépences, que le Duc jugeoit ſuperflues, croiſſoit tous les jours, les plaintes, ſi elles n'étoient pas journalieres, étoient du moins fort frequentes, & la Ducheſſe qui avoit un cœur impenetrable à toutes les atteintes de l'intereſt ou du menage, témoignant de n'en faire aucun cas aigriſſoit les chagrins de ſon Mari par cette indolence. Ces altercations ramenoient les choſes à nouvelle rupture, & la Ducheſſe qui avoit trouvé dans le Cardinal Portocarrero un pacificateur, qui ramenoit ſon Epoux à la condeſcendance

dance neceſſaire à ſon humeur libera- 1701.
le, recouroit ſans façon chez lui & attendoit de ſes ſoins a être rappellée. Ce paſſage & ce ſejour de la Ducheſſe chez ſon Eminence fut une des ſources & même la premiere par laquelle il entra dans l'ame du Cardinal tant d'eſtime & d'inclination vers la France. La Ducheſſe a infiniment de l'eſprit; Et comme le Cœur des François eſt toûjours tourné vers la gloire de la Nation, la Ducheſſe reſolue d'en faire une conquête pour le Roi prit un de ces moments d'entretien pour lui en parler. „ J'ai de ſi grandes obligations „ à V E. lui dit-elle un jour, que je ne „ devrois vous parler, que pour vous té- „ moigner les ſentiments de ma recon- „ noiſſance. En effet comme rien n'eſt „ plus difficile à ſupporter à un cœur ge- „ nereux, tel que j'oſe croire le mien, „ que le poids des obligations, & que „ plus il ſe ſent preſſé, plus il s'efforce, „ non pas de ſe degager, puis que ce ſe- „ roit l'effort d'une ame ingrate, & qui „ fuit la reconnoiſſance, mais de ſe „ montrer digne des bienfaits reçus par „ le retour de quelque officieux em- „ preſſement qui faſſe voir que les gra-

„ ces

1701. „ ces recuës n'ont pas été placées en
„ un cœur insensible. Vous avez
„ Monsieur tout sujet de vous loüer
„ de la fortune, qui vous a donné une
„ naissance illustre & les moyens d'en
„ soutenir tout l'éclat. Vôtre credit,
„ & la consideration, dont vous jouïs-
„ sés à la Cour du Roi Catholique, sont
„ les marques publiques, dont vôtre
„ merite est reconnu. Mais oserois je
„ vous dire, que vôtre naissance ni
„ vos moïens ni l'estime de vos Com-
„ patriots ne vous mettent point en-
„ cor dans un jour assez grand pour
„ briller autant que le demande vôtre
„ merite ? La Castille & Rome mê-
„ me sont un trop petit theatre pour
„ un homme comme vous, doüé de-
„ toutes les qualitez capables de don-
„ ner de l'admiration & de l'envie, sans
„ quelque relation à ce Prodige de
„ grandeur & de merite qui par sa con-
„ sideration & son amitié communi-
„ que la véritable gloire à tout ce qu'il
„ y a de Heros capables de l'acquerir
„ & de la posseder, à ce Soleil qui par
„ les rayons de sa gloire dore & rend
„ pretieux tout ce qu'il éclaire avec
„ quelque distinction. Vous entendez

„ bien

„ bien que je parle de mon Roi Louïs
„ le Grand, qui primant ſur tout ce 1701.
„ qu'il y a de grand & d'élevé dans le
„ monde met par là tous ceux, qui y
„ font quelque figure en une dépen-
„ dance néceſſaire, s'ils jouïſſent com-
„ me ſujets de ſes bienfaits, ou en une
„ veneration volontaire, mais inſpirée
„ par le Genie qui préſide à l'ordre du
„ monde, tous ceux qui ſont capables
„ d'en connoître la grandeur. Le Deſtin
„ qui vous a fait naître Eſpagnol vous
„ a privé de la gloire d'être né ſon ſujet,
„ mais les grandes qualitez de vôtre ame
„ en vous approchant de lui non ſeule-
„ ment par la connoiſſance, mais par l'i-
„ mitation de ſes Heroiques vertus,
„ vous rendent digne de ſon amitié.
„ Et c'eſt de ce precieux treſor qui
„ donnera un nouveau prix à tous les
„ avantages de vôtre condition, dont
„ je voudrois vous voir enrichi, affin
„ que rien ne manque à vôtre bonheur
„ & à vôtre gloire. Cet attachement
„ bien loin d'être ou de pouvoir de-
„ venir une tâche à vôtre fidelité, en ce
„ temps, où il ſemble que la France
„ & l'Eſpagne ſoïent ennemies, en rele-
„ vera le merite, en vous élevant au

„ deſſus

1701. „ deſſus des ſentiments de ces ames
„ vulgaires qui ſe deshonorent véri-
„ tablement en croyant ſe faire hon-
„ neur d'une rage de parti qu'elles bat-
„ tiſent du nom de zele. Vous ſça-
„ vez que le merite reconnu ne ſe
„ partage par aucun interet politique:
„ qu'il veut être reſpecté par tout, &
„ Souverainement reſpecté, où il eſt
„ Souverain & ſurpaſſe tout ce qui lui
„ reſſemble dans les autres qui s'en
„ croyent pourvûs. Rendez donc
„ Juſtice à ce Grand Monarque, &
„ joignez à l'eſtime, que je ſçais que
„ vous faites de ſes incomparables ver-
„ tus, une inclination & un panchant ſi
„ digne de l'Eminence de vôtre Etat, à
„ exalter ſa gloire & à meriter d'être
„ diſtingué dans la foule de ſes adora-
„ teurs. Formez & diſpoſez dès au-
„ jourd'hui vôtre cœur au culte de cet
„ homme Divin, & faites le ſans crain-
„ te d'encourir aucun blâme, puis qu'il
„ ne vous oblige à rien, qui deroge à
„ vôtre devoir, le Roi étant reconnu le
„ Roi des Rois, & le Souverain modele
„ par la ſublimité inarable de ſon
„ merite de tous ceux qui gouvernent
„ aujourd'hui, & qui ne gouvernent

„ heu-

„ heureuſement leurs Etats que parce 1701.
„ qu'ils imitent quelques unes de ſes
„ perfections & de ſes vertus Roiales.
„ Quoi qu'on ne croïe pas ordinaire-
„ ment poſſible de gagner un cœur, qui
„ regle ſes mouvements par les Loix
„ de l'honneur & de la Juſtice, com-
„ me on prend ſouvent le change ſur
„ celle-ci, & que les plus grandes
„ ames ne ſont pas inſenſibles à certai-
„ nes touches, j'oſe me flatter qu'un
„ eſprit auſſi éclairé que le vôtre ne
„ pouvant être la dupe de l'erreur,
„ peut encor moins ſe dénaturer dans
„ les occaſions, où il s'agit de ſe faire
„ connoître homme par les endroits
„ de l'humanité la plus raiſonnable.
„ Que diries vous Monſieur ſi une Prin-
„ ceſſe, à qui le Ciel n'a pas refuſé ab-
„ ſolument tout ce qui peut toucher
„ un Prince de vôtre âge & de vôtre
„ merite, en vous demandant une eſti-
„ me particuliere pour ſon Roi vous
„ offroit en reconnoiſſance ſon cœur
„ & toute ſa perſonne. L'union qu'el-
„ le ſouhaitte de ſon cœur au vô-
„ tre n'eſt que pour l'échauffer des
„ mêmes inclinations envers la gloire
„ du Roi; & le reſte ne vous paroîtra

„ pas

1701. „ pas, je m'asseure, indigne qu'on lui sa-
„ crifie quelque petits égards, qui ne
„ contribuent guerres au plaisir & au
„ bonheur de la vie.

Comme en disant ces dernieres paroles elle regardoit le Cardinal d'un œil ferme & animé d'une confiance hardie & résolue, S. E. ne pût s'empêcher de lui répondre qu'il se sentoit en toute maniere obligé des marques d'estime dont elle le flattoit & des avances d'une amitié, dont elle vouloit bien le prevenir.

„ Vous avez Madame, lui dit-il, des
„ expressions si vives, & des manieres
„ si engageantes qu'il n'y a point cœur
„ capable d'y resister. Il n'étoit besoin
„ d'aucune déduction des merites du
„ Roi Louïs le Grand pour m'inspirer
„ de l'estime & de la veneration pour sa
„ personne & pour son Genie capable de
„ gouverner mille Monarchies. Il fau-
„ droit, pour cela, que je fusse sourd
„ aux acclamations de tout le monde
„ qui l'admire, & qui l'éleve au dessus de
„ tous les Rois, qui regnerent jamais:
„ mais j'ai eu besoin de toute l'élo-
„ quence de vôtre belle bouche pour
„ me persuader que je pouvois aspirer
„ à l'honneur de vôtre amitié, sans faire

„ tort

„ tort à vos charmez. Vous voulez
„ m'en asſeurer, & ce baiſer que je 1701.
„ prends la liberté d'imprimer ſur l'al-
„ bâtre de vos belles mains, eſt le pre-
„ mier acte de reconnoiſſance que j'en-
„ tends de rendre à une ſi precieuſe fa-
„ veur, & le premier Sacrifice, que
„ j'offre à un merite, en qui je ne re-
„ connois rien que d'extraordinaire &
„ de Divin. Je prends ainſi poſſeſſion
„ de vos faveurs, & comme je veux
„ croire que vous ne me les accordez
„ que par le motif d'une généroſité
„ toute gratuite, & que vôtre cœur,
„ eſt incapable de changement, je vous
„ proteſte en échange que le temps &
„ l'éloignement ne changeront jamais
„ rien dans l'eſtime, & la reconnoiſ-
„ ſance que je vous en témoigne au-
„ jourd'hui, & qui ſçait que la Fortune,
„ qui ſe plait à diſpoſer les viciſſitu-
„ des des affaires du monde, auſ-
„ quelles la prudence la plus éclairée
„ ne peut rien prévoir, n'amene en-
„ cor un jour une occaſion, qui vous
„ faſſe connoître que rien n'eſt plus
„ ſincere que les aſſûrances que je vous
„ donne, d'un attachement & d'une
„ amitié inviolable.

1701. Le Cardinal Portocarrero avoit raiſon de dire qu'aucune prévoyance n'étoit alors capable de lire dans l'avenir ce que celui-ci renfermoit, & qu'il arriveroit un jour que l'amitié, qu'il lui juroit alors, auroit lieu dans la ſuite d'un temps fort reculé, de ſe faire honneur d'une conſtance fort rare dans des liaiſons qu'il ſemble que le hazard ſeul prenne plaiſir de faire naître pour peu de moments. Cependant cette proteſtation fut prophetique & au bout de 25. ans que le Cardinal étoit en Eſpagne & la Ducheſſe en Italie, il lui en donna une marque convaincante & fort agréable pour elle, en la faiſant recevoir premiere Dame d'honneur auprès de la Reine épouſe du Roi Philippe.

Par le Teſtament de Charles II. ſuppoſé ou véritable, on obligeoit le Duc d'Anjou déclaré Roi & héritier de la Monarchie d'Eſpagne d'épouſer une des Archiducheſſes filles de l'Empereur Leopolde. Le Roy T. C. en fit faire la demande dans les formes par une Ambaſſade à Vienne, mais la Cour Imperiale ne croyant pas que cette alliance lui fut avantageuſe, la refuſa, &

MARIE LOUISE GABRIELLE
DE SAVOYE
REINE D'ESPAGNE
Née le 17. Septembre
1688.

BIBLIOTECA NAPOLI

& dés là le Roi Louïs jetta les yeux sur la Princeſſe Louïſe Marie de Savoye, que le Duc ſon Pere n'eut aucune difficulté de lui accorder, & ſe tint au contraire fort honoré de cette recherche. La Princeſſe fut conduite en Eſpagne dés cette même année, & ce fut elle qui reçut la Ducheſſe veuve du Duc de Bracciano avec toutes les marques d'eſtime, & d'amitié qu'elle pouvoit ſouhaitter ; Ce qui auroit infiniment contribué au plaiſir & à l'avantage de l'une & de l'autre, ſi la jeune Reine avoit eû plus de fermeté & de diſcernement, & la Ducheſſe moins d'ambition, & de ſenſibilité contre ceux qui ne ſe trouverent pas diſpoſez à lui ceder & dépendre d'elle. Celle-ci, comme on verra, dans la ſuite, fut cauſe par ſes menées de tous les troubles, d'ont le Cour d'Eſpagne fut agitée juſqu'à la mort de la Reine. 1701.

On a dit mille choſes touchant la maniere dont le Cardinal Portocarrero, ou prevenu par les inſinuations de la Ducheſſe de Bracciano, qui tant que le Cardinal demeura à Rome ne ceſſa point de le voir, & de traiter avec lui d'une maniere conforme aux premie-

1701. res avances de familiarité & d'amitié, qu'ils s'étoient reciproquement donné, & qu'elle eût ſoin de cultiver dans la ſuite, ou gagné par de nouveaux offices, plus neceſſaires au beſoin, ſervit le Roy Philippe, & diſpoſa les choſes a le faire recevoir en Eſpagne. Le Roi Charles avoit déja fait, comme on a dit, dès la mort du Prince Electoral de Baviere un premier Teſtament, par lequel il avoit declaré l'Archiduc Charles, ſecond fils de l'Empereur Leopolde, ſon héritier & ſucceſſeur, & le Duc de Moles avoit porté ce Teſtament à Vienne, où il avoit été fort bien reçu, mais le Roi de France ayant envoyé à Madrid le Marquis d'Harcourt pour ſon Ambaſſadeur, celui-ci travailla & reuſſit heureuſement à faire paſſer cette ſucceſſion à un fils du Daufin, en ſe rendant agreable à la Ville & à la Cour par la magnificence de ſon traittement & par ſes manieres inſinuantes, de même que fit la Marquiſe ſon Epouſe parmi les Dames, qu'elle gagna toutes à ſoy en les comblant d'honneurs & de titres, & en les regalant de mille galanteries & Nipes Françoiſes, dont elle leur donna le gout.

Le

Le moyen principal dont le Marquis se servit pour gagner le suffrage, & la personne particuliere du Cardinal Portocarrero, le plus important de tous ceux qui pouvoient contribuer à la reussite de son dessein, fut un Chanoine de son Eglise Cathedrale de Tolede, d'un très-grand credit auprès du Cardinal, & qui vivoit en liaison de spiritualité & de devotion avec une Religieuse, qui passoit pour Sainte. Un Pere de l'Oratoire venu avec le Marquis s'insinua dans l'esprit de cette femme sous le même titre de Pieté, & celle-ci recevant sans y trop reflêchir les impressions du Pere, & les communiquant au Chanoine, & par son moyen au Cardinal, celui-ci entra enfin dans les sentiments du Marquis, & fut le Ministre principal du changement de Successeur, qu'on donna au Roy Charles. Il n'est pas difficile de deviner quelles furent les Insinuations. Le Cardinal étoit un homme pieux à la maniere des devots, qui n'ont pas beaucoup de Science & qui embrassent jusqu'à la superstition tout ce qu'on leur dit être du service & de la gloire de Dieu, quelque peu que la chose contribue à cette 1701.

1701. gloire & à la Sanctification de leurs ames. On voit encor aujourd'hui le portrait du Cardinal Portocarrero à Aſſiſe en Italie revêtu de l'habit de Moine de St. François, c'eſt à dire ceint du cordon, que les Religieux de cet Ordre donnent à leurs devots qu'ils enrôllent par ce ſignal au nombre de leur Confreres, quoi que ces initiez ne faſſent aucune profeſſion de vie clauſtrale, & ne contractent aucune obligation à la vie Religieuſe. Le Cardinal y eſt qualifié de ce nom au bas de ſon portrait; & la fonction s'en fit à ſon retour en Eſpagne, lors qu'il paſſa de Rome à Aſſie en ſe détournant un peu de la route ordinaire pour viſiter ce reduit de devotion, où repoſe le corps du fondateur de l'Ordre Franciſcain. C'eſt une puiſſante batterie pour ébranler ces devots que de leur mettre en conſideration une quantité de pechés, qu'ils peuvent empêcher en cooperant à quelque deſſein qui tend à cela. La guerre eſt la ſource d'ou coule une infinité de pechés, non ſeulement par le maſſacre de tant de perſonnes, qui meurent ſans aucune preparation, ou diſpoſition chrêtienne à la mort, & qui par conſequent

ſequent ſont données, mais encor par les ruines & la deſolation que cauſe la guerre dans les païs, où elle ſe fait, & qui reduit une infinité de perſonnes & de familles innocentes à la mendicité; leur deſeſpoir & les pechés que la miſere les diſpoſe à commettre devant tous être imputés à cette dannable ſource. On ne cachoit point au Cardinal, & il ſavoit d'ailleurs que le Roi de France aſpiroit & pretendoit d'emporter la ſucceſſion d'Eſpagne pour un de ſes petits fils, & qu'il étoit prêt, & avoit les moyens de ſoutenir cette prétention contre toute l'Europe conjurée, quelque guerre qu'il fut obligé de faire en toutes les parties de cette Monarchie. Que reſoudre à cette vûe? de donner les mains à tout ce qu'on voudroit pour empêcher tant de maux. Et c'eſt ce que fit le Cardinal, avec qui on fabriqua de concert le nouveau Teſtament qui détruiſoit le premier, & qu'il prit ſoin de preſenter & de faire agréer au Roi Charles dans les derniers jours de ſa maladie. Le Miniſtre de France avoit gagné le deſſus à Madrid, & fut aſſez puiſſant pour éloigner de la vûe du Roi tous ceux, qui s'y pouvoient oppoſer, 1701.

1701. & en particulier le Miniſtre de l'Empereur Comte de Harach qui ne pût être admis à parler au Roi, dés que ce Teſtament fut ſigné, ce qui fut fait le 10. Octobre 1700. Don Sebaſtien Cotez, comme premier Secretaire du Roi, & Don Antonio d'Ubilla, Secretaire, comme on parle en Eſpagne, des Depêches univerſelles, gagnés par d'autres voyes, que par celle du ſcrupule de cooperer à la ruine des Peuples en donnant la main à la nomination d'un héritier, contre qui le Roi de France ſe ſeroit déclaré, & auroit fait une ſanglante guerre, furent les Architectes du Teſtament qu'ils formerent ſur le modele qu'on leur preſentoit; Et le Cardinal Portocarrero, le Crucifix à la main, fut celui qui par une pieuſe, mais menaçante exhortation, obligea le Roi moribond à prendre en main la STAMPILLE, & par une ſeule impoſition de ce fatal inſtrument donna le droit, ou le pretexte de mettre le Duc d'Anjou ſur le trône d'Eſpagne.

Il eſt cependant aſſez vrai ſemblable que les Eſpagnols n'auroient eû aucune inclination pour un Prince François, quelque moyen, qu'on eut employé pour

pour cela, ſi l'Empereur Leopolde eût prevenu par l'envoi de ſon ſecond fils à Madrid l'occaſion de mettre ſes droits en diſpute, & s'il eut rempli l'attente des Peuples en faiſant voir chez eux, & élever parmi eux l'héritier & le ſucceſſeur neceſſaire à la couronne de leur Roi. Mais la choſe étant encor à faire après la mort de Charles II. & le Roi de France ayant gagné tous les Miniſtres & les Gouverneurs des Etats de la Monarchie, & qui plus eſt, ayant de puiſſantes armées pour l'execution & le ſoutien de ce qu'il vouloit faire, le Cardinal Portocarrero n'eut qu'à épouvanter, comme il fit, le Roi moribond de la crainte d'être la cauſe de la deſolation de toute ſa Monarchie, que le Roi de France étoit prêt d'envahir, s'il nommoit un autre ſucceſſeur qu'un de ces petits fils, qui d'ailleurs étoit ſon plus proche parent, & c'en fut aſſez pour le déterminer à approuver ce qu'on avoit déja concerté ſans lui. 1701.

On ſçait que le Roi de France ayant reçu la nouvelle de la mort, & du Teſtament du Roï Charle fut, ou feignit d'être dans quelque irreſolution

1701. s'il accepteroit ce Teſtament, ou s'il s'en tiendroit au dernier Traitté de partage, qu'il avoit fait avec les deux Puiſſances Maritimes, des Provinces de la Monarchie d'Eſpagne. Le partage n'accordoit au Daufin que les Roïaumes de Naples & de Sicile, & la reunion de la Loraine à la Couronne de France, le gros & le reſte de la Monarchie Eſpagnole demeurant à l'Archiduc Charles d'Autriche, excepté le Duché de Milan, qui dans le plan du partage ſervoit de compenſation à la Maiſon de Lorraine, dont on donnoit les Etats à la France. Quoi qu'il ſoit de cette irreſolution du Roi Louïs, ſi elle fut véritable, elle dura peu, & le Roi ſe déclara pour le Teſtament, qu'il accepta ſolennellement en toutes ſes parties.

Il ne tint pas à lui qu'on ne laiſſat en repos ſon petit fils ſur le trône d'Eſpagne. Il employa pour cet effet tous les bons offices poſſibles dans les Cours, d'où il avoit lieu de craindre qu'on ne lui ſuſcitat des troubles. Le Marquis de Villars à Vienne, le Comte de Tallard à Londres, & le Comte de Briord à la Haye en donnant part à ces Souverains

verains de l'acceptation que faiſoit le Roi Louïs du Teſtament n'en rapporterent que des expreſſions, qui n'étant d'aucune approbation preciſe, ne l'aſſeuroient point contre une déclaration ennemie. Le ſeul Comte de Sinzendorf, qui ſe trouvoit alors Ambaſſadeur de l'Empereur Leopolde à Paris proteſta par un écrit preſenté au Marquis de Torci que le Milanois étant un Fief d'Empire, le Roi Charles II. étant mort ſans enfans n'en avoit pû diſpoſer en faveur de qui que ce fut, au prejudice des droits reconnus de l'Empereur Souverain directe de ce Fief. 1701.

Auſſi vit on bien-tôt que toutes choſes ſe preparoient à la guerre, à laquelle le Roi de France s'étoit ſans doute attendu; ce qui donna lieu à la compoſition de ce petit Madrigal, qu'on reçut de France en ce temps là & qui exprimoit le chagrin que ſentoient quelques uns de la neceſſité de ces armements:

„ *Nos maux ne finiront jamais*
„ *Soit dans la guerre ou dans la Paix:*

1701. „ *Le deſtin de l'Eſpagne eſt toûjours de nous nuire,*
„ *Et le ſiecle à venir aura peine à juger*
„ *S'il nous a plus couté de la vouloir détruire*
„ *Que de la vouloir proteger.*

Les premieres hoſtilitez commencerent en Italie contre le Duché de Milan, alors gouverné par le Prince de Vaudemont, à qui l'Empereur avoit dès le commencement fait intimer par le Comte de Caſtelbarco que Milan étant fief Imperial il devoit reconnoître l'Empereur avant tout autre. Mais le Prince dès avant la mort du Roi Charles avoit été gagné à la France, & on avoit vû à Milan un François, dont on ne diſoit pas la qualité, qui jouïſſoit auprès de lui d'une familiarité extraordinaire, & qu'on crût communement être là pour l'entretenir dans les bonnes diſpoſitions, où l'on l'avoit fait entrer en faveur de la France. Le Roi Louïs envoya Monſ. de Catinat avec des troupes pour travailler avec lui à la conſervation de cette riche Province, que les proteſtations du Comte de Sinzendorf à Paris avoient

avoient déja fait connoître qu'elle ſeroit attaquée. Les Alemans en effet s'y preſenterent ſous la conduite du Prince Eugene de Savoye, & ſans entrer dans le détail de ce que firent les deux armées il ſuffit de dire que les François & les Eſpagnols, qui pour arrêter les Allemans s'étoient allez fortifier ſur les confins du Tirol dans l'Etat de Veniſe, ne gagnerent rien par cette fortification, & que le Prince Eugene en prenant une autre route, que l'on croyoit impraticable, déboucha ſur le Veronois, & donnant en Général habile pluſieurs fois le change aux Eſpagnols & aux François conduiſit ſon armée juſqu'au Duché de Mantoüe & paſſa quaſi à leur vûe toutes les rivieres grandes & petites, qu'il lui fallut traverſer pour cela. 1701.

D'ailleurs les Anglois & les Hollandois s'étant declarez pour l'Empereur envoyerent dès l'année ſuivante leurs flottes contre l'Eſpagne. Entrez dans la Baye de Cadix ils ſemerent par les frontieres pluſieurs copies d'un Manifeſte compoſé au nom de l'Empereur pour porter les Peuples à quelque déclaration favorable à celui-ci, ce qui 1702.

1702. ne produiſit rien. Au contraire étant entrez dans la petite Ville de Ste. Marie, & dans ſon port, qui étoit ſans deffence, ils y commirent de tels exces dans les Egliſes, que cela ſervit à éloigner encor davantage les eſprits des diſpoſitions, dans leſquelles on les vouloit faire entrer.

La flotte combinée d'Angleterre & d'Hollande remporta cependant un avantage conſiderable à Vigos Ville & port dans la Gallice ; où ayant appris que le Comte de Chateau-Renaud avoit conduit les Gallions, qu'il ramenoit de l'Amerique, (parce qu'il fut informé que l'Ennemi étoit à Cadix, où ſe fait la décharge ordinaire des richeſſes qui viennent des Indes Eſpagnoles) elle fut l'y chercher, & brûla, ou ſe ſaiſit de quaſi tous les vaiſſeaux, qui s'y étoient refugiés, & en emporta une butin très-conſiderable.

Le Roi Philippe étoit alors abſent de Madrid ayant dès le printemps de cette année pris la réſolution de monter ſur la flotte Françoiſe & Eſpagnole, & de s'en aller en Italie. Il vouloit ſe faire voir à Naples pour ramener les eſprits, qui pouvoient être effarouchés

chés de l'exécution qu'on y venoit de faire. Comme une partie conſiderable de la plus haute Nobleſſe témoignoit d'incliner vers le parti de l'Empereur, pluſieurs ſe trouvant abſents & d'autres ayant des emploix dans les troupes de S. M. Imperiale; l'Empereur avoit envoyé à Rome le Baron de Chaſſignet Bourguignon pour ſe prevaloir & tirer tout l'avantage poſſible de cette bonne diſpoſition. Le Baron unit tous ceux qu'il pût dans le deſſein d'employer la force pour ſoulever la Ville de Naples,& pour y faire proclamer l'Archiduc Charles. Les grands de la Nation qui adherérent à ce parti promirent d'armer leurs Vaſſaux, & d'employer leurs concours à ſoutenir l'entrepriſe. Il étoit difficile de menager cette conſpiration avec le ſecret neceſſaire pour la faire reuſſir, tant de gens du dedans & du dehors de la Ville y devant avoir part. Cependant elle ne fut découverte que la veille de l'exécution, ce qui fut cauſe que les Conjurés ſe voyant découverts voulurent l'anticiper, & firent une Cavalcade par la Ville, le Baron de Chaſſignet à leur tête, dans laquelle ils proclamerent l'Archiduc Charles, 1702.

mais

1702. mais quaſi perſonne ne s'étant émû & les troupes de dehors ne paroiſſant point, parce qu'elles ne devoient venir que le jour ſuivant, les Conjurés furent diſperſés, & une partie pris, avec le Baron Chef de l'Entrepriſe, qui fut envoyé à Paris dans la Baſtille, & les autres priſonniers decapités à Naples, & le palais du Duc de Teleſa, qui étoit échappé, demoli juſqu'aux fondements.

On crut que le Roi Philippe en allant à Naples avoit eû deſſein de s'aller faire voir à Rome; & on le preſume de la grande inclination du Pape Clement envers lui, telle qu'il l'avoit témoigné dès le commencement. On crût même que le Pape lui accorderoit à cette occaſion l'Inveſtiture du Roïaume des deux Siciles, & que la Cour de Rome ſeroit ravie de voir un Roi en perſonne venir prendre cette Inveſtiture à la maniere des anciens Roix, qui venoient la demander & recevoir proſternés aux Pieds du S. Pere. Mais le bruit que fit ce voyage du Roi Philippe à Rome, y mit les Eſprits en un ſi grand mouvement, que cela ſuffit pour que la choſe n'eut point ſon effet. On

mit

mit en conſideration au Roi les deſa- 1702.
grémens, que lui ou les ſiens pour-
roient recevoir en une Cour, qui pointille ſur les moindres ceremonies, & veut toûjours avoir le deſſus, & en une Ville remplie d'Etrangers de toute ſorte de Nations. Il fallut donc que le Roi Philippe, ſe contentat d'une Ambaſſade que le S. Pere lui envoya, avec un Bref par lequel il lui témoignoit la joye qu'il avoit de le voir ſi près de lui. L'Ambaſſade & la lettre eûrent encor leurs difficultez particulieres. Le Pape jetta les yeux ſur divers Cardinaux, & tous s'excuſerent d'entreprende cette Legation, contre laquelle le Miniſtre de l'Empereur faiſoit un bruit terrible, prétendant & proteſtant que perſonne n'étoit Roi de Naples que S. M. Imp. Et il fallut ſe ſervir du vieux Cardinal Charles Barberin, qui n'étant jamais ſorti de Rome fut ravi de trouver cette occaſion de dépencer une partie de ſes grands revenus, & fit la Legation comme il put, & ſelon ſes forces decrepites.

La penſée de donner le tître de Roi de Naples, & même d'Eſpagne à Philippe dans la Lettre de Compliment

que

1702. que porteroit le Legat, eût encor ſes oppoſitions: Et il fallut que le Pape Clement pour ne point s'expoſer à de plus grands deſagréments ſe contentat de faire ſon adreſſe à Philippe *Roi des Eſpagnols*, *alors preſent aux Confins de l'Etat Eccleſiaſtique*, diſtinction, qui fut inventée par les François au temps de Jacques II. qu'ils nommoient toûjours Roi de la Grande Bretagne, & Guillaume III. Roi des Anglois. Le Roi Philippe n'eut aucun chagrin de ce titre, comme il n'auroit pas avancé beaucoup plus ſes affaires en recevant un plus étendu & plus ſpecifié. Le Pape avoit écrit dès l'année derniere une lettre à l'Empereur pour le prier de ne point envoyer de troupes en Italie, dans la confiance, qu'il avoit apparemment de pouvoir terminer la diſpute de la Succeſſion entre les Prétendants par ſa mediation, qu'il leur avoit fait offrir. L'Empereur auroit eû quelque raiſon de déferer à cette inſtance, ſi le ſujet de la diſpute, c'eſt-à-dire les Roïaumes de Naples & de Sicilie pour l'Italie, euſſent etés en main tierce, mais étant occupés & tenus au nom du Roi Philippe, qui en diſpoſoit en pleine Souveraineté,

veraineté, prier que l'Empereur n'en voyat point de troupes, & differer, comme il eſt vraiſemblable qu'on eut fait, la deciſion du differend, c'étoit l'obliger en quelque maniere de renoncer à ſes prétentions. Auſſi l'Empereur ne répondit rien au Bref ou lettre du Pape, & les choſes allerent leur train ordinaire de chercher cette deciſion dans la force des armes. 1702.

Ce n'étoit pas pour s'aſſûrer du ſeul Roïaume de Naples que le Roi Philippe avoit paſſé en Italie. Il vouloit auſſi ſe faire voir aux Siciliens, & recevoir leurs reſpets & leur reconnoiſſance. Il en fut cependant diſſuadé par la conſideration qu'on lui propoſa que ſa venuë dans ce Roïaume ne ſerviroit qu'à en rendre les peuples plus pauvres & plus miſerables, par les dépences exceſſives qu'ils voudroient faire pour ſignaler leur zele en cette occaſion. Le Cardinal Del Giudice lui remontra que la levée de bouclier, & la revolte qu'avoient fait les Meſſinois 1674, & dans laquelle étoit entré tout le Roïaume, avoit été ſi ſeverement, & ſi impitoyablement punie par les Eſpagnols, quand la France les eut abandonné à leur

1702. leur merci, que toutes les familles principales avoient été ruinées par la confiſcation de leurs biens après la fuite de ceux qui ſe ſentant coupables, & n'eſperant point de pitié s'étoient eux mêmes bannis & avoient abandonné leurs biens à la merci, & à la vengeance des Miniſtres du Roi Charles II. Ces biens avoient été confiſquez, ou appropriez aux Miniſtres, & on avoit raſé les Maiſons des principaux ſoulevés, affin qu'il ne demeurat aucune marque de leur revolte. Le Roi Philippe fut touché de ce recit, & deſireux de ſignaler les commencements de ſon regne par des marques d'une pitié & d'une bonté Roïale envers ces Peuples, non ſeulement il quitta le deſſein qu'il avoit cû de ſe porter en Sicile, mais par une généroſité, à laquelle perſonne ne s'attendoit, il commanda que ſon Fiſc ſe deſaiſit de tout ce qui lui étoit revenu des biens ôtés aux Siciliens coupables du dernier ſoulevement, & que tous ceux-ci pûſſent repatrier ſans crainte, & en reprendre la poſſeſſion: De plus qu'on rebâtit même à ſes frais toutes les Maiſons & Palais, qui avoient été abbatus en punition de la revolte. Une

ſi

si rare & si grande beneficence plût infiniment, comme on peut croire, aux Siciliens, & les lia d'une si grande affection au Roi Philippe qu'ils la témoignerent plusieurs années après, lorsque ce Prince voulut rentrer en possession de ce Roïaume, comme on le dira dans la suite. 1702.

Le Roi Philippe voulut encor se trouver en Lombardie & y encourager son armée occupée à empêcher les Allemans d'entrer dans le Duché de Milan. C'est pourquoi après avoir mis tout l'ordre qu'il put aux affaires de Naples, où il fit emprisonner quelques personnes suspectes, & en envoya d'autres Prisonnieres en Espagne, il remonta sur sa flotte & vint aborder à Genes. Il passa de Genes à Milan & s'aboucha sur le chemin avec leurs A. A. R. R. le Duc & la Ducheſſe de Savoye, qui le vindrent trouver, & qui comme à leur Gendre lui firent & reçurent toutes les Careſſes imaginables. Il fut complimenté à Milan au nom de la Rep. de Veniſe, qui lui envoya là des Ambaſſadeurs, à celui du Grand Duc de Toſcane, & en perſonne par le Duc de Parme. Et ſans faire cas des Operâs & des Amuſemens que le Prince

de

de Vaudemont Gouverneur du Mila-
1702. nois, lui avoit fait preparer, il ſe porta à ſon armée, qui étoit dans le Duché de Mantoüe, juſqu'ou les Allemans avoient déja penetré. Cette armée étoit commandée par le Duc de Vendôme, après que le Maréchal de Villeroi ſe fut laiſſé enlever & faire priſonnier dans la Ville de Cremone par le Prince Eugene de Savoye à la tête d'un parti de 400. Imperiaux ſeulement. Comme le Roi Philippe étoit impatient de ſe ſignaler, il en vint bien-tôt aux mains avec les Alemans près de la petite Ville de Luzzare dans le Mantoüan, & leur livra une bataille, qui ne decida de rien, & dont les deux partis s'attribuerent l'avantage. Les Imperiaux continuerent de bloćquer la Ville de Mantoüe, dont le Duc s'étoit déclaré pour les deux Couronnes, & les François après le depart du Roi Philippe prirent Guaſtale, Ville demantelée pluſieurs années auparavant, & chaſſerent le Duc de Modene de ſes Etats, parce qu'il ne vouloit pas ſe ſeparer des interets de l'Empereur, dont il avoit l'honneur d'être Allié, ayant épouſé la Princeſſe de Wolfembutel, ſœur de l'E-

l'Epouſe du Roi des Romains, fils ainé de S. M. Imperiale. 1702.

Le Roi Philippe rappellé en Eſpagne par des interêts plus preſſants que ceux qui le retenoient en Lombardie, où les deux armées ne faiſoient que ſe diſputer le terrain par la priſe & repriſe de pluſieurs petites places, alla ſe rembarquer à Genes & emmena avec ſoi quelques familles Milanoiſes. Une de celles-ci fut celle du Marquis de***. qui avoit une des principales charges de l'Etat. Le Marquis étoit Jeune, avenant, & qui poſſedoit parfaittement la langue Eſpagnole, comme deſcendant d'Ancêtres Eſpagnols, qui dans leur Domeſtique ont coutume de retenir l'uſage de leur langue, quoi qu'établis en Italie, comme étoit celui-ci. Sa charge l'approchant du Roi pour en recevoir les ordres en ce qui concernoit particulierement le militaire, ſes manieres & ſa vivacité plûrent infiniment à Philippe qui lui témoigna une conſideration extraordinaire. L'Epouſe du Marquis ne lui étoit en rien inferieure, ſoit en bon air & en manieres engageantes, ſoit en ce qui fait le charme du beau ſexe, ſavoir une beauté peu com-

1702. commune, ſoutenue de tout l'eclat d'une brillante Jeuneſſe, le Prince de Vaudemont, ayant à l'occaſion d'un grand Bal, qu'il donna à la Cour, procuré au Roi, l'occaſion de voir toutes les Dames Milanoiſes, le Marquis qui ne quittoit plus le Roi, en les lui faiſant connoître par leurs noms, ne put éviter de lui faire connoître ſa femme, qui figuroit parmi les autres avec une pompe particuliere de joyaux & d'habits. Le Roi la vit & avec le confiance que lui donnoit l'amitié, dont il honoroit le mari, la felicita ſur la ſingularité de ſon merite, & de la meilleure maniere qu'il pût (car il lui falloit parler Italien, & le Roi ne ſçavoit pas trop bien cette langue, non plus que le Marquiſe les langues Françoiſe & Eſpagnole) il lui témoigna l'eſtime qu'il en faiſoit, & ſe ſervit de ſes yeux pour lui exprimer plus efficacement ce que ſa vûe lui inſpiroit de tendreſſe & de paſſion pour elle. La Marquiſe répondit avec toute la modeſtie poſſible aux honnêtetés du Roi, & partageant ſes regards entre lui & ſon mari, qui étoit preſent, de peur de trop dire & de trop taire en une occaſion ſi delicate

cate & ſi heureuſe. Les grands ſe flattent toûjours, & il ſeroit bien rare de voir un Roi, qui n'eut pas une bonne opinion des avances que la paſſion, qui s'allume ſi facilement dans leurs cœurs, leur fait faire en cette matiere. 1702.

Comme Philippe ne vouloit point faire de ſejour conſiderable à Milan il abregea les pourſuites, que ſa premiere déclaration d'eſtime & d'amour à la Marquiſe lui avoient fait faire, en perſuadant au Marquis ſon epoux de le ſuivre avec toute ſa famille en Eſpagne. „ Marquis, lui dit-il, je diſtingue avec „ un plaiſir & une reconnoiſſance parti- „ culiere le zele que vous avez pour „ mon ſervice. Vôtre attachement à „ mes interêts m' eſt d'autant plus „ cher, qu'il me peut beaucoup ſer- „ vir en un païs, où je vous dis avec „ confiance que je trouve peu de ſu- „ jets capables des emploix, je ne di- „ rai pas les plus difficiles, mais de „ ceuxlà mêmes qui ne demandent „ qu'un peu d'application & d'aſſidui- „ té. L'abandon des affaires négligées „ depuis tant d'années à Madrid a tel- „ lement rendu les Eſpagnols faineants,

1702. „ qu'ils ne ſauroient plus ſe relever de
„ cette letargie, & il n'y à que le
„ temps qui les a vû autrefois ſi actifs
„ & ſi laborieux, qui les puiſſe reveil-
„ ler & ramener au travail & à l'atten-
„ tion neceſſaire pour le gouvernement
„ de la Monarchie. Vos ſoins & l'ap-
„ plication que vous mettez à remplir
„ tous les devoirs de vôtre charge, me
„ font tout eſperer de vous, ſi je puis
„ vous avoir près de moi, & me ſer-
„ vir de vos conſeils. Vous ne devez
„ pas avoir perdu l'inclination naturel-
„ le que nous avons tous de revoir nôtre
„ Patrie & celle de nos Ancêtres, par-
„ ticulierement quand nous pouvons
„ nous faire revoir à nos Compatriots
„ en un état à leur faire envie. Vous
„ avez ici du bien & un emploi lucra-
„ tif. Je puis vous rendre avec uſure
„ ce que vous quitterés pour moi, &
„ en vous gratifiant & obligeant de les
„ ceder à vos freres, qui reſteront ici,
„ reproduire & multiplier vôtre fa-
„ mille, en l'aggrandiſſant en deux
„ branches d'ont l'une reſidera à Ma-
„ drid & l'autre à Milan. Marquis
„ vous ſavez que je dois demeurer ici
„ peu. Reſolvez vous & donnez moi

„ une

„ une réponce, qui me donne lieu de 1702.
„ payer de hautes recompenſes la
„ complaiſance que vous aurez pour
„ moi. Le Marquis pluſqu'à moitié ébranlé par l'eſperance d'une haute fortune fit part de la propoſition, que le Roi lui avoit faite, à ſon Epouſe, qui ſe flattant encor plus que ſon mari, montra pour ſauver les apparences, beaucoup de repugnance à quitter l'Italie, prenant pour pretexte l'ignorance de la langue, & l'extravagance des coutumes Eſpagnoles, qui tiennent les femmes en un abominable eſclavage, la ſotte maniere d'habits, qui les tient comme empalées, leurs têtes & leurs épaules nues & expoſées à toutes les Injures de l'air, leur cheveux treſſés ſans beauté, ni le moindre agrément du monde. La mere du Marquis vivoit encor, qui née auſſi bien que ſon mari de race Eſpagnole n'avoit toute ſa vie étudié que les grandeurs de la Nation, & en avoit retenu juſqu'aux moindres manieres dans ſes diſcours, & dans ſa conduite particuliere. A peine eut elle entendu les premiers mots du diſcours de ſon fils, & apris que le Roi Philippe lui offroit de le transplanter

1702. avec toute ſa famille en Eſpagne, qu'elle treſſaillit de joye, & la fit conſentir toute à cette tranſmigration. C'eſt pourquoi le Marquis s'étant trouvé le matin au lever du Roi, & celui-ci lui ayant immediatement demandé ce qu'il avoit réſolu, de recevoir, lui dit-il, avec une profonde reverence, les graces de V. M. & de me reſigner à toutes ſes diſpoſitions. J'ai fait dit alors le Roi en ſouriant en preſence de tous ceux qui ſe trouverent dans ſa chambre, la plus importante conquête que je pouvois eſperer de faire en mon voyage d'Italie, en gagnant un Miniſtre du merite du Marquis, à qui j'ordonne qu'on fourniſſe toutes les commoditez qu'il jugera neceſſaires pour le tranſport de ſa famille en Eſpagne. Une faveur ſi declarée attira des compliments au Marquis de toute la Cour, qui accompagnoit le Roi, & de toute la Nobleſſe de Milan, de qui il étoit aimé, les uns regardant ſa fortune avec envie, & les autres regrettant la perte qu'ils faiſoient de ſa perſonne. Pendant que chacun prenoit les devants à Genes, où le Roi Philippe ſe devoit rembarquer, celui-ci voulut toûjours avoir auprès de ſoi

le

le Marquis, & à cette occaſion la femme de celui-ci, dont la bienſeance ne ſouffroit point qu'elle fut ſeparée de ſon époux. Cette continuelle & familiere converſation, donnoit lieu au Roi de dire beaucoup de douceurs à la Marquiſe, & n'autoriſoit point cependant le mari à s'en offencer, parce qu'il étoit preſent à tout. Comme la Nature ne paſſe point d'une extremité à l'autre, ſans participer des deux qualités, lors qu'elle eſt au milieu de l'eſpace qui les unit, on peut dire qu'entre les deux exces de libertinage & d'eſclavage, ou l'on tient les femmes en France & en Italie, il en faut excepter les Milanoiſes, accoutumées à vivre & a jouïr d'une liberté honnête qui ne s'effarouche point des careſſes des hommes, quand elles ne paſſent point les limites de la bienſéance. Le Roi entretenoit ordinairement la Marquiſe de l'humeur tout à fait complaiſante de la Reine ſon Epouſe, qui étant Italienne auroit un plaiſir particulier de l'avoir près de ſoi, & lui de l'y voir comme une perſonne capable de la conſoler par ſon merite & par ſes manieres, du chagrin, qu'elle avoit de ſe voir con- 1702.

1702. tinuellement parmi les Dames Eſpagnoles, qui, quoi qu'elles ayent aſſés ſouvent de l'eſprit, n'ont que des manieres & des expreſſions guindées, peu capables d'inſpirer & de donner ce plaiſir des converſations, qui conſiſte dans l'effuſion des cœurs, & dans une complaiſance qui éloigne également & l'ennui, & la crainte d'une correſpondance peu ſincere. La Marquiſe qui avoit de l'eſprit au delà de ce qu'il en falloit pour connoître le véritable prix des douceurs & des honêtetez, que le Roi lui faiſoit, répondoit à tout avec des termes pleins de reſpect, s'excuſant de n'avoir ni l'habileté ni le merite qu'il falloit pour tenir compagnie à une Reine, & dans le temps qu'elle uſoit de ſes déffaites, comme pour s'éloigner des honneurs qu'on lui faiſoit, elle faiſoit parler ſes yeux un langage tout contraire aux excuſes. Le Roi n'étoit point ignorant & inexpert dans ce commerce, & interpretant comme il devoit ce langage ſi divers des yeux & de la bouche, il s'alloit figurant une abondante recolte des faveurs, qu'il ſemoit, lorſque le temps de la moiſſon ſeroit venu. Il falloit s'en tenir aux regards,

regards, & aux discours tendres en une navigation, où le peu d'étendue de la lice ne permettoit pas de plus grandes carrieres. Il arriva cependant un jour, que le Ciel dégagé de toute sorte de nûes donnoit lieu d'envisager avec des lunettes d'approche les rivages de France, que la Flotte Espagnole alloit côtoyant, que le Marquis se laissant transporter à la curiosité, qui tenoit occupés beaucoup d'autres à cette speculation, la Marquise demeura seule avec le Roi. Celuici se servant adroitement de l'occasion, & la regardant fixement; voici, lui dit-il, en la prenant par la main, ma chere Marquise la premiere rencontre, qui se soit presentée jusqu'à present de reconnoître l'effet, qu'ont produit sur vôtre cœur les avances de tendresse & d'amitié que je vous ai faites, & si vous étes sensible à ce que je sens pour vous, & que je vous ai si souvent témoigné. Sire, lui repondit la Marquise, votre Majesté en sçait trop pour ignorer que de semblables expressions ne demandent point de réponce. Les Rois moins que tous les autres ont lieu de se déffier de leur pouvoir & du succez de leurs souhaits, particuliere- 1702.

1702. ment quand la complaiſance qu'ils attendent porte le bonheur & la gloire à ceux qui la rendent. A ces mots le Roi, qui craignoit d'être ſurpris ſans avoir tiré aucun avantage de l'occaſion, embraſſa la Marquiſe & lui imprima un tendre baiſer ſur la bouche. Ce baiſer fit briller d'un éclat extraordinaire tout le reſte du viſage de la Marquiſe, qui après cet éclair de beauté, dont il parut qu'elle vouloit reconnoître la faveur du Roi, ſe compoſa auſſi-tôt, & rentrant dans ſon ſens raſſis donna lieu à la pourpre qui reſtoit peinte ſur ſes joües de ſe deffaire peu à peu de ce feu extraordinaire qui les avoit animé, Marquiſe lui dit alors le Roi, je me flatte que vous avez trop bonne opinion de moi pour craindre que j'abuſe du ſecret & pour ne pas eſperer de moi toute la reconnoiſſance que vous avez lieu de vous promettre. Nous allons à Madrid, & c'eſt là, où vous vous convaincrés par vous mêmes de la ſincerité de mes expreſſions.

Le Roi Philippe à ſon arrivée à Madrid trouva le Conſeil occupé, ainſi qu'il en avoit donné l'ordre en partant d'Eſpagne pour l'Italie, à faire

le

le proces au Comte de Melgar, *Amirante* de Caſtille, ſujet qui ayant eu juſqu'alors des emplois très-conſidérables, avoit été peu après l'arrivée du Roi dépoſſedé de la charge de Grand Ecuyer, & rendu par une cabale de Cour ſuſpect au nouveau Gouvernement. Comme ſon credit étoit Grand en Eſpagne, le Roi Philippe l'avoit ménagé, quoi qu'il ſçut que ce Seigneur d'un eſprit vif & réſolu parloit avec une grande liberté des irregularitez, qu'il croyoit voir dans le maniment des affaires, & l'avoit nommé ſon Ambaſſadeur en France, dans la vûe de l'éloigner d'Eſpagne, & pour lui ôter les moyens d'inſpirer ſes ſentiments à d'autres. Il eſt certain que lui & les autres Grands de la Nation, ſi on en excepte le Cardinal Portocarrero, voyant que tout ſe regloit par les conſeils & même par l'autorité de l'Ambaſſadeur de France, & de quelques François, comme un Monſ. de Louville que le Roi avoit amené avec ſoi, ſouffroient impatiemment le peu de conſideration qu'on avoit pour eux, & laiſſoient ſouvent échaper des plaintes de ce traittement. L'Admirante en 1702.

1702. particulier touché plus vivement de ce mépris ſe ſervit de l'occaſion de l'Ambaſſade, à laquelle on le deſtinoit, pour tirer de Madrid ce qui pût-être tranſporté de ces effets & meubles les plus pretieux, & leva de grandes ſommes ſur le capital de ſes terres, comme pour ſoutenir avec plus d'éclat cette Ambaſſade; Ayant par là endormi la Cour, il partit de Madrid avec le P. Cinfuegos ſon Confeſſeur Jeſuite, homme d'intrigue, s'il en fut jamais, & dont on parlera ailleurs, & après quelques journées faites vers la Cour de France, il rebrouſſa chemin & ſe rendit en Portugal. Ceci s'étoit paſſé pendant que le Roi Philippe étoit en Italie, d'où il avoit envoyé l'ordre de lui faire ſon procès. L'Admirante fut condanné pour ſa fuite & ſon éloignement, qui étoit une choſe publique, & connue de tout le monde. Le reſte de ce qui lui fut imputé étant deſtitué des preuves néceſſaires, l'Admirante y répondit de Lisbonne par un Manifeſte, qui ne fit peut-être pas grande impreſſion ſur l'eſprit du Roi, mais comme ce Seigneur demeura hors du Roïaume, on ceſſa d'en parler.

L'ar-

L'arrivée du Cardinal d'Eſtrées en Eſpagne y fit un plus grand bruit, qui ne pût s'appaiſer que par le retour de ce Cardinal en France. Le Roi Philippe étant d'une douceur & d'une bonté de naturel quaſi incroyable, le Roi ſon Grand Pere jugeoit abſolument néceſſaire à ſa conſervation qu'il fut aſſiſté dans le Gouvernement par un homme d'autorité & d'experience, capable de détourner l'effet des mauvais conſeils, qu'on pourroit lui donner. Il ſemble qu'il n'y avoit aucun ſujet de ſe déffier de ceux du Cardinal Portocarrero, qui ayant tout fait pour l'établir ſur le trône d'Eſpagne, ne donnoit aucun lieu de craindre qu'il en uſat mal avec ſa creature: Mais enfin il étoit Eſpagnol, & le Roi Louïs étoit un Prince toûjours ſur le *qui vive* dans les occaſions, où il auroit pû trouver de l'oppoſition à ſes penſées; & qui conſiderant l'établiſſement de ſon petit fils en Eſpagné environné de tous les dangers qui pouvoient le traverſer, vouloit l'y voir avec toutes les ſeuretez imaginables. Il eſt néantmoins quelquefois dangereux d'uſer de tant de precautions, & tel n'a jamais donné aucun ſujet de déffian- 1702.

ce, qui se voyant soubçonné, ou de foi-
1703. blesse, ou de mauvaise foi, entre dans des desseins, qu'il n'auroit jamais conçus sans cela.

Le Cardinal Portocarrero voyant que d'oresen avant les choses seroient reglées par la direction du Regent nouvellement venu de France, & connu de tout le monde pour un homme également vif, hardi, & qui n'estimoit pas fort les considerations qu'on pouvoit opposer à ses sentimens, se retira du Conseil & pria le Roi de ne pas trouver mauvais cet éloignement. On venoit de le priver encor de l'inspection sur les finances à l'arrivée d'un Mr. Ori, que les Roi Louïs envoya pour les gouverner. La Princesse des Urfins qui jusqu'alors avoit paru borner ses vûes à témoigner ses complaisances à la Jeune Reine, de qui elle avoit la premiere, & l'entiere confiance, commença à cette occasion d'entrer dans les affaires du Gouvernement, & épousant, comme elle s'y crut obligée, le parti du Cardinal Portocarrero son Bienfaiteur contre le Cardinal d'Etrée son Compatriote elle remplit la Cour de plaintes contre le Roi Ayeul du Roi Philippe,

&

& desapprouva hautement l'envoi qu'il avoit fait en Eſpagne d'un homme, comme le Cardinal d'Etrées, homme d'une humeur hautaine, & qui mepriſoit tout ce qu'il n'avoit pas propoſé. La Cour eſt l'élement des bruits, où les factions ſe forment, & ſe ſoutiennent par la communication que les perſonnes oiſives ſe font de leurs paſſions & de leurs penſées. Les femmes, & la Princeſſe des Urſins en particulier, ont l'expreſſion vive, & manquent rarement de perſuader ce qu'elles veulent à ceux qui les écoutent. Le Cardinal d'Etrée eut beau faire paſſer des excuſes officieuſes au Cardinal Portocarrero pour gagner ſa confiance, & lui proteſter qu'il n'étoit venu à Madrid que pour être témoin des heureux effets des conſeils, qu'il avoit juſqu'alors donné au Jeune Roi dans le Gouvernement, & que bien loin de s'opppſer jamais à tout ce qu'il voudroit propoſer, il ſeroit le premier à le ſoutenir de ſon approbation, & toûjours prêt à concourir à tout ce qu'il jugeroit à propos pour le bien de la Monarchie, & l'interêt commun des deux Couronnes : Tout cela ne produiſit rien, & toute la Cour en- 1703

1703. trainée au party du Cardinal Portocarrero ne vouloit point d'autre accord que celui de voir repaſſer les Monts au Cardinal d'Etrées, & qu'il abandonnat l'Eſpagne.

Le Roi Philippe biaiſoit entre les deux, n'oſant ni tout à fait abandonner le Cardinal Portocarrero, qu'il prioit & faiſoit prier de reprendre ſa place dans les Conſeils, avec proteſtation qu'il auroit toûjours les mêmes égards & la même déference pour tout ce qu'il approuveroit, & d'ailleurs n'oſant desobliger le Roi ſon Ayeul, en témoignant de l'éloignement du Cardinal d'Etrées. Il n'y eut que le Roi Louïs XIV. qui peu accoutumé à ouïr qu'on improuvat ſa conduite, & attribuant tout le mécontentement, que témoignoient les Eſpagnols contre le Cardinal d'Etrée, à la Princeſſe des Urſins, comme à celle qui faiſoit la premiere figure entre les mécontents & parloit le plus haut, lui envoya un ordre abſolu de quitter Madrid, & de s'en revenir en France. Cet ordre fut ſi rigoureux, qu'il lui fut même défendu de parler au Maréchal de Theſſé, que le Roi Louïs envoyoit pour commander l'armée

mée Eſpagnole, ſi elle le rencontroit en chemin. 1703.

Il eſt bien facile de deviner le chagrin, qu'un ordre ſi precis, & ſi infamant cauſa à la Princeſſe. Cette Dame ayant, comme nagé juſqu'alors, dans le plaiſir de jouïr de l'entiere confidence du Roi & de la Reine, & en cette conſideration ayant été reverée comme l'arbitre Souveraine de la Cour, ſe voyoit reduite à la néceſſité d'aller en un lieu, où le peu de ſatisfaction que témoignoit le Roi de France de ſa conduite l'expoſeroit à l'averſion & au mépris de tout le monde. Elle obeït cependant, mais comme perſonne habile elle engagea ſi avant la Reine dans ſes interêts, qu'à peine la Princeſſe fut elle arrivée en France, que la Reine ſe montra ſi chagrine de ne la plus avoir auprès de ſoi, que cette triſteſſe étant capable d'alterer ſa ſanté, le Roi Louïs, qui n'en vouloit pas avoir le reproche, renvoya la Princeſſe en Eſpagne chargée de préſents, & pour ne point aigrir les choſes davantage, rapella le Cardinal d'Etrée, qui laiſſa en partant l'Abbée d'Eſtrée ſon neveu en qualité d'Ambaſſadeur auprès du Roi Philippe.

Ce

1703. Ce Prince eut cette année des embarras encor plus fâcheux que ceux dont on vient de parler. Les Imperiaux n'ayant pas ſoutenu auſſi vivement leurs affaires en Italie, qu'il y avoit lieu de le croire, & le Duc Electeur de Baviere s'étant déclaré contre l'Empereur, le Roi de France avoit envoyé des ordres au Duc de Vendôme en Lombardie de faire paſſer une partie de ſes troupes dans le Tyrol, dont l'Electeur s'étoit déja ſaiſi, afin d'ouvrir & d'aſſûrer une communication entre ſes armées d'Italie & d'Allemagne & d'ôter ainſi toute ſorte de moyens aux Allemans de ſe ſoutenir dans la Lombardie. Comme il falloit paſſer les Montagnes de l'Evêché de Trente, le Duc de Vendôme, ſoit qu'il fut prévenu de quelque ſoubçon contre S. A. R. de Savoye, ou qu'il fit la choſe ſans ſeconde intention, déclara qu'il entendoit que les Regiments Savoyards, comme plus accoûtumez à grimper les Montagnes auroient l'avantgarde dans cette marche, & ſéroient ceux qui ouvriroient le chemin aux autres. Le Duc de Savoye informé de cette deſtination proteſta contre, & donna pour raiſon qu'étant

tant entré dans l'alliance des Rois de France & d'Eſpagne pour aſſiſter celui-ci à conſerver la Monarchie, qui lui étoit échûe, il ne s'étoit point du tout engagé d'attaquer l'Empereur ni aucun Etat de S. M. Imperiale. Cette proteſtation fut cauſe que le Duc de Vendôme désarma les Regiments Savoyards, & déclara le Duc ſuſpect de colluſion avec l'Ennemi commun des deux Couronnes. Le Duc de ſon côté renonça à ſes premiers engagements, & traitta avec l'Empereur, qui lui envoya le Prince d'Aversberg pour traitter avec lui. Celui-ci fut à Turin *incognito* & conclut le traitté, ſans que les François qui étoient les maitres à Turin s'an apercuſſent. 1703.

Le Roi de Portugal ſe déclara encor cette année contre le Roi Philippe, à pretexte que les Flottes d'Angleterre & d'Hollande étant en mer & agiſſant contre l'Eſpagne ne manqueroient pas de l'inſulter comme Allié de cette Couronne, le voyant deſtitué du ſecours de vaiſſeaux & de troupes, que le Roi T. C. lui avoit promis en traitant avec lui, & qu'il ne lui avoit point encor envoyé. Cette déclaration du Portugal donna

1703. donna lieu à une autre déclaration encor plus importante, qui fut celle de l'Archiduc Charles, ſecond fils de l'Empereur Leopolde, à qui S. M. Imp. ayant cedé les droits, qu'il croyoit avoir à la Monarchie d'Eſpagne, ce Prince fut reconnu en cette qualité de Roi par la Cour de Vienne, & par tous les Miniſtres des Princes Allemans & Etrangers, qui s'y trouvoient, excepté par le Miniſtre du Pape, qui ne parut point à la Cour ce jour là, quoi qu'il y eut été ſpecialement invité comme les autres. Comme cette proclamation de l'Archiduc fut ſuivie immediatement du depart de ce Prince nouvellement proclamé, que la flotte combinée d'Angleterre & d'Hollande étoit venue prendre dans cette derniere Province ſur la fin de cette année, il arriva à Lisbonne au commencement de la ſuivante, après avoir été fêtoyé par les Etats Généraux à la Haye, & avoir vû en paſſant la Reine d'Angleterre, qui lui fit tout le bon accueil imaginable. Il trouva à Lisbonne l'Admirante de Caſtille qui dès là devint ſon grand Confident, & le Conſeiller le mieux inſtruit des affaires d'Eſpagne, qu'il pou-

pouvoit ſouhaitter. L'Admirante ſe fit honneur auprès du Roi Charles de ſa fuite, & la lui donna comme un ſacrifice, qu'il lui faiſoit par principe de Conſcience, ne pouvant approuver l'exaltation du Duc d'Anjou au trône d'Eſpagne procurée par les moyens qu'on avoit employé pour cela. On veut même qu'il en écrivit au Pape dans ces termes, dès qu'il fut arrivé en Portugal, mais c'eſt ce qu'on peut bien revoquer en doute, la choſe n'étant point ordinaire qu'on voye des grands Seigneurs diſculper auprès du Pape leurs actions, qui peuvent être, ou mal priſes, ou mal entendues. 1704.

Quoi qu'il en ſoit de cette lettre, qu'on prétend avoir été écrite au Pape, l'armée Navale des Anglois & des Hollandois ayant porté le Competiteur du Roi Philippe à Lisbonne, elle rentra dans la Mediterranée, & par le conſeil du Prince de Darmſtad, qui avoit été ſous le Roi Charles II. Viceroi de Catalogne, & qui croyoit y avoir laiſſé des amis capables de correſpondre à ſes deſſeins, elle alla ſe preſenter devant Barcelone. Quoi qu'il y eut dans cette Ville plus de perſonnes af-

1704. affectionnées au Roi Charles qu'au Roi Philippe, comme il parut dans la ſuite, cependant aucun n'oſa alors ſe déclarer en faveur du premier, la préſence d'une forte Garniſon les ayant retenu dans le devoir & la fidelité qu'ils avoient juré au Roi Philippe. La flotte voyant ſon eſperance fruſtrée de ce côté là en rebrouſſant vers le détroit s'alla préſenter devant Gibraltar, & s'étant introduite dans la Baye & ſaiſi du terrain qui ſepare la Ville de la terre ferme, comme la Garniſon n'étoit pas forte, elle ne fit qu'une foible reſiſtance, & fut la premiere Ville du Continent d'Eſpagne, qui détachée du Roi Philippe fut contrainte de reconnoître le Roi Charles.

Ce Prine n'étant pas venu pour être ſpectateur oiſif de ce que ſes Alliez entreprenoient pour lui, il ſe prepara, après s'être repoſé quelque temps, & délaſſé des fatigues de ſon voyage parmi les bons traittemens que lui fit le Roi de Portugal, à entrer en Campagne à la tête des troupes Angloiſes & Hollandoiſes, que ces deux Puiſſances débarquerent à Lisbonne, & de celles que le Roi de Portugal lui donnoit de

ſon

son côté. Le Roi Philippe déclara qu'il en vouloit faire autant, & la guerre se fit sur les frontieres de l'Estremadure par la prise & repriſe de quelques petites places, qui n'étoient pas de grande importance. Le Roi Philippe fut cependant d'issuadé de se mettre en campagne & d'abandonner sa capitale à cause de certains murmures, qu'on entendoit, & qui pouvoient être suivis de quelque soulevement; son competiteur étant si près & à portée d'en profiter. Il avoit envoyé le Marquis de Villadarias pour tâcher de reprendre la Ville de Gibraltar, avant que les Anglois qui étoient demeurez dans la place eussent le temps de s'y fortifier davantage. Le Marquis se porta à cette entrepriſe avec un corps & des Officiers la plus part Espagnols, & avoit commencé ce siége, lors que le Roi Philippe se déffiant peut-être de son habileté envoya au Camp le Maréchal de Tessé pour en avoir le commandement. Le Marquis se trouva offencé de cette preferance, & avec d'autres Officiers, qui entroient dans ses interêts, se retira du Camp, & écrivit à droiture au Roi de France, comme à celui qui 1704.

1704. qui diſpoſoit de tout, le ſujet de ſa retraitte & de ſon reſſentiment. Il n'en eut qu'une reponce civile, & le Maréchal continua encor quelque temps ce ſiége. Mais la flotte Angloiſe en étant informée ſe rapprocha de la Place, & non ſeulement en accrût la garniſon par une partie des troupes qui étoient ſur les Vaiſſeaux, mais elle alla rencontrer le Comte de Thoulouſe qui venoit par mer pour ſe joindre aux aſſiegeants, & le deffit le 23. d'Août entre Malaga & Marbella, ce qui fut cauſe que le Maréchal fut contraint de lever le ſiége, & de ſe retirer.

Le ſujet qu'avoit eû le Roi Philippe de ne pas aller lui-même commander ſon armée, comme faiſoit le Roi Charles, quoi qu'il eut déclaré de le vouloir faire, étoit, comme on a dit, les murmures qu'on entendoit de tout côté, & le mécontentement que témoignoient les Grands de ſe voir gouvernez
1705. par des étrangers. A la vérité on avoit donné au Cardinal Portocarrero la ſatisfaction de renvoyer le Cardinal d'Etrée en France, & on s'efforçoit de lui témoigner toute l'eſtime & la confiance, que ſes ſervices avoient ſi

bien

bien meritée : mais ſoit que l'arrivée du Roi Charles en Eſpagne flattat l'eſprit de quelques Grands de l'eſpoir de quelque revolution importante, ou que le mécontement eut pris de ſi fortes racines qu'il ne craignoit plus de ſe produire, la Cour vivoit dans un trouble & une inquiétude continuelle, & trouvoit par tout des nouveaux ſujets de deffiance & de mécontentement. La Nobleſſe d'Eſpagne vit en un ſi grand attachement des familles entre elles, qu'il eſt rare qu'une de ces familles ſoit maltraitée, ſans que beaucoup d'autres s'intereſſent dans ſon mêcontentement. On ſavoit que le Comte de Melgar retiré en Portugal entretenoit des correſpondances ſuſpectes avec pluſieurs de ſes amis & parents, qui à cauſe de cela étoient conſiderez par la Cour comme mal intentionnés, & ſouvent, où privés de la conſidération, & des égards dûs à leur rang, où deſtituez de leurs emploix, pour peu que ceux ci fuſſent dangereux & capables d'intereſſer le Gouvernement. La choſe alla plus loin à l'egard du Marquis de Leganès, ſujet de la premiére qualité, & qui avoit été dans les premieres charges, & dans les 1705.

Gou-

1705. Gouvernements les plus importants de la Monarchie. Ce Marquis étoit alors Général de l'Artillerie d'Eſpagne & Concierge du Palais Royal de *Buenretiro*, charge de la derniere confiance, puis que les Rois Catholiques & leur Familles ayant coutume de s'y retirer, quaſi ſans gardes, leur ſûreté dépend abſolument de la fidelité de ce Gardien. Il fut enlevé & envoyé priſonnier en France, & comme on ne publia point la cauſe particuliere de ſa detention, & qu'on arrêta encor alors d'autres ſujets d'importance & qu'on fit un changement conſiderable dans les Charges, on laiſſa croire au public qu'il avoit été ſurpris en une correſpondance criminelle, même juſqu'à vouloir livrer la perſonne du Roi Philippe au pouvoir de ſon Competiteur. Ce ne furent cependant que des ſoupçons rendus plauſibles par la qualité de ſa priſon; le Marquis ayant été envoyé hors d'Eſpagne, ce qu'on crût avoir été fait pour ôter à ſes amis tout moyen de le ſauver.

Le Roi Philippe ne pouvoit être fort content au milieu de ces inquiétudes, que lui donnoit le peu de confiance

fiance, qu'il pouvoit prendre en ceux qui par leur exemple, & par leur autorité étoient en état d'aliener les Peuples de ſon ſervice, & de le livrer, pour ainſi dire, à ſon ennemi. Cependant, ce qu'on ne ſçauroit guerre attribuer qu'aux conſeils de quelques-uns, qui ne craignoient pas de le commettre, il introduiſit une nouveauté, qui alloit directement au dépris, & par conſequent au deſagrément de la premiere Nobleſſe. Il avoit nommé le Comte de Tilli Flamend, Capitaine de ſes Gardes, & pour lui marquer une plus grande conſidération, il voulut qu'il eut l'honneur de pouvoir être aſſis aux Chapelles, où le Roi ſe trouvoit; auquel effet il fit mettre derriere ſa chaire un tabouret pour lui. Toute la Cour fut ſurpriſe de cette marque de diſtinction, dont n'avoit joui aucun de ceux qui avoient tenu cette charge avant le Comte: & dont ne jouïſſoit pas même aucun des Grands, qu'on nomme de la premiere claſſe. Cela fut cauſe qu'ils s'abſenterent tous, & qu'aucun ne parut à la premiere Chapelle, de ceux qui prétendoient être lezés par cette preference du Comte, ſans que pour cela 1705.

1705. le Roi Philippe jugeat à propos d'avoir égard à leur mécontentement, & de changer de conduite.

Outre cela l'Ambaſſadeur de France étoit ſeul le Conſeil du Roi, & gouvernoit avec lui & celui qu'on nomme en Eſpagne le Secretaire des Dépeſches Univerſelles. Ces deux perſonnes décidoient abſolument de toute ſorte d'affaires, ſans en communiquer aucune aux Grands de la Nation Eſpagnole. La neceſſité de ſoutenir la guerre en tant d'endroits differents, & de fournir aux fraix neceſſaires pour cela, obligéa le Roi à impoſer ſur le Peuple des Charges extraordinaires, qui firent murmurer, celui-ci & ajoûter ſes plaintes à celles des Grands. Les Catalans furent les premiers, qui s'oppoſerent à la levée des nouvelles contributions & refuſerent de recevoir pour Viceroi le Comte de Palma Neveu du Cardinal Portocarrero. Le Roi Philippe pour n'en point avoir le dementi réſolut d'y envoyer des troupes, & le Marquis de Velaſco, qui étoit Viceroi de cette Province, ſe rendant executeur des châtiments, dont les Catalans étoient menacés, fit mettre en priſon une quantité de Bourgeois les plus

plus apparents, & qui montroient plus d'oppoſition à ſe ſoumettre. Le Roi Charles informé de ces diſpoſitions monta ſur la Flotte combinée d'Angleterre & d'Hollande avec le Prince de Darmſtad & Milord le Peterborug, & s'étant appliqué au ſiége de Barcellone la Ville ſe rendit ſans beaucoup de reſiſtance le 14. de Septembre. Le Marquis de Velaſco eût la permiſſion de ſe retirer par les articles de la Capitulation, mais ayant prétendu d'emmener avec ſoi ceux qu'il avoit fait empriſonner comme convaincus ou ſoubçonnez d'être mal affectionnés au ſervice du Roi Philippe, le Peuple l'en empêcha, & l'obligea de ſe retirer ſeul & avec ceux de la Garniſon, qui voulurent bien le ſuivre. 1705.

Non ſeulement toute la Principauté de Catalogne ſuivit l'exemple de ſa Capitale, mais les Roïaumes d'Aragon, & de Valence ſe déclarerent peu après pour le Roi Charles, & ſe ſéparerent du Roi Philippe; de ſorte que ſi le premier avoit eû des troupes ſuffiſantes pour ſoutenir tous ceux, qui dans le chagrin, où étoit alors entrée toute la Nation Eſpagnole, étoient prêts de ſe re-

1705. volter, il y a de l'apparence qu'elle ſe ſeroit tout à fait éloignée de l'obéïſſance & des interêts du Roi Philippe; d'autant plus que les Portugais de leur côté faiſoient des progrès conſidérables dans l'Eſtremadure. En Allemagne le Duc de Baviere chaſſé dès l'année derniere de ſon propre païs par la perte des batailles de Schellemberg, & d'Hochſtet, n'avoit ſçu faire celle-ci autre choſe d'importance en Flandre, dont il avoit repris le Gouvernement, que de défendre aux Flamands par des placards affichés de reconnoître, ni de donner le titre d'Empereur à l'Empereur Joſeph ſuccedé à ſon Pere Leopolde mort dès le mois de May. Il étoit de plus à la veille de perdre encor, comme il fit l'année ſuivante, la meilleure partie ces Provinces, par la perte de la bataille de Ramelies.

Cependant comme la derniere perte eſt celle de l'eſperance, le Roi Philippe ſe flattant de ramener les choſes au point, où il ſouhaittoit pour ſa ſeureté & pour ſa gloire, ayant reçu de nouvelles promeſſes & de nouveaux ſecours de Roi Louïs, ſon Grand Pere, entreprit courageuſement l'année ſuivante

le

le ſiége de Barcelonne, où le Roi Charles avoit commencé de faire ſe reſidence, & où il s'enferma, nonobſtant tous les conſeils, qu'on lui donnoit, de ſe porter à ſon armée, attendu l'incertitude du ſuccès, que pouvoit avoir le ſiége. Comme tout ſe faiſoit en Eſpagne par la direction du Roi Louïs, & que le coup auroit decidé de la querelle, ſi le Roi Charles avoit été pris dans cette place, on fit les proviſions les plus abondantes, qu'on eut vû de long-temps pour quelque ſiége que ce fut, & l'on s'y prepara avec tous les moyens de n'en pas manquer la priſe. Le Comte de Thoulouſe devoit ſoutenir les aſſiegeants du côté de la mer avec la Flotte Françoiſe, pendant que le Roi Philippe en perſonne les commanderoit par terre. Ce ſiége commença le ſecond d'Avril, & fut pouſſé avec toute la vigueur imaginable pendant 35. jours, & il y avoit déja deux brêches faites & ſuffiſantes pour y donner l'aſſaut, lors que le Comte de Toulouſe apprenant l'approche de la Flotte combinée d'Angleterre & d'Hollande mit à terre une grande partie des proviſions tant de bouche que de 1706.

1706. guerre qu'il avoit ſur ſa Flotte, & prit le parti de ſe retirer dans les ports de Provence, ſans avoir rien hazardé.

La Flotte combinée arrivant le jour après devant Barcelone, & n'y trouvant aucune oppoſition, jetta ſix mille hommes de renfort dans la place, ce qui obligéa le Roi Philippe d'en lever le ſiége, & d'abandonner toutes les proviſions de ſon camp, qui, comme on a dit, étoient quaſi incroyables. Cette levée ſe fit le 12. de Mai, jour qu'une Eclypſe du ſoleil laiſſa obſcurcie une partie du Roïaume d'Eſpagne, & la Catalogne en particulier, pendant l'eſpace de quelques heures, en ſorte qu'il parut que le Ciel s'intereſſoit dans cette querelle, quoi que ces évenements ſoyent des ſuites néceſſaires du cours des Planetes, & que ces Phenomenes ne ſignifient rien par rapport aux affaires, qui dépendent de la liberté & de la direction des hommes.

Ce ſuccès, qui paroiſſoit un preſage de plus grandes proſperitez pour le Roi Charles, anima merveilleuſement ſes partiſans, & les Portugais en particulier, encouragés par Milord Galoüay chargé du commandement des troupes.

An-

Angloiſes & Hollandoiſes qui faiſoient la guerre avec eux. Ceux-ci au premier bruit de la levée du ſiége de Barcellone, & de la fuite du Roi Philippe, qu'on diſoit s'être retiré en Navarre, s'avançerent à grandes journées vers Madrid, la conſternation Générale des partiſans de celui-ci ne faiſant que peu ou point de reſiſtance dans les places qui étoient ſur leur route. 1706.

Ce fut cette marche des Portugais, & la croyance que le Roi Charles ne manqueroit pas de profiter de l'occaſion, qui determinerent le Roi Philippe à prevenir les uns & les autres en retournant au plus vite à Madrid, d'où il tira la Reine ſon épouſe, & tout ce qu'il pût du treſor royal, qu'il emmena à Bugos aux Confins de la Vieille Caſtille pour s'en aſſeurer, & les faire paſſer en France, en cas que le ſort des armes continuat d'être malheureux.

On n'a pas tort de dire que la Fortune eſt chauve par derriere, & que ceux qui ne la prennent point par les cheveux, qu'elle preſente par le devant de la tête, en raclament inutilement les faveurs, quand elle eſt paſſée. Le Roi Charles qu'on perſuadoit de s'avancer

1706. vers Madrid, où la fuite du Roi Philippe, & la conſternation générale de ſes partiſans ne laiſſoit aucun doute qu'il ne fut reçu, prevenu d'une trop grande confiance que ce bonheur ne pouvoit lui échapper, ou peutêtre détourné, comme il fut dit, par les conſeils de quelques-uns des ſiens, qui envioient à ſes Auxiliaires la gloire de lui avoir mis la couronne ſur la tête, s'amuſa ſi long-temps d'ans l'Arragon ſous pretexte de s'y faire reconnoître, que le Roi Philippe eut moyen d'encourager les ſiens, & ayant reçu de nouveaux ſecours de ſon Grand Pere, de ſe rapprocher de Madrid, où les Portugais avoient déja fait proclamer le Roi Charles; & d'y rentrer, ce qui fit que tous les Peuples retournerent à ſa devotion, & que le Roi Charles fut reduit à la défencive, comme auparavant.

Philippe à ſon retour à Madrid ſe vengea un peu cruellement des Magiſtrats, qui ne pouvant rien contre la force préſente avoient été contraints par les Portugais de proclamer ſon competiteur. Il bannit & degrada de leurs offices tous ceux, qu'on lui dit avoir montré quelque complaiſance de

la

la revolution, & la Reine Douairiere entre autres, qu'on lui dit en avoir témoigné la plus grande joye, fut transferée hors du Roïaume, & changea sa relegation de Tolede en celle de Bayonne. Il y eut quelque chose de risible dans l'execution de la vengeance du Roi Philippe. Celui-ci non content d'avoir degradé & exilé de Madrid tous ceux qui avoient témoigné de la complaisance, quoi que forcée, de la nécessité, où il s'étoit trouvé de fuïr, & qui dans le desespoir d'aucun retour de Fortune l'avoient vû emporter les pierreries & les meubles plus pretieux de la Couronne, il s'en prit encor, (sans doute par le mauvais conseil de quelques ames lâches), aux femmes & familles de tous ceux qui se trouvoient auprès de la personne du Roi Charles, ou dans son armée & les bannit d'Espagne. La chose ne se fit pas immediatement après le retour de Philippe à Madrid, & dans le temps que les autres furent dégradés & exilés, mais au commencement de l'année suivante 1707. Il fallut obeïr sans replique à cet ordre rigoureux, & avec d'autant plus de chagrin que cette transmigration se

1706.

1707.

1707. devoit faire en hyver, & par des gens dont la plus part étoit mal pourvûe des biens de fortune, & des moyens néceſſaires pour voyager avec commodité. C'eut été beaucoup pour la plus part d'avoir des voitures aiſées pour leurs perſonnes, & ils ſe ſeroient conſolés de laiſſer à la merci du Roi leurs meubles les plus néceſſaires : mais, comme on a dit, quaſi toutes ces Dames étoient ſans moyens, & il fallut ſe ſervir de tout pour ſe traîner, comme on pourroit, à Barcellone, & y aller faire pompe de leur miſere. Le Roi Charles eut le chagrin de voir arrivér cette troupe exilée dans le plus grand deſarroi du monde, les unes en des miſerables chariots, les autres ſur des brancars, ou dans des pièces de buffet charpentées en litiere, & pluſieurs à pied & le bâton à la main, quelque naiſſance qui les diſtinguat, & très-peu en un équipage convenable à leurs condition. Ce ſpectacle ne pouvoit manquer d'exciter beaucoup d'indignation contre l'auteur d'un malheur commun à tant de perſonnes de qualité, & d'attirer la riſée de quelques autres, qui ne prenoient aucune part dans leur malheur. Et ceux qui

qui voudront aujourd'hui entrer dans les ſentiments des derniers, & ſe renouveller le plaiſir de cette comedie, n'ont qu'à lire dans l'hiſtoire de l'incomparable Sçaron l'entrée triomphante de ſa Troupe Comique dans la Ville du Mans, & l'attirail, avec lequel cette troupe dél'abrée ſe preſenta aux Manceaux, pour avoir une idée juſte, à la qualité des perſonnes près, de ce qui ſe paſſa en cette occaſion aux portes de Barcellone. Pour ſurcroit de malheur pour cette pauvre troupe, elle arrivoit en un temps, où le Roi Charles étoit entierement dépourvû des moyens de la ſecourir. Ce Prince tiroit de gros ſubſides de la Couronne d'Angleterre. On lui faiſoit tenir de Vienne tout ce qu'on pouvoit d'argent: Mais le peu d'Eſpagnols qu'il avoit à ſes côtés lui vendoient ſi cher leur ſervice, ou avoient ſi peur que la Fortune par quelque trahiſon ne les laiſſât avec le ſeul merite de l'avoir ſervi ſans recompence, qu'ils devoroient tout, & ſe payoient d'avance de ce qu'il auroient pû faire, ou eſperer dans la ſuite; en ſorte que le Roi auroit été ſouvent, & on peut dire quaſi toûjours, ſans 1707.

1707. aucun moyen de témoigner ſa liberalité, ou de donner des recompenſes, ſi le Prince ſon Grand Maître d'hôtel n'avoit ſupplée du ſien, & de ſon propre patrimoine, & ne lui eut épargné la honte de ſon indigence.

Entre les Grands de la Nation Eſpagnole, qui s'étoient attachez au Roi Charles, le Duc de Najera étoit un des principaux, mais il étoit déja mort à Barcellone, autant, à ce qu'on diſoit, de chagrin de ſe voir ſans moyens de ſoutenir ſa qualité que d'aucune autre maladie. Il avoit laiſſé à Madrid la Ducheſſe ſa femme, & on vouloit la ſoumettre à la loi des autres, comme ayant eû un mari deſerteur de la Cauſe du Roi Philippe: Elle ſén déffendit vivement, en proteſtant qu'elle ne pouvoit plus être ſoubçonnée d'aucune correſpondance criminelle, puiſque la ſeule perſonne, avec qui elle pouvoit l'entretenir, n'étoit plus. Elle avoit une fille d'âge à être mariée, & la Ducheſſe de Bracciano, qu'on croyoit avoir inſpiré au Roi cette dureté contre les Dames Eſpagnoles, qui avoient des maris auprès du Roi Charles, ne pouvant contraindre le Ducheſſe de Naje-

ra

ra à ſortir de Madrid reſolut d'en tirer quelque parti, où elle trouvat ſon compte. Elle avoit auprès de ſoi un certain Marquis de Crevecœur, qui s'étoit attachée à elle dans la penſée de faire ſa fortune. Elle vouloit bien l'aider en cela, & cette occaſion s'étant preſentée, elle dit fierement à la Ducheſſe Eſpagnole que „ ſi elle vouloit qu'on la „ laiſſat en repos, elle n'avoit qu'à ſe „ reſoudre à donner ſa fille en mariage au Marquis, ce qu'on prendroit „ pour une preuve de ſa fidelité, & „ de ſon véritable attachement au „ ſervice du Roi Philippe. L'Eſpagnole, qui n'étoit pas moins fiere que l'Italienne, lui repliqua ſur le même ton que „ ſa fille n'étoit pas pour un „ petit avanturier, dont tout le mérite „ conſiſtoit dans l'honneur qu'il avoit „ de la ſervir: Quelle connoiſſoit trop „ les prerogatives de ſa naiſſance pour „ les proſtituer de la ſorte, & qu'elle la „ remercioit de ſa recherche. La Ducheſſe des Urſins qui n'étoit point accoutumée à ouïr de ſemblables reparties, entrant dans toute la colere, d'ont une femme que ſe croit mepriſée, eſt capable, vouloit décharger ſa 1707.

1707. mauvaiſe humeur & ſon indignation par des reproches contre la Ducheſſe de Najera, mais elle ſe contenta de la menacer ; qu'elle l'en feroit repentir.
„ Ce ne ſera, lui repliqua l'Eſpagnole, „ qu'autant que le Roi vous le permettra, & j'ai trop bonne opinion de la „ Juſtice de S. M. pour craindre qu'il „ autoriſe vos injuſtes reſſentiments. Il „ ſait trop ce que c'eſt que Nobleſſe, „ & les égards, que lui doivent, mêmes les Têtes couronnées, pour employer jamais ſon autorité à me forcer d'accepter un mari pour ma fille, „ qui ne ſoit pas de ſa qualité, & de ſa „ convenance ; Je me plaindrai moi „ même à lui des menaces que vous „ oſés bien me faire, parce que je refuſe le honteux parti que vous me „ propoſés. La Ducheſſe de Bracciano vit bien que ſes hauteurs ne fléchiroient jamais cette Dame. Elle rabbattit un peu de ſa fiereté, & ſans perdre la penſée de ſe vanger, ce qui eſt bien rare entre les femmes, elle prit ſur le champ le parti de déchanter, & d'en venir à des excuſes, affin de la menager pour ſes reſſentiments. „ Du„ cheſſe, lui dit elle, quand je vous „ ai

„ ai propoſé un mari pour vôtre fille, 1707.
„ je n'ai point penſé à en faire une
„ malheureuſe, ni à forcer ſes incli-
„ nations, ni les vôtres. La faveur,
„ dont leurs Majeſtés m'honorent,
„ m'attire tous les jours des perſonnes
„ de la premiere qualité, qui s'empreſ-
„ ſent de me témoigner toute ſorte de
„ conſideration, pour arriver par mon
„ moyen à une fortune plus élevée,
„ & ſe font honneur de l'avoir obte-
„ nue. Le ſujet que je vous ai propoſé
„ pour époux à vôttre fille, n'eſt pas,
„ comme vous penſés, un petit avan-
„ turier. C'eſt un Seigneur, dont la
„ naiſſance & les moyens ſont connus
„ en France, s'ils ne le ſont pas en
„ Eſpagne autant qu'il le faut pour lui
„ rendre Juſtice; & perſonne ne refu-
„ ſe à ſes qualitez perſonnelles l'eſtime
„ qui ſe doit à un Cavalier accompli,
„ & dont l'alliance, au lieu d'être hon-
„ teuſe à perſonne, peut faire le bon-
„ heur d'une Epouſe, & d'une Maiſon
„ la plus qualifiée du Roïaume. Ça
„ été par une curioſité fort loüable de
„ voir la Cour de S. M. Catholique,
„ qu'il a voulu ſe donner à moi, &
„ c'eſt parce que je connois ce qu'il

„ mé-

1707. „ mérite que je voudrois le retenir en
„ Eſpagne pour continuer à faire hon-
„ neur à ma famille domeſtique, qui eſt
„ cependant celle du Roi, que j'avois
„ jetté les yeux ſur vôtre fille pour l'y
„ établir. Quelles qu'ayent été vos vûes
„ lui répondit la Ducheſſe de Najera
„ qui voyoit la diſſimulation peinte ſur
„ le viſage de la Princeſſe, & quelles
„ qu'elles ſoyent encor dans le diſcours
„ que vous voulez bien me tenir, je ſuis
„ fort indifferente aux unes & aux au-
„ tres, & ſans reflêchir ſur autre cho-
„ ſe que ſur la propoſition que vous
„ m'avés fait du Mariage de ma fille
„ avec vôtre Marquis, je vous ai dit
„ & vous dis encor que ſon alliance ne
„ m'accommode point, de quelque ap-
„ pui qu'il ſoit ſoutenu en cette Cour.
Un refus ſi exprès & ſi mépriſant irri-
tant la Princeſſe au dernier point, dès
ce moment elle jura ſa perte, & com-
me l'exceſſive facilité du Roi Philippe
& de la Reine ſon épouſe lui permet-
toit tout, elle lui fit eſſuyer tant de
chagrins & l'accabla de tant de calom-
nies que la Dame ne voyant aucun
jour à les faire ceſſer, & à s'en deffendre,
mourut de regret quelque temps après,

& laiſſa ſa fille à la merci de ſon impitoyable ennemie, dont cependant la fille ſçut triompher à la fin, comme on verra dans la ſuite. 1707.

Les choſes n'avoient pas été plus heureuſes pour le Roi Philippe cette année dans les Païs-bas qu'elles l'avoient été en Eſpagne, le Duc de Baviere & les Généraux François furent battus à Ramelies par le Duc de Marlbourg, & contraints d'abandonner tout le Brabant juſqu'à Bruxelles même, leur défaite ayant ouvert les portes de toutes les Villes de cette Province, & de quelques autres de la Flandre. Il en fut prêque de même en Italie, où quoique le Duc de Vendôme eut remporté quelque avantage ſur les troupes du Prince Eugene, qui avoient été obligées de repaſſer les rivieres de l'Etat de Veniſe, pour n'avoir pû ſe rendre maîtreſſes d'aucune place conſidérable, qui leur pût ſervir de deffence, le Prince étant arrivé à ſon armée il fallut parler autrement, & malgré tous les obſtacles que les François y pûſſent apporter, il repaſſa toutes les rivieres, força tous les pas, & s'unit avec ſes troupes au Duc de Savoye, avec qui il battit

1707. battit le Duc d'Orleans, qui avoit entrepris & pouſſoit le ſiége de Turin avec tout l'appareil de forces, & tous les ſecours imaginables.

La déroute de Ramelies fit naitre les premieres ouvertures à la Paix. L'Electeur de Baviere retiré à Mons après la bataille écrivit le 20. d'Octobre au Duc de Marlbourg, que le Roi de France étoit prêt d'entrer en negotiation de paix & propoſoit qu'on choiſit un lieu entre les deux armées, qui étoient encor en Campagne, ou après leur ſéparation entre Mons & Bruxelles, où l'on pût traiter avec ſes Miniſtres d'un bon accommodement. Il le prioit d'informer la Reine d'Angleterre de cette diſpoſition, aſſeurant qu'il en uſeroit de même avec ſes Alliés particuliers, & que ſon deſſein étoit de comprendre tous ceux qui étoient entrez en cette guerre, dans le même traitté.

Il écrivit dans les mêmes ſentiments aux Deputez des Etats Généraux qui étoient à l'armée, les priant d'informer leurs maîtres des Intentions du Roi de France. Ils le firent, & comme ſelon la forme de Gouvernement il falloit informer, & recevoir les ſentiments

ments de toutes les Provinces, la réponce tardá peut-être plus à venir que l'Electeur ne s'attendoit. Elle fut que les Etats ne ſouhaittoient rien plus que la paix, n'ayant pris les armes qu'avec la derniere repugnance, mais qu'ils ſouhaittoient une paix durable que les Conferences propoſées ne paroiſſoient pas propres pour cela ſans un éclairciſſement prealable & plus particulier des Intentions de S. M. T. C. qui n'avoit fait juſqu'alors aucune ouverture ſuffiſante, qu'ils puſſent communiquer à leurs Alliés, ſans leſquels ls n'entendoient point d'entrer en aucune négotiation, & que partant il falloit ſonger à des moyens plus convenables pour parvenir à la Paix. 1707.

La réponce que le Duc de Marlbourg fit de ſon côté au même Electeur contenoit préciſement les mêmes choſes que celle des Etats Généraux, la Reine d'Angleterre proteſtant qu'elle étoit dans les mêmes ſentimens; ce qui fit connoître au Roi de France que la voye des Conferences qu'il avoit propoſé n'aboutiroit à rien, à moins qu'il ne fit des propoſitions préliminaires, qui puſſent non ſeulement abbreger les négo-

1707. négotiations mais disposer les contractants à entrer en traitté avec lui. En effet il prit le parti dès le commencement de l'année suivante de donner ces préliminaires, ou points, qu'on pourroit supposer accordés, & qui embrasseroient l'affaire capitale, & il les proposa, non pas aux Alliés, mais au Pape, afin que par son moyen ils fussent rendus publics. Il les expliqua en une lettre qu'il écrivit à ce Pontife en Date du 15. Fevrier, & cela en des termes si pleins de confiance, &, si on l'ose dire, si injurieux à l'Empereur, qu'il est quasi incroyable qu'il l'ait fait en un temps, où les affaires des deux Couronnes étoient si fort derangées. Voici la Lettre.

Très Saint Pere,

„ Les soins que V S. continue de se
„ donner pour procurer la paix à
„ l'Europe nous sont toûjours également agréables. Nous n'avons rien
„ plus à cœur que de seconder ses instances, & nous voulons bien encor
„ aller au devant de tout ce qui pourroit les rendre infructueuses. Comme
„ il

„ il n'a pas tenu à nous que la guerre 1707.
„ n'ait pas été commencée, auſſi con-
„ tinuerons nous à réchercher les oc-
„ caſions de la finir par les voyes les
„ plus promptes & les plus faciles.
„ Vôtre Beatitude à été informée que
„ nous avons déja fait pluſieurs fois des
„ avances pour parvenir à un but ſi
„ ſalutaire. Il faut attribuer au mal-
„ heur des temps que des Princes Ca-
„ tholiques frappés de la crainte de dé-
„ plaire à leurs Alliés refuſent encor
„ d'écouter les Saintes exhortations du
„ Vicaire de J. C. Lors que nous remi-
„ mes à l'arbitrage de V S. de régler
„ les droits de l'Empereur par une
„ compenſation ſur quelques Etats de
„ la Monarchie d'Eſpagne, les Mini-
„ ſtres de V. B. furent chargés du ſoin
„ d'en faire la propoſition à ce Prince.
„ Mais avec quelle hauteur ne l'at il
„ pas rejetté, ayant dit des choſes ex-
„ orbitantes, & demandé avec fiereté
„ le rappel de nôtre Petit fils? Qui au-
„ roit crû Très Saint Pere, qu'il fe-
„ roit une réponſe ſi orgueilleuſe à un
„ Roi inſulté & à nôtre amour pour la
„ Paix? Car la conjoncture, bien loin
„ d'être favorable à la Maiſon d'Au-
ſtriche

1707. „ ſtriche ſembloit alors la menacer par
„ là ſuperioſité de nos forces, & par le
„ gain de la bataille de Caſſano. Mais
„ Dieu, qui eſt le maître des Evene-
„ ments, changea la diſpoſition de nos
„ affaires. Cependant quoi que nous
„ fuſſions occupez du ſoin de reparer
„ nos pertes, nous n'oubliames point
„ l'idée de la Paix, que nous avions con-
„ çue dans le temps même de nôtre
„ plus grande proſperité. Nous reï-
„ terames à la Hollande l'offre d'une
„ barriere pour ſes Etats & les ſûretés
„ demandées pour leur commerce, en
„ nous reſervant de traitter d'une com-
„ penſation avec l'Empereur. Des
„ propoſitions ſi raiſonables furent de
„ nouveau rejettées par les intrigues
„ du parti, qui s'étoit montré contraire
„ à l'agrandiſſement de nôtre Petit fils,
„ & nous donnames alors tous nos
„ ſoins à augmenter les préparatifs d'u-
„ ne guerre, qui nous avoit été vio-
„ lemment & injuſtement déclarée.
„ Néantmoins comme il nous eſt im-
„ portant de corrêpondre encor aux
„ Saintes exhortations de V. B. & affin
„ qu'il ne reſte aucun pretexte à nos
„ ennemis de nous imputer la cauſe de

„ tant

„ tant de ſang Chrêtien répandu, & 1707.
„ qui va encor ſe répandre, nous fai-
„ ſons à V. S. l'explication qu'elle de-
„ ſire ſur les diſpoſitions, où nous ſom-
„ mes pour la paix. Nous dirons donc
„ à V. B. que le Roy nôtre petit fils
„ nous à confié ſes pouvoirs pour tranſ-
„ porter à l'Archiduc une partie des
„ Etats, qui compoſent la Monarchie
„ d'Eſpagne. Le Roi Catholique poſ-
„ ſede les cœurs des véritables Eſpa-
„ gnols, & ſe contente de regner ſur
„ eux.

„ L'Empereur peut donc s'expliquer
„ à préſent. Il dépendra de ce Prin-
„ ce que le Milanois, Naples & Sicile
„ avec les autres Iles de la Mediter-
„ rance dépendantes de l'Eſpagne
„ ſoyent à jamais reunes dans ſa Mai-
„ ſon.

„ On conviendroit aiſement d'u-
„ ne barriere pour la Rep. des Pro-
„ vinces-Unies, & les deux prétextes
„ de la guerre étant ainſi lévés il
„ ſeroit facile de mettre fin aux mal-
„ heurs, dont l'Europe eſt depuis ſi
„ long temps accablée.

„ Nous prions Dieu qu'il con-
„ ſerve pendant de longues années

„ V. S.

1707. „ V. S. dans le Gouvernement de ſon
——— „ Egliſe

Vôtre devot fils le Roi de France & de Navarre.

Ecrit à Verſaillles le 15. de Fev. 1707.

Il y a bien des choſes dans cette lettre, dont le Roi T. C. ſe faiſoit honneur, deſquelles on n'avoit point ouï parler, comme des propoſitions faites pour une Paix deux ans auparavant & après la bataille de Caſſano, & des *choſes exorbitantes*, des *demandes orgueilleuſes* & *fieres* qu'eut fait l'Empereur Leopolde aux Miniſtres du Pape, qui l'exhortoient à la paix. D'ailleurs ces dernieres propoſitions ne parloient & n'offroient tout au plus que de ſatisfaire à la Maiſon d'Autriche, & aux Etats Généraux, ſans aucune mention de l'Angleterre, du Roi de Portugal, des Ducs de Savoye & de Modene, tous intereſſés dans la guerre qui ſe faiſoit. Outre que la Mediation de Clement XI. ne pouvoit être agréable aux Etats Proteſtans Alliés de l'Empereur, ni à l'Empereur même, qui s'étoit plaint ſi ſouvent

ſouvent de la partialité du S. P. pour la France. Auſſi cette lettre ne produiſit elle rien, aucun des Alliés contre le France ne ſe crût obligé de déferer à des conſeils, qui leur venoient d'un Médiateur ſi ſuſpect, & tous continuerent la guerre. 1707.

Ces propoſitions lâchées à tout évenement, le Roi Louïs voyant les affaires d'Eſpagne en une dangereuſe criſe, & ne jugeant plus à propos que le Roi Philippe s'éloignat de ſa Capitale penſa d'envoyer en Eſpagne un Général dont l'autorité & l'experience fuſſent capables d'y rétablir la confiance & l'amour des ſujets envers leur Prince, & d'y ranimer les troupes à pourſuivre le recouvrement des places, qui s'étoient declarées pour le Roi Charles. Il jetta pour cela les yeux ſur le Duc d'Orleans, & donna part de ſa réſolution au Roi Philippe. La Princeſſe des Urſins, dont la faveur auprès du Roi & de la Reine diſpoſoit abſolument de tout en Eſpagne, prévoyant bien qu'un Prince d'une ſi grande conſidération éclypſeroit ſon credit, fit tout ce qu'elle pût pour empêcher qu'il ne vint, ſuggerant au Roi Philippe mille

1707. ſoubçons contre la perſonne du Duc, & lui faiſant craindre mille dangers de voir ſon autorité diminnée, & peut-être ſa couronne perdue. Le ſujet de cette crainte, qu'elle inſpiroit au Roi, étoit fondé ſur ce que quelques Eſpagnols de grande conſidération avoient autrefois ſouhaitté d'avoir le Duc d'Orleans pour Roi, pluſtôt qu'un des fils du Daufin, de peur que les deux couronnes de France & d'Eſpagne venant à s'unir, l'Eſpagne ne devint alors une Province du Roïaume de France, gouvernée par des Viceroys, ce qui pouvoit facilement arriver par la mort du Duc de Bourgogne. On diſoit d'ailleurs que le Roi Louïs lui même avoit été quelque temps dans ce ſentiment, & qu'il n'avoit réſolu l'élevation du Duc d'Anjou ſur le trône d'Eſpagne, que par un motif de tendreſſe, peut-être exceſſive, pour ſa propre famille, dans laquelle il vouloit reünir toutes les Grandeurs, que la Fortune peut diſtribuer.

Tous les mauvais offices intereſſés que la Princeſſe tramoit contre le Duc d'Orleans cederent enfin à la volonté abſolue du Roi Louïs, & le Duc arri-

va

va à Madrid au commencement de l'année, très-bien, & très cordialement reçu par le Roi Philippe & par la Reine ſon Epouſe, mais avec des careſſes diſſimulées de la Princeſſe des Urſins, qui, faiſant de neceſſité vertu, s'efforça de lui témoigner de la joye de ſon arrivée. Comme il n'y avoit plus de moyen de l'empêcher, & que la trop grande bonté du Roi & de la Reine lui avoient laiſſé prendre un aſcendant ſur eux, qu'elle ne pouvoit ſe reſoudre de perdre, elle fit dès le commencement tout ce qu'elle pût pour perſuader au Duc que ſon interêt étoit de vivre avec elle en une concorde & intelligence parfaite; qu'étant déja accreditée & connue des Eſpagnols, & ayant pris ſoin de les étudier, elle ſavoit plus que perſonne les voyes de les diſpoſer à tout ce, qu'on jugeoit être du plus grand ſervice du Roi, qu'elle lui offroit ſes lumieres & les habitudes qu'elle avoit fait dans la Nation, & qu'elle ſe flattoit que de ſon côté; il voudroit bien agir de concert avec elle. Le Duc étoit trop éclairé pour ne pas demêler le but de cet artificieux diſcours, & avoit le cœur trop élevé pour ſe ſou- 1707.

1707. mettre aux Conſeils d'une femme, qui ne primoit à la Cour que par un excès de condeſcendance de leurs Majeſtés Catholiques à ſon égard. Il lui témoigna franchement qu'il ne lui envioit point la faveur, dont elle jouïſſoit à la Cour, n'étant pas d'une condition à pouvoir être touché de cette envie, mais qu'il étoit perſuadé que l'uſage qu'elle faiſoit de ſon credit étoit la cauſe d'une grande partie des deſordres & des malheurs que le Roi & le Roïaume avoient ſouffert juſqu'alors, parce qu'elle ſe mêloit de dire ſon avis, & de donner des conſeils ſur des matieres qui étoient hors de ſa competence, & qu'elle faiſoit ſervir le pouvoir, qu'elle avoit ſur l'eſprit du Roi pour les faire executer, le plus ſouvent à la ruine des affaires : qu'il vouloit lui même lui donner un bon conſeil, & qui contribueroit & à ſa fortune particuliere, & au meilleur ſervice du Roi, qui étoit de procurer à la Reine toutes les ſatisfactions qu'elle pouvoit par ſes reſpects & par ſes ſervices, & par des entretiens de choſes indifferentes, & de s'abſtenir de porver ſes vûes an delà.

La Princeſſe, quoi que convaincue par

par ſa propre experience, & par ſa premiere diſgrace que le Prince lui parloit en ami, & lui diſoit la verité, ne pût s'empêcher de concevoir le dépit le plus violent contre lui, & de ſe reſoudre dans le moment de le traverſer de toutes ſes forces, & de faire échoüer toutes les entrepriſes, par leſquelles il pourroit acquerir de l'eſtime, ou de la reputation. La Catalogne étant reſtée quaſi ſeule au pouvoir du Roi Charles, après la répriſe déja faite des Roïaumes, quaſi entiers d'Arragon & de Valence à l'obéïſſance du Roi Philippe, il fut réſolu de faire le ſiége de Lerida comme de la place la plus importante de la Province après Barcellone. La Ville étoit forte, & deffendue par une bonne garniſon: mais c'étoit par là que l'entrepriſe étoit digne du courage du Prince qui l'avoit formé, & que la priſe qu'on en feroit lui apporteroit plus de gloire. La plus grande valeur du monde peut concevoir & concerter les deſſeins les plus hardis mais elle, ne s'auroit les executer ſans les ſecours neceſſaires. La Princeſſe des Urſins réſolue de ſe venger de l'indifference, ſi on ne veut pas dire du mépris, que lui avoit 1707.

témoigné le Duc d'Orleans en trouva
1707. l'occaſion dans l'acheminement de ce ſiége. Elle ſe ſervit des creatures que lui attachoit ſon credit pour que quaſi tout univerſellement vint à manquer aux aſſiegeants, les vivres pour la ſubſiſtance des troupes, l'argent pour leur ſolde, & la groſſe artillerie pour battre la place; la Princeſſe ayant trouvé moyen de faire qu'on tirat celle-ci de Seville, Ville à plus de 60. lieues de la place aſſiegée, & qu'on la fit marcher à ſi petites journées, qu'elle ne pût arriver au Camp qu'après le S. Martin.

Cela fut cauſe que le ſiége traina en longueur; Et comme la Princeſſe avoit dans l'armée pluſieurs perſonnes qui lui étoient devoüées, celles-ci pour lui faire plaiſir décrioient de toute leur forte l'entrepriſe de ce ſiége, comme temeraire, & la conduite du Duc, qui montroit d'autant plus de fermeté qu'il voyoit les deſſervices qu'on lui rendoit dénués de toute ſorte de raiſons. Le mécontentement devint ſi général dans le Camp, que le Duc de Bervik, qui étoit un des Lieutenants Généraux, après lui avoir repreſenté l'impoſſibilité, qu'il croyoit qu'il y eut deprendre Leri-

da,

da, & le danger de ſe voir eux-mêmes aſ- 1707.
ſiegés par les troupes du Roi Charles, ayant vû que ce Général ne s'emouvoit par aucune des conſidérations, qu'il lui propoſoit, en écrivit au Roi de France, & lui repreſenta les incommodités, que ſouffroit l'armée dans ſon camp, & que l'entrepriſe ne paroiſſoit pouvoir reuſſir en aucune maniere. Cette repreſentation fut ſi efficace que le Roi, d'ailleurs pouſſé à cela par le Comte de Chamillard, qui ſe trouvoit alors dans les affaires, & étoit d'intelligence avec la Princeſſe, écrivit au Duc d'Orleans de lever le ſiége, & de mener ſon armée en quartier d'hyver. Par bonheur pour le Duc d'Orleans le courier, qui lui apportoit un ordre, qui l'auroit extrémement mortifié, arriva au Camp le jour même que la Ville de Lerida fut obligée de capituler. Il répondit au Roi, en lui annonçant la nouvelle de cette priſe, & le pria de ne point trouver mauvais qu'il mit encor quelque temps à ſoumettre le château, qui ne s'étoit point encor rendu, mais qu'il eſperoit de reduire dans quelques jours. Il confondit ainſi ceux, qui ſe flattoient de le voir avec

1707. la mortification de ſon entrepriſe échouée.

Le Roi Philippe avoit remporté d'autres avantages cette Campagne, & ſes troupes avoient gagné la bataille d'Almanza ſous le Duc de Bervick avant l'arrivée du Duc d'Orleans. Il reprit auſſi quelques places dans les Roïaumes d'Aragon & de Valence qu'il fit démanteler, affin de leur ôter la confiance de pouvoir une autre fois ſoutenir leur revolte. Il déclara le Roïaume d'Aragon déchu de ſes anciens privileges. Mais il perdit d'ailleurs les Duchés de Milan & de Modene; les troupes Françoiſes ayant capitulé leur ſortie d'Italie avec l'avacuation du Château de Milan, & de quelques autres places, qu'ils poſſedoient dans ce Duché. Il perdit encor le Roïaume de Naples que ſe déclara en faveur du Roi Charles, dés que les troupes Allemandes y furent arrivées, c'eſt à dire la Capitale; car pour la Ville de Gaete, où le Duc d'Eſcalone Gouverneur pour le Roi Philippe s'étoit retiré, elle fut obligée de ſe rendre à diſcretion, & le Duc y perdit ce qu'il avoit accumulé pendant ſon Gouvernement, qu'on dit être

être une ſomme de quatre cent mille écus, fruit de ſa moderation & de ſa charité envers les Peuples de ce Roïaume. 1707.

Comme il avoit eû la dureté de faire brûler par la main du Boureau les Manifeſtes qu'on avoit fait ſemer à Naples, avant l'arrivée des Allemans, on ne voulut le recevoir qu'à diſcretion, & cette diſcretion n'empêcha pas qu'il ne fut reconduit ſur un cheval de plein jour priſonnier à Naples, & qu'il n'eſſuyat toutes les railleries du Peuple, dont il ne s'étoit pas fort ſoucié des gagner l'affection.

Il étoit enfin né le premier jour d'Août au Roi Philippe le premier fruit de ſon mariage avec la Princeſſe. Marie, Louïſe de Savoye, & comme c'étoit un Prince, qu'il nomma Louïs du nom de ſon Ayeul, il le fit déclarer l'année ſuivante Prince des Aſturies, titre des premiers nés des Rois d'Eſpagne, & héritier neceſſaire des Couronnes de cette Monarchie. Mais il rouvrit les playes de la Nation en accordant aux François une entiere liberté de traffiquer dans les Indes Eſpagnoles, ce qui déplut beaucoup à ſes ſujets, qui craignirent

1707. rent de voir à la fin passer en France les tresors de ces riches Provinces, & de se voir frustrés de tous les avantages de ce commerce.

Toute la Lombardie & le Royaume de Naples étant tombées, comme on a dit, au pouvoir des Imperiaux, & les propositions de paix, que le Roi Louïs avoit faite dans la lettre, qu'il écrivit au Pape, n'ayant point été acceptées, il se presenta une nouvelle occasion, qui sembla rapeller les armes des
1708. deux Rois en Italie. Le Roi Charles faisoit venir sa nouvelle Epouse la Princesse Christine de Wolfembutel en Catalogne, & la Flotte combinée d'Angleterre & d'Hollande la devoient transporter à Barcelone. La Princesse passa par Milan, où tous les Princes d'Italie l'envoyerent complimenter, hormis le S. Pere, qui ne crût pas lui devoir faire aucun honneur, pour ne point déplaire au Roi Philippe. Les Imperiaux primoient alors en Italie, & pour se venger de cette partialité entrerent sur le Ferrarois, & se saisirent de la petite Ville de Comachio, unie à la Legation de Ferrare, mais que la Maison d'Este prétend avoir toûjours été un Fief sepa-

ré

ré du Duché de Ferrare, duquel ils recevoient des Empereurs une Inveſtiture particuliere. Clement cria alors au ſecours & en demanda à la France, à l'Eſpagne, aux Venitiens & aux Suiſſes par des Brefs qui ne produiſirent aucun effet, qu'auprès du Roi de France, qui ayant été contraint de retirer ſes troupes d'Italie prenoit volontiers l'occaſion de les y renvoyer à la faveur d'une ligue, qu'on prétendoit faire de tous les Princes Italiens pour arrêter les progrès des Imperiaux. Mais comme aucun de ces Princes n'avoit ſujet de ſe promettre de grands avantages de cette ligue, le projet en fut ſans execution, & les Venitiens mêmes répondant au Pape lui firent une eſpece de reproche de s'être attiré la vexation, dont il ſe plaignoit, en ſe dépoüillant de la qualité d'impartial, & d'ami commun des deux partis, qui ſe faiſoient une guerre, dans laquelle il n'avoit aucun intereſt. 1708.

Les Eſpagnols ne d'aignerent pas même écouter les prieres du Pape; Et la Cour de Madrid enyvrée de la joye d'avoir un Prince héritier de la Couronne, & des avantages, que les armes

1708. du Roi Philippe avoient remporté la derniere campagne, quoi que l'armée navale qui avoit conduit la Reine Epouſe du Roi Charles à Barcelone ſe fut ſaiſie ou retournant des Iſles de Majorque & de Minorque, & du Roïaume de Sardagne, continuoit à ſe donner, comme on dit, au Cœur joye, & à ſe divertir en toutes les manieres. Ce n'étoit à Madrid que Comedies, que Bals, que Maſcarades, & comme dans les temps de joye il ſemble qu'on abandonne tout autre ſoin, les propoſitions mêmes que fit le Duc d'Orleans, & l'emploi qu'il propoſa de faire des armes du Roi pour la campagne prochaine, pendant laquelle il ne ſe promettoit rien moins que la conquête de tout le Portugal, ſi elles furent écoutées, furent conſiderées comme des chimeres, auſquelles on ne fit aucune attention. La Princeſſe des Urſins, qui continuant de joüir de toute l'étendue d'une faveur ſans bornes, diſpoſoit de tout avec Monſ. Amelot Ambaſſadeur de France, s'étant mis en tête d'acquerir un autre merite plus éclattant que celui de la conquête du Portugal, envoya à Turin un de ſes propres Gentilhommes, affin de ne

ne pas compromettre le nom du Roi Philippe, offrir au Duc de Savoye s'il vouloit abandonner les Alliés, des avantages si considérables, qu'ils surpasseroient tout ce qu'il pouvoit si promettre de leur alliance; promesse, dont il ne pouvoit point douter, sachant le credit quelle avoit à la Cour du Roi Philippe, & la faveur dont elle y jouïssoit. Le Duc ne fit aucun cas de cette proposition, & la Princesse n'en reçut ni merite ni homeur. Elle n'en étoit pas moins attentive à traverser les projets du Duc d'Orleans, qui retourné en Espagne pour y faire une seconde Campagne trouva les mêmes obstacles qui l'avoient traverse l'année precedente. Comme ce Prince n'avoit voulu entrer en aucun concert avec elle ni faire dépendre son credit & sa reputation du concours de ses conseils, auxquels elle auroit attribué tous les heureux succez, qu'il se pouvoit promettre de sa conduite particuliere, elle ne pouvoit digerer ce mépris, & se voyant comme la dépositaire de toute l'autorité Royale, que l'indolence du Roi & de la Reine lui avoit abbandonné, elle prétendoit que cette faveur fut un titre

1708.

1709.

1709. l'exiger une ſoumiſſion & une dépendance aveugle de tous ceux qui avoient des emploix, ou attendoient des graces dans le Roïaume. Ne pouvant flêchir l'eſprit du Prince, elle l'avoit environné de ſes creatures pour être informée de tout ce qu'il diſoit ou faiſoit, dans la vûe d'en prendre occaſion de le detruire. Elle avoit cependant eû le chagrin de voir qu'un Grand, à qui elle vouloit procurer une charge des plus importantes dans l'armée, à condition qu'il lui ſerviroit dépion des actions les plus ſecrettes du Duc d'Orleans, avec lequel il auroit lieu de traitter familierement, celui-ci l'avoit genereuſement refuſé, & avoit mieux aimé aller ſervir le Roi ailleurs qu'en Eſpagne, où l'on lui offroit un des premiers Commandements, à cette honteuſe condition, qu'il rendit publique au grand regret & confuſion de la Ducheſſe.

Mais rien n'étoit capable d'arrêter la paſſion de cette femme. Comme le Duc devoit inévitablement paſſer par ſes mains, ne pouvant ſe promettre aucun fruit de ſes armes, ſi les proviſions neceſſaires manquoient pour l'acheminement des entrepriſes, qu'il faudroit faire,

faire, elle se flatta qu'elle le feroit encor échoüer par cette voye, & disposa les choses à cela. Le Duc ne pouvoit ignorer la mauvaise disposition de la Ducheſſe à son égard, & comme il falloit cependant agir, il prit toutes les précautions, qu'il put, contre le deffaut principalement des choses neceſſaires pour de faire subsister & agir son armée. Il pria instamment le Roi d'avoir l'œil à ce que les provisions lui fussent fournies à temps, & le Roi lui promit tout, mais l'execution de ces promeſſes dépendant du concours de plusieurs sortes de personnes subſtituées, celles-ci pouvant être gagnées (comme il étoit facile à la Ducheſſe de le faire) les promeſſes du Roi n'avoient de sûreté qu'autant qu'il plairoit à cette Dame de leur en faire avoir. Le Duc pour une plus grande asseurance de son fait laissa un Miniſtre à Madrid nommé Deslandes pour solliciter en son nom ce qui lui manqueroit, dans le cours de la Campagne. Il le fit savoir, & s'en excusa en quelque maniere à l'Ambassadeur de France Amelot, à qui il auroit pû recouvrir pour ces sollicitations, mais en qui il ne pouvoit prendre aucune confiance, 1709.

1709. fiance, le voyant en une liaiſon ſi étroite avec la Ducheſſe conjurée contre lui. Celle-ci pour mieux couvrir ſon jeu, & executer plus ſeurement ſa vengeance feignit de l'eſtime & de l'amitié, la plus grande du monde pour cet homme, qu'elle vouloit bien même extretenir ſouvent, comme ſi elle eut été charmée de ſa converſation & en faiſoit faire autant à D'Aubigni qui étoit un autre elle même, & pour qui on ſavoit que de long-temps elle n'avoit aucun ſecret.

Elle avoit fait venir de France ce D'Aubigni qui la ſervoit depuis long-temps elle & le tenoit ſous le nom d'Ecuyer, lui témoignant une ſi grande familiarité, qu'on ne d'outoit point qu'il n'entrat dans toutes ſes vûes, & ne fut un Miniſtre fidel de toutes ſes paſſions. Le Duc d'Orleans s'étoit porté à Saragoſſe avant que de commencer la Campagne. Les Eſprits y étoient fort irrités à cauſe de la perte de leur privileges; dont le Roi les avoit privé l'année derniere, avec un reſſentiment peut-être plus juſte que néceſſaire en un temps où la prudence ſembloit deſaprouver une rigueur capable de-

porter

porter les choſes au déſeſpoir. Les Aragonois ſouffrent impatiemment d'être ſoumis aux Caſtillans, & n'ont jamais oublié que leurs Rois ne le cedoient point autrefois aux Rois de Caſtille, ni en pouvoir, ni dans l'ordre des Monarchies. On avoit beſoin d'eux pour reduire le reſte de la Catalogne à la ſoumiſſion & à l'obeïſſance. Le Marquis de Joffreville un des Lieutenants Généraux, qui devoient ſervir dans l'armée du Duc d'Orleans avoit acquis beaucoup d'eſtime parmi les Aragonois, & voyant le mécontentement général de toute la Nation il crût qu'il ne ſeroit pas inutile d'en donner part au Roi, & de lui faire connoître les raiſons qui pouvoient le porter à avoir des ſentiments plus favorables pour ce Peuple. Il forma une eſpece de Memoire ou requête en leur faveur, par laquelle il demandoit à S. M. C. de vouloir bien être ſatisfaite de la rigueur, qu'elle avoit témoigné juſqu'alors contre ce Roïaume, & d'avoir à l'avenir des égards plus favorables au malheur des temps paſſés, & à la fidelité, qu'ils lui promettoient pour l'avenir. Le Duc d'Orleans, qui étoit dans le même ſentiment qu'on 1709.

1709. qu'on devoit menager les Aragonois, appuya la requête ou Mémoire du Marquis d'une Lettre, qu'il écrivit au Roi Philippe, & lui fit rendre l'un & l'autre par l'Agent Deſlandes, qu'il avoit laiſſé à Madrid. Et dont on à déja parlé.

Il n'y avoit rien dans toute cette conduite, qui pût donner raiſonnablement priſe à la mediſance, & à la malignité, mais la Ducheſſe des Urſins, qui avoit réſolu de ne laiſſer paſſer aucune occaſion, ſans s'en ſervir pour rendre le Duc d'Orleans odieux, & lui faire perdre les bonnes graces du Roi Philippe, perſuada à celui-ci que les recommandations du Duc étoient des reproches de la conduite, qu'il avoit tenu envers les Aragonois, & que le Duc jugeant autrement que le Roi de ſes actions n'avoit d'autres vûes que de le rendre mépriſable à ſes ſujets, pour en ſuite lui enlever ſa Couronne, en gagnant l'affection des Peuples par la demonſtration de cette pitié. Elle tourna dans la ſuite du même côté la Capitulation que le Duc accorda à la garniſon de Tortoſe, qu'il prit cette campagne, & qu'elle vouloit qu'on dû retenir

tenir priſonniere, & fit tant par ſes 1709.
inſinuations malignes que le Duc étant
retourné à Paris après la Campagne,
le Roi Philippe écrivit au Roi ſon
Grand Pere qu'il ne ſouhaittoit pas
que le Duc retournat plus en Eſpagne
pour y commander ſes troupes, & don-
na charge au Duc d'Albe ſon Ambaſ-
ſadeur de renouveller au Roi les mê-
mes inſtances, où il en ſeroit beſoin,
& d'empêcher en toute maniere ce
retour.

Le merveilleux en cette affaire eſt
que le Roi Philippe ſe prêtoit aux paſ-
ſions de la Ducheſſe en un temps, où
il avoit le beſoin le plus précis des ap-
puis les plus puiſſants pour ſe ſoutenir.
Le Roi Louïs, qui voyoit ſon propre
Roïaume de France déperir tous les
jours pour la querelle de ſon petit fils,
qu'il avoit ſoutenu juſqu'alors avec des
frais & des efforts incroyables, avoit
demandé la Paix aux Puiſſances Alliées
dans des Conférences, qui ſe tindrent à
la Haye, où le Marquis de Torci, &
la Préſident Rouillé ne purent rien ob-
tenir, à moins qu'il ne conſentit au re-
tour du Roi Philippe en France, &
qu'il n'abandonnat l'Eſpagne au Roi

Char-

1709. Charles; Ce à quoi le Roi Louïs avoit parû acquieſcer, juſques-là qu'on crût que le Gentilhomme, qu'il venoit d'envoyer à ſon petit fils, étoit pour le diſpoſer à cette neceſſité, contre laquelle il lui conſeilloit de faire toutes des proteſtations, qu'il jugeroit à propos avant que de partir d'Eſpagne.

Le Pape qui avoit differé juſqu'à liſſue de ces Traités d'en venir à la reconnoiſſance du Roi Charles, les voyant terminées ſans aucun ſuccès avoit enfin franchi le pas, & envoyé un Nonce à Barcelone porter les lettres de cette reconnoiſſance, ce qui donna lieu au Roi Philippe de chaſſer de Madrid le Nonce du S. Pere, qui paroiſſoit ſe revolter contre lui, & deffendit à ſes ſujets tout commerce avec la Cour de Rome. Le Cardinal Portocarrero mourut, quelque temps après qu'on eſt reçu cette nouvelle: Mais il y avoit long-temps que ſes conſeils n'étoient plus ouïs, la Princeſſe des Urſins s'étant ſaiſie de tout le Gouvernement, & quoi qu'elles fit encor ſemblant de le reſpecter, ce n'étoit que dans les avis qu'il donnoit conformes à ſes idées. D'ailleurs les Alliés, qui ſe voyent comme mepriſés par le deſ-

aveu

aveu que le Roi Louïs, avoit fait de ce que ſes Deputez avoient promis à la Haye continuerent la guerre aux Païs-Bas, y prirent Tournay & Mons, places très-importantes, & y gagnerent encor la fameuſe bataille de Malplaquet près de cette derniere Ville ſur les troupes du Maréchal de Villars. 1709.

Ces pertes, qui arrivoient coup ſur coup à la France, obligerent le Roi Louïs d'envoyer faire de nouvelles propoſitions de Paix à la Haye par Monſ. Petkum, Réſident du Duc d'Holſtein Gottorp à Paris, qui étant de nouveau convenu des Préliminaires, à un article près, donna lieu à l'aſſemblée qui ſe tint à Gertruidemberg, pour trouver les moyens de convenir encor de cet Article. Le Maréchal d'Uxelles & l'Abbé de Polignac, fait depuis Cardinal, furent nommés par le Roi Louïs pour y aller de ſa part.

Ce 2. article, le 27. de ceux dont on étoit convenu, & dont l'accord étoit difficile, regardoit la maniere, dont la Monarchie d'Eſpagne ſeroit rendue & conſignée, au Roi Charles y ayant pluſieurs moyens pour cela, dont le plus facile étoit ſans doute que le Roi 1710.

Louïs

1710. Louïs voulut véritablement cette reſtitution, puis que ſon petit fils n'ayant été placé ſur le trône d'Eſpagne que par ſon moyen, & n'ayant point d'autre appui étranger pour s'y ſoutenir que les forces de la France, il eſt bien ſûr que ſi le Roi Louïs avoit réſolu une fois de ne les plus laiſſer agir en faveur de ſon petit fils, & s'il lui avoit réſolument fait connoître ſes volontés la deſſus, la choſe n'auroit eû aucune oppoſition de la part de celui-ci, que la bonté de ſon naturel diſpoſoit à tout.

Il n'en étoit pas de même de la Reine. Elle ne pouvoit enviſager ſans deſeſpoir ſon retour en France, où elle auroit été ſous les yeux, & comme ſous le pouvoir de la Ducheſſe de Bourgogne ſa ſeur. Elle déclara qu'elle n'obeiroit à aucun ordre d'abandonner l'Eſpagne, quelle deffendroit tant qu'elle auroit des Eſpagnols fideles pied à pied ce que ſon Mari poſſedoit, & que chaſſée de toutes les Villes, ſi le malheur le vouloit ainſi, elle iroit mourir, ſon fils entre les bras, dans les Montagnes des Aſturies avec la gloire de n'avoir manqué ni de cœur ni de ré-

réſolution pour conſerver ſa couronne. 1710.

La Princeſſe des Urſins ſecondoit vigoureuſement la Reine, juſqu'à là qu'elle en vint : une fois aux reproches „ avec le Roi. „ Quoi lui dit elle un „ jour, êtes vous Prince? Etes vous homme? Vous, qui faites ſi peu de cas de „ la Souveraineté & qui avés des ſentiments plus foibles qu'une femme? „ Ne ſavés vous pas la neceſſité impoſée à tous les Souverains de ne quitter la couronne qu'avec la vie? On „ vous menace de la guerre, ſi vous ne „ deſcendés du trône. Que vous peut „ il arriver de pis, ſi vous continués à „ vous deffendre? Ne ſavés vous pas „ combien de reſſources le Temps fournit aux plus malheureux? la Fortune „ ne vous at elle pas montré plus d'une fois qu'elle vous cherit? Pourquoi voulés vous vous rendre indigne de nouvelles faveurs, en deſeſperant de celles qu'elle eſt diſpoſée à „ vous encor faire? Doutés vous de „ la Juſtice de vôtre cauſe? Si vous la „ croyés digne de la protection du „ Ciel, mettés vous en état de la meriter par des ſentiments, & par des „ actions qui y répondent.

Quoi

1710. Quoi que dit & quoi que fit la Princeſſe des Urſins, comme elle ne pouvoit pas tout à fait fonder ſur le courage du Roi, & dans la deffiance de voir les choſes ſuivre le mauvais train, qu'elles avoient pris, elle prevint elle même le public, & fit ſavoir que ſes affaires la rappellant en Italie, elle ſe diſpoſoit à y aller faire un voyage. Elle ne ceſſoit point cependant d'encourager le Roi, & de ſeconder la Reine dans ſes efforts de le diſpoſer à une vigoureuſe réſolution. On vint enfin à une aſſemblée des Grands, qui jouïſſoient à la Cour de la premiere conſidération. Le Roi ne fit point de difficulté de leur expoſer l'état, où étoient ſes affaires: que ſon Grand Pere rappelloit les troupes Françoiſes qui l'avoient aydé juſqu'alors, & qu'il lui perſuadoit même de ceder à la néceſſité & à la force ſuperieure, en faiſant des proteſtations de ſes droits, affin de s'en ſervir en une conjoncture plus favorable. Il leur demanda leur conſeil, s'ils en avoient quelqu'un à lui donner, & proteſta que s'ils étoient réſolus de le ſoutenir, nonobſtant le mauvais état préſent de ſa Fortune, il riſqueroit tout pour demeurer

meurer avec eux, & s'expoſeroit le premier à tous les dangers qu'il faudroit encourir pour cela. 1710.

Ces Grands qui furent admis dans ce conſeil lui étoient affectionnés, & on peut dire que la Nation Eſpagnole en Général l'étoit de même, très-ſatisfaite d'avoir un Jeune Roi, bon tout ce qu'il pouvoit être, & avec lequel ils croyoient de pouvoir être heureux, n'eut été la dépendance, dans laquelle le Roi de France tenoit toute la Nation Eſpagnole, & la Nobleſſe en particulier, qui ne participoit quaſi à aucune grace, & n'avoit aucun employ, tout étant pour les François. Ils lui perſuaderent de demander au Roi ſon Grand Pere l'éloignement en particulier de Monſ. Amelot ſon Ambaſſadeur, & de la Princeſſe des Urſins, les deux premiers & tout puiſſants Miniſtres, qui diſpoſoient de tout ſans les égards dûs à la Nation. Le Roi Philippe conſentit à faire cette demande, & le Roi Louïs, n'ayant pas trop bonne opinion des affaires des Eſpagnols, conſentit de ſon côté à ce qu'on lui demandoit & rapella ſon Ambaſſadeur. Philippe éloigna de même tous les

François de ſes Conſeils, & retracta la
1710. permiſſion qu'il avoit accordé à la Nation Françoiſe & de traffiquer dans les des Eſpagnoles. En ſuite de ceci & ns l'eſperance, qu'il donna qu'il ourroit en Eſpagne, pluſtôt que de la ceder à ſon Competiteur, il demanda aux Eſpagnols des ſecours proportionnés à la deffence, qu'il alloit entreprendre, privé des troupes Françoiſes. La Princeſſe des Urſins demeura en Eſpagne comme bien intentionnée, & utile dans les conjonctures preſentes.

Il eſt bien difficile de ſe perſuader que le Roi Louïs voulut véritablement détrôner ſon petit fils, quelque ſemblant qu'il fit d'en vouloir venir là, peut-être plus pour obliger les Eſpagnols à faire leurs derniers efforts, que dans la véritable penſée de l'abandonner. Auſſi remarquat on qu'étant né un ſecond fils au Duc de Bourgogne, ils lui donna le nom de Duc d'Anjou, que le Roi Philippe auroit dû reprendre, s'il avoit été obligé de retourner en France & que dans les Conferences qu'on tint à Gertruidemberg à ſa requiſition, & pour convenir ſeulement de l'article des Préliminaires, qu'il avoit ac-

accordé, article, comme on a dit, qui regardoit l'évacuation du Roïaume d'Eſpagne & les moyens de l'executer, il fut remarqué, dis-je, que ſes Miniſtres ne parlerent plus de cette avacuation, mais de partager le Roïaume entre les deux Rivaux, & de voir ce qu'on en laiſſeroit à Philippe. 1710.

La Nation Eſpagnole s'étoit partagée d'inclination, en ſuite des progrès qu'avoit fait le Roi Charles, que ſes Alliés ne paroiſſoient pas vouloir abandonner, juſqu'à ce qu'ils l'euſſent établi dans toute l'Eſpagne, particulierement depuis les batailles d'Almenara & de Saragoce, où les troupes du Roi Philippe avoient été battues, après quoi Madrid même avoit encor une fois ouvert ſes portes au Roi Charles, qui y étoit allé, & qui cependant deſtitué du ſecours préſent des Portugais ne put s'y maintenir. A la verité le Roi Louïs avoit envoyé le Duc de Vendôme en Eſpagne pour commander l'armée, & y avoit fait marcher de puiſſants ſecours de troupes Françoiſes: Mais enfin les Alliés ſerroient de tout côté le Roi de France, & pendant les Conférences, & après, ils avoient fait les ſiéges &

1710. pris les Villes de Douay, de Bethune, d'Aire, & de S. Venant; Et comme l'Eſpagne ne devoit naturellement demeurer au pouvoir du Roi Philippe qu'autant que la France lui prêteroit des ſecours, celle-ci étant une fois épuiſée, ſeroit enfin hors d'état de lui en fournir.

Ce qui affoibliſſoit le parti du Roi Philippe, étoit non ſeulement la crainte que les ſecours de la France vinſſent à manquer, mais encor, comme on a dit, le partage des Eſprits parmi les Grands de la Nation Eſpagnole, contre quelques-uns deſquels le Roi avoit été conſeillé de ſe déclarer par des deſtitutions de charges, par des exils, & par des empriſonnements. On à parlé de celui du Marquis de Leganes: le Roi fit encor cette même année celui du Duc de Medina Cœli, qu'il avoit autrefois retiré du Gouvernement du Roïaume de Naples, pour s'en ſervir à Madrid de Miniſtre d'Etat, attendu ſon habileté & ſon experience. Le Duc avoit vecu à la Cour dès ce temps là avec beaucoup dégard à ſa Naiſſance, & aux ſervices qu'il rendoit, & qu'il pouvoit rendre. On veut que les manieres

nieres deſpotiques, avec leſquelles la Ducheſſe de Bracciano regloit tout, & faiſoit couler toutes les faveurs ſur ſes creatures fut cauſe de quelques chagrins, qu'il en témoigna; Ce qui eſt ſûr eſt qu'après la mort du Marquis d'Aſtorgas, à qui on veut que le Confeſſeur, qui le preparoit à ce paſſage, eût donné ce Conſeil, on apporta au Roi un billet cacheté que ce Seigneur en mourant avoit ordonné qu'on lui rendit, après la lecture duquel le Roi, fit appeller le Duc dans ſon cabinet pour lui parler, & au ſortir du Cabinet du Roi étant entré à l'apartement du Secretaire d'Etat, où Philippe l'envoyoit il y fut arrêté par le Capitaine des Gardes, qui le conduiſit ſur le champ hors de la Ville, & le conſigna à un Capitaine Irlandois qui avec une eſcorte de 50. hommes le conduiſit au Château de Segouie, avec ordre de ne laiſſer voir, ni parler à perſonne. Ses papiers ſaiſis, ſon procès fut inſtruit, & les Commiſſaires Deputez pour lui faire ſon procès l'ayant jugé coupable, il fut condanné à la mort; mais le Roi pour ne pas affliger ſes parents juſqu'au dernier exces, chan- 1710.

1710. gea la ſentence de mort en une priſon perpetuelle dans le même château de Segouie, où cependant il mourut quelques mois après.

Rien n'étoit capable di rallentir les ſoins que la Ducheſſe des Urſins prenoit pour conſerver ſon autorité, & pour cet effet d'affermir & d'arrêter le Roi Philippe ſur le trône. Elle avoit eû le pouvoir d'obliger ce Prince à demander au Roi ſon Grand Pere l'éloignement du Duc d'Orleans, au lieu duquel le Duc de Vendôme ayant été envoyé en Eſpagne, elle travailla incontinent à l'attirer à ſon parti, & à le rendre dépendant de ſes Vo-
1711. lontés. Comme elle vouloit faire valoir ſes ſoins auprès du Roi Philippe, elle avoit ſû lui perſuader que dans le deſarroi, où les affaires étoient en Eſpagne au départ du Duc d'Orleans, ce Prince avoit eû la penſée de proffiter pour ſoi même des changements qui étoient prêts d'arriver. Elle fit, pour mettre au clair cette pretendue conſpiration du Duc, retenir le Miniſtre Deſlandes, qu'on a dit qu'il avoit à Madrid, & qui étoit prêt à s'en retourner en France, puiſque ce Prince

ne

ne retourneroit plus en Eſpagne. On lui ſaiſit ſes papiers, où il ne fut rien trouvé de capable de le convaincre d'aucun mauvais deſſein, & dans les queſtions qu'on lui fit il répondit ſeulement que pendant que tout le monde parloit & s'attendoit que le Roi Philippe retournat en France, il avoit, comme les autres, dans cette ſuppoſition tenu quelques diſcours, par leſquels il témoignoit de ſouhaitter que ſi le Roi étoit contraint d'abandonner l'Eſpagne, il auroit ſouhaitté que le Duc d'Orleans montat ſur le trône, le bruit courant que le Roi T. C. le ſouhaittoit ainſi, affin d'empêcher que cette riche ſucceſſion ne paſſat à un Prince de la Maiſon d'Auſtriche. 1711.

En effet ce bruit avoit couru, & comme ce qui éloignoit le plus les Alliés, du Roi Philippe étoit la crainte de voir un jour les deux Couronnes de France & d'Eſpagne unies ſur une même tête, le Roi Louïs ayant fait des déclarations publiques, dès même qu'il eut accepté le Teſtament, que l'envoi qu'il faiſoit du Duc d'Anjou en Eſpagne ne pouvoit préjudicier à ſes droits de ſucceder en ſon temps à la Couron-

ne de France. On croyoit que cette
1711. crainte auroit ceſſé dans l'eſprit des Alliés, dès que le Duc d'Orleans auroit monté ſur le trône d'Eſpagne, au moyen dequoi la Maiſon d'Auſtriche demeureroit privée de cette accroiſſement de Puiſſance & de grandeur, qui lui reviendroit de cette riche ſucceſſion.

On publioit même que le Roi de France dés l'an 1701. ayant été pendant quelque temps irreſolu s'il accepteroit le Teſtament du Roi d'Eſpagne Charles II. le Duc d'Orleans avoit fait quelques pas pour diſpoſer les choſes à tourner en ſa faveur, mais que le Roi s'étant enfin réſolu, il avoit deſiſté de toute ſorte de pratique. L'Autheur de certaines lettres, qui ont paru depuis peu, un plus avant dans la déduction de cette pratique, & écrit que le Duc d'Orleans voyant le Roi Louïs ſon Oncle dans l'irreſolution s'il accepteroit ce Teſtament „ avoit formé le deſſein „ de ſe dérober de la Cour, & de gagner „ un port d'Eſpagne. Dans ce lieu il „ devoit ſe faire connoître aux Eſpa- „ gnols pour le petit fils d'Anne d'Au- „ ſtriche & leur déclarer qu'il vouloit „ tenir la Couronne uniquement de

„ leur

„ leur choix. Que tout ce qui étoit
„ néceſſaire pour executer prompte- 1711.
„ ment ce projet étoit diſpoſé en cet-
„ te ſorte. Monſ. d'Orleans avoit alors
„ un cheval Anglois merveilleux Cou-
„ reur. Il devoit le monter, & le pouſ-
„ ſer juſqu'où il pourroit aller pour ſe
„ rendre en fort peu de temps à Lion,
„ où un homme envoyé par avance
„ l'attendoit avec une cabane pour
„ deſcendre le Rhône. Un autre lui
„ avoit preparé vers l'embouchure de
„ ce fleuve un petit bâtiment, qui étoit
„ toûjours preſt à mettre à la voile...
L'écrivain n'a pas tort de faire douter celui qui écoute ce recit de la verité du fait, quoi qu'il le faſſe ſoutenir pour vrai à un des Interlocuteurs de ſon diſcours. Car comme peut il ſubſiſter que le Roi Louïs n'ayant apparemment été dans ſon irréſolution que peu d'heures, & un jour entier toute au plus, le Duc d'Orleans, qu'on ſuppoſe n'avoir penſé à la Couronne d'Eſpagne, que dès les premiers moments de l'irréſolution du Roi Louïs, (autrement ſes vûes auroient été criminelles) ait pû faire ſes proviſions de Cabane à Lion, & de Vaiſſeau à l'embouchure du Rhô-

1711. ne dans la mer, qui demandent des jours & des ſemaines?

La detention de Deſlandes, qui du lieu, où l'on l'avoit arrêté fut transferé à Segouie, ſous prétexte qu'on avoit ſû qu'il ſe preparoit du monde pour l'enlever, & le tirer des mains du Roi Philippe, bruit ſemé à ce qu'on veut par l'artifice de la même Dame, qui avoit procuré ſon premier arreſt, cette detention, disje, donnoit quelque impreſſion peu avantageuſe au Duc d'Orleans, puis qu'il faiſoit croire par là qu'il avoit travaillé à enlever la Couronne à Philippe. Elle uſa encor d'autres artifices pour perdre ce Deſlandes Creature du Duc & pour le faire croire promoteur d'une conſpiration contre le famille Royale. Mais à la fin la bonté & la Juſtice du Roi Philippe le tirerent d'affaires, & malgré la Ducheſſe le firent renvoyer en France avec ſon honneur & ſa reputation entiere.

Le Duc d'Orleans n'étant plus & ne devant plus retourner en Eſpagne, où le Roi Louïs avoit envoyé le Duc de Vendôme, comme un Général d'autorité & d'experience pour relever & ſou-

ſoutenir les affaires, la Ducheſſe de Bracciano s'occupa encor des ſoins de gagner celui-ci & uſa de ſes artifices ordinaires pour l'attirer à ſoi, & le faire dépendre de ſa direction. Elle ne réuſſit cependant pas mieux avec lui qu'elle avoit fait avec le Duc d'Orleans, le Duc Vendôme ne voulut point dépendre d'une femme, de quelque credit & faveur, dont elle jouït à la Cour. Auſſi le fit elle échouer au ſiége de Cardone par les moyens qu'elle avoit de diſpoſer des ſubalternes, & de les faire agir, comme il lui plaiſoit; la préſence du Roi qui fut toute la Campagne hors de Madrid, à Saragoſſe, ou à ſon armée, n'étant pas capable d'empêcher ce deſordre. L'Empereur Joſeph étoit mort dès le mois d'Avril, auſſi bien que le Daufin de France. La mort de ce dernier ne dérangea rien dans les affaires, qui rouloient toutes par les ſoins & la vigilance du Roi Louïs XIV. mais l'Empereur Joſeph n'ayant point d'autre héritier de ſes Païs Héréditaires, que le Roi Charles ſon frere unique, celui-ci ſe vit obligé de quitter l'Eſpagne pour aller prendre poſſeſſion de ces Etats, & pour prétendre

1711.

1711. dre à la Couronne Imperiale, pour laquelle la Reine d'Angleterre & les Etats Généraux le recommanderent aux Electeurs, s'il avoit besoin de recommandation.

La Mort de l'Empereur Joseph réveilla l'esperance des Electeurs de Baviere & de Cologne de se relever du mauvais état, où les avoit mis la perte de leurs païs, & le Ban Imperial, par lequel ils avoient été proscrits. On crût que c'étoit pour animer l'Electeur de Baviere à faire de son mieux pour leurs intêrets communs que le Roi Philippe lui fit une Cession des Païs-bas Espagnols, dont ils ne possedoit plus de Villes de quelque considération que celles de Luxembourg & de Namur. L'Electeur prit possession de ces deux Villes sous le nom de Souverain de tous les Païs-bas, après quoi il se porta en Allemagne, où le Roi Louïs avoit résolu de faire ses plus grands efforts pour troubler l'Election. On n'avoit point voulu recevoir des deux Princes à donner leurs voix dans le College Electoral, comme ayant été proscrits selon les loix Imperiales, quoique le Pape se fut fortement employé auprès des

des Electeurs Catholiques pour les y faire recevoir. On ne ſçait point d'alleurs ſi la crainte, qu'on eut que le Duc de Baviere n'entendit à quelque propoſition de Paix, dès qu'il pourroit la faire avec des avantages particuliers, revêtu du commandement des armées, fut cauſe qu'on ne vit point les François faire cette année d'effort conſidérable, pour troubler du moins l'Election, qui mit la Couronne Imperiale ſur la tête du Roi Charles. Il eſt plus vraiſemblable que la France ayant gagné le Miniſtre de la Reine d'Angleterre, & les choſes ſe diſpoſant à Londres à une paix particuliere de cette Princeſſe avec la France, par laquelle Philippe ſeroit reconnu Roi d'Eſpagne, le Roi Louïs ne jugea pas à propos de rien entreprendre d'aucun côté, & laiſſa prendre aux Alliés la Ville de Bouchain en Flandre, ſans y mettre aucune oppoſition conſidérable. 1711.

On avoit vû paſſer *incognito* de Londres à Paris, Mons. Prior, qui avoit été autrefois Secretaire d'un Ambaſſadeur Anglois à la Cour de France, & avec le même ſecret Monſ. Ménager ſe porter de Paris à Londres, & ce fut par

1711. le moyen de ces envoyés que fut négotié le projet de la paix particuliere de l'Angleterre, qui étant arrêtée, comme la deſertion de cette Puiſſance rendoit le parti des Alliés conſidérablement plus foible, on conclut encor qu'elle ſe ſerviroit de cet aſcendant pour ſe rendre l'Arbitre de tous les autres Alliés, & pour les obliger d'accepter la paix, comme il arriva en effet au commencement de l'année ſuivante par le Traité qu'en fut fait à Utrecht, où tous les Alliés, excepté l'Empereur, ſignerent leur accommodement, & reconnurent le Roi Philippe pour Roi d'Eſpagne.

Ce Prince pendant ces négotiations, & ſecrettes & publiques eut des demêlés conſidérables avec la Cour de Rome. Le Pape Clement réduit à la néceſſité de reconnoitre le Roi Charles, avoit entierement aliené de ſoi le Roi Philippe, qui pour en témoigner ſon reſſentiment avoit obligé le Nonce de S. S. à ſortir de ſes Etats, & deffendu tout commerce de ſes ſujets avec la Cour de Rome. Cela eſt du ſtile ordinaire des Princes Catholiques Romains, quand ils ſe broüillent

avec

avec la Cour de Rome. Mais Monſ. Molinés Prélat Eſpagnol, qui ſe trouvoit alors en cette Cour Auditeur de Rote pour ſa Nation, voulant encherir ſur les reſſentiments ordinaires fit inſinuer à divers Eccleſiaſtiques, & autres perſonnes de conſidération, dont une partie avoit reconnu le Roi Charles, & les autres vivoient de leurs benefices ou de leurs revenus à Rome, ou même étoient attachés au ſervice du Pape d'en ſortir, & d'obeïr aux Avocatoires du Roi Philippe. Ces Gens recoururent au Pape, qui fit entendre à l'Auditeur Eſpagnol de s'abſtenir de ſes vexations, que Rome étoit tout au moins un Azile, où pouvoient demeurer en aſſeurance ceux qui auroient été contraints de ſortir de quelqu'autre Etat que ce fut, & beaucoup plus ceux qui y avoient quelque emploi, puiſqu'il étoit conſideré de tous comme Souverain d'un Etat, qui ne dépendoit de perſonne. Le Prélat ne ſe montra point perſuadé de ces raiſons, & continuant de faire des inſtances & des menaces à ces perſonnes, leur donna lieu de craindre des effets plus violents de ſon zéle, s'ils ne deferoient à ſes Ordres. Le Pape continuant 1711.

1711. tinuant de même à ſoutenir ſon autorité ſuſpendit le Prélat opiniâtre de l'exercice de ſa charge d'Auditeur, & des fonctions même de ſon Caractere Eccleſiaſtique, le voyant réſolu à ne point ceder ni à ſe déſiſter de ſes vexations.

Les Avocatoires du Roi Philippe ayant fait ſortir de Rome le Duc d'Uceda, qui y faiſoit les fonctions de ſon Ambaſſadeur, lorſque le Pape reconnut le Roi Charles, ce Seigneur s'arrêta à Gènes, en attendant ou une reconciliation de la Cour de Madrid avec celle de Rome, ou ſon rappel en Eſpagne. Il ne parut pas cependant que le Roi Philippe voulut lui donner quelque autre emploi; Ce qui fut cauſe que le Duc ayant demeuré pendant aſſez long-temps à Gènes pour ſe convaincre qu'on ne penſoit point à lui, paſſa enfin cette année à Milan, d'ou ayant traité avec les Miniſtres de l'Empereur, il ſe rendit à la Cour de Vienne avec toute ſa famille, qu'il avoit avec ſoi. On attribua cet abandon que fit le Roi Philippe du Duc d'Ucede au ſoubçon qu'on avoit du peu d'attachement de la Nobleſſe Eſpagnole au parti de ce Prince,

ee, ſoubçon auquel on avoit déja ſacrifié deux des principaux Seigneurs de la Nation, le Duc de Medina Cœli, & les Marquis de Leganes, qui étoient tous deux morts dans des priſons. On voulut encor dire que le Duc d'Ucede, non ſeulement ne ſe preſſa point de retourner à Madrid, & a faire beaucoup d'inſtances pour cela, mais que craignant un traittement pareil à celui de ces Meſſieurs, il prit la réſolution de s'aſſeurer en prenant le parti de l'Empereur, qui porté d'une affection particuliere envers le Nation Eſpagnole le reçut avec une grande cordialité, & lui aſſigna des appointements ſuffiſants pour ſoutenir ſon caractere. 1711.

La Cour de Madrid étoit toute au pouvoir de la Ducheſſe des Urſins, dont la faveur ou la haine faiſoit le deſtin heureux ou malheureux de tous ceux qui poſſedoient, ou aſpiroient à quelque choſe. On a dit quelle l'avoit priſe avec le Duc d'Orleans, qu'elle avoit en quelque maniere chaſſé d'Eſpagne; Et que le Duc de Vendôme avoit eſſuyé les mêmes contrarietés, & ſelon quelques-uns quelque choſe même de plus funeſte, car ce Prince venoit

1711. noit de mourir à Vinaros dans le Royaume de Valence après avoir fait inutilement le siége de Cardonne, qu'il ne prit pas par la malice la Ducheſſe: Il eſt certain qu'il mourut après avoir mangé avec quelque excès d'un poiſſon qui lui plût extraordinairement. Il ſe peut faire, & on doit croire pieuſement que la chaleur naturelle n'étant pas capable de digerer cette viande elle en fut étouffée, quoi qu'il ne manqua pas de témoins, qui dirent, que la quantité des vomiſſements, qu'il ſe procura avant que de mourir fit plus que ſoubçonner qu'il y avoit quelque choſe avec le poiſſon, qui n'étoit different de celui-ci que d'une lettre.

Le Duc de Noailles venu pour lui ſucceder au commandement des troupes trouva les mêmes oppoſitions à tout ce qu'il propoſa pour le meilleur ſervice du Roi, lors qu'il n'avoit pas été conçu & approuvé par cette Dame, qui accrût encor toutes ſes hauteurs, dés qu'elle vit la paix comme aſſeurée, & le Roi Philippe établi & reconnu Roi d'Eſpagne, comme ſi par là elle s'étoit vûe elle même élevée ſur le trône, attendu l'aſcendant qu'elle avoit ſur l'eſprit

l'eſprit du Roi & de la Reine, qui faiſoient tout à ſon gré. 1712.

Il eſt étonnant que ces Princes, lui accordaſſent tant de credit & de pouvoir, voyant que les plus grands de la Nation & ceux dont il importoit le plus au Roi Philippe de ménager l'affection lui étoient contraires & ſe plaignoient à toute heure de l'abus qu'elle faiſoit de ſa faveur au deſavantage même des affaires publiques. Mais enfin le deſtin de cette Dame étoit un deſtin prédominant ſur toutes les conſpirations, qu'on fit pluſieurs fois pour la faire releguer hors du Roïaume, & quelle ſurmonta toutes. On en avoit fait nouvellement une dans laquelle étoient entrés tous ceux qui faiſoient profeſſion de ne pas dépendre d'elle. On repréſenta au Roi tout ce qui étoit capable de le déterminer à l'éloigner de ſes conſeils, ou tout au moins d'être plus reſervé à lui permettre l'uſage d'une autorité, qu'elle faiſoit ſervir toute entiere à ſes ſatisfactions particulieres, & à l'établiſſement de ſon crédit. Elle découvrit & diſſipa tout, au moment qu'on croyoit d'avoir perſuadé cet éloignement au Roi, & fit cruellement repentir

1712. pentir tous ceux, qui avoient travaillé à la détruire.

Au contraire pour montrer à tout l'Univers la verité de ſon triomphe, & qu'elle jouïſſoit plus que jamais de la faveur du Roi Philippe, elle entreprit un voyage en France ſous le prétexte d'y aller prendre des eaux, & le fit avec un tel faſte, que le Roi même ne pouvoit le faire avec plus d'éclat, & de précaution pour la ſeureté de ſa perſonne. Une partie des Gardes du Roy l'accompagnerent, & firent toûjours la ſentinelle dans ſon antichambre, qui eſt ce que les perſonnes Royales ont de plus diſtingué dans leurs voyages. Le Roi Louïs avoit autrefois envoyé en Eſpagne Monſ. Ori pour y rétablir & régler les finances; mais ce ſujet s'y étoit rendu ſi odieux, & ſon adminiſtration ſi peu fidelle, que le Roi Philippe fut prié de le renvoyer en France, comme il avoit fait. Ce ſujet néantmoins étoit agréablé à la Ducheſſe des Urſins, c'eſt pourquoi étant aux eaux, elle le fit venir près de ſoi, & lui promit de le faire rappeller en Eſpagne, après avoir fait avec lui des conventions de la maniere, dont il adminiſtreroit.

miniſtreroit les finances, & où elle pût trouver ſes avantages. 1712.

Ce miniſtre retourna en effet peu de temps après le retour de la Ducheſſe en Eſpagne, & n'y fut pas plus applaudi que le premiere fois: mais étant ſoutenu par l'autorité toute puiſſante de celle-ci, les choſes allerent comme il plût à ces deux perſonnes. Ce que contribuoit Ori aux ſatisfactions de la Ducheſſe dans l'adminiſtration des Finances n'étant pas ſuffiſant pour la contenter, elle avoit engagé le Roi Philippe à lui donner une Principauté, particuliere dans les Païs-bas du revenu annuel de 30000. écus avec pleine independance & Souveraineté, ſeparée de tout le reſte des autres Provinces. Le deffaut d'heritiers, qui manquoient à la Ducheſſe, qui n'a jamais en d'enfants, & ſon âge avancé donnoit lieu aux diſcours du Public, qui croyoit voir à ſes côtés celui à qui elle laiſſeroit cette Principauté Souveraine. Cette Principauté étoit déja déſignée, & c'étoit une Ville du Duché de Luxembourg, qu'on éleveroit à ce titre de Capitale de la Souveraineté prétendue. Le Duc de Baviere à qui le Roi Phi-

Philippe avoit donné les Païs-bas, de-
1712. meuroit chargé de l'execution de cette volonté Royale : mais comme les traittés de Paix étoient ſur l'enclume, & qu'on ne ſçavoit point encor, à qui les Païs-bas ſeroient deſtinés, la choſe demeura accrochée & remiſe en quelque maniere à la diſpoſition de la Reine de la Grande Bretagne.

En effet on traittoit alors la Paix à Utrecht, où le Roi Philippe n'avoit pû obtenir defaire recevoir ſes Ambaſſadeurs, par la raiſon que pour y faire venir ceux de l'Empereur, ceux de France avoient declaré que tous les Préliminaires, deſquels il avoit été parlé juſqu'alors, n'y ſeroient conſiderés que comme des propoſitions, ſur leſquels il ſeroit permis à tout le monde de dire ſon avis, de les accepter ou de les refuſer, & de ne les pas regarder comme des choſes, dont on fut deja convenu, & qu'ainſi la Reconnoiſſance du Duc d'Anjou pour Roi d'Eſpagne, n'étoit encor ni faite n'y avoüée par les Alliés, qui avoient envoyé leurs Mi-
1713. niſtres au Congrès. Cette Paix ſe conclut enfin le 14. d'Avril, & le Roi Philippe ſe vit par là établi ſur ſon trône.

Les

Les Etats de l'Amerique Occidentale, qui avoient été juſqu'alors unis à l'Eſpagne y demeurerent attachés, mais le reſte de la Monarchie, ſavoir les Royaumes de Naples & de Sardagne, le Duché de Milan & les Païs-Bas demeurerent à la Maiſon d'Autriche, ou à l'Emperenr Charles, qui les poſſedoit deja, & qui les avoit acquis avec le ſecours de ſes Alliés, l'Iſle & Royaume de Sicile fut donnée par le Roi Philippe, qui en étoit en poſſeſſion, au Duc de Savoye, parce qu'ainſi il plût de l'ordonner à la Reine de la Grande Bretagne, ou à ſon Miniſtre, qu'on ſavoit avoir dirigé toutes les procedures de la Paix. Il donnoit pour raiſon que ce Prince avoit été le premier des Alliés, qui avoit accepté la Paix, & qu'il meritoit pour cela une recompenſe particuliere. Mais on diſoit auſſi qu'il ne la recevoit pas par une liberalité tout à fait gratuite du Miniſtre, qu'on diſoit nettement qu'il avoit corrompu. 1713.

Comme l'Empereur ne prenoit aucune part dans ce Traitté, les Contraittans ne laiſſerent pas de tranſiger une Paix ou ſuſpenſion de toute hoſtilités pour les Etats d'Italie, dont S. M. Imp.

1713. Imp. joüiroit en repos, & que le Roi Philippe n'attacqueroit point, dans l'eſperance que le temps apporteroit quelqu'ouverture à conclure une Païx entre eux. Le Roi Louïs étoit celui qui promettoit au nom de ſon petit fils, parce que, comme on à dit, ſes Miniſtres qui étoient le Duc d'Oſſone, Eſpagnol, & le Marquis de Monteleon Milanois, qui avoit ſuivi le parti du Roi Philippe, n'avoient pû avoir place au congrès : Mais le premier Traité étant conclu, & les Plenipotentiaires de l'Empereur étant ſortis d'Utrecht, ceux d'Eſpagne y entrerent pour traiter & ratifier ce que les Miniſtres de France avoient promis aux Alliés au nom du Roi Philippe. Les Anglois avoient ſtipulé & obtenu le commerce qu'on appelle des Negres, pour le ſervice des Mines de l'Amerique Eſpagnole, dont les François avoient jouy juſqu'alors. Ce commerce ou le Traitté qui en régle les conditions eſt connu ſous le *d'Aſſiento*. Les Anglois dans l'eſperance d'y faire des proffits conſidérables le prirent pour eux, & s'obligerent par cette convention de fournir tons les ans un nom-

nombre déterminé de ces Negres, que les Eſpagnols, qui s'en ſervent, ainſi qu'on a dit, pour tirer l'or & l'argent de leurs mines, s'obligerent reciproquement à payer au prix convenu. Ce Traité fut accordé & ſouſcrit par les Ambaſſadeurs Eſpagnols au nom du Roi Philippe, de même qu'une promeſſe ou déclaration que les Anglois, qui traffiquoient en Eſpagne, y ſeroient conſiderés & traittés comme la Nation la plus favoriſée, ſous lequel nom on entendoit les François, qui juſqu'alors avoient joüi en Eſpagne, de toutes les diſtinctions & faveurs, que meritoient, les ſujets d'un Roi, qui avoit mis à Philippe la Couronne ſur la tête. 1713.

Les Hollandois n'ayant rien ſtipulé de particulier que le Traitté de la Barriere qui ne regardoit plus le Roi Philippe ni les Eſpagnols, dès qu'on avoit cedé les Pays-bas à l'Empereur, ils ſe contenterent d'obtenir les mêmes égards pour leur commerce en Eſpagne qu'avoient obtenu les Anglois, c'eſt à dire d'être conſiderés & traittés comme la Nation la plus favoriſée; ce qui leur fut accordé & ratifié par les Plenipotentiaires Eſpagnols. Ils eurent cepandant

1713. dant un démêlé avec ceux-ci au ſujet de la Princeſſe des Urſins. Le Roi Philippe lui avoit accordé, comme on a dit, une Principauté de trente mille écus de Rente, dans les Pays-bas, dont elle jouïroit en toute ſouveraineté. Le Duc de Baviere n'en ayant pas été en poſſeſſion aſſez long-temps pour régler cette affaire, on vouloit que les Hollandois, qui avoient la regie de ces Provinces, juſqu'à ce que l'Empereur en eut pris la poſſeſſion, déterminaſſent & aſſignaſſent ce revenu & les terres dont il ſeroit tiré, & en relâchaſſent la poſſeſſion à la Ducheſſe. Les Hollandois s'excuſoient de le faire ſur ce que n'étant pas proprietaires de ces Provinces, ils n'en pouvoient démembrer aucune partie, & ne pouvoient faire aucune alienation ſans le conſentement du Souveraina, à qui elles appartenoient en proprieté. Comme la Ducheſſe avoit toute autorité à la cour du Roi Philippe, les Ambaſſadeurs Eſpagnols, ou par ordre du Roi, ou pour plaire à cette Dame faiſoient tous les jours de plus vives inſtances pour obtenir cette déclaration; mais les Hollandois l'emporterent à la fin, & obtindrent à leur tour

tour que la choſe ſeroit remiſe au temps que l'Empereur prendroit lui même poſſeſſion de ces Pays, & pourroit décider de cette prétention. 1713.

Il y eut encor une autre affaire, qui regardoit les Païs-Bas ; mais dont n'ayant été parlé que legerement dans le premier congrès, on ne jugea pas à propos de la remettre ſur le tapis, ni d'en embaraſſer les Hollandois. Le Duc de S. Pierre, Genois, de la Maiſon Doria étoit venu à Utrecht non ſeulement pour y propoſer quelques prétentions particulieres, qu'il avoit ſur l'Empereur au ſujet du Duché de Sabioneda dans la Lombardie, mais encor pour y ſoutenir les Intérets de la Reine Doüairiere d'Eſpagne, dont le Roi Philippe eût bien voulu que les appointements demeuraſſent fixés ſur les revenus des Pays-Bas, qui ceſſant de lui appartenir, l'auroient delivré de cette dépence. Mais la Reine étant Doüairiere & veuve d'un Roi d'Eſpagne, qui avoit legué ſa Couronne à Philippe, il étoit plus que juſte & raiſonnable que la ſucceſſion fut chargée de ce poids, & que l'Eſpagne ſoutint elle même l'obligation d'y ſatisfaire.

1713. Ce qui occupa le plus long-temps les Ambaſſadeurs Eſpagnols fut la Paix de leur Roi avec le Roi de Portugal. Mais on crut avec aſſez de fondement que la dilation de cet accord n'étoit que pour donner un prétexte au Roi Philippe de demeurer armé, & de ne pas paroître recevoir la Loi d'une puiſſance Etrangere. L'Angleterre cependant s'étoit chargée de faire conclurre cette Paix, & l'avoit poſitivement promiſe au Roi de Portugal. On convint donc dans ce Traitté d'une ſuſpenſion d'armes pour toute l'année courante, & comme il y avoit du danger pour les deux Roys à recommencer la guerre, la paix ſe conclut enfin au commencement de l'année ſuivante, & les prétentions reciproques n'étant que d'interêt de peu de relief entre des Souverains, elles s'accommoderent avec une ſatisfaction reciproque.

La Grande affaire, & qui ſemble avoir été la plus importante de tout le manège de la Paix, étoit la renonciation ſur laquelle la Paix avoit été bâtie. C'étoit au Roi Philippe de la faire, & de délivrer par là l'Europe de la crainte de voir les deux Couronnes de France

&

& d'Eſpagne unies ſur une même tête. 1713.
Cette renonciation ne pouvoit être d'autre nature que celle, que Louïs XIV. avoit fait lui même en épouſant Marie Thereſe d'Autriche Mere du Daufin & ayeule du Roi Philippe. Cependant le Conſeil d'Angleterre, qui avoit forcé les Alliés à faire la Paix, qu'on venoit de conclurre à Utrecht, n'avoit témoigné aucune déffiance de la ſolidité de cette renonciation, & avoit paſſé par deſſus tous les ſujets, qu'il y avoit de craindre qu'elle ne fut pas plus ſolide que celle de Louïs XIV. ſi l'occaſion venoit de la rendre invalide. Le Roi Louïs lui même, après la premiere acceptation du Teſtament du Roi Charles II. avoit donné une Déclaration autentique, verifiée en Parlement dans toutes les formes, qui peuvent donner force au Decrets ou Ordonnances Royales, que l'élevation du Duc d'Anjou ſur le trône d'Eſpagne ne porteroit aucun préjudice aux droits de ſa Naiſſance, & ne pourroit le priver dès raiſons, qu'il avoit à la Couronne de ſes Ayeuls, le cas avenant que l'ordre de la ſucceſſion l'apellat au trône. Cette déclaration, disje, ne fut point

1713. conſiderée, & on n'attendit que la formalité de la Renonciation pour conclurre & ratifier tout ce qui avoit été réſolu. Milord Lexingſton fut envoyé à Madrid pour être témoin de cette cerémonie. Il y fut reçu avec tous les agréments poſſibles, & obtint pluſieurs graces, qui n'ont pas été inutiles à l'Angleterre. La ceſſion de l'Iſle de Minorque, où eſt le Port Mahon, & de la Ville de Gibraltar, en pleine proprieté à l'Angleterre eſt la plus conſiderable. Le Roi Philippe devant tout aux Anglois ne pût leur rien refuſer, & la Princeſſe des Urſins, qui auroit ſeule pû détourner le Roi d'y conſenter, careſſoit le Milord, affin qu'il engageat le nom de la Reine Anne à lui faire avoir ſa principauté des Païsbas, apportant au contraire toutes les facilités poſſibles pour lui faire obtenir ce qu'il demandoit.

Ce Milord demanda & obtint encor que les Anglois pourroient bâtir un fort ſur le Rio de Plata pour y aſſeurer leur commerce dans les Indes Eſpagnoles, celui des Negres en fourniſſant le prétexte; ce qui déplût infiniment aux Eſpagnols pour les raiſons, qu'il n'eſt

pas

pas difficile de deviner. Mais ce qui marque encor plus que tout le credit de la Princeſſe, & ſon inclination à favoriſer les Anglois pour ſes fins particulieres fut que Milord Lexingſton obtint que le Palais de l'Ambaſſadeur, que le Roi de la Grande Bretagne auroit à Madrid, ſeroit & ſerviroit d'Azile contre toutes les procedures de l'Inquiſition, de même que tous les Vaiſſeaux des Sujets de la Couronne Britannique, lors qu'ils ſeroient dans les ports d'Eſpagne. Il parut néantmoins dans la ſuite que le Milord avoit trompé la Ducheſſe, en ce qu'au lieu d'une promeſſe poſitive que la Reine d'Angleterre feroit accorder à celle-ci la Principauté, quelle ſouhaittoit avec tant de paſſion, il ne s'engagea qu'à promettre quelle prêteroit ſes bons offices pour la lui faire obtenir de l'Empereur; ce qui étoit bien different d'un engagement poſitif. Et c'eſt ce qui a été cauſe que la choſe ayant encor été propoſée aux Conférences de Bade, après avoir échoüé auprès du Duc de Baviere, & des Etats Généraux, la Ducheſſe ne fut pas plus heureuſe avec les Miniſtres de S. M. Imperiale. 1713.

1713. Le Roi Philippe après la convention faite à Utrecht touchant la ſortie des troupes Allemandes & Alliées de la Catalogne, voulant que les ſiennes fuſſent introduites à Barcellone, y trouva de l'oppoſition; les Catalans ayant prétendu qu'on confirmat leurs privileges, faute de quoi ils ne vouloient pas obeïr. Il eſt certain que la Reine Anne avoit promis, & qu'on inſiſta aſſés fortement en ſon nom dans le Traitté fait pour l'évacuation de cette Province, à ce que le Roi Philippe accordât cette confirmation: que Milord Lexingſton fut encor chargé de renouveller ces inſtances: mais auſſi dit-on qu'il agit mollement en cette rencontre, ainſi que l'Amiral Vishart fit par mer, chargé dans la ſuite de faire valoir la terreur de la force préſente, au même effet d'obtenir l'amniſtie & les privileges aux Catalans; Ceci fut cauſe que ces Peuples s'obſtinerent à les deffendre à main armée, & qu'ils oſerent même déclarer la guerre au Roi Philippe, premierement au nom & ſous les auſpices du Roi Charles devenu Empereur; Et comme celui-ci ne leur fourniſſoit aucun ſecours, ils la lui firent

rent en leur nom particulier, ſe qualifiant du titre de Republique, dont ils eſperoient d'introduire la forme dans leur gouvernement. Ceux des Anglois qui n'approuvoient pas la Paix faitte par le ſeul credit du Comte d'Oxfort ſur l'eſprit de la Reine Anne, qu'il fit conſentir à tout ce qu'il voulut, les flattoient de puiſſants ſecours. Mais ceux-ci manquant, auſſi bien que ceux de l'Empereur, il fallut après tous les efforts imaginables ſubir le joug & ſe ranger à la même obéïſſance que les autres Provinces d'Eſpagne, ce qui n'arriva que le 12. Septemb. de l'année ſuivante. Comme on eſperoit que la Paix qu'on traitoit à Raſtad & en ſuite à Bade en Suiſſe pourroit ramener les choſes à un accommodement paiſible, on tarda de faire un ſiége dans les formes de la Ville de Barcellone: mais enfin la Paix s'étant faite entre l'Empereur & le Roi de France ſans y comprendre le Roi Philippe, le Maréchal de Bervick fut chargé de faire ce ſiége, ce qu'il executa avec autant de bonheur que de force, y ayant employé toute la vigueur & l'adreſſe militaire. Il aboutit enfin où aboutiſſent tous les ſié- 1713.

1713. ges dès Villes qui ne ſont pas ſecourues, c'eſt à dire que les Aſſiéges furent contraints, de ſe rendre, mais ce ne fut qu'après qu'un ſanglant aſſaut eut logé les aſſiegeants ſur les murs mêmes de la Ville, & à la derniere extremité, les aſſiegés ayant capitulé ſur la breche, & n'ayant obtenu la vie ſauve & racheté la Ville du pillage qu'en ſe rendant à la merci & diſcretion du vainqueur, & en payant les ſommes les plus fortes, qu'ils purent ſupporter. Le Maréchal ne voulut les recevoir à aucune autre condition, à cauſe, diſoit-il, des ordres qu'il avoit de les tous tailler en pieces, & d'abandonner la Ville au pillage de ſes Soldats. Cette dureté ne fit des Catalans que des ſujets, que la force ſeule entrainoit à la ſoumiſſion: Mais ce qui ſuivit cette capitulation, fut encor plus honteux à la gloire du Roi.

Philippe ſe voyant enfin établi ſur le trône d'Eſpagne, nomma pour ſon Ambaſſadeur à Rome le Cardinal Aquaviva, quoi qu'il ne ſe fut point encor expreſſément reconcilié avec le Pape, dès que celui-ci avoit reconnu le Roi Charles. Clement de ſon côté renvoya le Nonce Aldovrandi à Madrid avec ordre

dre de paſſer par la France & d'y prier le Roi Louïs en ſon nom de contribuer de ſon autorité & de ſes bons offices à l'entier accommodement, ce qui ſuivit quelque temps après. Puis qu'il importe à l'Hiſtoire de la Cour de Madrid de faire connoitre les principaux ſujets qui y figurent, on dira que le Cardinal Aquaviva eſt Napolitain, & que bien connu & diſtingné à cauſe de ſa Naiſſance par le Pape Innocent XII. ſon Compatriote il reçut de lui la Mantelette, comme on parle à Rome, ou fut fait Prélat, & même deſtiné Nonce en Eſpagne ſur les derniers jours de la vie du Roi Charles. Le changement arrivé en cette Cour là par ſa poſſeſſion du trône, qui fut donnée au Roi Philippe, celui-ci refuſa de l'admettre à la Nonciature, dans la crainte qu'il ne fut comme beaucoup d'autres Napolitains plus attaché au parti de la Maiſon d'Autriche qu'au ſien. Mais enfin Monſ. Aquaviva ayant fait des proteſtations ſolennelles de vouloir vivre & mourir bon François, & uniquement attaché aux interêts des deux Couronnes, il fut reçu en Eſpagne, où la Nonciature, ainſi que c'eſt 1713.

1713. la coutume lui valut le chapeau de Cardinal. Il eût par là moyen de ſe ſoutenir avec éclat; ſon patrimoine & ſes Benefices étant conſidérables: Mais par malheur pour lui, le Roïaume de Naples ayant paſſé au pouvoir du Roi Charles, le Cardinal demeura ſans revenu ni de ſon patrimoine ni de ſes benefices. Il tint néantmoins ferme dans ſon premier engagement, & vecut, comme il pût, à Rome, ſans ſe dementir, ſoutenant les apparences par l'hilarité de ſon humeur, & la bourſe de ſes amis, juſqu'à ce qu'enfin le Roi Philippe yant pitié de lui, ou lui faiſant juſtice, le nomma ſon Ambaſſadeur ou Protecteur de ſes Roïaumes à Rome, avec de groſſes penſions & émoluments; poſte qu'il a ſoutenu juſqu'à préſent avec l'honneur & l'éclat convenable.

L'avancement du Cardinal Aquaviva, Italien parut être la dépreſſion d'un autre Cardinal né en Eſpagne. Le Roi Charles avoit procuré le Chapeau à Monſ. Sala Evêque de Barcelonne; mais comme cet honneur, qui l'attachoit au parti de ſon Bienfaiteur, le rendoit odieux au Souverain, au pouvoir duquel étoit venue la Province de Ca-

Catalogne, dès que le Roi Charles s'en fut éloigné, on fit entendre au nom du Roi Philippe au Cardinal Sala de ſe retirer; Et celui-ci ſe fit porter à Rome ſi plein d'infirmités, qu'il y mourut ſans avoir pû paroître en aucun Conſiſtoire, ni même recevoir le Chapeau. Le Roi Philippe fit encor enregîtrer dans les Chancelleries de tous ſes Roïaumes le Traité par lequel il cedoit au Duc de Savoye le Roïaume de Sicile; Et comme il ne ſe déſaiſiſſoit de cet Etat, qu'avec repugnance, il avoit mis de telles conditions à ce tranſport, quelles ont été la cauſe dans la ſuite, que le nouveau Roi le perdit comme on le dira ci après. Selon ces conditions qu'on trouvoit trop dures, „ le Duc devoit „ vivre en une alliance perpetuelle „ avec la Couronne d'Eſpagne: Se „ reconnoitre ſon vaſſal, n'entrer en „ aucun Traitté avec quelque Puiſſance que ce fut, ſans le conſentement „ du Roi Eſpagne, que ſeroit alors „ ſur le trône, & de ne mettre aucune oppoſition ni obſtacle à quoi que „ ce ſoit, que le Roi voulut faire ou „ entreprendre en Italie pour en reunir les Etats, qui avoient été de- 1713.

1713. „ membrez de la Monarchie. Le Duc fut quelque temps ſans pouvoir ſe reſoudre à recevoir la Sicile à ce prix: mais enfin il y conſentit, promit tout, & ainſi en fut mis en poſſeſſion, & dès la même année il alla s'y faire reconnoitre accompagné de ſon Epouſe, reconnoiſſance qui ſuivit ſans aucune oppoſition. Il eſt vrai cependant que les Siciliens apprenant qu'on alloit les faire ſujets du Duc de Savoye avoient envoyé, des Deputés au Roi Philippe pour qu'il voulut bien continuer à être leur Souverain: mais la ceſſion étant faitte, ils ne leur donna pour lors aucune réponce.

La Reine donna encor cette année un troiſiéme Infant au Roi Philippe le 23. d'Octobre & ce Prince fut nommé Ferdinand, & les Parains furent les nouveaux Roi & Reine de Sicile. On en fit les réjouïſſances accoutumées, & tout paroiſſoit favorable à la Cour de Madrid, ſi on en excepte la maladie de la Reine, qui par complaiſance pour la Ducheſſe de Bracciano ne laiſſa pas d'aſſiſter à un grand Regal que celle-ci donna le 21. de Decembre dans ſon appartement à toute la Cour, plus pour

pour faire une vaine oſtentation de ſes richeſſes & de ſa faveur que pour quelqu'autre occaſion qu'elle en eût.

La Reine Louïſe Marie de Savoye Epouſe du Roi Philippe mourut le 14. Fevrier de l'année ſuivante, pendant que le Roi toûjours embaraſſé de nouvelles brouilleries, que cauſoit l'humeur inquiete & altiere de la Ducheſſe de Bracciano par ſes ſuggeſtions, contribuoit à troubler ſa Cour par de continuels changements & proſcriptions. Tous les Conſeils, de Caſtille, des Indes, de Guerre & des Finances ſe reſſentirent de ſes changments. Le Prince de Chalais & le Comte de Bergeik furent renvoyés à Paris; Don Franciſco Ronquillo, & Don Emmanuel de Sylva, dépouillez de leurs emploix, & chaſſés de la Cour, ſans qu'on en dit ou qu'on en ſçut la raiſon. Le Cardinal Del Giudice fut placé au maniment des affaires, ſinon avec le titre, du moins avec l'autorité de premier Miniſtre, le Prince Pio Marquis de Caſtel Rodrigo revenu de Sicile eut le Govvernement de la Ville de Madrid, charge inouïe en Eſpagne, & que le Roi crea pour lui, & la Ducheſſe prit pour ſoi le titre & 1714.

les

1714. les émoluments de Gouvernante de tous les Enfants du Roi ; ſans parler de pluſieurs autres changements faits dans les charges peu avant, ou peu après la mort de la Reine.

Au reſte la perte, que fit le Roi Philippe de la Reine ſon Epouſe, l'affligea très ſenſiblement, ayant toûjours vécu avec elle en une très parfaite union. Son humeur douce & traittable étoit très-ſemblable à celle de ſon Epoux, qui eſt la bonté même. Mais comme les Princes ſont en toute maniere reſponſables au Public de l'uſage qu'ils font de leur grandeur, & de leur pouvoir, l'un & l'autre auront bien des maux de ſe juſtifier reproche du d'une exceſſive déference, qu'ils ont eû pour la Ducheſſe de Bracciano, cauſe de tant de perſecutions, & de tant de mouvements irreguliers, qui ont agité la Cour d'Eſpagne. La Reine n'avoit pas été long-temps en Eſpagne, ſans éprouver que l'air ne lui étoit pas tout à fait favorable. Au moins crût-on qu'une maladie d'écrouelles, qu'elle ſouffrit les dernieres années de ſa vie, provenoit du changement d'air & de nourriture. Cette maladie la ſoulageoit cepen-

cependant par les moyens, qu'elle donnoit de ſécouler à une partie des humeurs, dont peu de corps ſont tout à fait exempts. Auſſi portoit elle toûjours un linge ou bandeau, qui lui ceignant les joües & une partie du col ne laiſſoit quaſi pas connoitre ſon mal, qui d'ailleurs n'avoit rien de rebutant. Elle avoit déja accouché plus d'une fois, ſans que les enfants, qu'elle avoit mis au monde en euſſent reſſenti aucun contre coup, lors qu'après ſa derniere couche, par laquelle elle avoit donné l'Infand Don Ferdinand, le mal devint plus grief, & les humeurs ayant pris un autre cours que celui de leur ordinaire décharge, elle ſuccombat à la fin, & mourut après avoir ſatisfait à tous les devoirs de la Religion & pieté Chrétienne, & témoigné toute la reſignation poſſible à la volonté de Dieu, qui la tiroit de ce monde au milieu, ou pour mieux dire, au commencement de ſes plus grandes proſperités, puis qu'alors ſeulement le Roi Philippe ſon époux ſe voyoit en paix dans ſon Roïanme. Les Medecins qui aſſiſterent à l'ouverture de ſon corps, quand il fallut l'embaumer, trouverent le foye 1714.

&

1714. & le poulmon ulcerés & remplis de petites pierres, dont quelques-unes étoient fort pointues. Il n'eſt pas extraordinaire qu'une maladie en attire une autre.

Le Roi Philippe fut ſi touché de cette mort que ne pouvant plus ſouffrir la vûe du Palais Royal, il reſolut par le conſeil de la Ducheſſe de Bracciano, demeurée ſeule auprès de lui, de le quitter & d'aller habiter celui du Duc de Medina Cœli, dont on à écrit la mort arrivée, trois ans auparavant. Ce changement de demeure n'auroit rien eû de particulierement conſidérable ſans ce qui l'accompagna, c'eſt à dire ſans la ſecularisation ou prophanation d'un Cloitre, qui fut faite à cette occaſion. Le Palais du Duc n'étant pas capable de loger toute la Cour, & la famille du Roi, & ni ayant aucune autre Maiſon dans le voiſinage qu'on y pût joindre, qu'un Couvent de Capucins, la Ducheſſe qui ſous prétexte du chagrin du Roi, qui l'empêchoit de vaquer aux affaires, diſpoſoit de tout, n'eut point de ſcrupule de commander qu'on ſe ſervit du Cloitre de ces Peres, & de l'Egliſe même, dont on ôta le Sacrement,

crement, déffit les autels, & juſqu'à déterrer les morts, dont les cadavres furent transportés ailleurs. Ces Peres quitterent leurs Maiſons & allerent en proceſſion au nouveau ſéjour, qu'on leur avoit aſſigné. Ce changement ſcandaliſa tout le monde, en un païs où la réligion va ſouvent juſqu'à la ſuperſtition. Mais comme la Princeſſe avoit un eſprit ſuperieur à toutes ces craintes, & à toutes ces ſcrupuleuſes conſidérations, elle n'en fit aucun cas, & la faveur dont elle jouïſſoit auprès du Roi la mit hors de danger d'en ſouffrir quelque reproche. 1714.

Elle paſſa même ſi avant dans la confiance qu'elle avoit en ſon aſcendant ſur l'eſprit du Roi, que chacun témoignant tous les empreſſements poſſibles pour honorer la mémoire d'une Reine, qui avoit été l'amour des Peuples, & chacun ſe faiſant un devoir d'honorer ſes obſeques, la Ducheſſe ne voulut point y paroitre, ni prendre part en cela à la douleur publique; Et quoique par le devoir de ſa charge de premiere Dame d'honneur de la Reine elle fut indiſpenſablement obligée de paroitre à la Ceremonie, & d'y tenir ſa place,

elle

1714. elle refuſa de le faire en diſant qu'elle avoit vecu auprès de la Reine à titre d'Amie & non pas de Domeſtique. Tout ce que diſoit ou faiſoit la Princeſſe étoit trouvé bon, & dans le nouveau ſéjour, où le Roi s'étoit renfermé ſous prétexte d'y nourrir ſa douleur & de deplorer la perte qu'il avoit fait de ſon Epouſe, il ne voyoit & n'écoutoit que la Ducheſſe ſeule, qui de ſon côté s'attribuoit des paſſedroits, dont aucun particulier n'avoit encor joüi en Eſpagne, comme de manger avec le Roi, & d'autres privautés, que la bonté de Philippe vouloit bien ſouffrir. On pouſſe les choſes juſqu'à dire qu'elle conçut quelque deſſein de devenir Reine elle même, non obſtant la diſproportion de ſon âge & de ſon Etat. C'eſt ainſi du moins qu'en parlent les nouveaux Memoires de la Cour d'Eſpagne. Elle offroit apparemment pour y parvenir des conditions, dont le Roi pût être content, c'eſt à dire qu'elle ſe contenteroit du titre, & fourniroit au Roi dequoi ſe dédomager des plaiſirs, qu'il n'auroit pû prendre avec elle: Et en effet ce fut dès ce temps-là que Mademoiſelle D. C. parut à la Cour d'Eſ-

d'Eſpagne ſous la protection particuliere de la Ducheſſe, & que commença la faveur de cette Jeune perſonne, ſans que celle-ci parut pour lors en avoir aucune jalouſie. 1714.

Tout au moins eſt il ſûr qu'ambitieuſe de conſerver ſa faveur dans la néceſſité, où l'on étoit de donner une nouvelle Epouſe au Roi Philippe, elle ſongeoit nuit & jour ſur qui elle feroit tomber ce choix ſans courir riſque de ſe donner une Maitreſſe, qui n'eut pas pour elle les mêmes égards qu'avoit eu la Reine défunte. Elle étoit un jour dans cette perplexité, lorſqu'elle fut viſitée par l'Abbé Alberoni, qui depuis la mort du Duc de Vendôme demeuroit à Madrid ſans autre emploi que celui de chercher une nouvelle fortune. Le diſcours étant tombé ſur le ſujet des inquiétudes de la Ducheſſe, ſavoir ſur la Princeſſe qui ſeroit la plus propre pour devenir l'Epouſe du Roi Philippe; Et pourquoi, lui dit l'Abbé, V. A. ne jette-t-elle pas les yeux ſur nôtre Princeſſe de Parme, fille d'une ſœur de l'Imperatrice Mere, & que ſon mérite & ſes rares qualités la rendent digne d'être l'Epouſe du plus puiſſant Prin-

1714. Prince de la Terre? La Ducheſſe parut véritablement ſurpriſe de cette propoſition, n'ayant jamais rabatu ſur une Princeſſe ſi éloignée par la petiteſſe des Etats de ſa Maiſon, de l'alliance d'un Roi puiſſant. Cependant reflêchiſſant que cela même pourroit lui attirer plus de reconnoiſſance d'une Princeſſe, qui par ſon moyen arriveroit à cet honneur, elle répondit à l'Abbé qu'elle ne croyoit guerre que le Duc de Parme ſi étroittement allié avec l'Empereur dans la perſonne de la Princeſſe ſa niece, & celle de ſon Epouſe Mere de celle-ci oſat penſer d'effectuer ce mariage ſans le lui communiquer, ni qu'il oſat le lui communiquer dans les conjonctures préſentes, où le Roi Philippe n'avoit point de paix avec S. M. Imperiale; que cependant elle l'exhortoit d'en écrire à Parme, & d'y propoſer la choſe comme de ſoi même, & de lui raporter les réponces qu'il en recevroit. Celles-ci furent plus que favorables à la propoſition, qu'on faiſoit, & le Duc pour autoriſer la Miniſtre à en procurer l'execution, lui donna un titre de Comte, choſe familiere aux Princes d'Italie qui font à toute heure

heure des Comtes & des Marquis, pour les caracteriſer, & les rendre conſidérables, ſans avoir aucun égard à l'extraction; & ſouvent même à la vie qu'ils ont mené, ou qu'ils menent, pourvû que la choſe donne quelque relief à leurs interêts. 1714.

Comme c'eſt ici la premiere occaſion qui ſe préſente de parler de l'Abbé Jules Alberoni, aujourd'hui Cardinal de la S. Egliſe Romaine, & nommé à l'Archevêché de Seville, on croit faire une choſe aggréable aux lecteurs de rapporter ici l'extraction, & les commencements de la fortune de cet homme, qui eſt en paſſe de faire beaucoup parler de ſoi. La Ville de Plaiſance en Lombardie du Domaine du Duc de Parme eſt le lieu de la naiſſance de l'Abbé. On ne trouve point ſa famille marquée par aucun titre qui la diſtingue des familles de la condition la plus ordinaire; Et les choſes apparemment en demeureront là, juſqu'à ce que quelque Panegeriſte, aux fraix & dépends de qui il appartiendra, lui en aura formé une, qui la faſſe venir de quelque heureux climats, où les ſouches les plus communes germent des branches, qui

1714 qui comme celle-ci deviennent des arbres d'une prodigieuſe fortune. S'il prit le petit collet, auquel il ſemble que le titre d'Abbé ſoit attaché dans les perſonnes un peu civiles, il le fit comme ſes autres Compatriotes pour faire jouïr ſa famille d'un privilege, dont fut chargée l'Inveſtiture donnée par le Pape Paul III. des Etats de Parme & de Plaiſance à la Maiſon Farneſe, que par tout, c'eſt à dire dans toutes les familles, où il y auroit un Clerc ou un Eccleſiaſtique de profeſſion, cette famille ſeroit exemte des charges du Peuple.

Mais ce privilege qui ne valoit rien pour Monſ. Alberoni en particulier devenu Abbé ou Clerc pour l'interêt de ſa famille, lui ſervit pour entrer comme Aumonier ou Chapelain dans la Maiſon du Comte Roncovieri, Evêque du Bourg S. Donin : Bourgade ſituée entre Parme & Plaiſance, élevée à la qualité de Ville ou Citté par l'erection d'un Evêché, que le Duc, Pere du Regnant, voulut bien y fonder de ſes revenus il y a pluſieurs années. Cet Evêque Comte de Roncovieri eſt connu dans la Rep. des lettres pour Autheur

theur d'une Hiſtoire de France écrite en Italien, qu'il entreprit en ſa Jeuneſſe pour continuer celle de Catherin d'Avila, Autheur pareillement Italien, qui écrivit au commencement du Siécle paſſé, les troubles de la Regence de Catherine de Medicis & du Regne de ſes fils, & que les Italiens eſtiment pour un de leurs plus judicieux Ecrivains. La ſuite de cette Hiſtoire eſt de la plume de Monſ. le Co: Roncovieri, mais elle n'arrive que juſqu'à la minorité de Louïs XIII. Elle fut imprimée à Lion par l'Autheur, qui a fait un ſéjour conſidérable en France, & qui en revint honoré de quelques bienfaits du Roi Louï XIV. à qui il avoit dedié ſon ouvrage. 1714.

La premiere occaſion, qu'eut Monſ. Alberoni de ſe produire ou faire de ſe connoitre dans le monde, après avoir demeuré quelque temps dans la Maiſon de Monſ. l'Evêque Roncovieri, fut l'an 1704. que le Duc de Vendôme ayant été envoyé en Italie pour y faire la guerre, & obliger, s'il étoit poſſible, les Allemans de la quitter, & de retourner chez eux, il eut à faire & à traitter avec les Princes, dont les E-

1714 tats ſe trouvoient voiſins à la Lombardie ou Duché de Milan, Theatre principal de la Guerre. Le Duc de Mantoüe avoit, comme on ſçait, livré ſon Païs au Roy de France, & on avoit dépouillé le Duc de Modene du ſien pour n'avoir pas voulu deſavoüer ſon Miniſtre, reſidant à Vienne qui avoit reconnu l'Archiduc Charles pour Roi d'Eſpagne, lors que l'Empereur Leopolde & Joſeph Roi des Romains lui ayant cedé leurs raiſons à la ſucceſſion du Royaume, il avoit été reconnu par les Alliés de la Maiſon d'Autriche pour Roi légitime, & ſes prétentions pour juſtes. Le Duc de Parme n'avoit point encor expliqué ſes ſentiments, parce qu'on ne les lui avoit pas encor demandé. Le Duc de Vendôme voulant le faire déclarer, le Duc ſe vit contraint d'envoyer traitter avec lui. Il choiſit pour cela l'Evêque du Bourg S. Donin, comme ſujet connu, & agréable à la Nation, pour avoir écrit l'Hiſtoire de France. L'Evêque conduiſit avec ſoi pour executer ſa Commiſſion Monſ. Alberoni comme perſonne de confiance, & qui devoit lui ſervir de Secretaire, & comme capable de porter & reporter

porter un Meſſage; Ces ſortes de commiſſions n'ayant pas coutume de ſe faire ſans pluſieurs envoys & renvois. Sans toucher au ſuccès de l'Ambaſſade il ſuffit de dire que le Duc de Vendôme trouvant quelque choſe d'heureux dans la Phyſionomie de l'Abbé Alberoni & remarquant la vivacité, avec laquelle il s'exprimoit, il lui donna quelques marques d'eſtime, & que celui-ci ne doutat point que quelque fortune, qu'il pût courir au ſervice de l'Evêque, & même du Duc de Parme ſon Souverain, il la feroit encor meilleure au ſervice d'un Prince François, dont l'autorité & le crédit le pourroient acheminer plus outre. C'eſt aſſés l'ordinaire des Grands de la Nation Françoiſe, qui ont des emploix hors du Roïaume, d'attirer au ſervice de leurs Roys des Etrangers, qui ont donné quelque marque de capacité; & l'on connoit un particulier, qui pendant le cours de l'autre guerre en Italie ayant eû occaſion d'aller faire quelques repréſentations au Marquis de Teſſé qui commandoit alors les troupes Françoiſes ſous le Maréchal de Catinat, le Marquis fut ſi ſatisfait de l'entretien 1714.

1714. qu'il eût avec ce particulier, & du compte qu'il lui rendit de tout ce, ſur quoi il l'avoit interrogé, qu'il voulut même le faire enlever pour l'emmener en France, voyant que l'Etranger ne montroit pas une diſpoſition aſſés vive de répondre à ſes offres.

Le cours des affaires ayant obligé le Duc de Parme de communiquer quelques autres fois avec le Duc de Vendôme d'autres choſes, qui regardoient ſes interêts, l'Abbé Alberoni, qui s'étoit heureuſement démêlé de ſon premier emploi, fut encor renvoyé ſeul comme connu & aggréable au Général François, & il réuſſit avec le même aggrément des deux cotés; Ce qui fut cauſe que le Duc de Vendôme envoyé l'année 1706. en Flandre, pour *rendre le cœur aux troupes Françoiſes*, qui venoient de ſe laiſſer battre à Ramelies, fit offrir ſa Maiſon à l'Abbé, & de le prendre au nombre de ſes Domeſtiques, s'il vouloit le ſuivre. L'Abbé avoit encor plus d'empreſſement de ſe donner à lui, que le Duc n'en avoit de l'attirer à ſoi, c'eſt pourquoi il entra avec bien des remercimens & des proteſtations de zéle dans la famille du Duc, pre-

premierement avec le titre de Secretaire, en ſuite de Gouverneur des Pages, enfin d'homme de Confiance, avec qui le Duc conferoit de ſes affaires les plus ſecrettes, & les plus aggréables, l'Abbé réuſſiſant en tout, & particulierement en celles-ci avec toute la ſatisfaction imaginable du Duc de Vendôme. 1714.

On ne veut pas dire que l'Abbé Alberoni aidat beaucoup le Duc de Vendôme à ſe tirer du mauvais pas, où le mit l'emportement inconſideré du Duc de Bourgogne pendant la campagne de l'an 1708. & où il perdit la bataille d'Audenarde, dont la Cour attribuoit la faute au Duc de Vendôme, qui étoit toute de la précipitation du Duc de Bourgogne. Celui-ci ſuivant l'impetuoſité de ſon courage encor inexpert entraina les choſes dans la neceſſité de ſoutenir cette bataille, où le Duc de Berri ſon frere, le Chevalier de Saint George & la fleur de toute la Nobleſſe Françoiſe ſe trouva, & fut miſe en une entiere déroute, en ſorte que chacun courut ſe cacher, où il pût. Ce deſaſtre qui fit parler toute la France attaqua en particulier la re-

1714. putation du Duc de Vendôme, à qui cependant le Roi rendit la Juſtice qui lui étoit dûe, ſe laiſſant facilement perſuader que le courage & l'impatience du Duc de Bourgogne l'avoit emporté au delà des précautions & des ſûretés, qu'il devoit prendre, avant que de ſe commettre avec de Vieux Généraux & juſqu'alors quaſi toûjours victorieux, le Prince Eugène de Savoye, & le Duc de Marlborug. Il fallut cependant que le Duc demeurat quelque temps ſans emploi pour ſatisfaire le Duc de Bourgogne héritier préſomptif de la Couronne, qui lui faiſoit l'honneur d'être faché contre lui, parce qu'en ſe diſculpant de la perte de la bataille, il avoit accuſé la véritable cauſe de cette perte.

Il ne faut pas douter que l'Abbé Alberoni, qu'on voyoit ſi avant dans les bonnes graces du Duc de Vendôme, ne proffitat infiniment pendant le ſéjour qu'il fit à Paris & au milieu de la Cour de France; les perſonnes les plus qualifiées ne faiſant point de difficulté de traitter avec un homme, à qui le Duc donnoit une ſi éclattante protection. Les affaires du temps appriſes par un genie

en

en toute maniere capable d'en porter jugement, formerent, ou perfectionnerent cette habileté, qui à fait dans la ſuite eſtimer l'Abbé digne d'en adminiſtrer lui-même une partie dans le poſte, où il eſt à préſent. 1714.

Le Duc de Vendôme ayant enfin été remis dans l'emploi l'an 1710. & envoyé en Eſpagne, pour y ſoutenir le trône du Roi Philippe, qui ſembloit ébranlé par la ſecouſſe de pluſieurs ſuccès deſavantageux, l'Abbé Alberoni l'y ſuivit, & continua de le ſervir de ſa perſonne, & de ſes conſeils, qui ne lui furent pas toûjours inutiles.

La Cour d'Eſpagne étoit dominée, comme on a dit, par la Ducheſſe de Bracciano, qui avoit pris un tel aſcendant ſur l'eſprit du Roi & de la Reine, qu'elle diſpoſoit abſolument de tout. Cette femme ne pût s'accommoder avec le Duc, ou pour mieux dire ne pût flêchir celui-ci à reconnoitre & dépendre de ſon autorité. On a parlé des fâcheuſes ſuites de l'ambition de cette femme, toutes préjudiciables aux armes & aux interêts du Roi Philippe; Ceci étoit déja arrivé ſous le Duc d'Orleans, que le Roi Louïs avoit

envoyé l'an 1707. pour commander les
1714. armées, ainsi que faisoit cette année le Duc de Vendôme. Celui-ci commandant les troupes dans le Royaume de Valence mourut, comme on a dit, pour avoir mangé avec trop d'appetit & en trop grande quantité d'un poisson extraordinaire, qu'on lui avoit servi, ou autrement. Cette mort laissant sans Protecteur l'Abbé Alberoni, l'ouverture qu'il fit du mariage de la Reine Elizabet de Parme lui ouvrit le champ d'une plus grande fortune. Elle commença par être déclaré Agent ou Résident du Duc de Parme son Maître à la Cour de Madrid; avec le titre de Comte, sa capacité étant reconnue suffisante pour y traitter les affaires qui lui seroient confiées. Une preuve asseurément très grande de sa dexterité, ou savoirfaire, est que faisant une figure considérable auprès du Duc de Vendôme, il sçut se conserver en quelque maniere neutre entre le Duc son Maître & la Princesse des Ursins au plus fort de leur inimitié déclarée. C'est ce dont nous assûre la considération que celle-ci conserva pour l'Abbé, même avant qu'il eût obtenu sa nouvelle qualité de Ré-

Réſident, qui le mit ſur le pied de Miniſtre public, & en état de faire en cette qualité figure à la Cour. 1714.

Ce fut en un de ſes entretiens, & un des premiers jours après la mort de la Reine Marie Louïſe, qu'il propoſa, ainſi qu'on a dit, à la Ducheſſe de Bracciano pour nouvelle épouſe du Roi Philippe la Princeſſe de Parme, propoſition que la Ducheſſe reçut avec plaiſir, obligeant l'Abbé d'en écrire à la Cour de Parme, mais comme de ſoi même, & de preſſentir ce que le Duc Pere, ou Oncle de la Jeune Princeſſe en penſoit, & les diſpoſitions où il pouvoit être touchant ce Mariage. Le Duc de Parme ne pouvoit guerre ſe diſpenſer de certains égards capables de l'éloigner de ce mariage. La Princeſſe étoit Niece de l'Imperatrice Doüairiere, comme née de la Princeſſe Dorothée Sophie ſa Sœur, & par conſequent Couſine au degré le plus étroit de l'Empereur, qui étoit alors en guerre avec le Roi Philippe. Mais il n'étoit guerre apparent de lui communiquer ce mariage, & d'en attendre ſon agrément. Auſſi le Duc qui conſideroit cette alliance comme très-glorieuſe à ſa Mai-

1714. ſon, & qui n'avoit aucun ſujet d'eſperer une autre occaſion de procurer une ſemblable fortune à ſa Niece, conclut-il, ſans en donner aucune part à l'Empereur, de recevoir avec toute ſorte de reconnoiſſance la faveur que la Fortune lui offroit, & autoriſa ſon Miniſtre à promettre tout ce qu'on demanderoit de lui en cette occaſion, lui donnant le titre de Comte & la qualité de Miniſtre pour le rendre plus conſidérable.

La Ducheſſe des Urſins étant celle qui avoit approuvé la choſe, & qui avoit donné ordre à l'Abbé Alberoni d'en écrire à Parme ; c'étoit autant que fait, de l'approbation du Roi, la Dame ayant un entier aſcendant ſur l'eſprit de S. M. & aſſez de crédit pour divertir l'effet de toutes les pratiques qu'on pourroit faire au contraire. En effet dès qu'il fut ſçu que le Roi, Philippe donnoit la main à ce mariage, l'Ambaſſadeur de France en fit grand bruit, prétendant qu'une alliance ſi importante n'avoit pas dû être traitée, & beaucoup moins conclue ſans le ſçu & l'approbation du Roi Louïs, à qui Philippe avoit de ſi grandes obligations,

&

& qui lui pouvoit procurer le parti le plus grand de l'Europe. Mais le Roi Louïs lui même ayant vû qu'il desapprouveroit inutilement une chose faite, n'en témoigna point d'autre ressentiment, retenant tout celui-ci pour le faire un jour éclatter contre la Duchesse de Bracciano, qui montroit une si grande autorité en des affaires, qui étoient si fort hors de sa competence. 1714.

Le Roi Philippe ayant déclaré son mariage à ses Conseils, nomma le Duc de Medina Sidonia pour porter les présents de noces à l'Epouse, lui aller au devant aux frontieres du Royaume, & la conduire à Madrid, & la Marquise d'Aytone pour l'accompagner dans cette rencontre, & la servir en qualité de premiere Dame d'Honneur. Le Cardinal Aquaviva eut de même ordre de se rendre à Parme auprès du Duc, & de lui aller faire la demande de la Princesse Elisabeth selon la forme ordinaire entre les Princes. Il y arriva le 29. de Juillet, & fit la demande avec tout l'appareil & la solemnité possible, & le mois suivant le Cardinal Gozzadin, partit encor de Rome pour aller feliciter la Princesse au nom du Pape, & faire

1714. la fonction de ſes épouſailles. Le Duc François de Parme Oncle & Beaupere de l'Épouſe, ayant été nommé Procureur du Roi Philippe pour cette ceremonie fit honneur à ſa procuration, & les choſes ſe paſſerent avec toute la ſplendeur & l'éclat proportionné à une ſi grande alliance.

La nouvelle Reine choiſit ou reçut pour compagne de ſon voyage & pour confidente la Princeſſe de Piombino, qui l'étant venu joindre à Parme, elle ſe porta avec elle & ſa nouvelle Cour à Seſtri *de Levante*, petit port de la Republique de Genes, d'où elle arriva après une fâcheuſe Navigation le 30. de Septembre en cette Ville, ſervie par quatre galeres du Duc de Turſis, deux du Grand Duc de Toſcane, & deux de la Republique de Genes. Elle logea dans le beau Palais des Princes Doria au Fauxbourg de S. Pierre d'Arene, où avoit déja logé le Roi Philippe en paſſant à Naples l'an 1702. & y demeura juſqu'au 9. du mois d'Octobre ſuivant, ayant eû beſoin de ce temps là pour ſe remettre des fatigues de ſa Navigation, qui bien que courte, l'avoit fort tournementée. Elle vit pendant ce

temps-

temps-là tout ce qu'il y avoit de curieux dans cette ville, qui porte le titre de *ſuperbe*, à cauſe de la richeſſe de ſes Palais & de ſes Egliſes, quaſi toutes de marbre. Mais, ce que la nouvelle Reine y trouva le plus à ſon gré fut l'entretien d'une Dame Genoiſe, qui avoit demeuré en Eſpagne pluſieurs années pendant que ſon Mari, y avoit été Envoyé Extraordinaire de la Republique. Comme la Jeune Reine Elizabet eſt extremement curieuſe, & qu'il importe d'ailleurs de bien conoitre ceux avec qui on doit paſſer ſa vie, elle s'informa de tout ce que pouvoit ſavoir la Genoiſe, du Genie de la Nation, & particulierement des Dames Eſpagnoles, ſe deffiant de ce qu'en ont écrit tant de Voyageurs, prétendus inſtruits de ce qu'ils ne pouvoient ſavoir que fort imparfaitement, y ayant ſi peu de commerce en Eſpagne entre les hommes & les femmes. Il eſt encor plus vrai Madame, lui dit donc la Genoiſe, qu'il y a très-peu de liberté pour les hommes de pratiquer avec celles de nôtre ſexe, d'autant plus que c'eſt une coutume établie en Eſpagne que toutes les Dames d'une qualité diſtinguée ſont 1714.

élevées en une clôture, qu'on pourroit
1714. appeller Serrail, attenante aux appartemens qu'habitent ordinairement les Reines, ſous lœil deſquelles on peut dire qu'elles ſont eſclaves. Ces choſes ont cependant beaucoup changé dès l'avenement du Roi Philippe vôtre Epoux en Eſpagne, car ſa premiere Epouſe la Reine Louïſe Marie, n'approuvant non plus que lui cette grande ſeverité, a beaucoup relâché cette clôture, & dans la penſée que la vertu & la pudeur doivent venir d'un fond d'ame, qui les garde & les cultive par principe de conſcience, pluſtôt que par contrainte, il ſe ſont deffait de la garde de ces Dames Encloitrées par force, & n'en retenoient plus que peu, & des principales & plus puiſſantes Maiſons du Royaume. Par quel motif, dit alors la Reine, croyés vous que ſe fut introduite cette coutume en Eſpagne, qui ne ſe pratique, à ce que je crois, en aucun autre Royaume du monde, du moins du monde Chrétien, V. M. me pardonnera, répondit la Genoiſe, ſi je lui dis qu'il ſe pratique à peu près la même choſe, mais au regard d'un plus petit nombre de Dames à la Cour de Vien-

Vienne & à celle de Pologne. Car
sous prétexte de faire honneur aux Im- 1714.
peratrices & aux Reines de ces Païs-la,
leurs Cours sont remplies de Jeunes
Dames qui les servent, mais qui ne les
servent pas pour rien, car elles sont
toutes mariées, si elles veulent bien
l'être, par les soins des Princesses, qui
font ainsi leur fortune, ceux qui les
reçoirent de leurs mains, étant ordi-
nairement gratifiés de quelques em-
ploix considérables, ou acquerant un
degré de faveur à la Cour, qui les y
fait regarder avec distinction. En Po-
logne, où les Roix ne peuvent donner
que peu d'emploix, les Dames des Rei-
nes y reçoivent la dôte du Tresor
Royal. On ne peut pas dire, poursui-
vit elle, que le séjour des Dames au-
près des Reines d'Espagne y soit prati-
qué dans cet esprit de proffit & d'inte-
rêt, mais toûjours est il vrai que les
Dames s'y font connoitre, & que pour
peu qu'elles y gagnent l'estime ou l'af-
fection des Reines, celles-ci les en re-
compencent liberalement, en leur pro-
curant d'avantageux mariages. Quoi
dont, dit alors la Reine, les Dames
sont elles si fort exposées à la vûe de
leur

leur Souveraine, qu'elle ait lieu de les
1714. connoitre toutes, & quelle les ait toutes pour témoins de ſes actions ? Cela doit être ennuyeux, particulierement ces Dames étant en ſi grande quantité. J'ai déja eû l'honneur de dire à V. M. que le Roi ſon époux & la Reine defunte ont beaucoup diminué le nombre de ces Dames, qui demeuroient au Palais, & qu'ils les avoient reduites à un petit nombre de perſonnes choiſies, & les plus avenantes à leurs inclinations. Il fallit néantmoins au commencement d'arriver quelque deſordre dans ce petit nombre, non pas par l'envie de celles, qui s'en virent exclues, mais par le plaiſir, que prenoit au commencement la Reine Louïſe d'être en liberté & de ſe divertir avec ce peu de Confidentes. Cette bonne Reine élevée avec toute la liberté Françoiſe, qu'on ſait qui regne à la Cour de Turin, & formée à des exercices inconnus aux Dames d'Eſpagne, comme eſt celui de monter à cheval, voulut un jour obliger la petite troupe de ſes Dames d'Honneur à l'imiter en ceci, dans les jardins & le Parc du Pardo, Maiſon Royale, où elle les avoit menées avec elle. Elle fit

fit donner des chevaux à toutes, & les exhorta de les monter, commandant en même temps à des hommes de tenir ces chevaux par la bride. Elles le firent, & la Reine qui montoit le plus brave de ces Courſiers au milieu de toutes ſes Dames commença à marcher le petit pas, les encourageant à l'imiter & à la ſuivre. Elles le firent encore, ſe voyant comme aſſeurées par ceux qui tenoient les brides de leurs chevaux : Mais à peine la Reine eut elle fait quelques pas qu'elle commanda aux hommes d'abandonner les brides, & donnant un peu plus de liberté à ſon cheval, celui-ci ſe mit en courſe & fut ſuivi par ceux des Dames, dont quelques unes tomberent, & une en particulier mourut de ſa chûte, au très-grand regret de toute ſa famille. Cet accident mortifia extrememment la Reine qui dès ce temps là ne s'aviſa plus de prendre des compagnes quand elle voulut monter acheval : Et elle fit même ceci très-rarement dans la ſuite voyant que c'étoit une choſe que paroiſſoit à aux Eſpagnols, indecente à ſon caractere. Pourquoi, eſt ce dit alors la Reine que les Eſpagnoles ont tant d'averſion pour une choſe qui éga- 1714.
le

1714. le nôtre ſexe à celui des hommes? Ce n'eſt guerre non plus la coutume en Italie que les Dames montent à cheval comme en France, mais nous avons introduit l'uſage des chaiſes roulantes, qui peuvent être conduites par des femmes ſans danger de ſe tuer, quand même elles renverſeroient la chaiſe. J'avoüe que cet exercice m'a toûjours plû, & que s'il m'eſt interdit en Eſpagne, je n'y ſerai pas entierement heureuſe. La Genoiſe reprit alors qu'elle n'avoit point remarqué que l'on fit en Eſpagne aucun uſage des chaiſes roulantes, mais qu'elle ne doutoit pas que ſi S. M. l'y vouloit introduire, du moins pour ſon plaiſir particulier, le Roi ſon Epoux n'y condeſcendit avec toute la ploye de ſon âme, étant le meilleur & le plus complaiſant de tous les hommes du monde pour les Dames. Et que ne feroit il pas pour une Princeſſe auſſi parfaitte & auſſi accomplie que V. M. qui outre le merite infini de ſa perſonne eſt devenue ſon Epouſe? Vous vous jettés ſur la flatterie Madame, repliqua alors la Reine, & vous ne prenés pas garde qu'en loüant le Roi mon Epoux vous me donnés une mauvaiſe opinion de lui. Com-

Comment ſeroisje aſſez malheureuſe, ajouta la Genoiſe, d'offencer le Roi, lorſque je tâche de publier ſes vertus & ſon merite? En lui donnant, repartit la Reine, le titre du plus complaiſant, de tous les hommes du monde pour les Dames vous le deſſervés. Dès qu'on aime, on eſt jalouſe, & la meſure de la jalouſie eſt celle de l'amour. J'aime à l'adoration le Roi mon Epoux, & quand on aime comme je fais, on ne voudroit pas que l'objet de ſon amour en aimat, & s'il étoit poſſible, fut aimé d'aucune autre. Les perſonnes Royales, dit alors la Dame Genoiſe, n'ont pas des paſſions comme les autres, & leurs ſentiments ſont ſouvent auſſi élevés au deſſus des ſentiments du reſte des hommes, que leur condition eſt relevée par deſſus eux. On ne ſauroit à la verité trop aimer un Prince auſſi aimable qu'eſt le Roi Philippe, mais il eſt à mon avis de la même impoſſibilité de faire en ſorte qu'il ne ſoit aimé que de la ſeule perſonne, qui lui doit & qui lui donne tout ſon amour. Vous confirmés, dit alors la Reine, mes ſoubçons, & je crois avoir droit de prendre vôtre diſcours pour une confeſſion indirecte

1714.

1714. directe que Roi Philippe a eû des Maitreſſes, puis qu'il a été aimé. Il n'y a point d'homme, qui prévenu ne rende tout au moins amour pour amour, & c'eſt ainſi que ſe font toutes les amourettes, quand même il ni auroit rien de ſincere de la part de l'homme. Louïs le Grand, & auſſi grand en amour, que dans toutes ſes entrepriſes guerrieres, ne commença d'aimer que par un aveu d'amour que lui fit Mademoiſelle de la Valiere, à qui il n'avoit jamais ſongé. Encor un coup, pluſieurs commencent de faire l'amour aux femmes, mais tous ſe rendent quand celles-ci les préviennent; Et pour revenir au lieu dont nous nous ſommes éloignés, ſi le Roi Philippe a été aimé, il a aimé de même. C'eſt ce dont je ſuis entierement perſuadée ſans pour cela lui en vouloir faire querelle, ni lui rien diminuer de mon amour. Mais dites moi ici en confidence, ſçavés vous quelques unes de ſes amourettes? Contés les moi. Vous me ferés plaiſir & ne lui nuirez en rien. La Genoiſe rougit un peu à ce compliment; mais comme ce n'eſt pas la mode à Genes de faire miſtere de ſes amourettes propres, & beaucoup moins

moins de celles d'antrui, elle reprit bien-tôt l'air de ſa premiere liberté, fort augmentée par la confiance, que la Reine lui témoignoit. Elle lui avoüa ſans façon ce qu'elle ſavoit des amours du Roi Philippe. V. M. ne doit point s'étonner, lui dit-elle, qu'un Prince François élevé dans l'Ecole d'un Roi, qui a fait triompher l'amour ſur le trône, & qui continue à propoſer aux yeux de la Cour la plus polie & le plus amoureuſe du monde les fruits qu'il en a receuilli dans les plus beaux jardins de ſes Etats, & par les careſſes extraordinaires qu'il leur fait, & les honneurs qu'il leur fait rendre, inſpire & encourage tout le monde à aimer: Elle ne doit s'étonner qu'un Prince né dans le Palais le plus brillant de l'Empire d'amour, ait appris à aimer. Vous ſavés combien les Dames en France ſont ſoigneuſes de ne point laiſſer affoiblir cette noble paſſion dans les Cœurs de leurs Princes, & qu'elles avances elles font pour cela, allant au devant de leurs recherches, & s'offrant à l'envi à leurs embraſſements. Le Roi Philippe vôtre Epoux ſi bien inſtruit dans l'Ecole d'amour à peine fut il arrivé en Eſpa- 1714.

gne,

1714. gne, que les plus belles & gratieuſes Dames conçurent le deſſein de lui faire avoüer que leurs careſſes étoient tout autre choſe que celle des Françoiſes, deſquelles la reputation publie aſſés que ſi elles donnent la jouïſſance d'un corps, peut être plus blanc & plus doüillet, dans les embraſſements qu'elles accordant, & qui durent peu, les Eſpagnoles ont tout un autre eſprit, à la faveur duquel elles ſavent aſſaiſonner le plaiſir, & continuer le charme par la vivacité de la Converſation. Je ne veux citer à V. M. qu'un ſeul exemple, qui lui fera connoitre que les Dames Eſpagnoles, celles la même auſquelles il ſemble que le Nature ait refuſé les graces du corps les plus communes, ont un eſprit qui ſupplée à tout, & plus capable de charmer que toutes les graces des Helenes, & des Heroines les plus accreditées pour leur extraordinaire beauté. Perez, le fameux Perez favori & Miniſtre d'Etat du Grand Philippe II. Roi d'Eſpagne, homme d'une capacité & d'un talent, qui ſe produit encor aujourd'hui dans les livres de Politique, qu'il écrivit, trouva quelque choſe de plus grand & de plus heureux dans le poſ-

seſſion d'une Maitreſſe privée dès ſa naiſſance d'un œil, que dans toutes les richeſſes & les honneurs, que la faveur Philippe II. lui avoit accordé, juſqu'alors. Le Roi Philippe lui même en étant devenu amoureux ſur la relation de Perez, qu'il obligea enfin à la lui montrer, eſtima tant ce tréſor caché en un corps imparfait, & où il n'avoit qu'un flambeau, pour faire pompe de ſon merite, qu'il Sacrifia la perte de ſon ami & d'un Miniſtre qu'il avoit cheri juſqu'alors par deſſus tous les hommes, à la poſſeſſion de cette Maîtreſſe, qu'il lui arracha & en fit ſes délices particulieres. La préférence eſt grande, dit alors la Reine, & à moins que de ſuppoſer un enchantement il n'eſt guerre concevable que les yeux étant comme vous dites les premiers flambeaux que l'Amour allume pour ſe faire voir, une femme borgne ait pû ſi fort captiver deux ſi grands hommes. C'eſt la même difficulté, dit alors la Genoiſe, qui empêchoit le Roi Enri IV. d'amoureuſe Mémoire de comprendre ce miracle. Perez diſgratié de la Cour d'Eſpagne, & tous ſes amis s'étant remués en vain pour le remettre dans la grace 1714.

du

1714. du Roi, à qui Peres avoit dit quelque choſe de dur, quand il vit que c'étoit tout de bon que Philippe lui enlevoit, ſa Maîtreſſe, Perez disje ſe retira en France, où il fut très gracieuſement accueilli par le Roi Enri. Et celui-ci l'entretenant un jour de ſon avanture, lui dit ce que V. M. vient de dire, qu'il ne comprenoit pas comme une femme privée d'un œil pouvoit avoir tant de charmes: Perez répondit alors, faiſant ſon Apologie, celle du Roi Philippe & encor plus celle de la Dame. *Sire* lui dit-il, *c'eſt par une providence particuliere du Ciel, que cette fille eſt née avec un œil ſeulement; car ſi avec cette moitié de feux elle a mis eû combuſtion toute l'Eſpagne, ſi elle avoit eu deux yeux, elle auroit reduit tout le monde en cendres:* C'étoit donc de l'eſprit & des charmes inviſibles que Perez & le Roi Philippe étoient touchés, & non pas de la perfection d'un corps le plus ſouvent dénué de ce qui agit ſur les cœurs, & les embraſe d'un amour d'autant plus fort & conſtant que celui-ci n'eſt point ſujet à mille accidents, qui faiſant perir la ſymmetrie d'un beau viſage, dérange, & déconcerte l'amour. Revenons, dit

dit alors la Reine, à noſtre ſujet, & continués a me dire ce que vous ſavés des amourettes du Roi Philippe, vous m'avés dit qu'à ſon arrivée en Eſpagne, les Dames Eſpagnoles concerterent de l'enlever & de faire preuve de leurs charmes pour cela. Quel fut le ſuccès de cette entrepriſe. Madame il faut que V. M. ſache qu'encor qu'on faſſe l'amour en Eſpagne, pour le moins autant, & peut être plus qu'en France, ce n'eſt point la coutume de le faire avec éclat, & qu'il ſe trouve peu de Rois de Caſtillle qui ayent eû des Maîtreſſes publiques, mais beaucoup, qui ont eû des Enfants naturels, & peu de ceux-ci qui ayent été reconnus traittés pour tels. On doit ſuppoſer que la conſcience a la premiere part dans cette conduite, & qu'on cherche à diminuer le ſcandale, que donnent les Princes par leurs débauches quand celles-ci ſont publiques. Vivés, dit le proverbe que V. M. ne peut ignorer, chaſtement, & ſi vous ne pouvés vous contenir, que veſtre peché ſoit du moins ſecret, autant qu'il le peut être. Si j'oſois faire connoitre que je ſçais un peu de Latin, je vous citerois le proverbe 1714.

1714. dans là langue des Sçavants mais ce n'eſt pas un merite pour les femmes que d'avoir étudié cette langue ; quoi que nous ayons eû depuis peu à Genes une Sçavante, qui s'eſt attiré l'admiration de tous ceux, qui l'ont vû, & ouï, non ſeulement par la connoiſſance qu'elle avoit très parfaite de cette langue, mais de la plus part des Sçiences humaines. En Eſpagne, dès qu'un Roi a une Maîtreſſe, qui ſeroit en état de rendre public ſon amour, le Roi la marie auſſi-tôt, & il ne manque pas de partis, qui la recoivent avec remercîment, parce que les Rois font la fortune de ces maris, & les recompencent liberalement de leur complaiſance. Ces enfants des Roix portent ainſi le nom de leurs Peres putatifs, & on leur perſuade, quand ils ſont devenus grands, d'embraſſer l'état religieux, ou on les avance à des emploix, ſinon conformes à leur véritable état d'enfants de Rois, dont on ne fait point de difficulté de les inſtruire, du moins les plus conſidérables de l'Ordre Eccleſiaſtique, pour peu qu'ils ſoyent capables de les exercer. Le Roi Philippe IV. Grand Pere du Roi Epoux de V. M. a eû des En-

Enfants naturels de toutes ces sortes. Il reconnut le dernier D. Jean d'Autriche, dont les vertus militaires & civiles ont fait beaucoup d'honneur à son sang, & il en fit élever deux autres, entre ceux qu'on sçait, l'un dans l'Ordre de S. Dominique, d'où il le tira en suite pour le faire Evêque, & l'autre passa pour fils de D. Blaise de Valdese, mais il eut des emploix considérables, & nous l'avons vû Gouverneur du Château de Milan, & reconnu non seulement pour tel par le Senat & par tout les Ordres de cette Grande Ville, mais pour fils & frere de Rois, ce qui lui faisoit un très grand plaisir. Il arriva une fois une occasion, je dirai ce petit trait en passant, dans laquelle il témoigna la complaisance qu'il ressentoit de se voir consideré comme fils de Roi. Il fut un jour prié de reconcilier deux Cavaliers Milanois qui étoient prêts de se battre pour une querelle qu'ils avoient. Il les fit venir & leur dit de si bonnes raisons, qu'en consideration de ces raisons & du respect qu'ils devoient à une personne de sa qualité, qui vouloit bien s'interesser dans leur dispute, ils se reconcilierent 1714.

1714. en effet, & promirent de vivre comme par le passé en bonne amitié. Il fallut faire un Acte authentique de cette réconciliation. Et le Notaire appellé, ayant commencé d'écrire, comme il se fait dans la formule de ces Actes par ces paroles. *Aujourd'huy jour N. du mois de N. Dans la Maison & en presence, de N.* Quand il vint au nom du Gouverneur, comme c'est la coutume de nommer encor le Pere du Parain ou Reconciliateur, comme il eût écrit. En *présence du très Excellent Seigneur Don Ferdinand Valdese fils de.* Il s'arrêta pour apprendre le nom, de son Pere, qu'effectivement il ne savoit pas; Alors le Gouverneur dit en souriant. *Hijo di buen padre, y nada otro*, faisant par là connoitre que si Don Blaise Valdese lui avoit donné le nom de sa famille, lors qu'il étoit petit, il n'en vouloit plus, dès qu'il avoit connu son véritable Pere. Le trait n'est pas mauvais, dit alors la Reine, mais ajouta-t-elle, si c'est la coutume des Rois d'Espagne de cacher leurs amourettes & de marier leurs Maîtresses, pour quoi est ce que le Roi Philippe, dont vous parlés, ne maria pas la Mere de Don Jean, mais fit éle-

elever, & reconnut celui-ci ? C'eſt 1714.
Madame repliqua la Genoiſe, que la Mere de Don Jean étoit une Comedienne publique, dont il s'enamoura un ſoir en la voyant jouër ſon roôle à la Comedie, & qu'aucune perſonne de qualité n'eut voulu la prendre pour femme; ſa profeſſion de Comedienne étant trop décriée dans la Monde, & en Eſpagne plus que par tout ailleurs, puiſque comme l'aſſeurent quelques-uns, non ſeulement les filles libres comme étoit celle-ci, mais les femmes mêmes mariées des Comediens ſont obligées de ſe prêter aux embraſſements de toutes les perſonnes de qualité, qui les en recherchent. Pour ce qui eſt du premier D. Jean d'Autriche fils de l'Empereur Charles V. qui a fait une ſi belle vie dans le monde, & qui acquit une gloire incomparable dans les armes, ſa mere, qui étoit une bonne Flamende, ne voulut jamais entendre à aucun mariage, quelque parti que l'Empereur lui propoſat, & voulut ſe conſacrer à la vie Religieuſe; & c'eſt la raiſon pourquoi les deux Don Jean furent reconnus. Cela étant ajoûtat elle, ce n'eſt pas merveille que quoi qu'on ſache

1714. en Eſpagne que les Rois ſont amoureux, on ſait rarement qu'elles ſont leurs Maîtreſſes, & que deviennent les fruits de leurs amours ſecrettes. Pour venir au particulier du Roi Philippe, Epoux, de V. M. tout le monde a ſçu qu'il étoit, & qu'il eſt touché de la paſſion ordinaire de tous les Princes, qui ne trouvent aucun obſtacle à leurs ſouhaits, mais comme S. M. ſçait l'uſage de la Nation, on ne nomme, au moins pnbliquement, aucune de celles, qui peuvent avoir eû part à ſes embraſſements. On dit ſeulement, & c'eſt, ſi ce l'oſe dire, la croyance commune, que la Ducheſſe de Bracciano, dés qu'elle eſt à la Cour de Madrid, c'eſt-à-dire, dès le premier mariage de S. M. Catholique, n'a gagné ce grand aſcendant ſur ſon eſprit que par la complaiſance qu'elle a eû de lui faire voir toute ce qui a été capable de lui plaire; cette complaiſance plus que tout autre merite étant ce qui gagne le cœur des hommes, parce qu'ils ſont plus vivement touchés de l'amour que de toute autre paſſion. Ce qu'il y a de ſurprenant en ceci eſt que le ſecret puiſſe aujourd'hui regner en une Cour toute Fran-

Françoiſe, (j'entends parler de la Cour Confidente) Nation qui peut auſſi peu taire les amours & les intrigues amoureuſes de ſes Princes que celles des moindres particuliers. On a ſeulement parlé de Mademoiſelle D. C. qui à la verité ne tenoit point ſa faveur ſecrette : mais ſon regne n'a pas été long à la Cour, & dés que le Roi Philippe eût réſolu d'épouſer V. M. Il lui fit une penſion très-conſidérable, & la relegua, quelque repugnance qu'elle y eut, en un Cloitre, où elle n'eſt plus en état de donner de la jalouſie à perſonne. J'ai ſçu cette particularité, dit la Reine, & ſi je vous en dois croire, ainſi que je veux bien encor l'eſperer de la bonté du Roi, je poſſederai ſon cœur tout entier, & je n'aurai aucune rivale qui me le diſpute, au moins publiquement. V. M. repartit la Genoiſe, en doit être entierement perſuadée ; Et quand il y auroit à la Cour, ou à la Ville quelque beauté capable d'ébranler le cœur du Roi, V. M. peut s'aſſeurer ſur ſon mérite, & ſur la force de ſes charmes, qu'aucune Rivale ne tiendra un moment contre elle, & qu'elle eclypſera tout ce qui auroit l'ambition de 1714.

1714. paroître en ſa préſence. Voila encor, dit la Reine, un petit trait de flatterie, que la conſidération de mon état préſent vous arrache. Mais je ſçai à quoi m'en tenir. Je ne nie pas que la préſence d'une Reine ne ſerve beaucoup à décontenancer une rivale, qui auroit l'ambition de ſe préſenter pour concurrente aux amours d'un Roi: mais je ſçai auſſi que les cœurs des Rois ſont faits comme les autres, & ont plus de difficulté de ſe contenir dans les termes de l'eſtime & de la conſidération dûe à une Epouſe même Royale, qu'ils échappent ſouvent à leurs devoirs dans ces dangereuſes occaſions, à la vûe de celles qui croyent les mieux tenir, & qu'ils courent auſſi ſouvent à la pourſuite d'une proye de beaucoup moindre valeur que ce qu'ils poſſedent. C'eſt ce qui fait que les Reines ſont auſſi plus étroittement obligées d'avoir de la complaiſance au delà des autres femmes, affin de fixer l'amour de leurs Epoux & les empêcher d'aller chercher ailleurs ce qu'ils ne trouveroient pas auprès d'elles.

Oſeroisje demander à V. M. ajoûta alors le Dame Genoiſe, ſi elle a ouï par-

parler d'un trait de la vie de la Ducheſſe Marguerite d'Autriche, Epouſe du Duc Octave Farneſe, un de ſes plus glorieux Ayeux, qui fait connoitre le danger, où la paix Domeſtique des familles eſt expoſée, lors que l'un des Epoux n'a pas pour l'autre tous les égards, que demande, non ſeulement la foi conjugale, mais la bienſéance & l'honêteté civile; car il ne fut queſtion dans cette rencontre que de celle-ci. Je n'ouïs jamais parler (répondit la Reine) d'aucun deſagrément qu'il y ait eû entre le Duc Octave & la Princeſſe ſa femme, c'eſt pourquoi j'apprendrai volontiers ce qui en eſt. On n'en parla pas communément, repliqua la Dame, mais le choſe n'en eſt pas moins véritable, & en voici le narré. Le Duc Octave étoit un Prince pluſtôt Franc & naturel que reſervé à parler; Et quand un bon mot lui venoit à la bouche, il ne l'y étouffoit pas volontiers, peut-être dans la crainte que ſon haleine n'en devint infecte, ſi l'excuſe de cet ancien; qui avoüoit d'avoir ce deffaut, eſt recevable; Il diſoit d'avoir contracté cette imperfection, en étouffant peut-être une trop grande quantité de 1714.

1714. mauvaiſes choſes, qu'il avoit ouï, ou voulu dire, & qu'il avoit reprimé. Le Duc Octave donc revenant un jour de la Chaſſe s'approcha de la Ducheſſe Marguerite avec tout ſon équipage de chaſſeur, & comme il étoit auſſi amoureux qu'il étoit Franc, il voulut prendre quelques libertés avec elle, que ſa qualité d'Epoux lui permettoit. La Ducheſſe ne nioit point les droits du mariage, mais vouloit que le Duc ſon Epoux eut égard aux bienſéances inſeparables des familiarités les plus libres & le pria de s'y accommoder. Le Duc joignant, ou faiſant ſucceder la raillerie & l'inſulte à ſon amoureuſe paſſion, la piqua très ſenſiblement par une repartie qui lui faiſoit ſentir le deffaut de ſa naiſſance, dont elle fut ſi outrée que dès lors ils ne vecurent plus avec la premiere affection, & le Roi Philippe II. frere de la Princeſſe, la tira de Parme & l'envoya Gouverner les Païs-bas, à laquelle Fortune le Duc Octave, non ſeulement n'eut aucune part, mais il fut contraint d'eſſuyer dans la ſuite bien des chagrins de la part de ce terrible Beaufrere. Il me ſemble cependant, dit la Reine, que le Duc Alexan-

Alexandre Farneſe fils d'Octave fut très conſideré à la Cour d'Eſpagne, qu'il eut le commandement des armées Eſpagnoles dans les Païs-bas, & en ſuite le Gouvernement de ces belles Provinces. Tout cela eſt vrai, répondit la Dame Genoiſe, & le Roi Philippe eut tous les égards imaginables pour la Ducheſſe & ſon fils, mais le Duc Octave n'y eut aucune part, & ne pût même jamais recouvrer Plaiſance, qui lui avoit été ôté à la mort de ſon Pere, quelque priere & quelque ſoumiſſion qu'il fit pour cela. Je n'avois jamais ouï cette particularité, dit la Reine, qui m'apprend que l'amour coniugal entre les Princes eſt plus délicat à manier & plus facile à ſe rompre que celui des perſonnes de moindre condition. Ce n'eſt pas merveillle, repartit la Genoiſe, car il eſt ſouvent plus petit, & par conſequent un effort beaucoup moindre ſuffit pour lui ôter la vie. Les Princes ſe marient par raiſon d'Etat; Et il faut ordinairement peu, pour allumer ce qu'on apelle amour dans leurs cœurs, & peu pour l'éteindre. Il eſt rare que les Princes ſe marient avec le cœur vuide de toute affection. Ils ont fait leur ap- 1714.

1714. prentiſſage d'aimer avec des Maîtreſſes. Celles-ci comptant pour un très grand honneur de prêter leurs embraſſements aux Princes, les traittent avec un reſpect & une tendreſſe exceſſive, pour ſe conſerver leur amitié & leur faveur, ce que les Princes n'ayant pas tout ſujet de ſe promettre d'une Epouſe, née Princeſſe, avec laquelle ils ſavent qu'ils doivent avoir de grands ménagements, leur amour eſt ordinairement plus petit, & comme tel plus facile à être étouffé. Mais parmi les Princeſſes il y en a de ſi charmantes, qui ont de ſi grands mérites, & qui ſavent ſi parfaitement l'art de ravir l'amour & le cœur des Princes: (je mets V. M. entre celles là) qu'elles n'ont aucun ſujet, pour petit qu'il ſoit, de craindre de n'être pas aimées, & quelques fois même de craindre de l'être trop. Que dites vous? dit alors la Reine, y a-t-il de la crainte d'être trop aimée? Une épouſe peut elle conſiderer comme un nial que ſon Mari ait pour elle trop d'amour? Point du tout répondit la Genoiſe. Ce n'eſt pas d'un mari qu'elle doit craindre d'être trop aimée, mais de paroître trop aimable a d'autres, dont l'attachement

ne

ne manque jamais d'être honteux à ſa dignité, & quelquefois même devient mortel à ſa vie. Que me dites vous là? Interrompit la Reine. N'eſt ce pas une gloire de paroitre aimable à tout le monde? Une Princeſſe ne doit point rechercher d'être aimée d'autres perſonnes que de ſon Epoux, mais il ne me ſemble pas qu'elle ait lieu de ſe chagriner que pluſieurs autres la trouvent aimable; Autrement à quoi aboutit le ſoin que tout nôtre ſexe prend de ſe parer & de ſe rendre aimable, ſi ce n'eſt pour paroitre tel à tous ceux qui le verront? Je n'entends point que cet empreſſement déplaiſe aux Maris les plus jaloux. Cependant ce n'eſt pas pour eux que leurs épouſes ſe parent. C'eſt pour eux en quelque façon, ſi vous voulés, & à eux principalement que les Epouſes doivent tâcher de ſe rendre aimables, mais aucun mari, à ce que je crois, ne fut jamais chocqué que ſa femme paroiſſe aimable encor à d'autres. V. M. parle en Philoſophe, ſi je l'oſe dire, & on ne peut raiſonner plus juſte; lui dit la Genoiſe, mais j'ai le malheur de m'être mal expliquée, & d'avoir fait mal connoitre me pen- 1714.

1714. ſée. L'Idée qui me reſte de quelques Reines qui ont peri, parce quelles ont paru trop aimables à d'autres qu'a leurs Epoux me fait fremir, & celles qui ont plû, & n'ont pour cela encouru aucun malheur, me fait trembler à la vûe du danger ou elles ont été expoſées. A ce que je vois, dit la Reine, vous avez lû beaucoup d'hiſtoires, & la fidelité de vôtre mémoire vous fait gouter un fruit bien doux de vos lectures. Vous aurés ſans doute des exemples à nous raporter de ces Reines que vous nous dites malheureuſes & préſervées. Vous me ferés plaiſir de m'en dire quelques-uns. J'en prendrai un par ſorte de l'hiſtoire même d'Eſpagne, dit la Genoiſe, affin que je n'entretienne V. M. que de ce qui lui peut-être de quelque uſage ou ſatisfaction particuliere. Philippe II. de qui j'ai déja eû l'honneur de lui parler, avoit un fils qui, excepté certaines vivacités & ſaillies, auſquelles il ſe laiſſoit quelquefois tranſporter, avoit toutes les belles qualités qu'on peut déſirer en un Prince deſtiné à porter la couronne. Il étoit bien fait, avenant dans toutes ſes manieres, brave, liberal, & officieux envers ceux qui

qui avoient l'honneur de l'approcher, & de remettre leurs prétentions, ou leurs ſervices entre ſes mains, car il s'employoit genereuſement à leur procurer des ſatisfactions ou des avancements. Il maria ce fils l'an 1557. avec la Princeſſe Elizabeth de France, mais avant l'arrivée de cette Epouſe en Eſpagne, ſa propre femme Marie d'Angleterre étant morte, il s'aviſa d'enlever à ſon fils l'Epouſe qu'il lui avoit deſtinée, & de l'épouſer lui même. Comme les Rois ſe marient ordinairement par politique, & que le Cœur prend fort peu d'interêts dans leurs mariages, celui-ci ſe fit par la ſeule raiſon d'Etat, le Roi prenant une femme pour avoir encor d'autres enfants, & la Reine ſe laiſſant conduire en Eſpagne pour y être livrée aux embraſſements d'un Vieillard, qui n'avoit rien de proportionné à ſon âge, & à ſes inclinations, par pure déference à la volonté de ceux, qui la ſacrifioient ainſi. Auſſi éprouvat elle à ſa premiere arrivée en Eſpagne un eſſai des chagrins, dont elle fut continuellement abbreuvée dans toute la ſuite de ſa vie, qui ne fut pas longue. A peine fut elle 1714.

1714. le préſentée au Roi, déja gris & ridé que ſon innocent Naturel fremit à cet aſpect, & ne put retenir quelque ſignes de chagrin qui lui échapperent à cette vûe. Le Roi Philippe qui les lût ſur ſon viſage, au lieu de la raſſûrer contre l'horreur naturelle que la diſproportion des âges inſpire en une ſemblable occaſion, la regarda d'un viſage froncé, & lui dit fierement, pluſtôt que Gravement, *Mirà mis cagnas?* Mes cheveux gris vous font ils peur? ſans y ajoûter quoi que ce ſoit capable deſſuyer ſa triteſſe. La ſage Princeſſe vecut cependant à la Cour, & entre les bras de Philippe comme un Alcion ſur les flots d'une mer agitée; recuillie dans le petit nid des occupations ordinaires à ſon ſexe parmi ſes Dames, & au milieu d'une Cour, où les inrerêts de tout le monde, auxquels le Roi Philippe ſon Epoux donnoit le mouvement, étoient agités, & tenoient en agitation ſes Miniſtres & ceux de toutes les Puiſſances éloignées & voiſines. La Princeſſe avoit été deſtinée, comme on a dit, aux nopces de Don Carlos fils unique de Philippe; & c'étoit un deſeſpoir mortel à ce Prince

ce d'avoir perdu ce tréſor, & d'être obligé de voir une ſi belle & ſi charmante Reine entre les bras d'un Rival, contre qui il ne pouvoit former aucune action. Les égards qu'il lui devoit, pour ne point l'expoſer à la jalouſie du Roi, pluſtôt que le reſpect, qu'il devoit naturellement à celui-ci comme ſon Pere, le retenoient de la voir, & de lui parler, ſi ce n'eſt dans les occaſions, où les ceremonies publiques obligeoint toute la famille Royale à paroitre enſemble. Ses yeux alors, & une certaine langueur, qui dépeint ſi vivement les grandes paſſions, qui ne ſont & ne peuvent être contentes, parloient à la Reine, qui prevenue du bonheur, qu'elle auroit eû, ſi la premiere deſtination de ſa perſonne avoit eû lieu, lui en répondoit aſſés pour lui faire ſentir toute la grandeur de ſa perte, & admirent également l'incomparable beauté de la Reine & une modeſtie ſi extraordinaire qui joignoit tant de mérite à tant de vertus. Comme j'ai eû l'honneur de le dire. Jamais l'innocente Reine ne donna occaſion de former le moindre ſoubçon ſur la pureté de ſes mœurs & la regularité de ſa conduite. 1714.

Toutes

1714. Toutes les entrevûes quelle eût avec Don Carlos ayant été éclairées des yeux de mille témoins d'un témoignage irreprochable. Cependant le Roi Philippe viola par les plus indignes traittements la candeur en ſon épouſe, & ſes ſoubçons furent ſuivis de la mort de cette Grande Reine qui méritoit de vivre immortelle. Quoi qu'il ne manque pas d'hiſtoriens, qui ont franchement accuſé Philippe d'avoir fait un ſi horrible Sacrifice à ſa Jalouſie, & que le premier Guillaume Prince d'Orange ſe voyant proſcrit par ce Roi, & reproché de pluſieurs crimes, dont il ſe croyoit Innocent, ou qu'il ne réconnoiſſoit pas pour tels, l'ait nommément chargé d'avoir été le meurtrier de ſa propre Epouſe, cependant comme cette liberté eſt extrémement odieuſe, & que quelque motif qu'on ait, ou qu'on croyé avoir, d'accuſer & de croire le mal, & qu'il peut fort naturellement arriver que les morts, qu'on croit les plus violentes ſoyent naturelles, c'eſt une témérité de charger la mémoire des Princes de ſi cruelles réſolutions, & de les condanner ſans une totale connoiſſance de Cauſe; qui ne ſe peut qua-

ſi jamais ſavoir, à moins que les Roix n'en uſent en ces occaſions comme le Roi d'Angleterre Henri VIII. qui accuſoit, jugeoit, & faiſoit mourir ſes femmes en public par la mains des Bourreaux. Cela n'empêche pas que les Princeſſes, comme celle-ci, n'ayent été malheureuſes, & terminé leurs jours à la fleur de leur âge, & dans la plus haute élevation, ou leur naiſſance & la Fortune les pouvoit placer. Voilà dit la Reine un exemple d'une Reine malheureuſe, vous nous en devés un autre d'une Reine préſervée du malheur. Ce mot de préſervée, ajoûta la Genoiſe, ſi V. M. me permet que je le diſe, a quelque choſe d'odieux, parce qu'il ſuppoſe que la conſervation ſoit l'effet de quelque ſecours étranger, au lieu qu'il y a des Reines aimables & vertueuſes, qui ont ſçu conſerver au milieu des dangers leur vertu & leur réputation avec une integrité parfaite. Je pourrois tirer de l'hiſtoire mille exemples de ces Princeſſes; Mais que ſert il d'appeller la Mémoire à ſon ſecours, quand nos yeux ont été & ſont encor témoins du triomphe d'une de ces Héroines? Qui eſt donc cette Héroine, 1714.

in-

1714 interrompit la Reine, qui fait aujourd'hui une ſi belle figure dans le monde? La Reine Mariane d'Autriche, dit alors la Genoiſe, Epouſe du Roi Charles II. Prédeceſſeur immediate du Roi Philippe Epoux de V. M. Il n'eſt pas poſſible que vous n'aies ouï parler de la hardieſſe du Comte de Melgar, & de l'ambition, qu'il eût de croire qu'il avoit un merite digne de trouver place dans le Cœur de cette Princeſſe. Non dit la Reine, il n'eſt jamais rien venu juſqu'à moi de cette ambition, ni de l'occaſion, où ait été la Reine Douairiere de ſoutenir des attaques dreſſées contre ſon honneur. Au contraire j'ai une très-grande idée de ſa vertu, car il lui étoit ſans doute bien dur de voir ſon mariage ſterile, ſachant combien de Monde ſouhaittoit de la voir Mere, c'eſt pourquoi ſi elle s'eſt trouvée en quelque occaſion, où il ſe ſoit préſenté des moyens de le devenir, ça été ſans doute une très-grande & très-haute vertu de l'avoir mépriſée, & d'avoir preferé un veuvage obſcur & chagrin à la gloire & au plaiſir de ſe voir Mere d'un Roi ou d'une Reine regnante, & de continuer ainſi à ſe voir ſur le trône.

ne. C'eſt une Loüange, ajoûta la Genoiſe, qui eſt dûe avec toute ſorte de juſtice à la Reine Mariane. Je n'entend pas non plus de charger la mémoire du Comte de Melgar d'avoir eu l'ambition préciſement de donner des Héritiers au Roi ſon maitre: Mais il eſt ſûr qu'il la porta juſqu'à aimer, & ſans doute à ſouhaitter d'être aimé de la Reine. Quand on en eſt arrivé la, dit la Reine, pour peu que la déclaration trouve, je ne dis pas de correſpondance, mais de patience, le reſte n'eſt pas difficile: Et il n'y a qu'une haute vertu, qui ſoit capable d'arrêter le panchant naturel, qui n'eſt pas different ſelon les diverſes conditions des hommes. Ce ſeroit une autre queſtion à debattre, ajoûta la Genoiſe, s'il n'y a point entre les deux ſexes d'amitié ſans amour, & ſi, dés qu'on ſent du penchant vers une perſonne, c'eſt une preuve qu'il n'y a que le deffaut d'occaſion, qui puiſſe arrêter le cours de l'inclinatiou naturelle? Pour moi je ſuis de ſentiment qu'il y a dès amitiés épurées de toutes les affections, qui pouſſent au crime & au deshonneur, & c'eſt à mon avis ôter du monde ce qu'il 1714.

1714. y a de plus doux dans le commerce des hommes, que d'en bannir la belle & la pure amitié. Je ne la bannis pas répondit la Reine, mais je conſidére combien il y a de choſes qui ſe mettent à la traverſe, & qui empêchent les ſentiments naturels d'aller auſſi loin, qu'ils iroient ſans cela; Comme l'amitié, la belle & la pure amitié, ainſi que vous l'appellés, reſide dans le ſein de la Raiſon, & dans la region la plus haute de l'ame, je crois qu'il y en a, & qu'il ſe trouve des perſonnes, même de deux ſexes, qui connoiſſent, qui eſtiment, & qui aiment le mérite, ſans danger, ou du moins ſans occaſion de paſſer plus outre dans les ſentiments & les inclinations naturelles. En effet, ajoûta alors la Genoiſe, la diſproportion des âges, & des conditions, le deffaut de moyens, & comme a très-bien dit V. M. le deffaut d'occaſions ſont de puiſſantes barrieres qui arrêtent, & de fortes digues, qui détournent le cours du panchant naturel: Mais ce n'eſt pas dans ces defauts, que je mets la vertu, mais dans une véritable eſtime du mérite, dans la noble diſpoſition de lui rendre Juſtice & dans un panchant

chant à avoir, & poſſeder avec lui en commun la jouïſſance de tout ce que nous poſſedons capable de lui donner de la joye ce d'accroitre ſon bonheur. Encor un coup, repliqua la Reine, rien n'eſt plus facile à oublier que cet égards qui ſervent de barriere à la Continence, quand l'occaſion remplit l'idée des moyens de la perdre. Mais laiſſons diſputer les Philoſophes moraux des qualités de cette vertu. Dites moi juſqu'où le Co. de Melgar, pouſſa ſa déclaration à la Reine. Je n'ai garde dit la Genoiſe de dire que le Comte ait jamais fait aucune déclaration à la Reine de celles, dont on entend parler, quand on parle des approches, que font les amants, qui ont une véritable envie de ſe rencontrer aux portes du deshonneur. Je vous ai déja dit, ajoûta la Reine, que je ne croirai jamais que les choſes en ſoyent venues juſques-là: mais je ſerai bien aiſe de ſavoir ce qui peut avoir donné lieu de croire que l'Amirante avoit quelque choſe de plus que de l'eſtime & du reſpect pour la Reine. Des moyens, ajoûta la Genoiſe, qui ſervent à faire connoitre nos penſées, il y en a de plus clairs & 1714.

de

1714. de plus obſcures: il y en a qui ſe peuvent interpreter & couvrir, d'autres qui donnent, ou ſont des indices violents, quelqu'équivoques, & d'autres, ſur leſquels on ne ſe trompe guerres. Les premiers ſont ordinairement intelligibles à ceuxlà, ſeuls pour qui on les employe, s'ils veulent bien les entendre, & les derniers ſautent aux yeux, & le jugement qu'on en fait ne paſſe point pour temeraire. A ce que je vois, dit la Reine, vous pourries en un Concours obtenir une Chaire de Profeſſeur dans une Univerſité, où l'on enſeigneroit la Science d'aimer. Mais pourſuivés. L'aſſiduité dit la Genoiſe aux occaſions de ſe faire voir, & d'être vû de la perſonne, à qui on veut inſpirer quelques ſentiments particuliers, eſt le premier ſoin & la premiere demarche, qu'on fait pour y arriver, la ſeconde eſt une attention extraordinaire à être toûjours en une propreté & richeſſe d'habits, qui non ſeulement n'offence point la vûe, mais qui l'attire. Car enfin les yeux ſont les guides, qui trahiſſent ſouvent le Cœur, ou pour mieux dire, qui y introduiſent & parlent en faveur de ceux qui ſe recommandent avec cette

ſorte

ſorte de merite. Le troiſiéme eſt une adreſſe, & l'amour la fournit aſſés ſouvent, de proffiter de toute ſorte de diſcours, & de les faire ſervir par le moyen des équivoques ou de certaines vivacités d'eſprit, & par des applications heureuſes à expliquer les ſentiments du cœur, qui ne doivent cependant jamais ſortir des termes du reſpect, & de la vénération la plus profonde, quand il faut témoigner ſes ſentiments à une perſonne de plus haute qualité que celle, qui cherche à ſe faire entendre. Toutes ces démonſtrations approchent ſouvent beaucoup les perſonnes les plus éloignées; car comme tenir contre des ſoins & des empreſſements ſi obligeants, quand on les connoit? Toutes ces démonſtrations, disje, ſont cependant encor équivoques & obſcures, puiſqu'elles peuvent partir d'un cœur indifferent, & même qui ſe joüe: mais en voici qui en diſent davantage, & contre leſquelles il faut ordinairement ſe récrier, ou ſe rendre. La recherche des occaſions du tête à tête, les regards animés, & qui dardent par les yeux le feu, qui eſt dans le cœur, & qui parlent ſouvent avec plus déloquen- 1714

1714. ce que tous les diſcours, le ſoin de rencontrer ceux de la perſonne avec qui on tient cette ſorte de langage, & de les ſoutenir; car alors il ſe fait un jet, pour ainſi parler, reciproque de traits perçans, qui vont droit au cœur, & qui y derangent ſouvent (particulierement s'ils ſont imprevûs) les plus fermes réſolutions. Je dis ſeulement déranger & non pas détruire, car pour peu que la vertu ſoit à l'erte, & ſoigneuſe de venir au ſecours du Cœur, elle y releve bien-tôt ce qu'on y avoit mis en deſordre. Pourſuivés, dit la Reine, je ſuis charmée du détail que vous me faites. Les perſonnes comme moi ne ſe trouvent guerre ſouvent dans les occaſions, où la pratique enſeigne cette Theorie. Je ne parle pas, dit la Genoiſe, & ne mets pas en compte les ſoupirs, dont la hardieſſe offence les Dames, parce qu'ils en diſent trop, à moins qu'on ne les autoriſé par quelque complaiſance pour tout ce qui ſert d'amuſement, & qu'on veut bien prendre pour jeu : ce qui ne peut-être ici ſuppoſé, où nous parlons de la Reine Douairiere & du Comte de Melgar. Mais ce qu'on peut dire qu'il fit, pour pa-

paroitre digne de quelques regards de cette Princeſſe furent des Fêtes & des ſpectales publics, qu'il donna à ſes dépens à toute la Cour & la Ville, & cela dans la vûe particuliere de plaire à la Reine. Comme peut on croire qu'il les fit dans cette vûe, dit alors la Reine, s'il ne lui avoit rien témoigné qui pût l'obliger à les prendre pour ſon compte; car enfin vous ne voulés pas, & je ne crois point qu'il en ſoit jamais venu juſque à une déclaration d'amour dans les formes. Il n'en vint jamais là aſſeurément, pourſuivit la Genoiſe, mais elle n'en eut pas moins lieu d'être informée de ſes intentions. L'Amour a cela de très-rare au delà de toutes les paſſions, qu'il peut ſe faire entendre ſans parler, & même à une ſeule perſonne au milieu d'une grande troupe, qui ne prendra pas le moindre ſoubçon de ſon langage. Un autre Cavalier Eſpagnol ſe trouvant dans le même cas donna un Carouzel, où il ſe déclara Amant paſſionné de la Reine d'alors, en ſemant ſa Cotte d'armes & ſon Ecu de monnoyes Eſpagnoles appelles *Reaux*, & prenant pour Deviſe *Mis amores ſon reales*, mes amours ſont 1714.

1714. Royaux, le jeu de ce dernier mot couvrant ſa paſſion aux yeux du public, qui ne vit que la difference materielle des monoyes d'avec toutes les autres choſes, qui peuvent entrer dans le corps des Deviſes. Mais ce qui donna le moyen au Comte de Melgar de payer la complaiſance que la Reine témoignoit dans ſes manieres, & dans les ſoins de ſe rendre agréable, fut un très magnifique Carcan de Diamans & de Rubis, qu'elle voulut bien accepter & recevoir de ſes mains, après mille proteſtations de ne le pas vouloir priver de ce riche bijoux. Comme la choſe ſe fit tambour battant, & avec toute la publicité que ce regal pouvoit avoir, il faudroit que j'euſſe aſſés d'éloquence pour pouvoir rapporter à V. M. les inſtances reſpectueuſes, & les refus obligeants qui l'accompagnerent. Le Comte inſiſtoit ſur les raiſons qui le déterminoient à lui faire ce préſent, ſavoir ſur l'ambition, que la Reine ne pouvoit blâmer d'être diſtingué des autres Vaſſaux & ſujets de S. M. par quelque choſe, qui fit connoitre le reſpect extraordinaire qu'il avoit pour ſa perſonne Royale, & les moyens ſuperieurs qu'il

qu'il avoit de lui offrir ce préſent, attendu les richeſſes de ſa Maiſon, & les occaſions qu'il avoit eû des les augmenter dans les emploix également glorieux & utiles qu'il, avoit plû au Roi de lui conferer ; Non pas qu'il voulut que ce petit préſent fut conſideré comme une reſtitution d'un bien arraché aux larmes des peuples, qu'il avoit Gouverné au nom de S. M. C. mais comme un emploi raiſonnable & un juſte ſacrifice des honneurs, qu'on lui avoit rendus comme à Miniſtre du Roy, qu'il renvoyoit à leur ſource & dépoſoit entre les mains de celle qui partageoit avec le Roi ſon époux tous les avantages du Gouvernement. Qu'a la verité rien n'étoit moins digne que ce préſent, & quoi que l'eſtime publique y eut attaché un aſſés grand prix, il ne prétendoit s'en ſervir que pour témoigner ſa reconnoiſſance aux grandes & exceſſives faveurs qu'il avoit reçu ; tout le prix qu'il pouvoit avoir, ne pouvant lui venir que de la bonté que S. M. auroit de l'accepter. Comme le Comte étoit naturellement éloquent, il ſçut ſi bien plaider ſa cauſe que la Reine reconnut à la fin que tou- 1714.

1714. tes les raiſons qu'elle oppoſoit pour juſtifier ſon refus, lui devenoient inutiles.

Pendant le voyage de la Reine le Roi Philippe fit deux choſes qui ne lui firent pas également honnneur. Il inſtitua à Madrid une Academie ſemblable à celle de Paris de 24. ſujets, qui auroient ſoin de perfectionner la langue Caſtillane, en fixant l'uſage des mots les plus propres & energiques pour ſe bien exprimer, & mit à la tête de ces Academiciens le Duc d'Eſcalone ſur la prevention ſans doute de ſa ſuffiſance & de ſon bon goût en cette matiere. L'autre choſe fut la conduite qu'il tint à l'égard des Catalans & des Barcelonois en particulier. Ceux-ci ayant ſoutenu le ſiége qu'on avoit mis à leur Ville, & ayant été pris d'aſſaut le 11. de Septembre, le Duc de Bervick, qui avoit commandé ce ſiége voulut bien les recevoir à ces conditions, Qu'ils feroient rendre Gironne & l'Iſle de Majorque, Que les Soldats de la garniſon qui ne prendroient pas parti dans les troupes du Roi Philippe ſeroient exilesde toute l'Eſpagne, & que la Ville & les habitans demeureroient

à

à la discretion du Roi au nom duquel il fut promis de sauver la vie à tous, & que la Ville ne seroit point saccagée, mais qu'elle payeroit 40000. Ecus, & toute la Principauté de Catalogne 800000. autres. A la verité le Roi sauvant la vie aux Catalans, pouvoit dire en toute rigueur d'avoir tenu sa promesse. Mais comme la derniere rigueur est souvent reputée pour une grande injustice, tout le monde ne loüa pas également la vengeance que le Roi poussa contre les revoltés jusqu'aux à dès extremités, dont il y a peu d'exemples dans l'Histoire. Philippe renvoya au Duc de Bervick les étendars des troupes revoltées, qu'il lui avoit envoyé selon la coutume, pour marque de leur entiere sujetion, & lui commanda de les faire brûler par la main du Bourreau dans la place publique de Barcelone. Il voulut qu'on en fit autant des habits de Ceremonie des Conseillers & Députés de la Ville comme ayant été Auteurs ou complices de la revolte, & fit conduire en diverses prisons vingt des principaux promoteurs de la résolution prise de se deffendre, qu'il condanna à être transportés dans les Indes pour y 1714

travailler le reſte de leurs vies dans
1714. les mines comme forçats. Entre ces vingt malheureux étoient le Gouverneur de Barcelone, celui de Cardonne, le Général Armengol, le Marquis de Peral, & le frere du Général Nebot, qui tenoit encor la Campagne à la tête des Mécontents, ou revoltés. Il ne faut pas s'étonner ſi cette dureté tint long-temps alienés les eſprits des Catalans, & s'il y en eût un grand nombre, qui ne pouvant prendre confiance à la parole du Roi, & épouvantés du châtiment de ces Meſſieurs, tint encor la campagne quelques années après, & incommoda notablement le commerce, & la ſûreté publique dans la Catalogne.

La Ducheſſe de Bracciano avoit encor obtenu Roi que la nouvelle Reine ne s'abboucheroit dans ſon voyage avec aucune perſonne, qui pût l'inſtruire du train, ſelon lequel ſe regloient les affaires en Eſpagne, eſperant de la prevenir & de la diſpoſer par ſes conſeils à la docilité & à la complaiſance, dont elle avoit beſoin pour continuer avec elle ſon regne, auſſi abſolu qu'elle l'avoit eû avec la Reine défunte. Mais la nouvelle Epouſe étoit déja trop bien informée

mée pour ignorer la verité, & ſelon toutes les apparences elle étoit plus diſpoſée que la defunte à conſerver pour ſoi, independamment de tout autre, le crédit & l'Autorité que lui permetroit le Roi ſon Epoux. Si la Reine obſerva avec moins d'exactitude l'ordre, qu'on lui avoit donné de ne parler à perſonne ſur ſa route, ce fut parce que contre les premieres diſpoſitions, qui étoient qu'elle côtoyeroit avec les galeres qui la conduiſoient, les rivages de France juſqu'en Eſpagne, elle fit le voyage par terre pour les raiſons qu'on a dit. Elle reçut par toute la France tous les honneurs imaginables, & avant que d'en ſortir elle s'abboucha à Baionne avec la Reine Douairiere veuve du Roi Charles II. ſa tante, qu'elle ne pût & dût raiſonnablement ſe diſpenſer de voir. Cette entrevûe ſe paſſa principalement en des témoignages reciproques d'eſtime & d'amitié, la parenté & le ſang uniſſant ſi étroittement ces deux Reines: Mais tout ne conſiſta pas là, & la Doüairiere regala richement la Jeune Reine de pluſieurs bijoux. Ceux-ci furent un Collier de groſſes perles & des bracelets de même, qu'elle avoit 1714.

1714. reçu du Roi Charles II. ſon deffunt mari, & le même carcan de diamans & de rubis de grand prix, qu'elle avoit autrefois reçu de l'Admirante de Caſtille, & dont on a parlé ci devant. La Douairiere regala de même la Princeſſe de Plombin, & les Dames principales, qui ſuivoient la Reine, de galanteries & de preſents proportionnés à la qualité, & à l'emploi qu'elles avoient auprès d'elle.

La Reine Elizabeth étant entrée en Eſpagne, & ſur les terres du Roi ſon mari, fut rencontrée à Pampelune, Capitale de la Navarre par le Duc de Medina Sidonia, qui lui vint préſenter les Joyaux, que lui envoyoit le Roi, & lui exprimer la joye que ſentoit S. M. C. de ſon heureuſe arrivée en ſes Royaumes. La Ducheſſe de Bracciano lui vint au devant aux confins de l'Aragon & de la Navarre, ayant brigué cette commiſſion auprès du Roi pour entrer pluſtôt en poſſeſſion de la confiance qu'elle ſe promettoit, & pour faire montre à la jeune Reine de l'autorité qu'elle avoit à la Cour. Dés le premier entretien, qu'eût la Ducheſſe avec la Reine, ſe hâtant un peu trop de prendre

dre des airs de Gouvernante & de Maitreſſe, comme elle avoit fait avec la Reine defunte, elle lui reprocha ſans façon d'avoir trop tardé dans ſon voyage: La Reine s'étoit effectivement fait porter en chaiſe à bras quaſi tout le voyage qu'elle fit par terre, ne faiſant que cinq ou ſix milles par jour & prenant un jour de repos après tous les troiſiémes; mais auſſi le Roi lui avoit expreſſément permis de ſe faire ſervir, comme elle le jugeroit à propos. La Ducheſſe ne trouvant point encor que la Reine fut coeffée comme elle croyoit qu'elle dût être, lui en fit une autre Mercuriale, uſant d'une liberté, dont les Souverains s'accommodent rarement, & que la Reine reſſentit encor plus vivement que tout autre, attendu la vivacité de ſon naturel. Ce fut en effet ce qui dérangea ſa patience, & la fit éclatter en d'autres expreſſions, qui marquoient autant de mépris de ces manieres, que la Ducheſſe avoit affecté de liberté de s'en ſervir. Quand la Reine vit que la Ducheſſe, au lieu d'en venir à des excuſes, dés qu'elle pût lire ſur le front de S. M. le peu de ſatisfaction, qu'elle prenoit en ſes 1714.

1714. diſcours, elle apella la Capitaine des Gardes, qui la ſervoit, dés qu'elle fut ſur les terres du Roi ſon Epoux, lui commanda d'emmener la Ducheſſe, qu'elle traitta de folle, ſur la liberté qu'elle ſe donnoit de la reprendre, ce qui fut fait dans le moment & la Ducheſſe tirée de la Chambre de la Reine, quelque priere, ou qu'elle menace qu'elle pût faire pour arrêter cette violence.

Si la faveur de la Ducheſſe finit en cette occaſion, on doit dire que la Cataſtrophe n'étoit pas éloignée, & qu'elle avoit été concertée auparavant entre le Roi & la Reine. Celle-ci étoit trop bien informée de toute la conduite, qu'avoit tenu la Ducheſſe à la Cour de Madrid, & trop éclairée pour être la dupe d'une ſuite d'extravagances, qu'elle n'auroit pas manqué le continuer dans le Gouvernement de l'Etat, dont elle s'étoit ſaiſie, ſi elle avoit apporté la même docilité & la même deference, qu'avoit eû la Reine defunte à tous ſes Conſeils. C'eſt pourquoi elle avoit prevenu le Roi la deſſus, & l'avoit prié en une lettre qu'elle lui adreſſa que „ que comme elle appor-
„ toit à ſa Majeſté un cœur tout pe-
„ netré

„ netré de reconnoiſſance pour la gra- 1714.
„ ce, qu'il lui avoit fait de la choiſir
„ pour épouſe, & tout plein de zéle
„ pour la gloire de ſon regne, il ne
„ voulut pas permettre, que les écarts
„ de la Princeſſe, à qui elle ſeroit ſou-
„ vent obligée de s'oppoſer, troublaſ-
„ ſent le bonheur, dont elle eſperoit
„ de joüir avec lui : Qu'elle croyoit
„ qu'il fut de ſon ſervice & de ſa gloi-
„ re déloigner cette femme, ne pou-
„ vant ſe promettre que chagrin &
„ douleur, ſi elle étoit obligée de vivre
„ avec elle. Le Roi n'eût aucune dif-
ficulté de conſentir à ſon éloignement, content d'ailleurs de ne ſe pas voir obligé de la congedier lui-même, & de ne pas voir les ſaillies de ſon deſeſpoir, s'il eut été obligé de lui annoncer à Madrid les nouvelles de ſon depart. Auſſi avoit il donné ſes ordres que dés que la Reine lui auroit parlé, on la tranſportat en France, & cet ordre arriva à point nommé, la même nuit qui ſuivit l'entretien peu aggréable, que la Reine avoit eû avec cette Princeſſe : car dés cette nuit, le même Capitaine des Gardes l'eſcorta vers les frontieres, mais ſans aucune autre conſidération

ou deference, que celle qu'on à pour des priſonniers, qui ſont conduits à leurs arrêts.

1715. La nouvelle Reine fut recue des Eſpagnols avec toute la joye & toute la pompe, qui ſont ordinaires en de ſemblables occaſions. Le Roi lui alla au devant juſqu'a Guadalaxara, où après les expreſſions les plus vives d'une tendreſſe reciproque, le Patriarche des Indes fit les ceremonies du Mariage ſelon les formes de l'Egliſe. Le mariage fut conſommé dans le même lieu, & après avoir pris le repos, qui parut neceſſaire, le Roi accompagna ſa nouvelle Epouſe au Palais du *Buen Retiro*, où étoient les Jeunes Princes, que la Reine embraſſa après avoir ouï de la bouche de L'Ainé, Prince des Aſturies un compliment étudié & recité avec toute la vivacité poſſible; Elle donna à celui-ci un joyau de grand prix, & fit aux autres toutes les careſſes imaginables. Selon le génie de la Nation, la Reine eſt très-liberale de ces ſortes de preſens, de même que des marques de ſon reſſentiment, lors qu'elle n'eſt pas contente. Ce qui fait qu'on doute qu'elle doive avoir tout le crédit & toute

toute la faveur poſſible, ſi elle ſurvit au Roi ſon Epoux, à cauſe d'une marque de ce reſſentiment, qu'on dit qu'elle donna une fois au même Prince des Aſturies, dont on aſſeure qu'il conſerve un fâcheux ſouvenir. Monſ. le Duc de S. Agnan, fut à Madrid, auſſi-tôt que la Reine, & porta aux Epoux au nom du Roi Louïs, Grand Pere du Roi Philippe les felicitations, & les expreſſions de joye pour l'heureuſe arrivée de la Reine, & la conſommation du Mariage; Toute la Cour de Madrid retentit d'ailleurs de tout côté d'applaudiſſements, & d'acclamations pour les heureuſes ſuites du nouveau Mariage. 1715.

Le Roi Philippe ayant enfin été convaincu des deſordres cauſés dans ſes affaires par l'abus qu'avoit fait la Ducheſſe de Bracciano de ſon credit qu'elle paroiſſoit n'avoir employé que pour ſatisfaire ſes propres paſſions, donna une déclaration le 10. de Fevrier, par laquelle il commandoit à tous les Tribunaux de lui repreſenter tous les prejudices, que pouvoit avoir ſouffert par le paſſé, tant l'Etat que la Religion ſous le gouvernement qui avoit précedé, avoüant par là, ce qui eſt fort

fort rare aux Princes, qu'il n'avoit pas
1715. pris tous les ſoins neceſſaires pour bien gouverner, & qu'il avoit permis qu'on abuſat de ſon autorité. Comme ce reproche que le Roi Philippe ſe faiſoit en quelque façon à lui même, auroit continué, s'il eût ſouffert plus longtemps la Ducheſſe de Bracciano, ayant ſçû que le Duc Lanti Romain & Neveu de cette Dame avoit accompagné ſa tante en France, ſans en avoir aucun ordre particulier, il lui fit ſignifier de ne plus retourner en Eſpagne, & parce que le P. Robinet Jeſuite Confeſſeur de S. M avoit auſſi pris plus de part qu'il ne falloit aux pratiques de la Ducheſſe, le Roi l'éloigna de même de la Cour: Mais par un égard peut-être trop grand pour ſa Compagnie, il voulut bien accepter le P. D'Aubanton François, que ces Peres lui preſenterent, & qui avoit ſi bien fait ſon rôle à Rome quelques années auparavant, en qualité de Procureur de la Province de France, dans la proteſtation, que fit le Général des Jeſuites à la tête des Procureurs de toutes les Provinces de ſa Compagnie, que les Mandements du Pape au ſujet des Cérémonies, ou ſu-

ſuperſtitions Chinoiſes ſeroient obeïs, & qui le furent ſi peu, que cette année 1715. le Pape fut obligé de les deffendre & de les condanner de nouveau par une nouvelle Bulle. 1715.

Il ſembloit qu'il reſtat encor une étincelle du feu que la Ducheſſe de Bracciano, avoit allumé en Eſpagne. Cette Dame avoit tellement mis dans l'eſprit du Roi Philippe que le Duc d'Orleans venu l'an 1708. en Eſpagne pour y commander les Troupes, avoit des deſſeins ſur la couronne, & travailloit à détrôner le Roi même, que ce Prince avoit toûjours témoigné du mécontement de ce prétendu projet, & avoit fait promener par diverſes priſons deux perſonnes que la Ducheſſe lui perſuadoit être les Miniſtres de cette trahiſon, l'un parce qu'il avoit ſervi au Duc pour ſolliciter auprès des Miniſtres les choſes neceſſaires pour le ſervice de l'armée, qu'il commandoit au nom du Roi, & pour l'execution des entrepriſes militaires, defaut qu'on n'attribuoit qu'à la lenteur naturelle des Eſpagnols, quoi que ce fut l'effet de la mauvaiſe volonté de la Ducheſſe, qui vouloit en toute maniere faire perdre au

1715. au Duc d'Orleans la reputation & la gloire d'une heureuſe conduite en déconcertant ſes operations. L'éloignement de la Ducheſſe ayant ouvert le chemin au Duc de deſabuſer le Roi Philippe, il en parla au Roi Louïs, qui bien informé de la verité des choſes n'eut aucune difficulté d'écrire une lettre au Roi ſon petit fils, à la decharge du Duc d'Orleans, l'aſſeurant que les impreſſions qu'on lui avoit données contre ce Prince étoient fauſſes & calomnieuſes, & le priant de n'y prêter aucune foi, & de bien vivre avec lui pour l'honneur de l'un & de l'autre. Le Roi Philippe n'eut aucune difficulté de ſe laiſſer perſuader de la verité, n'ayant plus auprès de lui celle qui par ſes artificieuſes inſinuations qu'elle revêtoit toûjours de la couleur de zéle pour ſa perſonne, le tenoit indiſpoſé à cette réconciliation. Il répondit au Roi ſon Ayeul, qu'il n'avoit plus rien qui tint dans ſon cœur contre l'évidence d'une verité, à qui ſa Majeſté rendoit un ſi illuſtre témoignage, & qu'ainſi très-convaincu des ſinceres intentions de ſon Oncle Monſ. le Duc d'Orleans, il étoit prêſt à lui donner

en

en tout lieu, & en toute occaſion des marques d'une parfaite eſtime, & d'une ſincere affection. Le Roi Louïs ayant montré cette lettre au Duc, celui-ci écrivit de ſon côté au Roi Philippe, & lui ratifia tous les ſentiments de reſpect, & de fidelité, avec leſquels il s'étoit toûjours porté dans le temps qu'il avoit eû le commandement de ſes troupes, & que dans toute la ſuite de ſa vie S. M. reconnoitroit les mêmes diſpoſitions en toutes les occaſions, qui ſe préſenteroient de le ſervir. Le Roi Philippe répondit ſur le même ſtile d'une eſtime & d'une amitié reciproque, & donna au Duc toutes les aſſeurances qu'il étoit entierement deſabuſé de ce, qu'on lui avoit dit. Pour marque de ce deſabus, il voulut qu'on donnat ſur l'heure une entiere liberté aux priſonniers, dont il a été parlé, & qu'on leur fit même des excuſes du mauvais traittement, dont on avoit uſé à leur égard, & ainſi ſe rétablit l'entiere & parfaite correſpondance entre le Roi Philippe & le Duc d'Orleans. 1715.

Le Roi Philippe jouïſſoit du repos au milieu de ſa Cour, quand les premieres

1715. mieres menées de Monſ. l'Abbé Alberoni commencerent à jetter la ſemence des troubles, qui ſuivirent, & que la Cour de Madrid chercha elle même. Le Ture déclara la guerre aux Venitiens. Cela ne regardoit point le Royaume d'Eſpagne; mais les Siciliens commencerent à reſſentir des convulſions ſemblables à celles, qui précédent les plus grandes maladies. On commença d'ouïr à Meſſine & dans les Villes principales de la Sicile des murmures, & des mépris du Gouvernement, que la Genie de la Nation naturellement railleuſe exprimoit en paſquina des également vives & ingenieuſes; & d'autant plus dangereuſes que le Sel de ces railleries les fait gouter avec plus de plaiſir, & inſinue la haine & le mépris de ceux qu'on ſatiriſe de cette maniere. Il eſt certain que les Siciliens, qui ont ſi long-temps vecus ſoumis à de grands & puiſſants Roix, n'approuverent guerre la deſtination qu'on fit d'eux au Traitté d'Utrecht de vivre Sujets de S. A. Royale de Savoye, à qui le Roi Philippe par la force des conjonctures avoit été contraint de ceder ce Royaume. Ils avoient ouver-

vertement declarés cette repugnance, & avoient même fait une Députation au Roi Philippe pour qu'il ne les alienat point du reſte de ſes Etats, & voulut bien les retenir ſous ſa domination. Il n'étoit donc pas hors d'apparence que parmi des eſprits prévenus que leur condition n'étoit, ou ne pouvoit leur être fort avantageuſe, on en trouveroit beaucoup qui préteroient la main à un changement. 1715.

L'Abbé Alberoni avoit le merite d'avoir propoſé le mariage de la Reine, & celle-ci n'étoit pas ſans reconnoiſſance du bonheur qui l'avoit élevé à un ſi haut état : mais comme elle ne faiſoit qu'arriver en Eſpagne, elle ne jugeoit pas qu'il fut convenable de lui procurer ſi tôt des avancements, qui pourroient lui ſuſciter des envieux capables de les traverſer pour toûjours. Il étoit vû avec diſtinction chés la Reine, & à la conſidération de celle-ci, le Roi lui témoignoit beaucoup de bonne volonté. L'Abbé ſavoit de ſon côté qu'il ne faut pas toûjours tout attendre de la reconnoiſſance des Grands, & que pour les y diſpoſer il eſt bon d'acquerir du merite, qui leur ſoit utile ou

1715. ou agréable; & comme il ſavoit mieux que perſonne la carte d'Europe & l'état où étoient les Principaux Peuples qui l'habitent, il commença par fomenter le mécontentement des Siciliens, animant par des reſſorts ſecrets, qui ont été ſi fort d'uſage dans ces derniers temps, des eſprits capables de faire gouter à la Nation le projet d'un changement, qu'il ne doutoit point devoir être de leur gré.

Dans le temps que les Siciliens chantoient ſourdement leurs mécontement ſur le ton, qu'on leur inſpiroit d'ailleurs, on eût ſoin de réveiller l'humeur guerriere du Roi Philippe en lui perſuadant de forcer les Majorquains à le reconnoitre. Ces Peuples avoient encor garniſon Angloiſe, mais ſous le nom de troupes du Roi Charles, non pas comme l'Iſle de Minorque, & la Ville & Forteresſe de Gibraltar au d'étroit de ce nom, qui étoient tenues par les Anglois en ſuite de la Donation ou renonciation, que le Roi Philippe leur en avoit fait quand ils traiterent avec lui leur paix particuliere. Il eſt ſûr que par le traitté de l'évacuation de la Catalogne. Le Roi Charles s'étoit

toit abdique des Isles de Majorque & d'Iwice comme de toute la Catalogne, & il avoit remis les Peuples dans l'entiere liberté, & les avoit degagé de toute la fidelité qu'ils avoient pû lui jurer: mais les Majorquains effrayés des mauvais traittements qu'on avoit fait à ceux de Barcelone, qu'on avoit non seulement privés de tous lenrs privileges, mais affligés en des manieres les plus dures, refusoient de se soumettre de gré a gré au Roi Philippe, dans la crainte d'éprouver le malheur de ceux de Barcelone. 1715.

Il est plus que vrai semblable que le motif de cette crainte n'agissoit que sur l'esprit des principaux de l'Isle qui avoient plus de sujet que les autres de s'allarmer, en voyant que les Chefs du Peuple de Barcelone avoient été condannés à de si cruels supplices, nonobstant la capitulation, qu'ils avoient faite, puisque le siége de Palma capitale de l'Isle de Mayorque mais peu forte, ayant été enfin résolu & commencé, le Peuple dés les premiers jours força la garnison à se rendre & se soumit sans autre violence au Roi Philippe le 15. de Juin.

Cet-

1715. Cette ſoumiſſion fut ſuivie de celle de l'Iſle d'Yviça & l'une & l'autre d'une déclaration que fit publier le Roi Philippe d'une amniſtie & d'un pardon général à tous les Eſpagnols qui avoient ſuivis le parti du Roi Charles, & du rétabliſſement du Gouvernement ancien, & tel qu'il avoit été ſous le Roi Charles II. Pour établir encor mieux les affaires de ce Prince, le Roi de France toûjours inquiete ſur les meſures que pourroit prendre l'Empereur pour rentrer en poſſeſſion de l'Eſpagne, ayant appris que celui-ci ſe diſpoſoit à faire le guerre aux Turcs, qui l'avoient déclaré & la faiſoient aux Venitiens, lui fit offrir tels ſecours qu'il pourroit ſouhaitter pour domter ces Infideles, s'il vouloit faire la paix avec le Roi Philippe & le reconnoitre pour legitime poſſeſſeur de la Monarchie d'Eſpagne; Ce fut peut-être la ſeule commiſſion, dont fut chargé le Comte du Luc, qui étoit arrivé depuis peu à Vienne avec le titre d'Ambaſſadeur de France: Mais comme on ſavoit d'ailleurs que nonobſtant la Paix arrêtée en dernier lieu à Bade entre ſa M. Imp. & le Roi J. C. celui-ci ne laiſ-

laiſſoit pas de travailler à de nouvelles ligues & rouler de nouveaux deſſeins, la Cour de Vienne ne jugea pas à propos d'entamer aucune negotiation ſur ce ſujet & pourſuivit ſes appareils pour faire la guerre au Sultan, ſans ſe prévaloir des offres de la France. 1715.

Le Roi T. C. Louïs XIV. étant mort le 1. Septembre il ſe répandit pluſieurs bruits dans cette fameuſe conjoncture au ſujet du Roi Philippe, & il ne faut pas douter que pluſieurs s'avancerent à lui donner des conſeils qui l'auroient jetté dans de grands embarras, s'il les avoit voulu ſuivre. On lui repreſenta, & on a connu depuis que Monſ. Alberoni étoit dans ce ſentiment que la tutele du jeune Roi lui appartenoit comme au premier Prince du ſang, & ſon parent le plus proche. On veut même que le Roi Philippe gouta cette penſée, & qu'il s'étoit diſpoſé tout de bon à repaſſer en France pour ſe mettre en poſſeſſion de cette regence; ce qui fit qu'on commença de parler en Hollande de nouvelles ſûretés que les Etats Généraux ſeroient en état de demander, ſi le même Prince ſe trouvoit en poſſeſſion de l'autorité ſouveraine dans les

1715. deux Royaumes de France & d'Eſpagne. On diſoit d'ailleurs que les Anglois s'oppoſeroient à ce retour, & qu'ayant ſtipulé dans le Traitté, par lequel ils avoient aſſûré la couronne ſur la tête de Philippe, qu'il ne prétendroit jamais aucun droit ni autorité en France, ils étoient obligés, pour le repos de l'Europe de faire ſubſiſter cet accord, & d'empêcher cette union.

On aſſûre que le Roi Louïs luimême, quand il vit toute ſa poſterité, qui devoit lui ſucceder, reduite à un ſeul Prince, avoit eû la penſée de déclarer Madame de Maintenon, avec qui on vouloit qu'il fût ſecrettement marié, ſon épouſe legitime, & en cette qualité lui laiſſer & la tutele de ſon héritier & la Régence de ſon Royaume. Mais ce Roi étoit trop éclairé pour ne pas prévoir que les conteſtations qu'il craignoit au ſujet de cette Regence, auroient été encore plus grandes & plus mortelles par cette diſpoſition, à laquelle une grande partie du Roïaume ſe ſeroit ſans doute oppoſée. Ce fut un bien, & un bien condérable pour le Roi Philippe & pour toute l'Europe, que la Princeſſe

ceſſe des Urſins ne fût plus en Eſpagne en cette occaſion, car on ſçait qu'elle étoit poſſedée d'une ambition ſi démeſurée, qu'elle aſpiroit ſans façon à devenir l'arbitre des deux Roïaumes, qui ſe ſeroient trouvés réunis par cette Regence dans la perſonne du Roi Philippe, ſur l'eſprit duquel elle avoit un entier aſcendant. 1715.

Le Roi Philippe tira cette année le Prince des Aſturies ſon fils des mains des femmes, lui fit une Cour ou Maiſon particuliere, & donna au Cardinal Del Giudice l'inſpection de ſa conduite & de ſon Education. On crût encore que la mesintelligence entre les deux Cours de Rome & de Madrid alloit ceſſer, en ſuite de la nomination que fit Philippe, de Monſieur Molines Auditeur de Rote à Rome pour la Nation Eſpagnole, pour faire l'Ambaſſade, qu'on dit d'obedience, au Pape, Ambaſſade que la continuation des Guerres avoit fait differer juſqu'alors: La choſe cependant ne ſuivit pas ſi tôt; ou peut-être la Cour de Madrid feignoit-elle cette meſintelligence avec celle de Rome pour mieux couvrir certains Traittés ou ligues, dont il fut alors parlé,

1715. par où l'on crût avoir découvert, que certaine Puiſſance Italienne ſollicitoit toutes les autres de ces Païs à s'unir dans le deſſein de faire paſſer en d'autres mains les Etats que l'Empereur y poſſede. On a parlé ſourdement de cette conjuration ou alliance, de laquelle pluſieurs parurent perſuadés encore plus fortement dans la ſuite par certains évenements qui ſembloient marquer davantage cette conſpiration, & deſquels il ſera parlé ci après.

1716. La nouvelle Reine accoucha dès le 21. de Janvier de l'année ſuivante d'un fils, qui fut nommé Don Charles. Le Duc de Parme Oncle de la Jeune Reine, & la Reine Douairiere d'Eſpagne furent priés de le tenir ſur les fonts de Baptême. On pria la Douairiere de retourner à Madrid, non ſeulement pour y faire cette fonction, mais pour y revenir faire ſon ſejour. Elle refuſa néanmoins ce parti, & continua de demeurer à Baionne, lieu de ſon exil, donnant commiſſion de la repréſenter dans cette cérémonie à la Ducheſſe d'Altamira. Ce fut la naiſſance de ce Prince principalement qui mit

mit en mouvement les amateurs des nouveautés, & qui dès les premiers jours de ce jeune Prince le préconiſerent pour ſucceſſeur non ſeulement du Duché de Parme, mais encore de celui de Florence, attendu que ces deux Principautés paroiſſent manquer de Succeſſeurs; & ſur ce fondement on commença de parler & d'agir comme ſi cette ſucceſſion étoit à la veille d'avoir ſon effet. Il eſt ſûr que les Italiens en général n'aiment point la domination étrangere, & qu'ils s'imaginent qu'ils ſeroient beaucoup plus heureux s'ils avoient des Princes naturels & de leur propre Nation. Mais outre qu'on n'en ſauroit trouver, où il n'y en a point, c'eſt une prévention aſſés mal fondée de ſuppoſer plus de rectitude & plus d'égard pour les Peuples en des Princes nés Italiens qu'en des Etrangers; puiſque comme les Italiens, s'ils étoient pluſieurs, qui poſſedaſſent chacun en propre quelqu'une de ces belles Provinces, ſeroient tous trop foibles pour ſe maintenir contre une force étrangere un peu conſidérable, il faut de même ſuppoſer que chacun voulant ſelon le genie de nôtre ſiécle ambi- 1716.

1716. tieux faire la plus grande & la plus éclattante figure, qu'il ſeroit poſſible, opprimeroit neceſſairement ſes ſujets, ſans les mettre en état de n'être pas opprimés par des forces étrangeres de quelque conſidération, que la concurrence & les prétentions d'autres rivaux leur oppoſeroit. C'eſt un terrible exemple de la foule des Sujets que celui du Duc de Parme Ranuce II. qui pour celebrer les Noces du Prince Odoard ſon fils avec la Ducheſſe mere de la Reine, demanda & obligea tous ſes ſujets à contribuer la moitié de leurs biens pour les frais de ces noces, qui aſſurément furent les plus ſomptueuſes du monde.

On veut que le Prince fils du Roi Philippe, né de la Princeſſe de Parme, ſe crût en droit de ſucceder à cette Principauté Italienne. Il faut déja ſuppoſer que cela ne ſeroit qu'après que le Pape, qui ſe prétend Seigneur direct de ce fief, auroit fait tous les efforts poſſibles à droite & à gauche pour la réunir au reſte de l'Etat Eccleſiaſtique, comme Clement VIII. fit Ferrare, & après que l'Empereur, qui prétend que ces Duchés de Parme & de Plaiſance ayant été

été autrefois parties du Duché de Milan, Fief inconteſtable de l'Empire, n'ont pû changer de nature en paſſant par les mains des Prêtres, aura tout au moins été ouï & conſulté ſur la deſtination qui en ſeroit faite. Tout cela ſuppoſé, & que le Prince Eſpagnol vint à reſider en Italie, en ſeroit-il moins dépendant & uni à la Couronne de Caſtille, qui peut-être lui écherroit encore un jour, comme on a peur que celle de France écheie au Roi Philippe, & comme fils de Roi ſe contenteroit-il d'un ſi petit apannage ? 1716.

La Toſcane étant de la même nature eſt par conſequent ſujette aux mêmes inconvenients de paſſer à des Princes Etrangers, après avoir été quelque temps dans celles d'un Prince Italien. L'Empereur qui a établi la Maiſon de Medicis à Florence, voudra, quand celle-ci viendra à manquer, en inveſtir une autre, & ſe mocquera des prétentions des Florentins, qui penſent de rétablir leur République, & croyent même ne l'avoir jamais perdue, donnant à leur Grand Duc le nom de Gonfalonier, ou Chef perpetuel de cette République imaginaire, quoi que different en

1716. toute maniere des anciens Goufaloniers il poſſede ſa dignité à vie, & tranſmette ſon pouvoir, ſans dépendre d'aucune élection, à ſes ſucceſſeurs & héritiers, deux chefs ou conditions qui le rendent bien different des Capitaines de leur ancien gouvernement.

Le ſoin qu'a eû le Grand Duc regnant de chercher, & de prendre tous les moyens d'avoir des ſucceſſeurs, pour prévenir les querelles, qui ſe formeront plus que vrai-ſemblablement au cas qu'il vienne à mourir ſans laiſſer d'heritier de ſa Maiſon, en mariant ſes deux fils, & conſeillant à ſon frere le Cardinal de faire le même, ce ſoin, dis-je, eſt très loüable, & bien different de l'indolence qu'a montré juſqu'à préſent le Duc de Parme en une affaire de ſi grande importance, en ne perſuadant point au Prince Antoine ſon frere de ſe marier, & de tâcher de donner des ſucceſſeurs à ſa Maiſon, ce qui tient éloigné ſon Miniſtre de la Cour de Vienne, avec laquelle il n'y a guere d'apparence qu'il rentre en amitié, particulierement en prêtant l'oreille & la main aux projets qui ſe fabriquent en Eſpagne, d'introduire dans les deux Etats de Toſcane & de Parme un

un Prince étranger, à l'insçu & en depit de S. M. Imperiale. 1716.

Comme le Roi Philippe est un Prince, à qui sa bonté naturelle ne permet pas de porter ses vûes à des desseins si pleins d'embarras dans leur execution, on ne sauroit guere douter que l'Abbé Alberoni Ministre de la Cour de Parme à Madrid, ne soit celui qui fait toutes ces propositions, appuyé de la faveur particuliere de la Reine, qui considere peut-être comme un relief digne d'une grande consideration de voir un de ses fils établi dans les Duchés de Parme & de Florence. On eût, comme j'ai dit, connoissance de ces projets dés les commencement de cette année, & comme par une politique necessaire, il a fallu que le Conseil de Madrid en obtînt l'approbation, & le concours des autres Puissances d'Italie, qu'on a supposé avec assés de fondement être touchées de la crainte de la trop grande puissance de l'Empereur, quoi qu'il fut alors occupé de la guerre du Turc, ce fut l'envoi extraordinaire des Couriers & des Ministres de Madrid à Rome, & en Toscane qui les fit connoitre à ceux qui y firent réflexion.

1716. La choſe eſt d'autant moins douteuſe que dans les projets d'accommodement que la France & l'Angleterre firent propoſer au Roi Philippe avec l'Empereur, cette ſucceſſion du Prince né en Eſpagne y fut compriſe pour faciliter cette reconciliation, quoi que les propoſitions des Mediateurs ne fuſſent point encor acceptées.

Le Pape Clement XI. ayant depuis quelque temps formé la réſolution d'abolir la Monarchie de Sicile, & en étant déja venu à de grandes diſpute avec le nouveau Roi, Duc de Savoye, le Roi Philippe auſſi bien que l'Empereur firent faire dès lors des proteſtations à Rome contre cette abolition, le Roi comme ayant reſervé ſes prétentions ſur ce Royaume, lors qu'il le ceda au Duc, & l'Empereur comme prétendant à toute la Monarchie d'Eſpagne. Cette Monarchie, ou Tribunal qualifié de ce nom, auquel tout le Clergé & les Evêques mêmes du Royaume ſont ſoumis, quoi que le Juge ſoit, ou puiſſe être ſeculier, eſt devenue extrémement odieuſe aux Papes, qui ſe voyent par là fruſtrés de l'uſage de l'autorité, & des avanta-

ges

ges que le recours des Siciliens à leur siége leur apporteroit. Mais comme cette Juriſdiction n'eſt exercée par les Rois de Sicile que comme Legats du S. Siége, qui leur a autrefois accordé ce privilege, parce qu'ils avoient reconquis ce Royaume ſur les Infideles, & qu'ils en avoient fondé, ou rétabli toutes les Egliſes, c'eſt à dire, comme on parle à Rome, *titulo oneroſo*, ou parce que le recours à Rome étoit tout à fait incommode aux Siciliens, qui devoient paſſer la mer, dont la Navigation eſt ſouvent peu ſûre, pour comparoître ou ſe faire ouïr des Papes, le nouveau Roi de Sicile ſe croyant bien fondé à retenir l'uſage de cette Juriſdiction, avoit negligé de ſe ſoumettre aux Cenſures du Pape, & avoit même fait ſortir du Royaume ceux, qui y avoient deferé, & qui conſideroient comme Excommuniés les Miniſtres, qui ſoutenoient les prétentions du Roi. 1716.

Le Roi Philippe donna d'ailleurs la main en Eſpagne à la priſon & à l'appel que fit le Pape à Rome d'un Evêque Eſpagnol accuſé, & jugé par l'Inquiſition Eſpagnole d'être dans les ſen-

1716. timents de Molinos Prêtre Eſpagnol, qui ſous Innocent XI. fut convaincu à Rome de prêcher & de permettre la debauche la plus outrée, en fait de charnalité & de luxure, ſous prétexte d'une *Oraiſon* qu'il appelloit *de quietude*, pendant laquelle, on ne devoit point, diſoit il, ſe ſoucier de tout ce qui ſe paſſoit dans le corps, de quelque nature qu'il fut. L'Inquiſition qui, comme on ſçait, regne & ſe pratique en Eſpagne avec une rigueur, contre laquelle aucune autorité, même Royale, n'oſe ſe récrier; les plus grands Seigneurs de ce Royaume faiſant gloire de s'en dire humbles Serviteurs & Miniſtres executeurs de tous ſes Decrets, avoit condanné cet Evêque à la priſon, lors que le Pape Clement pour l'honneur du Caractere Epiſcopal évoqua la cauſe à ſoi, & voulut que l'Evêque fut conduit à Rome. C'eſt le ſtile & le privilege de la pluſpart des Royaumes Catholiques, de ne point ſouffrir cette évocation, ni que le pretendu coupable ſoit conduit hors des Etats du Souverain, le Pape dans les Cauſes qu'on appelle majeures, pouvant faire adminiſtrer ſon pouvoir de Juge ſou-

ſouverain par des Deputés ſur les lieux, & qui ſoient d'un caractere au moins égal à celui de l'accuſé. Les Evêques ne manquent point en Eſpagne: Mais en Eſpagne, on ſouffre ſans replique tout ce qu'il plait au Pape d'ordonner ſur ces matieres, & le Roi laiſſa emmener l'Evêque d'Oviedo à Rome, où il fut conduit en arrivant en un appartement du château S. Ange, c'eſt-à dire en une très-rigoureuſe priſon. 1716.

Le Turc dès le commencement de cette année avoit déclaré la guerre aux Venitiens, & ceux-ci demandoient des ſecours de tout côté. Le Pape les recommandoit à toutes les Puiſſances Catholiques: Le Roi Philippe témoigna comme les autres être diſpoſé à les ſecourir, & ayant demandé au Pape l'Indulte de tirer quelques ſommes ſur les biens Eccleſiaſtiques, celui-ci lui accorda liberalement pour cinq ans ce qu'on apelle *les Milliones* en Eſpagne, ſavoir un million & demi ſur les Indes & un milion ſur les Egliſes d'Eſpagne, le Roi promit déquipper avec cet argent ſept vaiſſeaux & cinq galeres & de les envoyer au Levant ſous le nom & l'étendard du Pape, pour éviter, comme

1716. il fut dit, les difficultés qui pourroient naître au ſujet du commandement & du ſalut; & les envoya effectivement, cette année.

Le Roi Philippe ne jouïſſoit pas cependant encore d'une paix toute entiere en Eſpagne. Nonobſtant la reduction des Iſles de Majorque & d'Yviça, les Miquelets, ou le reſte des Catalans mécontents que la dureté pratiquée contre ceux de Barcelone n'avoit pû diſpoſer à retourner chez eux & y vivre en paix, couroient la Province, & deſoloient les lieux, où ils ſavoient de pouvoir faire dépit aux Miniſtres, ou aux troupes du Roi, ce qui obligeoit la Cour à des ſoins & à des dépenſes extraordinaires. La maniere impitoyable dont ils étoient traités, lors qu'ils étoient pris, ne ſe doit pas imputer au Roi, qui eſt la bonté même, mais à celui qui déja dès lors paroit avoir animé ſes Conſeils, dans la vûe ſans doute d'attacher au Roi par la crainte, ceux qu'il croyoit ne pouvoir y ranger par d'autres voyes.

Si cette dure politique parut neceſſaire contre des rebelles, celle de ſatisfaire aux plaintes des Eſpagnols, qui vi-

vivoient dans l'obéiſſance & la ſoumiſ-
ſion étoit encor plus juſte. Dès l'avene- 1716.
ment du Roi Philippe au trône d'Eſpa-
gne, comme les ſecours de la France
l'y avoient ſoutenu, & qu'il en avoit
eû un beſoin continuel, il avoit diſſi-
mulé les paſſedroits, que les François
s'attribuoient dans les Indes, dont ils
avoient attiré tout le commerce à eux
au grand préjudice des Sujets naturels de
la Monarchie Eſpagnole moins actifs &
laborieux, qu'il n'étoit beſoin pour ſe le
conſerver. Dès que la Paix fut faite,
les autres Nations rentrées en amitié
avec l'Eſpagne, qui ſe voyoient privées
de cette liberté de trafiquer immedia-
tement par elles-mêmes, & encore plus
les Eſpagnols, ſe récrierent contre la li-
cence des François; ce qui obligea en-
fin le Roi Philippe de faire juſtice aux
uns & aux autres, & de reduire tous
les étrangers ſur un même pied en les
excluant tous également de ce com-
merce, ſi ce n'eſt ſur le pied qu'il avoit
été pratiqué ſous les Rois de la Maiſon
d'Autriche, & en paſſant par le canal
des Eſpagnols ſujets de la Monarchie,
qui en retiroient ainſi le principal pro-
fit. Il commanda aux François qui
s'é-

1716. s'étoient établis dans les Indes, d'en sortir & de transferer ailleurs leur demeure, étant naturel de supposer que ces nouveaux habitans trafiqueroient au profit de leurs parens demeurés en France, & favoriseroient plûtôt leur Nation que tout autre.

Il fit proposer aux Portugais, avec lesquels il avoit à la verité encore terminé les sujets de la querelle qu'il avoit eû avec eux, sur leurs prétentions reciproques, qui avoient été reglées à Utrecht dès le 6. de Fevrier de l'année derniere, il leur fit offrir, dis-je, un équivalent pour la Colonie du S. Sacrement sur le rivage du Rio de Plata, dont il s'étoit saisi, dès que les Portugais eurent arrêté chés eux deux vaisseaux Espagnols au commencement de la guerre, & en un temps, où les Espagnols prétendoient qu'elle ne fut point encore suffisamment déclarée. Ses offres étoient fondées sur l'article VII. de cette paix, où quoi que le Roi Catholique cedât & promît alors de restituer lad. Colonie & son territoire au Roi de Portugal, il s'étoit néanmoins reservé de pouvoir offrir cet équivalent pendant tout l'espace de dixhuit mois, &

& de rentrer en poſſeſſion de cette Colonie, au cas que cet équivalent fut accepté. L'équivalent que le Roi Philippe faiſoit offrir étoit un conſentement ou permiſſion aux Portugais d'envoyer tous les ans à *Buenos Ayeres* deux de leurs vaiſſeaux pour y trafiquer, dans la ſuppoſition que les fruits de ce commerce pourroient n'être pas moins conſiderables que ce que le Roi de Portugal retiroit de la proprieté de la Colonie: Mais celui-ci n'ayant pas jugé à propos de faire cet échange, la choſe n'alla pas pour lors à de plus grandes conteſtations. 1716.

Le Roi Philippe fut occupé d'autres penſées dans ſa Cour, qui partagerent ſon eſprit entre le plaiſir, & les chagrins inſeparables de la Royauté. Il ôta au Cardinal Del Giudice le ſoin qu'il lui avoit donné de veiller à l'éducation de ſon fils le Prince des Aſturies, & le dechargea de l'obligation d'aſſiſter au Conſeil du Cabinet. Il dût avoir de puiſſantes raiſons pour cela, car enfin une deſtitution ſemblable eſt toûjours accompagnée de quelque honte, & d'un très-grand déplaiſir pour celui qui la ſouffre, & on ne fait point ces affronts à des

1716. des perſonnes de la premiere qualité, ſans de très-puiſſants motifs. Ces motifs ne furent point alors connus, & chacun en parla ſelon ſes idées. Le Cardinal n'avoit point été privé de ſa Charge de Grand Inquiſiteur : mais dès qu'il vit qu'il étoit en ſi mauvais predicament auprès du Roi, il le fit prier de trouver bon, qu'il s'en déchargeât & lui en envoya ſa demiſſion, qui fut acceptée, & la charge de Grand Inquiſiteur fut donnée à Monſ. Molinés qui depuis pluſieurs années étoit Auditeur de Rote à Rome pour la Nation Eſpagnole.

Le Roi Philippe fit faire le 25. d'Août par l'Archevêque de Tolede la fonction de baptiſer ſolennellement les trois Princes ſes fils, Don Fernand, Don Philippe & Don Charles. Le Roi de France Louïs XV. & Madame la Ducheſſe de Berri, furent les Parain & Maraine du Premier, le Roi & la Reine de Sicile du ſecond, & les Duc de Parme & la Reine Douairiere d'Eſpagne du troiſiéme : & après le Baptême l'Archevêque donna aux trois Jeunes Princes le Sacrement de la Confirmation. Le Roi nomma encore cette an-

née

née pour ſon Ambaſſadeur en Cour de Rome le Cardinal Aquaviva & le fit comme vaincu par la honte d'abandonner une Creature, qui avoit tout perdu pour avoir ſuivi ſon parti. Car ce Cardinal, Napolitain de Naiſſance, & d'une Nobleſſe très-diſtinguée au Royaume de Naples ayant été envoyé par le Pape Innocent XII. Nonce en Eſpagne, & les choſes ayant entierement changé dans ce Royaume par la mort du Roi Charles II. avant qu'il fût arrivé à ſa Nonciature, la nouvelle Cour du Roi Philippe refuſoit de le recevoir comme étant d'une famille ſuſpecte d'adherer à la Maiſon d'Autriche, & ne le fit qu'après les proteſtations les plus paſſionnées, que fit le Nonce d'embraſſer le parti du nouveau Roi, & qu'on le trouveroit en toute occaſion le plus zelé de tous ſes partiſans. Il fut fait Cardinal après ſa Nonciature, comme c'eſt l'ordinaire de revêtir de la pourpre ceux qui l'ont exercé auprès des trois plus puiſſantes Couronnes de l'Europe à Vienne, Paris & Madrid. Il étoit riche de ſon patrimoine & jouïſſoit de benefices conſidérables dans le Royaume de Naples ſa patrie: 1716.

1716. patrie : Mais dès que ce Royaume fut tombé entre les mains, & au pouvoir de l'Empereur, ce qui arriva l'an 1707. il avoit perdu tous ces moyens de subsiſter; Et ce ne fut qu'après bien des années, qu'il fut enfin tiré de la miſere, & eut de quoi, par le moyen de l'Ambaſſade que le Roi Philippe lui donna cette année à la Cour de Rome, payer les dettes qu'il avoit contractées.

Nonobſtant cette nomination d'un Ambaſſadeur le Roi Philippe n'étoit point entierement content du Pape, & vouloit obliger celui-ci à renoncer au pouvoir & à la liberté que la Cour de Rome a toûjours priſe d'aſſigner des penſions à ceux qu'il lui plait, ſur tous les benefices de ſa Collation dans quelques Royaumes qu'ils ſoient ſitués. Le Roi de Sicile, & l'Empereur étoient entrés dans les mêmes demêlés au ſujet de cette prétention dans leurs Etats, & ne vouloient point ſouffrir que des Etrangers, ſans faire aucune reſidence ou rendre aucun ſervice aux Egliſes, ſuçaſſent la plus grande partie de ces revenus, dont perſonne ne peut avoir droit legitime de joüir, ſi ce n'eſt ceux qui les deſſervent.

Monſ.

Monſ. Aldovrandi Nonce du Pape auprès du Roi Philippe étoit de retour en Italie, où l'on publioit qu'il avoit quitté la Cour de Madrid pour ne pouvoir convenir des prétentions du Roi Philippe, quoi que bien des gens ſoupçonnaſſent que le mécontentement que ce Prince témoignoit n'étoit que pour couvrir des deſſeins de toute autre nature, & une negotiation, dont on vouloit cacher la manœuvre au public; ainſi qu'il a été touché plus haut. 1716.

Au reſte le Roi Philippe procura une très-grande ſatisfaction au Pape Clement, en donnant la main à ce que les Evêques & les Univerſités d'Eſpagne acceptaſſent ſa *Conſtitution*, qui rencontroit de ſi grandes difficultés en France, où le Cardinal de Noailles Archevêque de Paris à la tête de quelques Evêques & d'un très-grand nombre d'Eccleſiaſtiques du ſecond Ordre, de la Faculté de Sorbonne, & de quelques Univerſités du Royaume refuſoit de la recevoir, ſans des explications qui fixaſſent le ſens des propoſitions condannées, qui leur paroiſſoient équivoques. Il fit d'ailleurs éclatter ſa generoſité au ſujet de l'Envoyé Extraordinaire du Duc

de

1716. de Parme. Ce Miniſtre après avoir accompagné la Reine comme chargé principalement des ſoins de ſa conduite de la part du Duc, & après avoir reſidé juſqu'alors auprès du Roi Philippe, à la veille de s'en retourner en Italie fut ſomptueuſement regalé par ordre de celui-ci, qui lui fit compter mille piſtoles pour les fraix de ſon retour, lui donna ſon portrait & celui de la Reine enrichis de pierreries de grand prix, & lui fit une *mercede* ou penſion de deux mille piſtoles qui lui ſeroient annuellement payées toute ſa vie.

Monſ. le Comte Alberoni ne faiſoit point encore de figure publique dans le Miniſtere d'Eſpagne, mais les inſinuations, qu'il faiſoit à la Reine, & par celle-ci au Roi, étoient écoutées & ſuivies; E la Cour de Madrid étoit déja gouvernée par ſes conſeils. Comme ſelon le genie de ſa Nation Italienne il ſavoit adroitement propoſer ſes ſentimens, & que la Reine n'avoit pas de peine à prendre un entier aſcendant ſur l'eſprit du Roi, elle avoit mis l'Abbé auprès de lui en une telle eſtime, que comme Philippe avoit toûjours aveuglément deferé aux conſeils de la Ducheſſe de

Brac-

Bracciano, quoi qu'ils fuſſent beaucoup plus nuiſibles que profitables à ſes interêts, il commença auſſi à ſe fier entierement à ceux de la Reine qui étoient ceux de l'Abbé, d'autant plus plauſibles qu'ils étoient revêtus des apparences du plus grand ſervice de ſa Couronne, & de la gloire la plus éclattante de ſon Regne. Il ſemble qu'on auroit dû, ſelon les principes de la bonne politique, tâcher de retirer des mains de l'Angleterre les deux places de Gibraltar & de Port Mahon, la premiere, étant dans le continent de l'Eſpagne, le cœur du Royaume demeuroit expoſé aux armes des Anglois, dés que cette Nation lui deviendroit ennemie, & on venoit de voir combien peu il faut pour les faire paſſer d'une extremité à l'autre dans le parti qu'ils avoient fait à l'Empereur: Mais comme il n'y avoit aucune apparence de retirer ces places, ainſi que le Cardinal Mazarin avoit fait autrefois celle de Dunkerque des mains du Roi d'Angleterre Charles, II. pour une ſomme d'argent, le Miniſtre Anglois, Auteur de la derniere paix n'étant plus en credit, l'Abbé ne jugea pas qu'il fut de la prudence d'y employer 1716.

1717. ployer alors la force, pour ne pas s'engager en une guerre qui entrainoit après ſoi des ſuites capables de ruiner l'Eſpagne. On voyoit d'ailleurs déja le Régent du jeune Roi de France négotier des Traités d'union & Ligue avec le Roi George de la Grande Bretagne & les Etats Généraux des Provinces-Unies, ce qui lui ôtoit toute eſperance d'en être ſecondé dans les projets d'une guerre contre l'Angleterre.

Les ſecours promis & déja une fois envoyés aux Venitiens fourniſſant le prétexte d'un puiſſant armement, par mer, celui ci ſe fit dans tous les ports d'Eſpagne, où par ordre du Roi on travailla à la fabrique de tous les vaiſſeaux & de toutes les Galeres qu'il fut poſſible. Le Roi avoit fait venir pour cela des ouvriers de tous les côtés. On avoit ſoin de publier que les ſecours, que preparoit le Roi Philippe aux Venitiens, ſeroient cette année plus puiſſants que ceux de la precedente, & perſonne, ou peu firent attention à l'empreſſement extraordinaire que montroient les Eſpagnols à la conſtruction de tant de Vaiſſeaux, chacun croyant bon-

bonnement ce qu'ils vouloient bien en publier. Pour mieux encore endormir la Cour de Vienne, le Roi Philippe envoya ordre au Cardinal Aquaviva ſon Ambaſſadeur à Rome de faire des illuminations, & de donner des marques de la joye la plus éclattante pour la priſe de Temeſvar dont les armes de l'Empereur s'étoient rendues Maîtreſſes, après avoir gagné une bataille contre les Turcs, & le Cardinal par ordre du Roi d'Eſpagne commanda à tous les Eſpagnols établis à Rome d'en faire de même; ce qui donna lieu aux bons Italiens, de croire qu'il y avoit quelque diſpoſition extraordinaire à une paix entre ces deux Princes. 1717.

Le credit de l'Abbé Alberoni, prénant tous les jours de nouveaux accroiſſemens dans l'eſprit du Roi Philippe, la Reine fort prévenue en ſa faveur ſollicitant puiſſamment ſon Epoux, on commença de faire à Rome de la part de leurs Majeſtés des inſtances auprès du Pape, pour qu'il le créât Cardinal. La mort du Cardinal del Verme en fournit la premiere ouverture, & les ordres que le Cardinal Aquaviva recevoit tous les ordinaires de ſol-

1717. liciter cette promotion faiſoient voir combien elle tenoit au cœur à la Reine & au Roi d'Eſpagne. On faiſoit valoir pour merite du Sujet les puiſſants ſecours, qui ſe préparoient pour paſſer au Levant, & s'unir en ſon temps avec les autres Auxiliaires de la Republique de Veniſe, qui dès la Campagnée paſſée avoit perdu le Royaume entier de Morée, & étoit menacée d'être attaquée celle-ci en des parties encore plus conſiderables de ſon domaine par les Infideles. Le Pape lui-même, quand à la fin il ſe fut réſolu à faire cette promotion, dans le diſcours qu'il fit à ce ſujet lui paſſa ce merite & lui en fit encore un autre d'avoir diſpoſé le Roi Philippe à une entiere reconciliation avec le S. Siége, reconciliation, qui au fond de l'affaire tenoit à bien peu, puis qu'il ne s'agiſſoit que de donner la main à certains paſſedroits, par le moyen deſquels la Cour de Rome va toûjours avançant vers la Monarchie Univerſelle, & au domaine ſouverain ſur toutes les Couronnes.

Le Pape ne parut pas avoir eû de fort bonnes informations ſur ce chapitre, puis qu'il renvoya ſon Nonce

ce Aldovrandi en Eſpagne, avant que les démêlés entre les deux Cours fuſſent terminés, & où par une eſpece de jeu concerté, quand il demandoit au Roi Philippe qu'il envoyât au Levant les ſecours qu'il avoit tant de fois promis, on lui répondoit que cet envoi dépendoit de la complaiſance, qu'auroit le S. Pere aux inſtances, qu'on lui avoit ſi ſouvent reïterées de donner le chapeau à l'Abbé Alberoni. Ceci auroit été une excuſe du Pape beaucoup plus recevable, d'avoir conſenti à cette promotion pour ne pas priver la Republique de Veniſe de ces ſecours, que les prétendus merites qu'il lui attribuoit, puiſque le Pape en renvoyant ſon Nonce en Eſpagne, excuſoit le retardement de cette promotion ſur le refus, que faiſoit la Cour de Madrid de contenter S. S. au ſujet de leurs differents, & déclaroit à ſon tour que le Cardinalat, qu'on ſollicitoit pour l'Abbé dépendoit de cette complaiſance. L'Abbé, qui ne s'accommodoit point de ſes delais, pour avancer ſes propres affaires commença à faire ſourdement ſentir au Pape qu'enfin le refus porteroit le Roi Philippe à donner au S. Pe- 1717.

1717. re des chagrins qui le pourroient faire repentir de ſa dureté, motif qui avança plus que tout autre la promotion. En effet la difficulté que le Pape faiſoit de donner la pourpre à l'Abbé Alberoni ne venoit d'aucune repugnance qu'il eût d'accorder un chapeau au Roi Philippe, mais de la perſonne même de l'Abbé, qui ne paroiſſoit nullement propre, à faire honneur à la pourpre, ſelon le ſtile de la Cour de Rome, qui ne voudroit voir nommés au Cardinalat par les Princes que des Sujets éminents en qualités, & dont le Sacré College puiſſe retirer de l'éclat. L'Abbé étoit, comme on a dit, d'une naiſſance fort ordinaire, & les ſervices qu'il avoit rendus au Duc de Vendôme n'étoient ni de telle importance ni de telle qualité, qu'ils relevaſſent de beaucoup ſa premiere condition. Ce qui nuiſoit encore plus que tout à ſa promotion étoit l'uſage de l'aſcendant qu'il avoit déja pris ſur l'eſprit du Roi Philippe & de la Reine ſon Epouſe, & qu'on voyoit tourné à produire ſur la Scene de l'Europe des nouveautés capables d'en alterer le repos.

On

On avoit découvert depuis peu une conſpiration ſecrette pour faire tomber le port de Final & la Ville de Savonne ſur le territoire de la Republique de Génes, entre les mains des Eſpagnols. On ſavoit d'ailleurs que depuis qu'il s'étoit vû en faveur il ne parloit que du rétabliſſement du Roi Philippe dans toute la Monarchie d'Eſpagne ; ce qui ne ſe pouvoit executer ſans de ſanglantes guerres. Le public étoit d'ailleurs abbreuvé qu'il ſe tramoit ou qu'il y avoit même des alliances ſuſpectes entre le Roi Philippe & le Duc de Savoye Roi de Sicile, & cela ſur la quantité d'entretiens & de Conferences qu'on voyoit que l'Ambaſſadeur d'Eſpagne à Turin avoit avec les Miniſtres du Roi Sicilien. Ce fut encore un ſujet de ſpeculation de voir que le Cardinal Del Giudice, ſorti mécontent, & diſgracié de la Cour d'Eſpagne, eût ordre du Pape, dès qu'il fut arrivé à Genes, de paſſer à Turin pour y traiter avec le Duc au nom, on ne ſait ſi ce fut du Pape ou du Roi, ce qui ne paroiſſoit propre qu'à donner plus de poids à une négotiation traitée par un ſujet ſi éminent, qui cependant finit ſes conferen- 1717.

1717. ces avec les Miniſtres du Roi de Sicile, ſans que le monde ſçut ſi elles avoient été heureuſes ou malheureuſes, attendu les ſuites qu'elles eurent, qui regarderent la perſonne du Cardinal.

En effet celui-ci pourſuivant ſon voyage vers Rome, & étant arrivé de nouveau à Génes fut reçu chez le Miniſtre Envoyé du Roi Philippe, qui le força de prendre ſon Logement chez lui, marque d'une parfaite intelligence du Cardinal avec la Cour de Madrid. Cependant dès qu'il fut arrivé à Rome, il fut défendu aux Eſpagnols Sujets du Roi Philippe de pratiquer avec lui; & pour marque certaine d'une entiere diſgrace, il lui fut commandé d'ôter les Armes du Roi d'Eſpagne de deſſus la porte de ſon Palais. On ne ſauroit guerres attribuer cette varieté de conduite à l'égard d'une même perſonne, dont les ſentimens & les actions n'avoient point varié, qu'à des conſeils qui changent ſelon des vûes ou des interêts differents. La bonté du Roi Philippe eſt trop connue pour qu'on puiſſe lui imputer ces traitemens divers l'égard d'un même ſujet, d'ailleurs ſi reſpectable: & la faveur la plus démeſurée

meſurée, dont l'Abbé Alberoni étoit entré en poſſeſſion, étant ſujette à des atteintes qui la pouvoient renverſer, on peut, ſans trop craindre de prendre un écart, attribuer à ce credit l'éloignement du Roi Philippe du Cardinal del Giudice, dont l'Abbé avoit lieu de craindre l'autorité & la droiture, s'il eut fait un plus long ſéjour à Madrid. 1717.

Ajoutons à ceci que la Ducheſſe de Bracciano, qui dès la mort du Roi de France étoit paſſée à Génes, où elle ſe flattoit de rencontrer l'accueil & les déferences, qu'elle ne trouvoit plus à la Cour de France, ne manqua pas d'avoir des entretiens avec le Cardinal Del Giudice ſur les affaires d'Eſpagne, & ſur la maniere dont les choſes y étoient gouvernées par le nouveau Miniſtre, & que quand même il ne ſe ſeroit dit entr'eux rien de fâcheux ou d'odieux contre lui, comme la ſouveraine faveur rend un homme ſenſible aux apparences les plus legeres de la haine ou du mépris, ces entretiens étant rapportez à l'Abbé Alberoni furent ſuffiſants pour lui attirer la diſgrace, dont il n'y a guere d'apparence qu'il re-

releve tant que ſubſiſtera le credit du
1717. Cardinal Alberoni.

Si le Cardinal del Giudice fut obligé d'ôter les armes du Roi d'Eſpagne de deſſus la porte de ſon Palais à Rome, le Prince Don Marc Antoine Borgheſe les ôta de ſon plein gré de deſſus le ſien, à la place deſquelles il fit mettre celles de l'Empereur. La choſe néanmoins ne ſe fit par aucun mépris de la perſonne ou protection du Roi Philippe, mais par égard aux interêts de ſa Maiſon, qui poſſedant de grands biens dans le Roïaume de Naples, tenu par S. M. I. demandoit cette marque publique de ſon devoüement à ce Souverain, qui y avoit ſuccedé au Roi d'Eſpagne. Le Prince renvoya encore au Cardinal Aquaviva la toiſon d'or qu'il avoit reçue du Roi Philippe, formalité pratiquée en ſemblable occaſion & qui ne donne point de nouveau ſujet de chagrin, quand cette ſeparation ne ſe fait point par le reſſentiment d'aucune injure.

Dès le 21. de Mars la Reine accoucha d'un ſecond fils, qui fut appellé Don François, mais qui ne vécut qu'un mois préciſément, quoi qu'en naiſſant, comme

me il avoit fait, le jour des Palmes il semblat promettre une longue & victorieuse Vie. 1717.
Le Roi de France avoit envoyé quelque temps auparavant l'Ordre du S. Esprit, dont le Prince des Asturies avoit reçu le Collier le mois precedent, & le Roi Philippe avoit envoyé régaler le Roi son Neveu des portraits de toute sa Royale famille, qui étoient d'un travail exquis. L'Alliance que le Regent venoit de conclurre avec l'Angleterre & la Hollande, lui fut très-fâcheuse, aussi bien que l'arrêt que le Gouverneur de Milan fit faire de Monsieur Molines déclaré Grand Inquisiteur d'Espagne, à son passage par cette Ville, sans s'être pourvû d'aucun passeport, qui pût lui épargner cette mortification. Tout le monde s'étonna que ce Prélat qui avoit passé au delà de toutes les bornes du zele le plus outré envers le Roi Philippe en persecutant à Rome sans aucun égard tous les Espagnols qu'il savoit n'être pas dans les intrêts de ce Prince, jusqu'à en recevoir des reproches, & des mortifications du Pape, eût osé sur une simple Lettre de celui-ci s'exposer au hazard de cet arrêt, & n'eût pas plû-

1717. ſtot pris ſa route par la Toſcane & les Etats de la Republique de Génes, où il ne couroit aucun riſque. Car enfin de s'imaginer qu'un Lettre de recommandation du Pape quelle qu'elle fut, ſi elle n'étoit concertée avec les Miniſtres de l'Empereur & accompagnée d'un ſauconduit de ceux-ci, dût ſuffire pour arrêter les hoſtilitez & les repreſailles ordinaires entre les Puiſſances qui n'ont point de paix entre elles, c'étoit ſe vouloir tromper, & attendre des égards, que la conduite paſſée de ce Prélat n'avoit aucunement merité. La délicateſſe du Prélat en cette rencontre fut entierement hors de ſaiſon. Car on ſçait qu'il avoit répondu à ceux qui lui conſeilloient de prendre ce paſſeport, qu'il ne le feroit jamais, à cauſe que les Miniſtres Imperiaux, qui le lui pourroient donner, ne manqueroient pas de donner à S. M. Imp. le titre de Roi d'Eſpagne, & qu'il ne ſouffriroit jamais d'être chargé d'une piece, où ce titre fut enregîtré : delicateſſe, comme on a dit, qui répond parfaitement aux bizarreries, que lui fit faire ſon zele à Rome contre les Eſpagnols mêmes nés dans les Provinces.

ces qui obéïſſoient au Roi Charles.

Mais en toute maniere le Roi Philippe reſſentit beaucoup plus vivement le Traité d'Alliance que le Regent avoit conclu avec l'Angleterre & l'Hollande, & lui en fit témoigner ſon mécontentement, ſans beaucoup avancer ſes affaires. Comme en vertu de ce nouveau Traitté le Regent s'étoit engagé à faire que le Prétendant ſortît d'Avignon, comme d'un lieu, où il étoit à portée de fomenter les mauvaiſes intentions des Mécontents de la Grande Bretagne contre le Roi George, le Roi Philippe prétendit que cette complaiſance du Regent étoit injurieuſe à la mémoire du Roi Louïs ſon Ayeul, qui avoit toûjours protegé ce Prince, qui ſe croyoit heritier legitime de la Couronne Britannique, & que les meſures qu'on ſavoit que le Duc d'Orleans avoit pris pour le ſoutien des prétentions qu'il avoit à la Couronne en s'engageant de maintenir par des ſecours reciproques le Roi George ſur le trône, & pour la liberté de la Republique des Provinces-Unies, afin d'être lui-même aidé de leurs forces à emporter la Couronne de France, au 1717.

1717. cas que le jeune Roi vînt à manquer, étoient hors de droit & de saison, puisque sa Regence ne l'autorisoit pas à engager la Nation dans ses interêts particuliers, & que les droits à la succession, au cas qu'elle fût ouverte, regardoient les Etats Généraux du Royaume, & non point les decisions des Etrangers. Ces représentations, comme on a dit, n'ayant pas eû grand effet en France, le Roi Philippe parut vouloir ou entreprendre ou craindre une plus grande rupture, en donnant des ordres pour renouveller ou accroitre les Fortifications de ses places frontieres du Royaume de France; Et parce qu'en cas de guerre, la dureté avec laquelle on avoit traité les Aragonois & les Catalans ne donnoit pas lieu d'esperer que ces Peuples lui fussent trop fideles, le Ministre secret le fit conclurre à la démolition d'une partie des places de ces deux Provinces pour leur ôter les moyens de se cantonner, ou d'introduire l'ennemi.

Enfin ce Ministre secret devint public & par la promotion qu'en fit le Pape, ne pouvant plus long-temps resister aux instances du Roi Philippe & de

de ſon Epouſe, qui le vouloient en toute maniere Cardinal, & par la déclaration que fit le Roi qu'il le créoit Grand d'Eſpagne de la premiere claſſe, & l'établiſſoit ſon premier Miniſtre & le Directeur en Chef de toutes les affaires de ſa Monarchie. La promotion ſe fit à Rome le 12. de Juin & le même jour que la nouvelle en vint à Madrid, il fut déclaré premier Miniſtre par le Roi, qui l'ayant felicité ſur ſa nouvelle dignité, il en reçut les compliments de toute la Cour, dont les plus qualifiés ſujets ne virent pas ſans dépit qu'un Etranger ſorti de ſi bas lieu fît une ſi haute fortune parmi eux, dont la plûpart ne croyoient pas lui ceder en ſuffiſance ni en merite. Le Roi Philippe pour donner au Cardinal les moyens de ſoutenir ſa nouvelle dignité le pourvut incontinent de l'Evêché de Malaga de ſoixante & dix mille Ducats de revenus, & peu de temps après, comme on le dira, le Roi lui ôta ce premier benefice & lui en confera un autre, qui valoit trente mille ducats de plus que le premier, qui fut l'Archevêché de Seville. 1717.

Le Pape s'étoit trompé ou avoit

voulu tromper le monde lorſque pré-
1717. conizant les merites du Cardinal Alberoni, il donnoit à entendre qu'outre la reconciliation, qu'il avoit menagé entre les deux Cours de Rome & de Madrid, c'étoit lui qui avoit diſpoſé le Roi Philippe à envoyer cette année un plus grand nombre de Vaiſſeaux au ſecours des Venitiens, puiſque bien loin que cette Flotte prît la route du Levant, beaucoup accrûe au delà des 12. Vaiſſeaux qu'on avoit dit au Pape qui s'y achemineroient, elle tourna la proüe vers la Sardagne, où elle arriva le 11. d'Août, & attaqua hoſtilement cette Iſle qui apartenoit à l'Empereur. Cette attaque n'ayant été prévûe de perſonne, il n'y avoit dans Cagliari Capitale de l'Iſle & du Royaume, & dans le peu d'autres places de cette Iſle que très peu de Milices, l'Empereur ſe repoſant ſur la foi du Traité que ſes Miniſtres avoient ſigné à Utrecht, au ſujet de l'Evacuation de la Catalogne, & de l'Armiſtice d'Italie ; & ſur les aſſûrances que le Pape lui avoit donné très-preciſes qu'aucun des Etats que poſſedoit S. M. I. en Italie ne ſeroit attaqué tant qu'il auroit

auroit & feroit la guerre avec les Infideles. 1717.

Le Pape en effet n'attendit pas que les Miniſtres Imperiaux lui reprochaſſent cette invaſion, mais tranſporté de ſon zele, & peut-être de la douleur de ſe voir ainſi honteuſement abuſé, il écrivit au Roi Philippe une Lettre, non pas avec des ſentimens, que les autres Papes empruntent ſouvent de la plume de leurs Secretaires, mais de ſa main, & de l'abondance de ſon cœur, comme on le veut croire.

„ Très-cher fils en Jeſus-Chriſt, „ ſalut & Benediction Apoſtolique. „ Comme nous ne doutions nullement „ des aſſûrances que V. M. nous avoit „ données plus d'une fois que les Vaiſ„ ſeaux de guerre que nous vous „ avions demandé inſtamment, & que „ vous faiſiez équipper, étoient deſti„ nés pour ſecourir puiſſamment la „ Flotte Chrétienne contre les Turcs, „ dans cette perſuaſion & pour con„ tribuer à vôtre gloire, nous en fi„ mes d'abord part en Conſiſtoire à nos „ Vénérables Freres les Cardinaux de „ la S. Egliſe Romaine, de même „ que de ce qui nous fut mandé de

1717. „ vôtre part, que les Vaiſſeaux avoient
„ mis à la voile pour aller en Levant
„ y ſoutenir la cauſe commune, com-
„ me vous nous l'aviez ſouvent pro-
„ mis. Nous en fumes d'autant plus
„ perſuadés que nous le ſouhaittions
„ avec ardeur, ayant eû avis que cet-
„ te Flotte, quoi qu'elle eût vaillam-
„ ment defendu la cauſe du nom
„ Chrétien, attendoit avec impatience
„ l'arrivée de ces Vaiſſeaux Auxiliai-
„ res, ſe trouvant fort fatiguée par les
„ Combats ſanglants donnés dernière-
„ ment dans l'Archipel.

„ V. M. pourra donc juger de la
„ ſurpriſe & de la douleur, que nous
„ ont cauſé les bruits répandus depuis
„ peu, que vos Vaiſſeaux n'avoient pas
„ pris la route, que vous nous aviez
„ marquée, mais une autre directe-
„ ment contraire à vos promeſſes, en
„ ſorte que la Religion Orthodoxe n'en
„ pouvoit eſperer aucun ſecours, mais
„ au contraire avoit tout ſujet d'en
„ craindre des ſuites très-dangereuſes.

„ Nous avoüons bien que juſqu'à
„ préſent nous avons tâché d'adoucir
„ la douleur que nous avons eüe de
„ cette nouvelle en ne croyant pas

„ qu'il

„ qu'il fallut encore y ajoûter une entie- 1717.
„ re foi, quoi qu'elle fût confirmée par
„ les discours & les plaintes de plu-
„ sieurs, parce que nous l'envisagions
„ comme une chose directement con-
„ traire à vôtre grande pieté, à la foi
„ de vos promesses & même au devoir
„ d'un Roi Catholique, dans un temps
„ où l'Eglise se trouve en un si grand
„ danger.

„ Mais comme le bruit commun
„ répandu de tout côté sur cette affai-
„ re, nous fait craindre que par les ar-
„ tifices de quelques personnes vous
„ n'ayiez été entrainé malgré vous,
„ & contre vôtre inclination dans cet
„ indigne & dangereux dessein, qu'on dit
„ même que vous avez déja fait éclat-
„ ter, nôtre sincere & paternelle cha-
„ rité envers vous ne nous permettent
„ pas de nous taire dans un aussi grand
„ peril, non seulement de vôtre repu-
„ tation, mais même de vôtre ame.
„ Car qui ne voit quel compte vous
„ auriez à rendre au Roi des Rois, &
„ quelle tâche ce seroit à votre repu-
„ tation si vos Conseillers avoient été
„ capables d'extorquer de vous que vous
„ abandonassiez la cause commune,

„ que

1717. „ que vous ne fiſſiez aucune attention
„ aux perils de la Religion Chrêtien-
„ ne, & que vous oubliant vous-mê-
„ mes vous portaſſiez ailleurs les trou-
„ pes & les armes deſtinées à une
„ guerre Sacrée, & à la défenſe de
„ la Sainte Egliſe, & que vous ne
„ gardaſſiez pas la foi que vous nous
„ avez ſi ſouvent promiſe, ou plûtôt à
„ Dieu, de qui on ne ſe moque pas
„ impunement, & au nom duquel nous
„ avons reçu vos promeſſes? Ces Con-
„ ſeillers s'attireroient les effets terri-
„ bles de la vengeance Divine, ſi ſous
„ prétexte de quelques offenſes, ou
„ pouſſés par des interêts particuliers
„ ils avoient donné à V. M. de ſi per-
„ nicieux conſeils, pour ternir la gloi-
„ re de vôtre nom Royal, éluder les
„ ſoins & les efforts de nôtre fonction
„ Paſtorale pour la défenſe du nom
„ Chrêtien, & leſquels enfin Dieu
„ redoutable aux Rois de la terre ne
„ permettroit pas qu'ils demeuraſſent
„ impunis.

„ Quelles offenſes en effet Vos Mi-
„ niſtres pourroient-ils rappeller pour
„ vous conſeiller de les préférer à la
„ cauſe de Dieu? Quelles raiſons ſau-

„ roient

„ roient-ils alleguer qui duſſent être
„ préferées au bien de la Religion Ca- 1717.
„ tholique, à l'avancement de la Gloi-
„ re de Dieu & aux urgentes neceſ-
„ ſités de la Republique Chrêtienne?
„ Pourroient ils prendre pour prétexte
„ que Jeſus-Chriſt leur eût en quelque
„ choſe manqué de foi, ou qu'il leur
„ eût fait quelque injuſtice, pour ſou-
„ tenir qu'on pourroit auſſi lui man-
„ quer de foi & abandonner la défen-
„ ſe de ſon nom & de ſes droits, à la-
„ quelle ils étoient obligés?

„ Nous prions donc très-inſtam-
„ ment V. M. & la conjurons au nom
„ du Seigneur, comme nous vous l'a-
„ vons déja repréſenté librement, mais
„ avec une affection paternelle, que
„ ſuivant vôtre équité & vôtre pru-
„ dence ſinguliere vous faſſiez de ſe-
„ rieuſes réflexions ſur les dangers de
„ la Republique Chrêtienne, de l'E-
„ gliſe, & de la Religion, & que
„ vous veuilliez nous écouter, nous
„ qui vous tenons lieu de Pere, qui
„ vous aimons tendrement, & qui
„ vous donnons de véritables & ſalu-
„ taires conſeils, plûtôt que ces fils
„ de défiance qui ne ſongent qu'aux

„ choſes

1717. „ choſes de la terre, & qui ne ſou-
„ haittent pas tant vôtre grandeur
„ qu'à s'acquerir de la loüange, en
„ vous inſpirant des deſſeins avanta-
„ geux en apparence, mais très-per-
„ nicieux en effet, & que vous preniez
„ une réſolution, qui vous faiſant laiſ-
„ ſer les choſes dans le même état où
„ elles étoient, ou, ſi l'on y a aporté
„ quelque changement, les rétabliſ-
„ ſant dans l'état, où elles étoient au-
„ paravant, mette vôtre gloire &
„ vôtre conſcience à couvert, contri-
„ bue à la tranquillité publique, &
„ prévienne enfin les plaintes de tous
„ les gens de bien.

„ Nôtre vénérable frere Pompée
„ Archevêque de Neo-Ceſarée, nôtre
„ Nonce auprès de vous, vous en dira
„ davantage ſur ce ſujet, & nous vous
„ prions de vouloir toûjours l'écouter
„ favorablement ſelon vôtre coutume.
„ Cependant nous ne ceſſerons de prier
„ Dieu, entre les mains de qui ſont
„ les cœurs des Rois, qu'il donne à nos
„ paroles & à nos avertiſſemens la
„ force de flêchir l'eſprit de V. M. &
„ de lui faire former des deſſeins qui
„ n'arrêtent point le cours des bene-

„ dictions

„ dictions celeſtes ſur vous, mais qui 1717.
„ puiſſent vous les attirer de plus en
„ plus, au bonheur continuel de vôtre
„ Royaume; & pour gage de nôtre
„ charité Pontificale nous vous don-
„ nons très-affectueuſement nôtre Be-
„ nediction Apoſtolique. Donné à
„ Rome à S. Marie Majeure ſous le
„ Sceau du Pêcheur le 25. d'Août l'an
„ 1717. & de notre Pontificat le 17.

Le Cardinal Alberoni n'avoit aſſûrément rien de bon à répondre à cette Lettre, qu'on peut douter qu'il ait montrée au Roi, de la tendreſſe duquel il avoit lieu de craindre un deſaveu de ce qui ſe paſſoit, & des réſolutions contraires aux projets formés, & qu'on ne vouloit pas abandonner par la ſeule crainte de ces reproches. Auſſi prit-on le parti à Madrid non ſeulement de ne rien répondre, mais même de nier qu'une telle Lettre eût jamais été envoyée; Ce qui confirme le préjugé que le Roi n'en avoit eû aucune connoiſſance. Cette lettre confirme d'ailleurs que la réſolution d'attaquer les Etats de l'Empereur avoit été conçue de longue main, & que le merite du rétabliſſement du Roi Philippe

1717. lippe dans tous les Etats de la Monarchie d'Eſpagne étoit l'effet d'un deſſein formé depuis long-temps par le Cardinal, & dont il ſe flattoit en ſuite des vigoureuſes meſures, qu'il prendroit pour cela; & qu'il avoit expliqué dès que la faveur de la Reine l'eût fait connoître au Roi, & donné lieu d'obtenir tous les avancemens, dont il ſe voyoit alors en poſſeſſion.

Auſſi avoit-on découvert quelque-temps avant l'invaſion de la Sardaigne une conſpiration formée pour livrer la Capitale de cette Iſle aux Eſpagnols, dont les complices avoient été châtiés: ce qui mit en mouvement le Marquis de Rubi nouveau Viceroi, & le Comte de Thaun Viceroi du Royaume de Naples, & leur fit prendre tous les moyens poſſibles, pour ſe garantir de ſurpriſe, & pour ſe mettre en état de défence, comme étant en un danger éminent & découvert. Ceci fait voir encore que les aſſûrances que l'Abbé Alberoni faiſoit donner au Pape avant ſa promotion des bonnes diſpoſitions du Roi Philippe à ſecourir la Cauſe commune, étoient une véritable illuſion, & que l'on s'en ſervoit pour couvrir

couvrir de ce prétexte les armemens qui ſe faiſoient dans tous les Ports d'Eſpagne pour toute autre occaſion que celle de ſecourir les Venitiens. On verra dans la ſuite que les ſoins du nouveau Miniſtre alloient encore bien plus loin que d'armer en Eſpagne, & qu'il travailloit juſques chez les Infideles à les encourager à la continuation de la guerre qu'ils faiſoient à l'Empereur. Car enfin la politique mondaine pour arriver à ſes fin n'épargne aucun moyen de quelque nature qu'il ſoit, dont elle eſpere de tirer avantage. 1717.

Il couroit un bruit ainſi qu'on a dit, dont pluſieurs, même des plus clairvoyans dans les affaires, vouloient être perſuadés, qu'il y avoit une Ligue ſecrette entre diverſes Puiſſances, parmi leſquelles on comprenoit même le Pape, pour faire paſſer en d'autres mains les Etats que l'Empereur poſſedoit en Italie; on conſidera comme le premier éclat de cette Ligue l'entrepriſe ſur la Sardaigne. Ce fut pour deſabuſer le monde & faire connoître que le S. Pere n'avoit eû aucune part dans cette entrepriſe, que celui-

celui-ci fit écrire au Cardinal Paulucci
1717. & rendre publique une Lettre adreſſée aux Nonces qu'il avoit en Allemagne, dans la quelle il enferma une copie de la Lettre qu'il avoit adreſſée au Roi Philippe. Voici la teneur de cette Lettre Circulaire.

De Rome le 4. Septembre 1717.

„ Comme ſur la nouvelle répandue
„ de la réſolution priſe par la Cour
„ d'Eſpagne de tourner contre la Sar-
„ daigne les Vaiſſeaux que ſuivant tant
„ de promeſſes reïterées, elle avoit non
„ ſeulement deſtinés pour le Levant
„ contre les Turcs, mais qu'elle avoit
„ fait entendre avoir déja pris cette
„ route, on ſera apparemment cu-
„ rieux de ſavoir de quelle maniere
„ S. S. s'eſt comportée dans une oc-
„ caſion ſi importante, tant pour ſon
„ propre honneur que pour celui du
„ S. Siege, j'ai jugé qu'il eſt neceſſaire
„ de faire ſavoir à V. S. que S. S. ne fut
„ pas plûtôt aſſûrée d'un ſi *horrible*
„ manquement, qu'elle prit la réſolu-
„ tion d'envoyer un exprès à Monſ.
„ le Nonce en Eſpagne avec ordre de
„ remettre au Roi Philippe V. un
„ Bref de la teneur que vous verrez

„ dans

„ dans la Copie ci jointe, & de lui
„ déclarer en outre touchant les In- 1717.
„ dults, que S. S. lui avoit accordés
„ pour ſubſides, l'un de lever un mil-
„ lion & demi ſur les biens Eccleſiaſti-
„ ques dans les Indes, l'autre pour lever
„ 500. M. Ducats monoye d'Eſpagne,
„ ſur les biens Eccleſiaſtiques de l'Eſ-
„ pagne, afin d'en employer la prove-
„ nu pour les dépenſes que S. M. au-
„ roit faites dans cette expedition con-
„ tre le Turc, tous deux addreſſés
„ aud. Nonce pour tenir la main à
„ l'execution d'iceux avec ordre que
„ ſi juſqu'à préſent ils n'avoient pas
„ été executés ils dûſſent demeurer
„ ſans effet, puis que la cauſe en avoit
„ ceſſé V. S. pourra en cas de beſoin
„ faire peſer à qui il conviendra l'im-
„ portance de la demarche faite par
„ S. S. tant à l'égard du Bref, que de
„ l'autre réſolution qui l'a accompa-
„ gnée, & les conſequences qui en
„ peuvent reſulter, afin que chacun
„ ſoit convaincu de la candeur auſſi
„ bien que de la vigueur, avec laquelle
„ S. S. s'eſt comportée & agit dans
„ cette occaſion.

On n'a garde de faire ici valoir

1717. l'axiome du Droit qu'*excuſatio non petita eſt accuſatio legitima*, & que les ſoins que prit le Pape Clement XI., bien loin de le diſculper de toute ſorte de colluſion, accrurent les ſoupçons que pluſieurs ont toûjours eû que cette Ligue formée de la pluspart des Potentats d'Italie contre l'Empereur étoit très-réelle & que Clement étoit non ſeulement du nombre des Ligués, mais qu'il en étoit le Chef & que c'étoit lui qui donnoit par ſon approbation le mouvement aux autres. Il faudroit ſuppoſer pour cela que le Pape eût bien voulu proſtituer ſa reputation & ſon nom au mepris de toute la Chrétienté s'il avoit ſouffert qu'on lui promit & dans ſa perſonne à toute la terre qu'on envoyeroit les forces Eſpagnoles au Levant en un temps, où il auroit ſu qu'on en feroit un tout autre uſage & une deſtination auſſi injurieuſe à la Religion Catholique qu'il la decrit, lui-même dans ſon Bref au Roi Philippe. Il eſt donc en toute maniere plus naturel de penſer, que quelque complaiſance ou propenſion qu'on attribue au S. Pere de voir changer l'état préſent d'une grande partie de l'Italie, & de voir un Roi à Naples qui

qui ne ſoit pas Empereur, ſelon qu'il a plû à certains Papes de déclarer qu'ils ne le pourroient être, cependant comme la choſe ne ſauroit être entrepriſe & beaucoup moins executée ſans des troubles & des guerres ſanglantes, il ſonge moins que jamais aujourd'hui qu'il eſt vieux, à donner la main à cette tentative, qui expoſeroit l'Etat, dont il jouït tranquillement, à une ruine & une deſolation certaine. 1717.

Comme l'invaſion de la Sardaigne faiſoit grand bruit par tout, & peu d'honneur à ceux qui l'avoient conſeillée au Roi Philippe, le Miniſtre Cardinal jugea à propos de la juſtifier du mieux qu'il ſe pourroit, & le Cardinal Aquaviva Ambaſſadeur d'Eſpagne eût ordre de le faire au Pape même, qui en faiſoit de ſi grandes plaintes. Comme s'il n'y avoit eû d'autres raiſons pour leſquelles cette invaſion pouvoit être blâmée que le manquement de parole fait au S. Pere, le Cardinal lui repréſenta que „ c'étoit à tort qu'il ſe plai-
„ gnoit de ce manquement, puiſque
„ le Roi lui avoit donné toute la ſatis-
„ faction qu'il avoit prétendu, qui
„ étoit de ſe raccommoder avec lui,

1717. „ & de permettre que ſon Nonce rentrât
„ en poſſeſſion de ſon Tribunal & dans
„ l'exercice de ſa charge: qu'au reſte
„ ſi S. S. perſiſtoit dans la penſée de
„ rappeller ce Nonce de Madrid, com-
„ me on diſoit qu'il avoit fait, ou qu'il
„ vouloit faire, le Roi lui avoit com-
„ mandé de proteſter que quoi qui
„ arrivât pour l'avenir, il n'en rece-
„ vroit plus aucun & ne permettroit
„ aucune fonction du Tribunal de la
„ Nonciature dans tous ces Royau-
„ mes.

Pour les autres Cours, qui n'avoient point de demêlés particuliers avec l'Eſpagne, Monſ. le Marquis Grimaldo Secretaire des dépêches de S. M. Cat. fit tenir une eſpece de Manifeſte ou d'Apologie de ce qui ſe paſſoit, à tous les Miniſtres du Roi Philippe dans leurs Cours, par lequel il repréſentoit „ qu'il
„ avoit été ſurpris lui-même, ainſi
„ que toute l'Europe de ce que dans le
„ temps que tout le monde étoit per-
„ ſuadé que l'armement qui ſe faiſoit en
„ Eſpagne regardoit les Infideles, qui
„ faiſoient la guerre contre l'Archiduc
„ & menaçoient les côtes de l'Etat
„ Eccleſiaſtique, ces armes euſſent été

„ tour-

„ tournées contre la Sardaigne, ce 1717.
„ qu'il ne lui ſembloit pas pouvoir al-
„ lier avec la droiture & l'équité de
„ S. M. Catholique, & avec la délica-
„ teſſe de Conſcience, qu'il lui avoit
„ toûjours remarqué. Mais qu'il avoit
„ appris de S. M. même les *raiſons*
„ *ſuperieures*, *& les puiſſants motifs* qui
„ l'avoient comme forcé à prendre cet-
„ te réſolution.

„ Que le Roi avoit ſupporté avec
„ beaucoup de grandeur d'ame le dé-
„ membrement de ſes Etats, qui a-
„ voient été ſacrifiés à la tranquillité
„ publique : mais qu'il avoit eſperé
„ que ce Sacrifice aſſûreroit au moins
„ le repos de la Nation Eſpagnole,
„ & que ce qui avoit été ſtipulé, ſeroit
„ du moins obſervé. Qu'ayant cedé la
„ Sicile à condition que ſes ennemis
„ évacueroient la Catalogne, & l'Iſle
„ de Majorque, ceux qui y comman-
„ doient les Garniſons Allemandes, au
„ lieu de remettre les places aux trou-
„ pes du Roi, les avoient abandonné
„ aux Catalans, leur faiſant eſperer de
„ revenir bien-tôt à leur ſecours, &
„ permettant lors de l'embarquement
„ qu'ils ſe ſaiſiſſent de leurs chevaux.

1717. „ Que l'obſtination des Catalans a-
„ voit cauſé des maux & des dépen-
„ ſes infinies, en ſorte qu'il eût été
„ moins dur de continuer la guerre que
„ de dompter & de reduire, comme il a
„ fallu, ces peuples à l'obéïſſance,
„ que les ſecours qu'on leur envoyoit
„ de Naples les avoient entretenu dans
„ leur rebellion. Que cette Province
„ & l'Iſle de Majorque ayant à la fin
„ été ſoumiſes, l'Archiduc en donnant
„ des recompenſes aux principaux re-
„ belles s'étoit déclaré par là celui qui les
„ avoit ſoutenus dans leur revolte. Que
„ la Guerre des Turcs ouvrant à S. M.
„ C. l'occaſion de ſe vanger, & de re-
„ couvrer les Etats qui lui avoient été
„ enlevés, le Roi Philippe n'avoit pas
„ voulu profiter d'une conjoncture ſi
„ favorable, mais avoit contribué à la
„ grandeur de ſon ennemi, en donnant
„ des ſecours aux Alliés de l'Archiduc
„ qui les mettoient en état de vaincre
„ leur ennemi commun. --- Que bien
„ loin qu'une conduite ſi genereuſe
„ eût inſpiré à l'Archiduc le deſir de
„ la paix, on avoit au contraire pu-
„ blié à Vienne, en Italie & en Flan-
„ dre des Déclarations injurieuſes à la

„ per-

„ perſonne de S. M. & de ſa Couron- 1717.
„ ne, & pour ajoûter les actions aux
„ paroles, on avoit arrêté le Grand
„ Inquiſiteur d'Eſpagne, muni d'un
„ paſſeport de S. Sainteté --- Que cet-
„ te derniere offenſe avoit rapellé le
„ ſouvenir de toutes les autres, &
„ l'obligation, où ſe trouvoit le Roi
„ de venger des injures qu'il ne pou-
„ voit diſſimuler ſans affoiblir ſon au-
„ torité dans l'eſprit de ſes Peuples,
„ qui le regarderoient comme incapa-
„ ble de les défendre, & de maintenir
„ leur repos. Enfin cette inſulte faite
„ au Roi en la perſonne du Grand In-
„ quiſiteur avoit fait connoître à S. M.
„ que le Miniſtere de Vienne a toû-
„ jours recherché les occaſions d'hu-
„ milier une Nation ſi ſenſible au point
„ d'honneur, & offenſée par une in-
„ jure publique faite à la perſonne de
„ ſon Roi. --- Que ces ſerieuſes ré-
„ flexions avoient engagé la juſtice de
„ S. M. d'employer à une legitime
„ vengeance les forces deſtinées con-
„ tre les ennemis de l'Archiduc, &c.

Il y a bien de l'apparence que Monſ. le Marquis Grimaldi, s'il *avoit été ſurpris*, comme il le témoigne lui-même,

1717. *avec toute de l'Europe qu'un Prince doué de tant de vertus eût pû ſe déterminer à attaquer l'Archiduc dans le temps qu'il étoit en guerre avec les Turcs, & les Côtes de l'Etat Eccleſiaſtiques menacées d'une invaſion*, ne fut pas tout à fait perſuadé non plus que le reſte de l'Europe, que *les raiſons ſuperieures* & les *motifs* de le faire fuſſent ſi *puiſſants* qu'ils l'euſſent forcé a cela. Car pour ce qui s'étoit paſſé dans la Catalogne, quand l'Empereur la quitta, on ſavoit que ſes Généraux avoient abandonné les places qu'ils devoient évacuer, & que les Miniſtres du Roi Philippe n'y étoient pas entrés, parce qu'il ne voulurent recevoir les Catalans qu'à diſcretion & avec la perte de tous leurs privileges, ce qui les obſtina à ſe défendre. Dans cet état ils pouvoient recevoir des ſecours de la part de l'Empereur qui n'avoit fait la paix avec le Roi Philippe que pour l'Italie, & d'apporter pour autre cauſe de guerre l'arrêt du Grand Inquiſiteur à Milan, c'étoit apporter une cauſe qui n'étoit pas encore, lorſque l'Eſpagne avoit commencé les hoſtilités, étant certain que la réſolution de faire la guerre étoit priſe, & tous les préparatifs

ratifs pour cela étoient faits avant que l'arrêt fût executé. 1717.

Monſ. le Prince de Cellamare Ambaſſadeur du Roi Philippe en France reçut une Lettre particuliere du même Monſ. Grimaldi, avec un Mémoire, qu'il devoit conſigner à Monſ. le Maréchal d'Uxelles, où l'on juſtifioit l'entrepriſe ſur la Sardaigne par les mêmes raiſons en d'autres termes. Ce qu'il y a de particulier dans cette Lettre du Marquis addreſſée à l'Ambaſſadeur, eſt qu'il y avoüe fort ingenument de n'avoir ſu que penſer de la conduite de ſon maître, juſqu'à ce qu'après *un profond ſilence gardé ſur ce ſujet, S. M. avoit enfin daigné lui faire part elle-même des cauſes & des motifs de ſa réſolution.* Ceci marque, ce ſemble, que les ſujets de cette guerre étoient ſi minces, qu'un Miniſtre auſſi habile que M. Grimaldi confeſſe de ne les avoir pû voir, ni demêler, quoi qu'on prétende que ce ſoit de grandes offenſes contre le Roi d'Eſpagne.

Il eſt certain que Monſ. le Regent de France trouva fort étrange que le Roi Philippe s'embarquât dans cette guerre, dont il n'étoit pas difficile de pré-

1717. voir les ſuites, & qu'il lui en écrivît en ſe plaignant de ce qu'il ne lui en avoit rien communiqué. La réponſe fut de la façon du Cardinal Alberoni en peu de paroles preciſes, qu'on n'avoit pas crû devoir publier avant le temps une choſe qui demandoit le ſecret, ni en la publiant donner lieu par la diverſité des ſentiments, avec leſquels elle ſeroit reçue, à quelque desunion entre les deux Cours.

Le dé étoit donc jetté & la réſolution de faire la guerre étoit priſe. Ce que la Cour de Madrid fit publier à cet égard n'étoit qu'une formalité pour amuſer les peuples, parmi leſquels il ſe trouve toûjours des gens diſpoſés à ſe payer des plus foibles raiſons. C'étoit de même ſelon les régles de la politique reçue, & que chacun approuve dans la Maiſon d'autrui ſans la vouloir ſouffrir dans la ſienne, qu'on avoit tâché de faciliter la conquête de la Sardaigne par le moyen de perſonnes gagnées, qui en devoient livrer les places aux nouveaux Conquerants. Il ſemble que ceux-ci auroient bien pû s'épargner la honte de ce triomphe; la conquête d'un païs deſarmé étant trop facile pour

pour y employer une auſſi puiſſante armée qu'étoit celle, qui ſortit des ports d'Eſpagne pour cette expedition. 1717.

La conquête de toute l'Iſle de Sardaigne ayant ſi heureuſement réuſſi au premier Miniſtre, il commença de faire ſortir de la Cour divers Sujets, qui n'applaudiſſoient pas avec aſſez de zele à ſon habileté: De ſorte qu'on y vit renouvellées les proſcriptions, qui y avoient eû lieu ſous la faveur de la Ducheſſe de Bracciano, qui avoit attiré contre elle un ſi grand déchainement. Le Duc d'Eſcalone ayant voulu dans un Conſeil ſoutenir trop vivement ſon opinion contraire à celle du Cardinal, & ayant dans la chaleur du debat lâché quelques paroles qui ſentoient le mépris & le reproche, le Miniſtre obtint un ordre au Duc de ne plus paroître à la Cour, pour n'y pas cauſer du trouble par ſes reſſentimens.

Le Roi Philippe tomba alors malade, & quoi que ſa maladie n'eût donné juſqu'alors aucun ſymptome mortel, il s'en allarma tellement, qu'il ſe crût prêt à mourir & voulut s'y préparer par la reception des Sacremens. Il fit

1717. auſſi ſon Teſtament dont il fit ſigner l'enveloppe par les Grands qui étoient à la Cour. Mais ſa ſanté s'étant rétablie, le premier uſage qu'il en fit fut de rappeller le Duc d'Eſcalone, que le Miniſtre avoit fait exiler, & de remedier à un deſordre que les conſeils de ce Miniſtre avoient fait naitre dans les Indes, dont on eût nouvelles par des exprès. Le Cardinal s'étoit aviſé d'attirer immediatement aux coffres du Roi tout le negoce du Tabac, qu'on faiſoit à la Havana. Il avoit commandé à tous les particuliers d'apporter tout leur Tabac aux Magazins Royaux, & défendu à tout le monde d'en faire Commerce en ſon nom particulier; Ce negoce ſe devoit faire immédiatement par les Officiers & au nom de S. M. qui par ce moyen profiteroit de tout, & priveroit tous les particuliers des fruits de leur crû & de leur induſtrie. A peine eut-on publié ce nouvel Edit à la Havana que plus de mille habitans Indiens, Negres & *Mulates* (ceux-ci ſont ceux qui ſont nés d'un Pere Eſpagnol & d'une Mere Indienne) accoururent de la campagne, & s'étants joints à ceux de la Ville, ils

ſe

ſe rendirent maîtres de la Garniſon, pillerent la maiſon du Gouverneur, & l'auroient maſſacré avec tous les Officiers venus avec lui pour faire ce nouvel établiſſement, s'ils n'avoient pas eû le bonheur de ſe ſauver dans le château. Là ils furent contraints de capituler pour leur vie, qui leur fut accordée, mais à condition qu'ils reprendroient dans quatre jours le chemin d'Eſpagne avec les mêmes vaiſſeaux, qui les avoient amenés. Les Habitans avoient enſuite établi un nouveau Gouverneur & d'autres Officiers, en proteſtant qu'ils envoyeroient une Députation au Roi à Madrid pour juſtifier leur conduite. 1717.

La mort de Don Manuel d'Arias Cardinal, Archevêque de Seville, arrivée le 16. de Novembre ſervit à faire naître une nouvelle conteſtation entre le Pape & le Roi Philippe. Celui-ci avoit donné, comme on a dit, l'Evêché de Malaga au nouveau Cardinal Alberoni, du Revenu de ſoixante & dix mille Ducats. L'Archevêché de Seville étant venu à vaquer, le Roi le lui confera au lieu du premier, & prétendit que le Pape confirmât d'a-

bord cette élection, & qu'il acceptât
1717. cette Proviſion au lieu de l'autre. Selon les anciens Canons de l'Egliſe Romaine il faut avoir tenu ou ſervi, comme on parle, une Egliſe au moins deux ans pour pouvoir être legitimement transferé à une autre : Et la Cour de Rome ſe ſert de ce prétexte pour refuſer, quand elle le juge à propos, cette Tranſlation, comme il arriva dans la conjoncture préſente.

Un autre motif rendoit encore ce refus plauſible. La perſonne du Cardinal étoit devenue ſi odieuſe aux Miniſtres de l'Empereur, à cauſe qu'il avoit conſeillé au Roi Philippe de lui faire la guerre, que le Comte de Gallas Ambaſſadeur de S. M. I. à Rome avoit proteſté au Pape qu'il ſe retireroit, s'il lui accordoit les Bulles, dont il étoit queſtion.

Mais l'Empereur eut quelque temps après, c'eſt-à-dire ſur la fin de cette année, un autre & bien plus grand ſujet de mécontentement & du côté du Pape & du côté du Roi Philippe, ce qui fortifia les ſoupçons formés depuis longtemps que le S. Pere n'étoit point ami de S. M. Imperiale, & qu'il inclinoit

beau-

beaucoup plus qu'il ne falloit vers ce Prince. Il fut reconnu que M. Vicentini, Nonce du Pape auprès du Comte de Thaun Viceroi de Naples, faiſoit ſervir ſon hôtel à des Aſſemblées frequentes de perſonnes ſuſpectes de mauvaiſe intention contre le Gouvernement. Car on eſt pleinement perſuadé que le Cardinal Alberoni en ſuite du deſſein conçu de réunir tous les Etats ſeparés de la Couroune d'Eſpagne, mettoit en œuvre les premiers moyens des grandes revolutions, qui ſont d'attirer & d'engager par toute ſorte de voyes des perſonnes capables de concourir à l'execution des projets; Ce qui ne ſe pouvant faire ouvertement, il faut neceſſairement les y attirer par des inſinuations ſecrettes, qui en langage Politique s'appellent Correſpondances & adreſſes, & plus populairement corruptions, que ceux qui ne reconnoiſſent dans les Princes d'autres voyes legitimes que celle de la force, lors qu'ils ſont véritablement perſuadés de leurs droits, ne peuvent croire innocentes. 1717.

Il ne paroit guere qu'on puiſſe douter de ces pratiques par le nombre de ceux que le Viceroi fut obligé d'éloigner

gner de la Ville; convaincus de mau-
1717. vaiſe intention contre le Gouverne-
ment. Ce qu'il y eut peut-être de plus ſingulier dans cette découverte fut que pluſieurs Eſpagnols, auſquels l'Empereur faiſoit penſion & donnoit les moyens de ſubſiſter pour recompenſer l'affection qu'ils lui avoient témoignée en quittant leur païs pour le ſuivre, ſe trouverent dans le nombre de ceux que les pratiques du Cardinal avoient diſpoſé à ſe dire mécontents. Il n'eſt pas difficile de concevoir que des Eſpagnols même gratifiés par l'Empereur conſpiraſſent en faveur du Roi Philippe, particulierement en voyant la cauſe de celui-ci comme declarée ſainte par le concours des Miniſtres de ſa Sainteté: Ils ne pouvoient pas ſi-tôt oublier qu'à la faveur de tant de beaux Etats, que poſſedoient autrefois les Rois d'Eſpagne, ils ſuivoient en grand nombre les Vicerois & les Gouverneurs envoyés dans les Provinces, où ils trouvoient les moyens de s'enrichir. Une partie de ceux-ci ſouhaitoit de revoir ces premiers temps, & capable de rendre ingratitude pour bienfait ſe diſpoſa à concourir à des deſſeins, que l'éclat d'une vile re-
com-

compenſe rendoit encore plus plauſibles. 1717.

Ce qui eſt ſûr eſt que le Nonce Vicentini eût ordre de ſortir de Naples, que ſes papiers furent ſaiſis, & que dès que l'Empereur fut informé de l'affaire, il fit entendre de même au Nonce, qui étoit auprès de lui, de ſe retirer de Vienne, & à l'Internonce des Païsbas de ſortir de Bruxelles. L'Empereur donna auſſi la main au ſequeſtre de tous les revenus des Créatures du Pape, qui étoient dans ſes Etats & particulierement dans le Royaume de Naples, & afin qu'on ne l'accuſât pas d'avoir fait ce ſequeſtre, afin d'en profiter, il ordonna que tous ces Revenus Eccleſiaſtiques fuſſent partagés en trois, dont une part fût pour le ſoutien & la reparation des Egliſes, l'autre fût employée dans la guerre contre les Infideles, & la troiſiéme tenue en ſequeſtre pour en être diſpoſé, lors qu'on auroit eû ſatisfaction du Pape.

On avoit demandé au S. Pere, qu'il obligeât le Cardinal Alberoni de venir à Rome pour y rendre compte des conſeils, qu'il donnoit au Roi Philippe, & le Pape non ſeulement ne montra au-

1717. aucune disposition à cela, mais refusa assez sechement à l'Empereur la permission de tirer quelques sommes des Ecclesiastiques de ses Etats d'Italie, quoi qu'il vît bien que nonobstant la revocation du pouvoir accordé au Roi Philippe, de faire la même chose, celui-ci ne discontinuoit point d'en user, & même de maltraiter quelques Ecclesiastiques, qui refusoient de contribuer en conséquence de cette revocation. Quelques-uns assûrent même que le Nonce Aldovrandi n'avoit jamais présenté au Roi la Bulle de cette revocation. L'Empereur de son côté fît demander, & prit assez librement par l'Etat Ecclesiastique le passage pour des troupes, qu'il envoyoit au Royaume de Naples, contre lequel les Espagnols ne faisoient point difficulté de publier qu'ils se tourneroient avec toutes leurs forces l'année suivante. Il refusa de même de recevoir les Lettres que le Pape lui écrivit au sujet de Monsieur le Nonce Vicentini, & le Comte Gallas Ambassadeur de S. M. I. cessa d'aller à aucune audience, ce qui aigrissoit tous les jours davantage les Esprits, & faisoit craindre de plus grandes ruptures.

L'hy-

L'hyver s'étant paſſé en diverſes negotiations pour le rétabliſſement de la Paix, auſſi bien que pour l'acheminement de la guerre, on vivoit dans l'attente de ce qui ſerviroit le plus heureuſement pour l'un ou pour l'autre. Les Anglois d'un côté entendant que le Roi Philippe préparoit une Flotte, dont l'armement ſurpaſſoit tout ce que l'Eſpagne avoit fait dès le temps de Philippe II. & que non ſeulement on conſtruiſoit des Vaiſſeaux dans tous les ports d'Eſpagne, mais qu'on en achetoit pour le compte de S. M. C. a Genes & par tout, où l'on en pouvoit trouver, les Anglois, dis-je, ſe diſpoſerent en vertu de leur alliance avec l'Empereur, à traverſer leur entrepriſe, & comme les Eſpagnols ne faiſoient pas difficulté de dire qu'ils attaqueroient le Royaume de Naples, ils réſolurent d'envoyer dans la mer Mediterranée une Eſcadre ſuffiſante pour ſecourir ce Royaume de toutes les manieres poſſibles, juſqu'à livrer combat aux Eſpagnols, s'il n'y avoit pas d'autre moyen de les obliger à deſiſter de leurs deſſeins. 1718.

D'autre côté le Régent de France, obligé

1718. obligé ſelon ſes derniers engagemens à maintenir la paix, ou la neutralité d'Italie, fit aſſûrer l'Empereur qu'il lui fourniroit les ſecours promis, s'il étoit attaqué de nouveau, en cette Province, & comme cette déclaration paroiſſoit contraire à l'amitié qui ſembloit devoir regner entre les deux Nations Eſpagnole & Françoiſe, depuis l'union qui en avoit été faite par l'établiſſement d'un Prince François ſur le trône d'Eſpagne, le Cardinal Alberoni fit porter au Regent quelques propoſitions d'accommodement & de Paix avec l'Empereur, & des offres vagues de prendre pour Mediateur le Roi même T. C. & d'acquieſcer à tout ce qu'on jugeroit en France raiſonnable pour l'établiſſement d'une bonne Paix.

Les effets ne répondoient point cependant à ces offres pacifiques ; & on voyoit que le Cardinal, au lieu de rallentir, faiſoit travailler tous les jours plus à ſon armement. On étoit communément perſuadé que le Duc de Savoye Roi de Sicile favoriſoit les deſſeins du Roi Philippe, & vouloit faire ſervir ſes forces particulieres, tant de terre que de mer, à ſoutenir ſes entrepriſes.

priſes. Ceci obligea l'Empereur à pour- 1718.
voir à la ſûreté de l'Etat de Milan, où il commença de faire deſcendre des troupes d'Allemagne. On croyoit d'autant plus facilement cette eſpece de conſpiration des deux Rois d'Eſpagne & de Sicile contre l'Empereur, qu'il paroiſſoit incroyable que le premier ſe fût engagé à faire la guerre en un païs éloigné du ſien, ſans avoir quelque Allié capable de lui fournir des ſecours ſur les lieux, au lieu que la déclaration du Roi de Sicile faiſoit une puiſſante diverſion, du côté de Milan, & obligeoit l'Empereur à diviſer ſes forces qui devenoient par là plus foibles pour reſiſter en deux endroits differents & éloignez de l'Italie. On ſavoit d'ailleurs que S. M. Imperiale n'avoit point de paix avec le Roi de Sicile & que celui-ci avoit des prétentions ſur quelque partie du Duché de Milan dès le temps de la derniere guerre, qu'on lui avoit promis & qu'on ne lui avoit point donné, ſur ce qu'il avoit quitté le parti de la Maiſon d'Autriche, & avoit été le premier de la Grande Alliance, que le Miniſtere de la Reine Anne avoit débauché.

Si

1718. Si le Public fut trompé dans la penſée que le Cardinal Alberoni appuyoit ſur l'alliance du Roi de Sicile, & que celui-ci fut effectivement diſpoſé à le ſeconder, il le fut encore plus par la connoiſſance qu'on eût qu'il avoit recherché un autre Allié, dont le concert lui étoit en toute maniere beaucoup moins honorable. On ſut que le Cardinal avoit entamé des negotiations avec la Porte, & que s'il n'avoit point envoyé de Miniſtre à Conſtantinople pour traitter directement avec le Sultan, le Prince de Cellamare Ambaſſadeur du Roi Philippe à Paris avoit traité, & traitoit avec le Prince Ragozzi, qui n'ayant pas voulu profiter de la derniere paix que l'Empereur avoit accordé aux Hongrois demeuroit en France & faiſoit ſon ſéjour en cette Ville. Cette correſpondance fut connue par des Lettres interceptées, & rendues publiques, & par les demarches qui ſuivirent cette découverte. Le Comte de Gallas, Ambaſſadeur de l'Empereur à Rome, y en fit grand bruit, en préſenta une déclaration au Pape, de laquelle il fit donner copie à tous les Cardinaux le 16. de Mars de cette année.

année. Cette de nonciation contenoit en ſubſtance „ qu'il y avoit quelque „ temps que la Cour de Madrid avoit „ entamé une pernicieuſe correſpon- „ dance avec la Porte Ottomane, ſous „ la direction du Cardinal Alberoni, „ & cela par le moyen du Prince Ra- „ gozzi, pendant le ſéjour que celui- „ ci avoit fait en France : Que ce Prin- „ ce avoit eû des conferences ſecrettes „ avec le Prince de Cellamare Ambaſ- „ ſadeur d'Eſpagne en cette Cour-là : „ Qu'ils avoient concerté le projet d'u- „ ne alliance entre la Cour de Madrid „ & l'Ottomane, enſuite de laquelle „ on avoit enrollé bon nombre d'Offi- „ ciers & de Soldats François pour „ le ſervice du Prince & celui des „ Turcs: Qu'on avoit acheté une quan- „ tité d'armes & de Munitions de „ guerre, qui par là voye de Marſeille & „ de Toulon devoient être envoyées à „ Conſtantinople; que l'argent neceſſai- „ re pour cela avoit été envoyé par le „ Cardinal Alberoni au Prince de „ Cellamare, qui l'avoit conſigné à „ Ragozzi, de même qu'une ſomme „ conſiderable pour le voyage de ce „ Prince & de ſa ſuite : Qu'on avoit „ une

1718.

1718. „ une Lettre écrite par lui au Prin-
„ ce de Cellamare du 26. Novem-
„ bre de l'année derniere d'Andri-
„ nople, par laquelle il lui mandoit que
„ la Porte ſur les offres qu'il avoit fai-
„ tes de l'Alliance du Roi d'Eſpagne,
„ (quoi qu'elle fut déja en grande conſ-
„ ternation) avoit réſolu la continua-
„ tion de la guerre, ſe confiant prin-
„ cipalement ſur la promeſſe faite par
„ le Cardinal Alberoni de pourſuivre
„ la guerre en Italie, par laquelle les
„ forces Imperiales ſeroient affoiblies
„ & diminuées en Hongrie, & que le
„ Vizir avoit ſi vivement repréſenté
„ au Sultan le grand avantage, qui
„ reſulteroit à la Porte de l'alliance
„ avec la Cour de Madrid après la con-
„ quête déja faite de la Sardaigne,
„ qu'elle ne prêtoit plus l'oreille au
„ Muphti, & aux autres qui conſeil-
„ loient la paix, & que la continua-
„ tion de la guerre avoit été abſolu-
„ ment réſolue; .... Qu'ainſi la Ligue
„ étant agréée & acceptée, on atten-
„ doit qu'il procureroit au plûtôt les
„ plein-pouvoirs neceſſaires de la Cour
„ de Madrid, pour la cimenter &
„ lui donner ſa derniere perfection:

Qu'il

„ Qu'il avoit écrit la même choſe
„ au Cardinal Alberoni, l'aſſûrant 1718.
„ qu'on ne pouvoit ſouhaiter une con-
„ jonćture plus favorable, ni plus propre
„ pour conclurre avec un avantage re-
„ ciproque cette grande affaire, &
„ pour effećtuer les projets que l'une &
„ l'autre Cour avoient formés & qu'il
„ falloit battre le fer, pendant qu'il
„ étoit chaud.

„ Qu'il étoit arrivé le 14. Janvier
„ paſſé un Courier de la Cour de Ma-
„ drid, au Prince de Cellamare, qui
„ s'étant d'abord rendu aux Camaldu-
„ les, où logeoit le Prince Ragotzi,
„ & l'ayant entretenu avec l'Abbé
„ Breuner Agent de ce Prince, il avoit
„ en ſuite fait partir pour Conſtanti-
„ nople les armes & les Officiers ci-
„ deſſus nommés.

„ Qu'il étoit encore arrivé à Mar-
„ ſeille un autre Confident du Cardi-
„ nal nommé *D. Giuſeppe*, deſtiné à
„ paſſer auprès de Ragotzi, & d'y re-
„ ſider en qualité d'Envoyé du Duc
„ d'Anjou en compagnie d'un certain
„ *d'Abſac* Capitaine de la Garde du
„ Prince Ragotzi, & que tous deux
„ devoient s'embarquer ſur le premier

1718. „ Vaiſſeau, qui feroit voile pour Conſ-
„ tantinople.

„ Qu'après trois jours de conferen-
„ ces entre ces perſonnes, le Prince de
„ Cellamare avoit dépêché à Conſtan-
„ tinople un autre de ſes Confidens
„ nommé Rolain, à qui il avoit, com-
„ me aux autres, fourni l'argent & les
„ choſes néceſſaires pour le voyage.
„ Tout ceci, les voyages, la reception
„ du Prince en qualité de Roi, & les
„ Negotiations à la Porte ſe ſont lûes
„ dans les Journaux de Paris.

„ Que toutes ces choſes mettoient
„ en pleine évidence les Traités de la
„ Cour de Madrid avec la Porte, & que
„ le Cardinal Alberoni étoit le guide,
„ l'artiſan, & l'Auteur de cette ſcan-
„ daleuſe correſpondance, chacun
„ pouvant juger delà qu'il étoit le pre-
„ mier & le grand fondement de la
„ guerre entrepriſe contre l'Empereur;
„ Ce qui ne pouvoit être ſans un grand
„ deshonneur & honte du S. Siége &
„ du Sacré College.

On n'eſt pas étonné que le bruit de cette decouverte s'étant répandu par toute l'Europe, le Prince de Cellamare fit auſſi courir un Ecrit, par lequel il

ſe

ſe déchargeoit de cette imputation. Cet Ecrit fut addreſſé au Cardinal Aquaviva Ambaſſadeur d'Eſpagne à Rome, où le Cardinal le fit voir & en donna des copies. L'affaire ſeroit de ſavoir, ſi beaucoup de monde fut perſuadé de ce qu'il contenoit, & du déſaveu, qu'il y fait d'avoir entretenu aucun commerce particulier avec le Prince Ragotzi, & avec les autres qui étoient nommés dans la relation du Comte Gallas, le monde étant aſſez communément perſuadé que les Miniſtres ſubalternes n'heſitent guere de s'appliquer à l'execution de ce que commande un prémier Miniſtre, & qu'on prétend être du meilleur ſervice du Prince, qui met en œuvre les uns & les autres. On eût ſoin même de publier que le Comte de Gallas s'étoit dédit de ſon imputation, & qu'il deſavoüoit ce qu'il avoit ſi publiquement avancé au ſujet de cette correſpondance & colluſion de la Cour de Madrid avec celle de Conſtantinople: Mais ſi le Gazetier de Paris, prêta ce deſaveu à l'Ambaſſadeur de S. M. I. à Rome, après avoir publié dans ſes Ecrits tout ce qu'on a dit, ou peu moins, il eſt bien ſûr que ni à Ro- 1718.

1718. me ni à Vienne le Comte de Gallas ne fit rien de ſemblable, & que ceux qui avoient crû aux premieres délations continuerent dans la même croyance ſur cette matiere.

Enfin le 1. de Mai, on commença l'embarquement à Barcelone ſur 42. tant Vaiſſeaux de guerre qu'autres bâtiments, des apprêts militaires, & des troupes, tant de Cavalerie que d'Infanterie qu'on croyoit deſtinées contre le Royaume de Naples, & qui tournerent enſuite les voiles vers la Sardaigne, où étoit aſſigné le rendez-vous général de toute la Flotte. Cette Flotte étoit le travail de tout ce que les ouvriers de toutes les Nations attirés en Eſpagne avoient pû faire pendant l'eſpace de deux années, & on en publia des Relations, qui la firent conſiderer comme le ſecond effort, où la Nation Eſpagnole avoit épuiſé toutes ſes forces, ainſi qu'elle avoit fait ſous le Roi Philippe II. lors qu'il voulut aller contre l'Angleterre. Voici la liſte qu'on en debita.

„ Vaiſſeaux de guerre & Fregates. 30.
„ Galeres. 7.
„ Palandres, ou Galiotes à Bombes. 4.
„ Bâ-

„ Bâtiments de tranſport di- 1718.
„ viſés en onze Eſcadres de
„ quarante bâtiments chacune. 480.
„ Mortiers à Bombes. 40.
„ Mulets pour le tranſport
„ des Vivres &c. 1500.
„ Faſcines. 150000.
„ Picquets ou bois pour les
„ tranchées. 300000.
„ Une quantité prodigieuſe de Bom-
„ bes, Grenades, Boulets, Poudre &
„ inſtruments à remuer la terre.
„ Paille pour les Chevaux.
„ Vivres pour toute l'armée pen-
„ dant quatre mois.

On devoit embarquer ſur cette Flotte 36. bataillons d'Infanterie, ſix Regiments de Cavallerie, quatre de Dragons, un de Cannoniers au nombre de 600. outre 400. autres Canoniers détachés, des Maitres en toute ſorte de Mêtiers 150. une Compagnie de 60. Mineurs & 50. Ingenieurs. Pour le tranſport de ce grand nombre de Troupes on faiſoit compte de trouver dans les Ports d'Eſpagne, ou de louër ailleurs quatre à cinq-cens bâtiments de Charge; Et les ſommes neceſſaires à l'entretien de tout ce grand attirail,

1718. le Cardinal Alberoni les avoit tirées non ſeulement du revenu ordinaire des Domaines Royaux, mais encore des Contributions volontaires de pluſieurs Grands tant Eccleſiaſtiques, que Seculiers, & de la bourſe de ceux qui s'étoient enrichis dans le maniment des deniers du Roi, auſquels ſans aucune formalité de Chambre de Juſtice il envoya des billets, qui les taxoient à telle ou telle ſomme, qu'ils dûrent immediatement trouver, & envoyer au Tréſor Royal, & qui monterent à quatre millions & demi. Les Provinces, les Villes principales, & quelques-uns des plus riches Prelats du Royaume leverent des Regiments à leurs fraix, & les conſignerent vêtus & armés & en état de ſervir; En ſorte que l'Eſpagne, qui depuis plus d'un ſiécle ſembloit être tombée en une foibleſſe, incapable de cet effort, ſe reveilla & montra la vigueur d'un appareil militaire au delà de tout ce qu'on pouvoit attendre.

Tout le monde, comme on a dit, étoit perſuadé que cet armement regardoit le Royaume de Naples, où le Comte de Thaun Viceroi ſe donnoit tous les mou-

mouvemens imaginables pour pourvoir à sa sûreté, en faisant non seulement reparer & accroître les fortifications de la Capitale & des places de défense, mais en faisant munir d'artillerie & de troupes les endroits les plus proches, par où l'on pouvoit croire que les Espagnols entreprendroient une descente. L'Empereur avoit commencé de faire passer des troupes en Italie, non seulement pour la défense du Duché de Milan, mais encore pour celle du Royaume de Naples, vers où elles alloient s'acheminant peu à peu, prenant leur route par l'Etat Ecclesiastique, qui fut contraint de leur fournir tout ce qui étoit necessaire à leur subsistance. Le S. Pere en fit de grandes plaintes, comme d'une violence, qui ne se pratique qu'entre des Peuples ennemis declarés; Mais l'affaire du Nonce Vicentini, & les cabales, dans lesquelles l'Empereur prétendoit qu'il avoit été surpris contre son service dans la Ville de Naples, & qui avoient donné lieu à son éloignement, étoient des raisons dont les Ministres Imperiaux se servoient pour faire taire les plaintes ausquelles ou opposoit la necessité d'en- 1718.

1718. voyer des ſecours au Royaume de Naples. L'Empereur prétendoit être d'autant moins obligé d'avoir des ménagements pour le Pape, que quelque difficulté que fit celui-ci d'accorder au Cardinal Alberoni des Bulles pour l'Archevêché de Seville, & quelque peu de cas que fit la Cour de Madrid de la revocation qu'il avoit fait de l'Indult ſur les biens Eccleſiaſtiques dont elle ne laiſſoit pas de jouïr, il ne rappelloit point ſon Nonce, qu'on diſoit au contraire être fort bien vû à Madrid, & même admis dans des Conferences ſecrettes. D'autres confirmoient encore le bruit qui avoit couru que ce Nonce, n'avoit jamais montré au Roi cette Bulle de revocation; ce qu'on ne pouvoit attribuer qu'à une colluſion qui démentoit toutes les apparences du mécontentement que le S. Pere pouvoit témoigner, & des ſoins qu'il vouloit qu'on crût qu'il prenoit de bien vivre avec S. M. Imp. Les plaintes du Pape opererent néanmoins que pour épargner l'Etat Eccleſiaſtique, d'autres troupes venues d'Allemagne devant paſſer à Naples, l'Empereur les envoya à Génes, où elles furent embarquées & firent le trajet par mer. Pour

Pour prévenir les ſuites de la déclaration de guerre qu'avoit fait le Roi Philippe en ſe ſaiſiſſant de la Sardaigne, le Roi de la Grande Bretagne s'étoit entremis d'un accommodement, & de concert avec le Regent de France avoit formé un projet, ſelon lequel il ſembloit que l'Empereur & le Roi Philippe pouvoient être ſatisfaits de leurs prétentions reciproques, & l'Europe jouïr de la paix, que lui avoit procuré le Traité d'Utrecht. Ce projet fut propoſé à l'Empereur, qui eut beaucoup de peine à renoncer à ſes prétentions ſur l'Eſpagne, qui lui avoit été attribuée par le conſentement de tant de Puiſſances Liguées, & qui avoient fait une ſi longue guerre pour l'en mettre en poſſeſſion. On l'obligeoit d'y renoncer & de ſe contenter du Royaume de Sicile, au lieu de celui de Sardaigne; & de conſentir que le fils né au Roi Philippe de la Princeſſe de Parme, fût déclaré heritier préſomptif des Duchés de Florence, & de Parme, qui comprend celui de Plaiſance, qui lui eſt uni, mais de l'un & de l'autre comme fief d'Empire & avec obligation d'en prendre l'inveſtiture Imperiale. 1718.

1718. Le Roi George, après avoir ſigné cette Convention par ſes Miniſtres, & avoir reçu la ſignature de ceux du Roi ou Regent de France, l'envoya propoſer en Eſpagne par le Comte de Stanhope, qui eut peu de Conferences avec le Cardinal Alberoni, parce que celui-ci ne daigna quaſi pas l'écouter, & propoſa lui-même des conditions, ſous leſquelles il offroit d'entrer en Traité, ſans pourtant ſurſeoir la pourſuite des droits prétendus par le Roi Philippe. Ces conditions préliminaires, qu'il vouloit qu'on lui accordât, étoient qu'on rendît au Roi Philippe l'Iſle de Minorque & la place de Gibraltar, & qu'on lui cedât le Royaume de Naples, & les places de Toſcane qui en dépendent. Il avoit fait faire de grandes plaintes à Paris, & le Roi Philippe avoit écrit au Regent qu'il s'étonnoit fort qu'il fût entré en des alliances contre lui, tant de raiſons de parenté & de convenance le devant obliger à reſſerrer d'autant plus les nœuds de leur union, qu'en elle conſiſtoit particulierement la force de l'un & de l'autre Royaume, qui ne ſeroient eſtimés & reſpectés qu'autant qu'ils

ſeroient

seroient unis, & engagés à leur défen- 1718.
se reciproque. Le Regent ne manqua pas de réponse à cette Lettre, alleguant pour premiere raison „ La volonté du „ Roi Ayeul de Philippe, qui avoit „ proposé & jugé la neutralité ou sus- „ pension d'armes & d'hostilités, en „ Italie, comme le premier & le plus „ solide fondement du trône de son „ petit-fils, qui n'étant pas en état „ avec ses seules forces de se soûtenir, „ s'il étoit attaqué par les Puissances „ qui avoient donné la main & s'é- „ toient engagés à maintenir cette „ neutralité d'Italie pour l'interêt de „ leur commerce, se verroit attaqué „ aussi-tôt qu'il se montreroit l'aggres- „ seur, comme dans le cas, où l'on „ étoit alors: Que les deux Puissances „ Maritimes déclaroient de vouloir „ maintenir cette neutralité: Qu'une „ alliance, ou déclaration de la Fran- „ ce d'entrer en guerre pour seconder „ & soutenir les Idées trop vastes de „ son Ministre, à qui seul, & non point „ à lui, toute l'Europe attribuoit ce „ commencement de troubles, une „ telle alliance n'étoit aucunement de „ l'interêt de la France, qui à la ve-

1718. „ rité s'étoit engagée à s'oppoſer à la
„ continuation de la guerre, mais qu'il
„ eſperoit que les choſes n'en vien-
„ droient pas à cette neceſſité, & que
„ le Miniſtre à la vûe du danger, où
„ il ſe jettoit, auſſi bien que tout le
„ Royaume d'Eſpagne, prêteroit l'o-
„ reille à de meilleurs conſeils, & fai-
„ ſant de plus ſerieuſes réflexions ſur ce
„ qui pouvoit ſuivre de ſon opiniâtreté
„ à ſoûtenir ſes premiers deſſeins, quel-
„ ques moyens qu'il crût avoir en
„ main pour les executer, il écoute-
„ roit les propoſitions fort raiſonnables
„ qu'on lui faiſoit pour ſortir de toute
„ ſorte d'affaires.

Il y avoit peu de perſonnes qui ne crûſſent, comme on a dit, que le Duc de Savoye Roi de Sicile étoit d'accord avec le Roi Philippe, particulierement depuis qu'on diſoit que par le projet de paix propoſé par les Puiſſances Alliées, il devoit céder la Sicile à l'Empereur, & ſe contenter du Royaume de Sardaigne, ce qu'on ne croyoit point devoir être de ſon goût. Il n'avoit d'ailleurs point de paix avec l'Empereur, & on jugeoit qu'en entrant en guerre avec l'Eſpagne contre lui, il eſperoit de pouſſer

pouſſer les choſes à une paix, où il trouveroit ſon accommodement & ſon repos & de plus grands avantages pour ſa couronne. On avoit vû qu'il avoit fait venir ſa flotte de Sicile à Nice, & l'on croyoit que c'étoit pour embarquer une partie de la Flotte Eſpagnole, à qui elle s'uniroit; Et les partiſans du Roi Philippe publioient hautement que le Duc d'un côté & le Roi de l'autre alloient faire une double guerre à l'Empereur avec les troupes des deux Nations, l'une au Duché de Milan, & l'autre au Royaume de Naples. 1718.

On ne ſauroit dire ſi la crainte de voir l'Empereur en état de ſoutenir l'une & l'autre guerre avec plus de forces qu'il n'en falloit pour repouſſer ces deux ennemis, en ſuite des avantages remportés en Hongrie par ſes armes, qui avoient reduit le Sultan à demander la paix, ce qui le mettoit en état d'envoyer autant de troupes qu'il voudroit en Italie, ou ſi les avis qu'il recevoit de l'Abbé del Maro ſon Miniſtre à Madrid, qui croyoit avoir penetré les mauvaiſes intentions du Cardinal à l'égard de S. M. Sicilienne, diſpoſerent le Duc à rechercher un accommode-

1718. ment particulier avec la Cour de Vienne. Ce qui eſt ſûr eſt qu'il y eut des Miniſtres Piemontois à Vienne, qui à la verité n'y faiſoient aucune figure publique, mais qui cherchoient d'entamer quelque Negotiation de Paix. La choſe n'étoit pas facile, car de venir de gré à gré à un accommodement, qui eut couté à l'Empereur de nouveaux démembremens du Duché de Milan, le Duc de Savoye s'étant fait connoitre pendant les deux dernieres guerres pour un Prince extrêmement attentif à ſes interêts, & qui ne concluoit aucun Traité ſans y trouver des avantages conſiderables, il n'y avoit pas trop d'apparence que la Cour de Vienne y montrât de grandes diſpoſitions. Elle avoit de puiſſants moyens de faire la guerre en Lombardie avec ſuccès par l'envoi de troupes Allemandes, qui lui couteroient peu, en quelque nombre qu'elles fuſſent; les contributions qu'il tireroit des Princes d'Italie ſuffiſant à les maintenir; au lieu que le Duc ſe déclarant lui-même l'aggreſſeur, l'Empereur avoit lieu d'eſperer de retirer de ſes mains les places du Duché de Milan que l'Empereur Leopold

poldelui avoit accordé pour l'attacher à ſes interêts pendant la derniere guerre, & dont la Cour de Vienne ſe plaignoit qu'il n'eût pas accompli la condition, s'étant détaché de cette alliance, avant que l'Empereur fît ſa paix particuliere. 1718.

Ces Traités, que peut-être le Roi de Sicile croyoit pouvoir être ſecrets, ayant été connus par la Cour de Madrid, ou peut-être, comme croyoient quelques autres, celle-ci en ayant eû part & y ayant connivé dans la vûe d'endormir l'Empereur ſur les ſoins de pourvoir à la ſûreté du Duché de Milan, & de l'attaquer enſuite avec plus d'avantage, lors que les deux Rois d'accord jugeroient à propos de les finir, & d'agir hoſtilement, la Flotte Eſpagnole qu'on croyoit aller faire ſa deſcente dans le Royaume de Naples, tomba à l'impourvû ſur la Sicile, & developpa aux yeux de l'Europe le myſtere du Conſeil, ſuivant lequel le Cardinal Alberoni regloit ſa conduite. Cette Flotte avec la plus grande partie de l'appareil qu'on a decrit partit enfin de Barcelone le 18. de Juin, avec trois Ordres cachetés du Miniſtre, qui ne de-

1718. devoient être ouverts pour ſavoir la deſtination des forces Royales qu'à differentes hauteurs ou lieux en mer, où l'on commandoit au Général d'aller. Le Rendés-vous ou premier arrêt étoit en Sardaigne, où la Flotte devoit embarquer quelques troupes qui y avoient déja été envoyées par avance, ou y étoient reſtées dès l'année derniere. On veut que le Général Marquis de Lede, avoit pour premiere commiſſion de ranger les côtes de la République de Genes, & de mettre à terre, comme il fit, quelques troupes au port de la Specie, qui eſt au couchant de cet Etat; ces troupes devoient prendre langue du Camp des Piemontois, & en quel nombre étoient les milices qui le compoſoient, qu'ils ne trouverent être que de 1500. hommes au lieu de 20000. que le Roi de Sicile avoit promis pour agir de concert avec celles d'Eſpagne contre l'Empereur dans le Duché de Milan. Ceci prouveroit ce qu'on a dit être l'opinion commune que le Duc de Savoye étoit véritablement de concert avec le Roi Philippe, & intentionné de faire la guerre avec lui contre l'Empereur. Quoi qu'il ſoit de

cette

cette alliance, qui étoit au moins celle, qui fut compriſe dans les conditions de l'Inveſtiture de la Sicile, qu'avoit reçu le Duc, du Roi Philippe, l'an 1714. le Général Eſpagnol ſans témoigner d'autre mécontentement remit en mer, & étant à la hauteur, qui lui avoit été marquée, & dont la route paroiſſoit acheminer vers les Côtes de Naples, il fit faire une manœuvre, qui le porta à celles de Sicile, & pas loin de la rade de Trapani. 1718.

La Flotte ayant côtoyé quelque temps arriva à la vûe de Palerme, & y debarqua le 12. de Juillet quelques regiments, principalement de Cavalerie, & avec la plus grande partie de l'Infanterie elle fit voile vers Palerme, où la Cavalerie s'achemina par terre: Le Comte Maffei Viceroi pour S. A. R. s'apercevant du peu de diſpoſition que montroient les Magiſtrais à ſe défendre après avoir laiſſé environ 400. hommes dans le Château, ſortit de la Ville avec le reſte des troupes reglées, qui y étoient, & ſe retira à Meſſine. Le Marquis de Lede Général des troupes du Roi Philippe s'étant préſenté au port, les portes de la Ville de Palerme, lui

1718. lui furent immediatement ouvertes, & il reçut les ſoumiſſions du Senat ſans la moindre oppoſition, & même, à ce qu'on veut, avec les applaudiſſements du Peuple, tant la partie étoit bien liée, & les choſes préparées à cela. Le Marquis s'étant déclaré Viceroi de la part du Roi Philippe, & le bruit de l'arrivée des Eſpagnols en Sicile avec des forces, qui avoient fait fuir le Viceroi Savoyard, s'étant répandu par tout, ce ne fut pas merveille que la multitude qui court toûjours aveuglément après la nouveauté, ſe laiſſât prendre aux premieres apparences, qu'elle fit fête aux Eſpagnols, & que dans ces commenemens ceux-ci publiaſſent que tout le Royaume s'étoit déclaré pour le Roi Philippe, & que ſes troupes en avoient pris poſſeſſion. Les choſes cependant n'allerent pas alors ſi loin, & le Marquis qui devoit achever cette conquête conduiſit doucement ſes troupes devant Meſſine, autre Capitale, & Ville de plus grande défenſe que Palerme, la Cavalerie s'y rendant par terre & les Vaiſſeaux y tranſportant l'Infanterie. Il y a à Meſſine comme à Palerme un Château, ce dernier n'ayant

fait

fait aucune reſiſtance, parce qu'à peine y avoit-il 400. hommes, il fallut faire un ſiége dans les formes du premier, qui fut défendu non ſeulement par les Soldats du Duc, mais par des troupes étrangeres qui y entrerent à l'occaſion qu'on va dire. 1718.

Quelque prévention, où l'on fût, que le Roi de Sicile s'entendoit avec le Roi Philippe, & qu'ils uniroient leurs armes contre l'Empereur; cependant la deſtination des armes Eſpagnoles fit juger le contraire à tous ceux qui ne purent ſe perſuader que le Cardinal Alberoni paſſât de l'alliance à l'offenſe ſans aucun motif, & qu'il falloit qu'il eût des raiſons particulieres de le faire. Ce qui eſt ſûr, eſt que le Duc de Savoye, dont les Miniſtres étoient à Vienne, ſe voyant attaqué & traité hoſtilement ne balança pas à ſe mettre en défenſe, & préferant de ceder lâchement la Sicile, comme apparemment on dût lui en faire des propoſitions, afin de l'arrêter par la crainte de plus grandes pertes, il recourut enfin publiquement à l'Empereur & aux Rois de France & de la Grande Bretagne comme garants de la neutralité d'Italie, & en-

1718. envoya en toutes ces Cours faire des plaintes de l'invaſion de ſon Royaume de Sicile. L'Empereur étoit celui, ſur qui il pouvoit le plus fonder, parce qu'il s'intereſſeroit à la conſervation du Royaume de Naples, que les Eſpagnols ne diſſimuloient point de vouloir attaquer, puis qu'ils publioient de vouloir réunir à l'Eſpagne tous les Etats qui en avoient compoſé la Monarchie. Le Roi de Sicile lui envoya alors ſes plus conſiderables Miniſtres pour l'engager à ſa défenſe, mais comme l'Empereur prétendoit que la Sicile lui appartînt auſſi bien que le Royaume de Naples, dont il étoit déja en poſſeſſion, la negotiation après quelques difficultés parut conclue par une ceſſion que fit le Duc à S. M. I. de ſes droits ſur le Sicile, moyennant une compenſation, qu'on lui donneroit, ou dans le Milanois, ou ailleurs. Enſuite de cette convention & d'une alliance offenſive & défenſive, l'Empereur fit paſſer des Troupes en Sicile, par le moyen des Vaiſſeaux Anglois, qui continuoient leur ſéjour avec l'Amiral Bing, dans les ports du Royaume de Naples, ou ce Chef de la Flot-

te

te Angloiſe ſe tenoit après l'avantage remporte ſur celle d'Eſpagne, qu'on va décrire. On a dit que cet Amiral envoyé dans la Mediterranée après que la Cour d'Eſpagne eut refuſé toute ſorte d'accommodement, fut auſſi-tôt dans les mers de Sicile que la Flote Eſpagnole. Celle-ci aſſiegeoit la Citadelle de Meſſine, & le ſiége ſe faiſoit par terre & par mer. Le Marquis de Lede avoit trouvé les mêmes diſpoſitions dans les Magiſtrats de la Ville de Meſſine, que dans ceux de Palerme, c'eſt-à-dire qu'on l'y avoit reçu ſans aucune oppoſition: Mais la Citadelle fit une plus longue reſiſtance, particulierement dès que quelques Trompes Imperiales y eurent été reçues, de même que dans le château de S. Sauveur, qui n'eſt qu'à une petite diſtance de cette Citadelle. Ce ſiége commencé le 24. Juillet continuoit, lorſque le 10. Août l'Amiral Bing, qui cherchoit les Eſpagnols, les rencontra dans le port de Meſſine. Cet Amiral avoit 21. Vaiſſeaux de ligne, à la vûe deſquels la Flotte Eſpagnole prit le large, & en ſe retirant, ſe partagea en deux Eſcadres, dont une s'approcha des côtes de la partie Orientale de 1718.

Si-

1718. Sicile. L'Amiral détacha ſept de ſes Vaiſſeaux pour joindre celle-ci, & ce fut à l'aproche de ceux-ci, qui ne commettoient encore aucune hoſtilité qu'un Vaiſſeau Eſpagnol déchargea ſa bordée, & commença l'attaque. Cette déclaration ennemie fut ſoutenue par les Anglois, qui ne donnerent pas lieu aux Eſpagnols de ſe louër du ſuccès de leur entrepriſe. L'Amiral Bing continuoit à ſuivre le gros de la Flotte Eſpagnole, qui ayant des Galeres eut par-là le moyen de remorquer ſes plus gros Vaiſſeaux, de gagner chemin & d'échapper aux Anglois, qui faute de vent ne pouvoient les atteindre. Ceux-ci cependant ayant fait avancer quatre de leurs Vaiſſeaux, qui étoient les meilleurs voiliers, joignirent enfin les Eſpagnols à la hauteur de Syracuſe ; Et ce fut la où ſe frapperent les grands coups, dès que ceux-ci eurent encore commencé comme leurs autres Camarades à tirer les premiers. Le ſuccès du combat ne fut pas plus avantageux ici qu'il l'avoit été au premier détachement. Des Eſpagnols il y eut onze Vaiſſeaux de pris, & ſix de brulés; & le reſte au nombre de quinze Vaiſſeaux ou Galeres

leres échappa, les uns à Malte, & quelques-uns même juſqu'à Corfou. 1718.
Les Vaiſſeaux pris furent conduits quelque temps après à Mayorque, l'Amiral Bing étant demeuré dans le port de Regio en Calabre pour porter des milices Allemandes que l'Empereur deſtinoit de faire paſſer en Sicile. Il y en tranſporta en effet quelques milliers, mais non pas en nombre proportionné à y faire des conquêtes, ſix mille autres Allemans, que l'Empereur, pour complaire au Pape qui le conjura d'en épargner le paſſage par l'Etat Eccleſiaſtique, avoit fait embarquer à Génes, ayant été diſperſés par une groſſe tempête, qui écarta les Vaiſſeaux de tranſport en pluſieurs endroits, & les fit arriver tard & à pluſieurs repriſes en ce Royaume. Les Eſpagnols y faiſoient le ſiége de Melazzo avec toutes leurs meilleures troupes. La Garniſon de la Place étoit compoſée de Piemontois & d'Allemans, les diſpoſitions du Duc Roi de Sicile ayant été apportées à Naples par un Officier Piemontois qui paſſa avec le Général Caraffa, en cette Iſle, où les Imperiaux furent reçus & admis à la défenſe commune des lieux

1718. lieux qui reſtoient encore au Duc. Une partie des Imperiaux entra dans la place pour en accroître les défenſeurs, & ceux-ci deſireux de ſe ſignaler dans cette défenſe firent le 15. d'Octobre une ſortie ſi vigoureuſe ſur les aſſiegeants qu'ils les pouſſerent hors de leur retranchements & ſe ſaiſirent d'une partie de leur Canon. Mais les Eſpagnols ayant été renforcés à propos par l'arrivée de nouvelles troupes, ils reprirent cœur & repouſſerent à leur tour ceux qui les avoient pouſſés, & les obligerent à ſe retirer dans leur camp ſitué hors des murs, mais ſous le Canon de la Fortereſſe. L'action fut vive & ſanglante, les troupes qui étoient nombreuſes de part & d'autre, ayant toutes combattu en cette occaſion. On veut que le Général Caraffa, qui commandoit les Imperiaux, ait negligé les devoirs de ſa charge d'empêcher les Soldats de butiner, & de s'amuſer en des choſes inutiles, avant la fin de l'action; ce qui fut cauſe que les Eſpagnols renforcés de nouvelles troupes les ſurprirent, & les repouſſerent, la confuſion où ils étoient les ayant empêché de ſe rallier aſſez promptement, juſques

ſous

ſous le Canon de la Place, qui contribua beaucoup à leur ſûreté & à diminuer leur perte. Auſſi ce General fut-il ſuſpendu de l'exercice de ſa charge. Il y eut de la mortalité & des priſonniers faits de part & d'autre, & les Eſpagnols ne manquerent pas de diminuer leur perte par une belle & ample relation qu'ils donnerent de cette action, dont les premiers Avis avoient donné quaſi toute la Gloire aux Imperiaux. Ce qui eſt ſûr eſt que les Eſpagnols continuerent le ſiége, & les Imperiaux la défenſe encore pluſieurs mois. 1718.

L'action de l'Admiral Bing approuvée par le Roi George, ayant declaré la Nation Angloiſe Ennemie des Eſpagnols, le Cardinal Alberoni qui avoit juſque là ménagé les Anglois & ne les avoit pas traitté à la rigueur, leur laiſſant encore la liberté de leur commerce en Eſpagne, fit alors arrêter tous les effets de ceux, qui n'avoient pas pourvû a leur ſûreté. Il écrivit enſuite vers la fin de Septembre au Marquis de Monteleon, Ambaſſadeur du Roi Philippe à Londres une longue Lettre, où il exaggera les ſujets de me-

1718. contentement, qu'il prétend qu'ait donné l'Amiral par ſa conduite au Roi & à la Nation Eſpagnole, & conclut par un ordre au Marquis de quitter l'Angleterre. Comme les Eſpagnols aiment les grands mots & les expreſſions hardies, le Cardinal affecta de parler dans ce ſtile, apparemment pour faire plaiſir à la Nation & l'animer puiſſamment à la continuation de la guerre. Il accuſa ſans façon tout le Miniſtere Anglois de *mauvaiſe foi*, & *l'action* de l'Amiral *d'indigne* & de *laïde*, qui veut dire Infame, comme d'*Infractions ſcandaleuſes* ce que firent les Imperiaux en evacuant la Catalogne. Tout cela parce qu'il veut bien ſuppoſer que les Anglois n'avoient, ou ne devoient prendre d'autre part dans la querelle du Roi Philippe avec l'Empereur que celle de *Mediateurs*, auquel effet ils avoient fait propoſer un projet de Paix par le Comte de Stanhope: que la Neutralité d'Italie étoit expirée, parce qu'elle ne devoit durer que juſqu'à la Paix de l'Empereur avec le Roi de France, & que quand même elle auroit ſubſiſté les Garants n'avoient droit de faire agir que leurs bons offices & non pas la force

ce des Armes. Qu'ainſi l'Amiral Bing avoit abuſé de la ſûreté & de la confiance, dans laquelle vivoient les Généraux de la Flotte Eſpagnole, d'autant plus que même avant la bataille l'Amiral avoit envoyé conferer à Meſſine avec ces Généraux, & les aſſûrer qu'ils ne commettroit aucune hoſtilité. Qu'ainſi ſans aucun *motif*, *neceſſité* ou *prétexte* il avoit trahi ſon titre de Mediateur pour profiter des groſſes ſommes, qu'on lui avoit fait toucher pour commettre un ſi noir attentat. 1718.

Ce ſont les raiſons qu'apportoit le Cardinal pour ſe plaindre de l'Amiral & de la Nation Angloiſe, & il diſſimuloit ſagement que le Roi de la Grande Bretagne, & l'Amiral même, en offrant la paix y mettoient la condition de ſuſpendre toute ſorte d'hoſtilités, & que le refus de cette ſuſpenſion les mettoit en droit d'exercer la Garantie, dont la Nation Angloiſe s'étoit chargée au Traité d'Utrecht, & qui n'étoit point finie par la Paix entre l'Empereur & le Roi de France, qui n'a aucune relation à la querelle de la ſucceſſion d'Eſpagne, & qui devoit durer ſelon la teneur expreſſe du Traité par-

1718. particulier pour l'Evacuation de la Catalogne, juſqu'à ce que l'Empereur & le Roi Philippe ſeroient pacifiés. La concluſion de la Lettre du Cardinal étoit pleine de ſentiments très-religieux & très-dignes des réflexions de tout Prince Chrétien, ſavoir que *les ſuccès des armes ſont journaliers: que la felicité humaine eſt expoſée à beaucoup d'accidents, & de revolutions, & que Dieu protege les cauſes juſtes.* Le Cardinal donnoit ces grandes verités à conſiderer au Roi George, & il le faiſoit en même temps *ſouvenir de la perilleuſe ſituation de ſon regne, & des derniers troubles de l'Angleterre*, qu'on diſoit aſſez ouvertement lui avoir été ſuſcités par le Cardinal même, en ſorte que le Roi pouvoit prendre les dangers, dont on le faiſoit ſouvenir, pour des menaces de l'y faire retomber de nouveau.

Quoi que la Lettre du Cardinal portât un ordre à l'Ambaſſadeur de ſortir de Londres, dès qu'il l'auroit reçu, on ne vît pas néanmoins qu'il ſe hâtât de partir, ni de prendre ſon audience de Congé, peut-être dans la penſée de voir l'effet que pourroit faire la Lettre de ſon Eminence, qu'il rendit auſſi-tôt publi-

publique, & mit dans les mains de tout le monde. Il eſt certain qu'il y a un nombreux parti en Angleterre, qui n'approuvant point l'élevation du Roi George, & prevenu pour le Prétendant, ſe montre diſpoſé à deſaprouver tout ce qui ſe fait par le Conſeil ou l'autorité du Roi. Mais comme le nombre de ces Partiſans n'eſt pas le plus grand, & que ceux qui ſont à la tête des affaires & dans les principaux emploix ne ſont pas dans les mêmes ſentiments, la déclaration des autres dans les diverſes rencontres, où ils s'oppoſent inutilement aux propoſitions du Roi, leur fait plus de tort qu'au Roi même, qui juſqu'à préſent jouït d'un aſcendant aſſez grand dans l'eſprit de la Nation en général pour pouvoir ſe promettre un regne paiſible & tranquille. 1718.

Le Marquis de Monteleon ayant enfin paſſé de Londres à la Haye s'y joignit au Marquis Beretti-Landi, Ambaſſadeur d'Eſpagne auprès des Etats Généraux, pour recommander & faire valoir une autre Lettre du même Cardinal Alberoni, à ce dernier, par laquelle il lui ordonnoit de bien repré-

1718. ſenter aux Etats les raiſons qui les devoient éloigner d'entrer dans l'alliance, dont on a déja parlé entre S. M. Imp. la France & la Grande Bretagne pour maintenir la tranquillité de l'Europe, & obliger au repos & à la Paix ceux qui y avoient recommencé la guerre. Quoi que la voix publique fut déja que les Hollandois étoient diſpoſés à concourir à cette vûe, ils ne s'étoient pas cependant encore déclarés, ſoit parce que cet engagement demandant le Concours de toutes les Provinces il falloit du temps pour le faire agréer de toutes, ſoit que ces Meſſieurs eſperaſſent qu'en menaçant ſeulement ſans ſe déclarer ils arriveroient au même but, & conſerveroient une amitié plus entiere avec le Roi & la Nation Eſpagnole.

La Lettre du Cardinal que l'Ambaſſadeur Marquis Beretti avoit ordre de communiquer aux Etats, quoi qu'elle ne fut adreſſé qu'à lui-même, contenoit que le „ Roi Philippe avoit ap„ pris qu'on s'efforçoit de perſuader „ aux Etats Généraux des Provinces„ Unies d'entrer dans la Quadruple Al„ liance, à quoi on vouloit lui faire croire

„ re qu'ils étoient disposés, mais qu'il 1718.
„ n'y prêtoit pas de foi, considerant
„ que les Regles de leur Gouverne-
„ ment étoient de cultiver la paix, &
„ qu'ils n'avoient aucun motif parti-
„ culier, qui les obligeât d'y entrer.
„ Que leur interêt étoit de demeurer
„ neutres en cette conjoncture, ne pou-
„ vant manquer par là d'être pris pour
„ Mediateurs dans les Traités qu'il
„ faudroit enfin conclurre, lors qu'on
„ seroit convenu d'un accommode-
„ ment : Que la guerre qu'on alloit fai-
„ re à l'Espagne, n'ayant d'autre but que
„ d'aggrandir l'Archiduc, ils en seroient
„ les premiers Esclaves : Et concluoit
„ que le Roi Philippe auroit une joye
„ particuliere de voir un Ministre des
„ Etats, avec qui il pût conferer
„ des moyens d'étreindre toûjours
„ plus fort les nœuds de l'ancienne
„ amitié.

Cette Lettre, comme on voit, étoit écrite d'un Stile bien plus doux que celle qu'on avoit fait pour être montrée aux Anglois : la raison en étoit aussi plus forte. L'Espagne pouvoit se promettre de soutenir avec bien plus d'avantage la guerre, si elle y étoit obli-

1718. gée, les Hollandois demeurant neutres & pouvant leur fournir indirectement beaucoup de ſecours pour cela, que s'ils ſe déclaroient ennemis. Et ceux-ci pouvoient conſiderer, en la faiſant, la paix beaucoup plus prochaine, paroiſſant comme impoſſible que l'Eſpagne faſſe tête à tant d'ennemis qui ſe déclareroient, ou étoient déja déclarés contre elle, & qu'ainſi elle ſeroit obligée à donner les mains à la Paix.

Peut-être doit on attribuer le grand pouvoir que le Cardinal Alberoni s'attribuoit dans la conduite des affaires de la Monarchie au dedans, & au dehors, aux indiſpoſitions & maladies frequentes, dont le Roi étoit attaqué, & qui l'empêchoient de voir & d'examiner par ſoi-même beaucoup de choſes, qui méritoient bien cette attention. Dès le mois de Juillet le Roi Philippe ſe trouva allitté d'une maladie, qui conſiſtant en un épuiſement de forces, qui faiſoit ſuccomber la nature, donnoit toûjours nouveau lieu de craindre, qu'enfin il ne manquât entierement. On a touché ailleurs ce qu'on diſoit être la cauſe de ces frequentes

quentes rechûtes, & ce qui donne lieu de craindre qu'enfin le temperament épuiſé ne cede, non pas à la violence d'un mal trop fort, mais à l'impoſſibilité de rétablir ſa foibleſſe ; D'autant plus que le remede ordinaire dans ces ſortes de maladies étant de forts & de vigoureux reſtaurants, ceux-ci peuvent auſſi bien contribuer à la ruine du corps & à l'épuiſement des forces qu'au rétabliſſement, qu'on cherche par leur moyen. Pour le coup l'uſage du *Quinquina* ſoulagea le Roi Philippe ; & ce fut après ce rétabliſſement que le Cardinal Alberoni fit aſſembler autour du Lit de S. M. un Conſeil rêtraint & ſecret, où ſe trouverent ſeulement la Reine, le Prince de la Mirandole, le Cardinal lui-même & ſon Secretaire. Il y a toute apparence que la Flotte ayant alors fait voile de Barcelone vers l'Italie, & le brüit s'étant répandu que le Roi George ſe diſpoſoit d'envoyer & de faire agir une Eſcadre dans la Mediterranée, le Cardinal crût qu'il étoit neceſſaire d'informer pleinement le Roi du motif de ſes reſolutions, & des moyens qu'il tenoit prêts pour ſurmonter les obſtacles, qui ſe pourroient op- 1718.

1718. poſer à leur execution. Il n'eſt pas trop ſûr de croire que ce Miniſtre communiquât au Roi, ni à ce Conſeil tous les projets qu'il avoit formé, & qu'il alloit alors acheminant, comme ſa correſpondance avec la Porte, & la conſpiration contre le Regent de France. Les Rois ſont aſſez ſouvent les derniers à ſavoir ce qui ſe trame ſous leur nom, & les Grands Miniſtres, c'eſt-à-dire ceux du premier Ordre, forment ſouvent des entrepriſes, dont ils n'informent leurs Maîtres qu'après l'execution, qui les juſtifie ſuffiſamment, ſi elle eſt heureuſe, autrement, on ne laiſſe pas de l'expliquer à l'avantage de celui qui l'avoit formé, & qui en ſait détourner les mauvaiſes ſuites.

L'Amiral Bing ayant envoyé, à ſon entrée dans la Mer Mediterranée, un de ſes Officiers à la Cour d'Eſpagne pour faire ſavoir au Roi Philippe le ſujet de ſa venue, & la deſtination de l'Eſcadre dont il avoit le commandement, choſe dont le Comte Stanhope, l'avoit déja pluſieurs fois informé, le Cardinal lui fit répondre en peu de paroles qu'il *pouvoit executer les ordres qu'il avoit*, & qu'on n'avoit point d'autre

d'autre réponſe à lui faire. Ce refus fut ſuivi de la bataille, dont on a parlé, & tout le remede que le Cardinal pût apporter au malheur de la défaite de ſa flotte fut d'en diminuer la perte par des Rélations, qu'il fit publier en Eſpagne, qui diminuoient beaucoup cette perte, & par l'eſperance, qu'on donna à la Nation de l'en relever bientôt par le rétabliſſement de la Flotte battue, auquel on continuoit de travailler dans tous les Ports du Royaume. 1718.

La Cour de Madrid ſe trouvoit encore embaraſſée d'une autre affaire, dans laquelle le Cardinal Alberoni agit avec la même vigueur, & encore plus de ſuccès. Quoi qu'on ne parlat point publiquement de la revocation, qu'avoit fait le Pape de l'Indult accordé pour obliger le Clergé d'Eſpagne à fournir au Roi ce qu'on apelle en ce païs-là *les Millions*, dont on a parlé ailleurs, à cauſe que ces ſommes accordées pour faire la guerre aux Infideles, étoient employées à des uſages tout-à-fait differens, cependant comme tout le monde en étoit informé d'ailleurs, & que la Cour de Rome avoit pris ſoin elle-même d'en avertir quelque Prélats

1718. du Royaume, ceux-ci & d'autres encore ayant refuſé de payer leur quote-part, le Roi fit non ſeulement interdire tout commerce public de ſon Clergé avec la Cour de Rome, mais obligea tous les Prélats, à qui pourroient être adreſſées des Lettres particulieres du Pape, ou des Cardinaux Miniſtres de S. S. d'envoyer ces Lettres fermées, & ſans les ouvrir à la Cour, & de s'abſtenir de toute correſpondance avec eux. Le Nonce eût ordre de ſortir de Madrid, & le Cardinal Aquaviva, celui de faire ſortir de Rome tous les Eſpagnols, excepté les Prêtres attachés au ſervice des Egliſes de S. Jacques & de Montſerrat, qui appartiennent a la Nation Eſpagnole.

On entendit encore cette même année le ſoulevement de quelques Provinces, qui ne pouvoient ſe ſoumettre aux nouveaux reglemens, qui établiſſoient des Doüanes dans les ports & places frontieres du Royaume, où il n'y en avoit point eû juſqu'alors. Les Biſcayens comme les plus reſolus furent les premiers à lever l'étentard, & à s'oppoſer à main armée au nouvel établiſſement. Les Navarrois les ſuivirent, &

& les Peuples du Royaume d'Arragon, disposés d'en faire autant envoyerent 1718.
proteſter qu'ils oppoſeroient la force à la force, ſi on les vouloit contraindre. Comme les choſes ne pouvoient pas demeurer en cet état, & que la diſſimulation pouvoit affoiblir le crédit du Gouvernement, le Cardinal Alberoni fit marcher, dix mille homme de troupes reglées contre les Biſcayens, qui avoient parlé les premiers, reſolu de vuider la querelle à main forte, s'ils s'obſtinoient à ſoutenir leur premier ſoulevement. Les émotions populaires n'ont guerre de redoutable que le premier feu, qui étant une fois evaporé, les choſes retournent facilement à leur premier repos. Le défaut de Chef capable de regler & de conduire la revolte la fit diſparoître. Et les Doüanes reſterent, établies ſans autre crainte que celle d'un nouveau ſoulevement, ſi ces Peuples naturellement fiers viennent à ſe réveiller à quelque nouvelle occaſion. Comme les Arragonois n'avoient paſſé que juſqu'aux menaces d'oppoſer la force à la force, ſi on prétendoit relever les bureaux qu'ils avoient abbatus, le Cardinal jugea à propos de differer leur

1718 châtiment à une meilleure occaſion, & comme ils n'avoient point mis de troupes en campagne, il n'en envoya auſſi aucune contre eux. Il fit bien chaſſer de Barcelonne diverſes perſonnes de qualité, qui voyant ces diſpoſitions à une revolte générale parloient deja avec trop de liberté du Gouvernement.

On ne peut ceſſer de parler de l'Invaſion de la Sicile faite cette année par les armes Eſpagnoles, ſans rapporter un fait tout-à-fait ſingulier, qui embaraſſe terriblement ceux qui jugent de la bonne foi des Princes ſur leurs obligations. Dès que Monſ. le Cardinal Alberoni eut nouvelle que la Flotte Eſpagnole étoit arrivée en Sicile & que la premiere Ville de Palerme s'étoit rendue avec eſperance que tout le Royaume ſuivroit ſon exemple, il fit écrire le 25. Juin par le Secretaire d'Etat Don Michel Fernandes Durand au Marquis de Caſtel-Major Ambaſſadeur du Roi Philippe à Turin „ de re-
„ preſenter & aſſûrer S. M. Sicilienne
„ que le deſſein pris de faire paſſer l'ar-
„ mée d'Eſpagne en cette Iſle ne
„ provenoit d'aucun ſujet, que
„ S. M. C.

„ S. M. C. eut jamais eû, ou penſé de
„ manquer à la bonne foi, & au trait- 1718.
„ té de la Ceſſion de ce Royaume,
„ mais qu'elle y avoit été ſeulement
„ portée & obligée par l'aſſûrance cer-
„ taine & manifeſte qu'elle avoit, que
„ l'on avoit formé le deſſein & pris
„ les meſures pour, ſans le moindre
„ fondement de raiſon, & de Juſtice,
„ dépouiller S. M. Sicilienne de ce
„ Royaume, affin de le remettre entre
„ les mains de l'Archiduc & augmen-
„ ter par là ſa trop grande puiſſance, ſi
„ préjudiciable & ſi fatale à l'Europe, à
„ la liberté de l'Italie, & au bien pu-
„ blic: qu'un Projet ſi extraordinaire &
„ ſi pernitieux à toute l'Europe.... &
„ la juſte & indiſpenſable neceſſité, qui
„ obligeoit le Roi Philippe de s'op-
„ poſer à l'aggrandiſſement de ſon en-
„ nemi; ſachant d'ailleurs que S. M. S.
„ n'étoit pas en état de réſiſter à la
„ violence des Puiſſances Mediatrices,
„ leſquelles conjointement avec l'Ar-
„ chiduc vouloient la dépoüiller de ce
„ Royaume, étoient les motifs puiſ-
„ ſants & inconteſtables qui avoient
„ porté S. M. C. à diriger ſes armes en
„ Sicile, proteſtant de n'avoir jamais

„ eû

1718. „ eû la moindre intention d'offenſer
„ S. M. Sicilienne : Que le Roi Ca-
„ tholique étoit convaincu que la réa-
„ lité de ces expreſſions perſuaderoit
„ ce Souverain des ſolides raiſons &
„ des motifs preſſants, qu'il avoit eû
„ de prendre une telle réſolution, &
„ qu'il s'aſſûroit que nonobſtant ce qui
„ venoit d'arriver S. M. Sicilienne cul-
„ tiveroit la bonne harmonie & cor-
„ reſpondance avec l'Eſpagne, &
„ qu'il lui en reviendroit de ſignalés &
„ de glorieux avantages, & que le Roi
„ Catholique concourroit toûjours
„ avec ſa grandeur d'ame, de ſes forces
„ & de ſes moyens à ſolliciter les ſatis-
„ factions de S. M. Sicilienne & à au-
„ gmenter le nœud d'amitié, d'interêt
„ & de parentage, qui établiſſoient &
„ devoient conſerver la plus parfaite
„ union entre les deux Cours & les
„ deux Nations.

Mais ſi le le Marquis de Villa-Major avoit ordre de parler de cette maniere à Turin, le Marquis Beretti-Landi en avoit de tourner la choſe d'une autre maniere à la Haye, où en donnant part aux Etats Généraux de l'entrepriſe, qu'avoit fait la Flotte d'Eſpagne ſur la

Si-

Sicile, il tira tous les motifs de cette expedition des fautes bien grandes, qu'avoit fait le Roi de Sicile contre le Roi & la Nation Eſpagnole, qu'il avoit abandonné contre ſon devoir de Vaſſal pour concerter avec la Cour de Vienne les moyens de leur faire de plus grands dommages. Ce fut en effet cette recherche que le Roi de Sicile faiſoit, quoi qu'encore ſecrettement de renoüer la premiere amitié & Correſpondance avec S. M. Imperiale, à laquelle le monde attribua la réſolution du Roi Philippe, d'envahir la Sicile, & elle ſembloit en effet une cauſe aſſez juſte de cette rupture. Cependant on publia un Ecrit de la part du Roi de Sicile qui prétendoit de le juſtifier de ce recours ou retour à l'Empereur par des raiſons qui ne paroiſſent pas mépriſables. Les raiſons ſont celles-ci. „ Que „ ſi le Roi de Sicile avoit eû quelque „ intention de nuire aux interêts du „ Roi Philippe il ne ſe ſeroit pas en„ gagé en une entrepriſe ſemblable, „ ſans prendre quelque précaution con„ tre ce que lui en pouvoit arriver: or „ il étoit conſtant que ſe confiant „ à la foi ſacrée & publique du Traité „ d'Ut- 1718.

1718. „ d'Utrecht & à la neutralité d'Italie
„ établie par cette paix, il étoit de-
„ meuré desarmé, n'ayant en Sicile
„ que ses seules Troupes sans l'union
„ d'aucun Allié: qu'il n'avoit jusqu'a-
„ lors aucun Traité avec l'Empereur,
„ ni aucun concert avec les Puissances
„ Mediatrices, & aucun de ses Minis-
„ tres n'étoit autorisé pour accepter le
„ projet de Paix, qu'on avoit déja com-
„ mencé de rendre public: Qu'il étoit
„ d'ailleurs constant que le Roi de Si-
„ cile n'avoit donné aucun consente-
„ ment ni exprès ni implicite à l'é-
„ change projetté par les Mediateurs
„ du Royaume de Sicile contre celui
„ de Sardaigne, comme le texte mê-
„ me du Projet de Paix en faisoit foi,
„ lorsqu'il assûroit que le Roi Philippe
„ venant à l'accepter, on y feroit con-
„ sentir le Roi de Sicile, quelque dif-
„ ficulté qu'il y opposât; ce qui étant,
„ la conduite de celui-ci ne fournissoit
„ aucun prétexte de le dépouiller d'un
„ Etat, qu'il possedoit avec Justice:
„ Que la regularité de cette conduite
„ avoit été reconnue du Cardinal Al-
„ beroni lui-même, lors que sur les
„ premiers avis qu'il eut du projet de

„ Paix

„ Paix formé par les Mediateurs, & 1718.
„ de ce qui regardoit cet échange, il
„ avoit témoigné au Comte de Laſcaris,
„ Ambaſſadeur du Roi de Sicile à Ma-
„ drid, qu'il étoit très-content de tou-
„ tes les démarches de ce Prince &
„ qu'il ne lui imputoit aucune choſe; ce
„ qu'il avoit auſſi fait entendre au Prince
„ de Cellamare Ambaſſadeur du Roi
„ Philippe à Paris, ſelon le ſtile prati-
„ qué par les Miniſtres, afin qu'ils ſa-
„ chent de quelle maniere ils doivent
„ ſe comporter avec les autres. Que
„ nonobſtant la certitude, qu'avoit le
„ Cardinal Alberoni de l'innocence du
„ Roi de Sicile, à qui il rendoit ce
„ témoignage vers la fin de Mai, il n'a-
„ voit pas laiſſé pas d'Envoyer ſes ordres
„ aux Généraux de la Flotte Eſpagnole
„ qui étoient à Barcelone, de partir
„ & d'aller envahir la Sicile; Ce qui
„ ne peut-être attribué qu'à un deſſein
„ déliberé de tromper ce Prince, non-
„ obſtant qu'il n'en eut donné aucune
„ occaſion: Que n'ayant point donné
„ cette occaſion, le droit de reverſion,
„ que pourroit prétendre le Roi d'Eſ-
„ pagne ne l'autoriſoit point à ſe ſai-
„ ſir de la Sicile ſur le poſſeſſeur, qui

„ ne

1718. „ ne lui en avoit donné aucun motif,
„ qu'au contraire violant ſi publique-
„ ment les conditions du traité, cette
„ violation, par un effet reciproque,
„ devroit le priver lui-même de ſon
„ droit de jamais réunir la Sicile à ſa
„ Couronne.

„ Que ce que le Marquis Beretti,
„ nomme *Monſtruoſités extravagantes*,
„ ſavoir les Traités qu'il accuſoit le Roi
„ de Sicile d'avoir complotté avec
„ l'Empereur contre les interêts du Roi
„ Catholique, ne lui pouvoit-être ob-
„ jecté ſans condanner le Roi Philippe
„ lui-même, ou ſon Miniſtre le Car-
„ dinal Alberoni, puis qu'on ſavoit
„ qu'ils avoient voulu eux-mêmes,
„ traiter, & avoient fait à ſon inſçu
„ dès propoſitions, non ſeulement en
„ France & en Angleterre, mais enco-
„ re à la Cour Imperiale, de la quali-
„ té deſquelles il n'avoit pas lieu de ju-
„ ger favorablement, puiſqu'on ne lui
„ en avoit donné aucune part.

„ Qu'il falloit juger de la ſincerité de
„ la Cour d'Eſpagne, & du Cardinal
„ en particulier par les démarches an-
„ terieures que S. E. avoit faites pour
„ porter le Roi de Sicile à ceder ce

„ Royau-

„ Royaume premierement ſous pré- 1718.
„ texte de depôt, & enſuite à titre de
„ compenſation & d'échange d'autres
„ Etats. Qu'au commencement de
„ l'Hyver dernier 1717. On lui avoit
„ fait des inſinuations pour le porter
„ à une guerre offenſive contre l'Em-
„ pereur, lui donnant à entendre que
„ le Duc Regent de France ſeroit de
„ la partie, & qu'en ſuite les Etats
„ Généraux ſe declareroient, & en-
„ treroient dans le même concert. Que
„ le Roi de Sicile differant de répon-
„ dre à ſes Inſinuations, parce qu'il
„ ne pouvoit ſe perſuader, que ni le
„ Regent de France, ni les Etats Gé-
„ néraux, vouluſſent dans les Con-
„ jonctures d'alors allumer une nouvel-
„ le guerre dans l'Europe, le Cardi-
„ nal avoit enfin conſigné le 21. Mai
„ 1718. au Comte de Laſcaris une Let-
„ tre toute écrite de la main de S. E.
„ pour le Roi de Sicile, dans laquelle
„ il lui faiſoit nettement les propoſitions
„ ſuivantes, & y demandoit une ré-
„ ponſe préciſe.

„ I. Qu'il y auroit une ligue offenſive
„ entre les deux Roix pour le temps
„ que celui de Sicile ſouhaitteroit.

„ II. Que

1718. „ II. Que l'Eſpagne, après avoir „ conquis le Royaume de Naples, & „ pas plûtôt, donneroit & entretien- „ droit à ſes dépens pendant la guerre, „ qu'on feroit en Lombardie trois mil- „ le chevaux, & douze mille hommes „ de pied pour faire la conquête de „ l'Etat de Milan conjointement avec „ les troupes du Roi de Sicile, & s'o- „ bligeroit de plus d'entretenir ſa Flot- „ te dans les Mers d'Italie.

„ III. Que l'Eſpagne cederoit & „ remettroit au Roi de Sicile l'Etat de „ Milan.

„ IV. Qu'elle continueroit la guer- „ re juſqu'à ce que tout l'Etat de Mi- „ lan fût conquis, & pendant tout le „ temps que le Roi de Sicile vou- „ droit.

„ V. Qu'en attendant & par manie- „ re de dépôt le Roi de Sicile remet- „ troit le Royaume de Sicile entre les „ mains du Roi d'Eſpagne.

„ VI. Que lors que l'Etat de Milan „ ſeroit conquis & ſeroit cedé & remis „ au Roi de Sicile, le Royaume de Si- „ cile reſteroit, en proprieté au Roi „ d'Eſpagne,

„ On ajoûta, & on fit quelque temps

„ après

„ après l'offre au Roi de Sicile d'un 1718.
„ million d'écus pour lui donner les
„ moyens de faire des levées dans la
„ Suiſſe, & cependant on vouloit qu'il
„ envoyât dèslors ſes ordres en Sicile
„ pour qu'on y reçut, les troupes Eſ-
„ pagnoles, même avant la Concluſion
„ du Traité.

„ Que ce qu'il y avoit de particu-
„ lierement remarquable en ceci étoit
„ que ces Propoſitions furent faites au
„ Roi de Sicile après que l'ordre eût
„ été donné à la Flotte Eſpagnole d'al-
„ ler envahir ce Royaume; ce qui fait
„ voir que le Traité étoit captieux &
„ n'avoit en vûe que d'embarquer le
„ Roi en une guerre capable de le ruï-
„ ner, ſans lui faire obtenir ce qu'on
„ lui faiſoit eſperer, puis qu'il depen-
„ droit abſolument du Cardinal de
„ donner les aſſiſtances pour la con-
„ quête du Duché de Milan, qu'il
„ promettoit, & qu'il auroit auſſi fa-
„ cilement prétendu, quand même
„ la conquête en auroit été faite, de
„ réunir à la Monarchie Eſpagnole,
„ qu'il croioit avoir de juſtice à y réu-
„ nir le Royaume de Sicile; un hom-
„ me auſſi habile que le Cardinal ne

„ devant

1718. „ devant pas manquer de prétextes de
„ de le faire, puis qu'il ſavoit mettre
„ en œuvre des raiſons ſi differentes ſe-
„ lon les temps & les perſonnes pour
„ donner couleur à la même action.

On ne nie pas que le Roi de Sicile n'eût envoyé, dès avant la déclaration du Roi d'Eſpagne contre lui, des Miniſtres à la Cour de Vienne, mais on prétend qu'aucune alliance, qu'il pût avoir avec S. M. Catholique, ne lui ôtoit le droit de traiter de ſes interêts avec d'autres Souverains s'il en avoit, pourvû que cela ſe fit ſans préjudice des obligations de ſon traité avec l'Eſpagne: que le rétabliſſement du Roi de Sicile dans la premiere amitié & correſpondance avec S. M. Imperiale n'apportoit aucun deſavantage au Roi Philippe; au contraire pourroit beaucoup faciliter la paix particuliere de ce Prince avec l'Empereur, pour laquelle on voyoit d'ailleurs que les Principales Puiſſances de l'Europe s'intereſſoient avec apparence d'y réuſſir, ſi les deſſeins outrés du Cardinal n'y mettoient obſtacle; Et qu'ainſi on devoit attribuer à celui-ci & à l'invaſion de la Sicile la réſolution déclarée qu'avoit pris le Roi de

Si-

Sicile de traiter avec l'Empereur, ce qui lui à réuſſi, de même que d'être reçu dans la Quadruple Alliance, qui eſt aujourd'hui reſolue de faire tous les efforts poſſibles pour rétablir la Paix dans l'Europe, ſi la perſuaſion ne peut porter la Cour d'Eſpagne à y donner les mains. 1718.

Ces perſuaſions furent inutiles toute l'année 1718. & on attribua le refus que fit toûjours le Cardinal Alberoni d'écouter les propoſitions de Paix, qui lui étoient faites par le Roi d'Angleterre & par le Duc d'Orleans Regent de France au nom de ſon Roi, à l'eſperance de voir naître de ſi grands embarras en ce dernier Royaume, que les moyens de le contraindre à la Paix manqueroient par l'attention, qu'auroient les Puiſſances compriſes dans la Quadruple Alliance d'éteindre le feu qui devoit s'allumer en France. Si la politique du Cardinal Alberoni avoit paru hardie juſqu'alors dans les entrepriſes qu'elle avoit formée, & dans les moyens, qu'elle avoit pris pour parvenir à ſes fins, la reſolution qu'il prit de ſuſciter une revolte en France, l'eſt en toute maniere davantage; Et ce qui fait con-

1718. noître la force de ſon genie eſt qu'il a allumé en un même temps le feu, dans lequel on échauffoit les fers pour porter la guerre en Italie, en Sicile, dans la Grande Bretagne, dans la Hongrie, & en France. On a parlé de la guerre qui fut la premiere à éclatter; ſavoir l'Invaſion de la Sardaigne. On a vû la ſeconde dans l'entrepriſe ſur la Sicile. La troiſiéme ne pût éclatter, à cauſe de l'arrêt des Miniſtres Suedois, qui préparoient les choſes pour armer une partie de la Grande Bretagne contre l'autre, en y introduiſant le Prétendant par le moyen du Roi de Suede, qu'on avoit choiſi pour cela comme un Prince, qui prenoit tout ſon plaiſir à la guerre, & quand celui-ci a manqué, par le moyen du Duc d'Ormond, qu'il apella à Madrid pour lui donner ſes Inſtructions. L'Alliance qu'il avoit fait avec le Sultan, & les encouragements qu'il lui donnoit par le moyen du Prince Ragotzi, eſt la quatriéme. Celle-ci ſe devoit faire aux frontieres de la Hongrie; & outre la diverſion que le Cardinal faiſoit déja aux Armes Imperiales en Italie, elle devoit être ſoutenue par d'autres ſecours

cours que S. E. promettoit d'envoyer, capables de déterminer les Infideles à la continuation des hoſtilités. 1718.

La derniere, qui devoit être encore d'un plus grand éclat que toutes les autres eſt le ſoulevement de la France, qui devoit naturellement être ſuivi d'une guerre atroce dans tout ce Royaume, où il avoit animé une très-grande quantité de perſonnes conſidérables à déclarer, & à faire la guerre au Roi ſous prétexte de la faire au Duc d'Orleans, Regent du Royaume. On a publié, & il paroît par les Lettres interceptées dont on va parler, que le Cardinal aſpiroit lui-même à la Regence du Royaume de France en appuyant les prétentions, qu'on avoit ſuggeré au Roi Philippe de ſe déclarer Tuteur du jeune Roi, comme ſon parent le plus proche. & le premier Prince de ſon ſang. En ce cas continuant d'uſer de l'aſcendant, qu'il a ſur l'eſprit de S. M. C., il auroit eû effectivement la direction & le gouvernement des deux Royaumes. Cependant le Cardinal ayant autant d'eſprit, qu'il en a, il paroît incroyable qu'il ait pû s'engager en un deſſein où il rencontreroit des difficultés inſur-

1718. montables dans l'averſion, qu'il eſt naturel de penſer qu'auroient les Princes du ſang & les Grands de la Nation Françoiſe de ſe ſoumettre à un étranger, qui diſpoſeroit de tout ſous le nom de ſon Roi Tuteur. En toute maniere la devolution de cette prétendue tutele ne pouvant venir au Roi Philippe ſans de violentes guerres, & celles-ci devant intereſſer tout le reſte de l'Europe, il n'eſt pas facile de comprendre que le Cardinal Alberoni ait eû là vûe qu'on lui attribue de devenir Regent des deux Royaumes.

Mais s'il n'a pas eû préciſément cette vûe, il eſt indubitable qu'il a projetté un ſoulevement dans le Royaume de France, qui y devoit cauſer une très-grande guerre. Perſonne n'a des lumieres ſi courtes qu'il ne voye qu'une déclaration de tant de mécontents, parmi leſquels il y en avoit de la premiere qualité, ne ſe pouvant faire ſans avoir des moyens proportionnés, c'eſt-à-dire des forces capables de la ſoutenir, ceux-ci trouveroient immanquablement d'autres forces pour les reprimer ; Et comme la conduite paſſée de S. E. fait connoitre qu'il prévoit les choſes de loin,

loin, & tient plus d'une corde en ſon arc pour frapper plus ſûrement, on ne ſauroit douter qu'il n'eût pratiqué en divers lieux des ſuppôts devoüés à l'execution de ſon deſſein, comme il paroit par les Letres, qu'il faiſoit écrire par le Roi Philippe à tous les Parlements, & aux Etats Généraux du Royaume. 1718.

La découverte de cette conſpiration, ou complot ſe fit le 9. de Decembre enſuite de l'arrêt qu'on fit à Poitiers de deux Seigneurs Eſpagnols, l'un nommé Don Vincent Portocarrero Abbé, & l'autre, fils du Marquis de Monteleone, qui venoit d'être rapellé de ſon Ambaſſade de Londres enſuite des hoſtilités pratiquées par les Anglois contre la Flotte Eſpagnole dans les Mers de Sicile. Ces deux jeunes Seigneurs voulant retourner à Madrid, le premier fut chargé par le Prince de Cellamare Ambaſſadeur de Philippe auprès du Roi T. C. de quelques pacquets de Lettres pour le Cardinal Alberoni; & comme on avoit déja pluſieurs ſoupçons que cet Ambaſſadeur tramoit de grandes choſes, attendu les mouvements extraordinaires qu'il ſe donnoit,

1718. & que dès là premiere poſte la chaiſe qui les portoit ayant couru quelque danger au paſſage d'une eau, l'Abbé avoit témoigné une inquietude particuliere au ſujet de ſa Valiſe, cela fit que le Duc d'Orleans donna des ordres pour courir après ces Voyageurs, & les faire arrêter où on les trouveroit dans de Royaume. Ils furent joints à Poitiers, & ſuivant l'ordre du Regent, ils furent arrêtés, & l'Abbé obligé à conſigner les pacquets de Lettres de l'Ambaſſadeur au Cardinal. Ces Lettres ayant été portées au Regent & communiquées au Conſeil de Regence, il y fut réſolu d'arrêter l'Ambaſſadeur lui-même; Ce qui fut executé à l'occaſion que celui-ci ayant appris que ſes dépêches avoient été interceptées il alloit lui-même en faire des plaintes au Regent. Celui-ci ſans entrer en aucune ſpecification avec lui, le renvoya au Secretaire d'Etat M. le Blanc, chez qui il trouva l'Abbé du Bois, & tous deux lui déclarent que S. A. R. ayant d'ailleurs beaucoup d'avis, qui l'avoient fait entrer en ſoupçon qu'il ſe tramoit quelque choſe contre l'Etat & le repos public, & ayant tout recemment appris qu'il

qu'il avoit chargé Monſ. l'Abbé Portocarrero de dépêches importantes pour Monſ. le Cardinal Alberoni, n'avoit pû ſe diſpenſer de les faire ſaiſir, pour s'aſſûrer de la verité en une occaſion d'une ſi grande importance. Ces Meſſieurs le prierent enſuite de vouloir bien entrer en un de leurs Caroſſes, & de ſe laiſſer reconduire à ſon hôtel, où ils le prierent de trouver bon qu'ils allaſſent avec lui. L'Ambaſſadeur fit quelque difficulté de quitter ſon propre caroſſe, cependant comme il vît bien qu'une plus grande oppoſition ſeroit inutile, il conſentit, & monta avec ceux dans le Caroſſe de Monſ. le Blanc. 1718.

S'il fut ſurpris de la déclaration que lui avoient fait ces Meſſieurs, il le fut encore davantage en arrivant à ſon Palais, d'y trouver une garde de Mouſquetaires qui s'en étoient ſaiſis. Ce n'étoit que pour aſſûrer la fonction que firent ces deux Secretaires d'Etat de mettre le Scellé à toutes les Ecritures qui étoient dans la Secretaire de l'Ambaſſadeur, & par tout où l'on le jugea à propos. On mit par tout avec les Sceaux du Roi ceux auſſi de l'Ambaſſa-

1718. deur, afin qu'il n'eût pas lieu de ſoupçonner qu'on avoit pû mêler des écritures étrangeres avec les ſiennes. Comme cette fonction ſe fit le ſamedi 10. Decembre, on tarda juſqu'au Lundi ſuivant à tranſporter ces Ecritures au Louvre. Ceci ſe fit après avoir levé les Sceaux en préſence de l'Ambaſſadeur, & avoir examiné toutes les Ecritures, ne retenant que celles qui avoient quelque rélation à l'affaire, dont il s'agiſſoit de prendre connoiſſance; & de celles-ci on remplit trois caiſſes, qui furent, comme on a dit, portées au Palais du Louvre, pour y être dépoſées juſqu'à ce que le Roi Philippe envoyât des perſonnes de confiance pour les reclamer.

Dès le premier jour de l'arrêt de l'Ambaſſadeur, qui demeura juſqu'à ſon départ gardé dans ſon hôtel par un détachement de Mouſquetaires, un Gentilhomme de la Chambre du Roi, nommé Monſ. De Libois lui fit compagnie, & Monſ. l'Abbé du Bois écrivit par ordre du Roi une Lettre Circulaire aux Miniſtres de toutes les Puiſſances étrangeres, qui étoient à Paris pour leur communiquer ce qui venoit d'arriver

river, & les motifs qui avoient obligé d'en venir à la réſolution, qu'on avoit priſe au ſujet de l'Ambaſſadeur. Celui-ci de ſon côté écrivit auſſi une Lettre Circulaire à ces mêmes Meſſieurs pour les engager à prendre interêt dans ce qui venoit de lui arriver, comme ſi on avoit violé dans ſa perſonne le droit des Gens, & les égards dûs à leur Caractere commun. Mais ſa ſollicitation n'eût point d'effet, & aucun Miniſtre ne donna en public des marques qu'il déſapprouvât ce qu'on venoit de faire. 1718.

La Lettre Circulaire que Monſ. l'Abbé du Bois écrivit par ordre du Roi aux Miniſtres Etrangers le jour de la detention du Prince de Cellamare étoit concue à peu près en ces termes: Que „ ce qui étoit arrivé au Prince de Cel„ lamare ne pouvant que réveiller l'at„ tention du Public, & le Roi voulant „ bien faire connoitre les motifs de ſes „ reſolutions, lorſqu'elles pouvoient „ intereſſer les autres Puiſſances, S. M. „ lui avoit ordonné de leur faire ſavoir „ que par un paquet des Lettres, que „ Monſ. le Prince de Cellamare avoit „ confiées à une perſonne, qui s'en

1718. „ alloit en Eſpagne; écrites de ſa pro-
„ pre main, il paroiſſoit qu'il avoit eû
„ deſſein d'exciter les ſujets du Roi à
„ un ſoulevement, abuſant ainſi du ca-
„ ractere, dont il étoit revêtu, & que
„ l'on y avoit trouvé le plan d'une con-
„ ſpiration, qu'il avoit tramé pour met-
„ tre tout le Royaume en combuſtion:
„ Ce qui avoit fait prendre la réſolution
„ à S. M. de mettre un de ſes Gentil-
„ hommes ordinaires auprès de la per-
„ ſonne du dit Prince, & de faire ſceller
„ tous les papier, de ſon cachet & de
„ celui de Monſ. le Duc Regent, afin
„ qu'il ne s'en écartât aucun. Que
„ c'étoit ce que S. M. lui avoit ordon-
„ né de leur faire ſçavoir, afin qu'ils
„ en pûſſent donner connoiſſance à
„ leurs Cours, en attendant qu'on eut
„ mis en plein jour tout ce qui con-
„ cernoit cette importante découver-
„ te: Que cependant il pouvoit les aſ-
„ ſûrer que la neceſſité indiſpenſable
„ de pourvoir inceſſamment au repos
„ public étoit la ſeule raiſon qui avoit
„ porté S. M. à prendre de telles me-
„ ſures pour s'aſſûrer contre ce qui
„ avoit été tramé par le Prince de Cel-
„ lamare, & qu'elle avoit eû même
„ beau-

„ beaucoup de peine à prendre cette 1718.
„ resolution, quoi qu'accompagnée de
„ toutes les marques possibles de con-
„ sideration pour la personne de l'Am-
„ bassadeur, & sur tout pour le Roi
„ son Maître, dont l'amitié lui seroit
„ toûjours très-chere, & qui étoit inca-
„ pable d'entrer dans des mesures si
„ préjudiciables à son Royaume.

Le 13. le Prince de Cellamare fut conduit hors de Paris & mené vers les frontieres du Royaume en un carosse, où étoit Monſ. De Libois, & suivi d'un autre carosse, où étoient deux Capitaines, un de Cavallerie & un de Dragons, qui devoient l'accompagner. Le Secretaire de l'Ambassade & les principaux Officiers de l'Ambassadeur Espagnol demeurerent à Paris sans aucune opposition ou recherche, tout le sujet de mécontentement étant contre la personne seule de l'Ambassadeur.

Après la notification faite aux Ministres de ce qu'on avoit jugé à propos de faire au sujet du Prince de Cellamare, le Regent communiqua par une autre Lettre Circulaire à tous les Prélats, Présidents des Tribunaux & Gou-

1718. verneurs des Provinces du Royaume, la même choſe, & les avertit de ce, à quoi leur devoir les obligeoit en cette occaſion. Il leur envoya copie des Lettres interceptées, ou du moins, de celles qui étoient ſuffiſantes pour les convaincre du danger, où s'étoit vû, le Royaume d'une totale ſubverſion, & leur promit de publier quand il ſeroit temps le reſte des mémoires trouvés parmi les papiers de l'Ambaſſadeur, qui éclairciſſoient pleinement cette intrigue : Que celle-ci allant à la ruine de l'Etat, elle avoit contraint d'en venir à l'extremité, où l'on s'étoit vû, de le faire arrêter, & de ſe ſaiſir de ces fatales Ecritures : Qu'on avoit déja eû depuis longtemps pluſieurs avis, qui ſembloient ne laiſſer aucun doute que le Cardinal Alberoni, Miniſtre tout puiſſant du Roi d'Eſpagne n'eut formé, à l'inſu de ſon Maître, le deſſein de troubler la tranquillité du Royaume, & que l'Ambaſſadeur de ce Prince ne fut le canal, dont il ſe ſervoit pour en préparer les moyens : mais que la choſe n'étant pas encore pleinement certaine, Dieu avoit enfin permis que tout ce myſtere fut connu, & par là donné une marque par-

particuliere de ſa protection à ce Royaume de France. S. A. R. ordonnoit en même temps à chacun d'eux que *s'il venoit à leur connoiſſance que quelque ſujet de S. M. avoit été capable d'écouter des propoſitions ſéditieuſes, il n'oubliât rien pour maintenir, en tout ce qui dépendoit de ſon autorité, le bon ordre & la tranquillité publique.* 1718.

Les deux Lettres du Prince de Cellamare, qu'on communiquoit à tous les Grands Officiers du Royaume, & qui furent rendues publiques, en attendant que la ſuite des affaires permit qu'on publiât les autres, furent trouvées en une enveloppe ſans Inſcription. L'une & l'autre adreſſée à Monſ. le Cardinal Alberoni. La premiere étoit datée du 1. & l'autre du 2. Decembre, comme il paroiſſoit de l'adreſſe miſe ſur chacune. Les voici,

MONSIEUR,

„ J'ai trouvé plus neceſſaire d'uſer „ de précaution que de diligence dans „ le choix du moyen de faire paſſer à „ V. E. les papiers que j'ai renfermé „ ici. Ainſi j'ai mis ce paquet entre

1718. „ les mains de D. Vincent Portocar-
„ rero frere du Comte de Montijo,
„ qui va où vous êtes, en le chargeant
„ avec grand ſoin de le rendre V. E.
„ Je l'ai cacheté doublement, & j'ai
„ mis deux envelopes, V. E. trouve-
„ ra dans ce paquet deux differentes
„ minutes des Manifeſtes cottés No. 10.
„ & 20. que nos ouvriers ont compo-
„ ſé, croyant que quand il s'agira de
„ mettre le feu à la mine, elles pour-
„ ront ſervir de Preludes à l'incendie.
„ Une de ces Minutes eſt relative aux
„ inſtances de la Nation Françoiſe,
„ dont j'envoyai un exemplaire à V. E.
„ par mon Courier extraordinaire:
„ l'autre ſans avoir rapport à ces Inſ-
„ tances expoſe les griefs que ſouffre
„ ce Royaume en appuyant ſur ce fon-
„ dement les réſolutions de S. M. &
„ en demandant la Convocation des
„ Etats. En cas que pour nôtre mal-
„ heur nous ſoyons obligés de recou-
„ rir aux remedes extrêmes & de com-
„ mencer les entrepriſes, il ſera bon
„ que S. M. choiſiſſe une de ces deux
„ voyes, & qu'elle examine l'écrit cot-
„ té No. 30. Dans lequel nos partiſans
„ prennent la liberté de lui propoſer

„ avec

„ avec reſpect tous les moyens qu'ils 1718.
„ jugent convenables ou plûtôt neceſ-
„ ſaires pour l'accompliſſement de nos
„ deſirs, pour éviter les malheurs que
„ l'on prévoit être prêts d'arriver, &
„ pour aſſûrer la vie à S. M. T. C. &
„ le repos public. L'Ecrit cotté N°. 40.
„ eſt un abbregé de differentes choſes
„ arrivées dans le temps d'autres Mi-
„ norités. Il peut ſervir d'inſtruction
„ ſuffiſante pour regler pluſieurs des
„ meſures, que l'on doit prendre dans
„ le cas préſent. Enfin j'envoye à
„ V. E. en feuilles ſeparées ſous le
„ N°. 45. un catalogue des noms &
„ des qualités de tous les Officiers
„ François, qui demandent de l'em-
„ ploi dans le ſervice de S. M. Après
„ que V. E. aura vû tous ces Memoi-
„ res, elle pourra donner ſon avis ſur
„ ce qu'ils contiennent, & S. M.
„ prendra les réſolutions qu'elle eſti-
„ mera les plus convenables à ſon ſer-
„ vice. Si la guerre & les violences
„ nous forcent à mettre la main à l'œu-
„ vre, il faudra le faire avant que les
„ coups que l'on nous portera nous
„ affoibliſſent, & que nos Ouvriers
„ perdent courage, ſans épargner ni

„ le

1718. „ le temps, ni les offres, ni l'argent.
„ Si nous ſommes obligés d'accepter
„ une Paix ſimulée, il faudra pour en-
„ tretenir ici le feu ſous la cendre lui
„ donner quelqu'aliment moderé : Et
„ ſi la Divine Miſericorde appaiſoit les
„ jalouſies & les mécontentements pré-
„ ſents, il ſuffira par la reconnoiſſan-
„ ce, à laquelle nous ſommes obligés,
„ de proteger & de favoriſer les prin-
„ cipaux Chefs, qui s'intereſſent pré-
„ ſentement avec tant de zele pour le
„ ſervice de nos Maîtres, en mépri-
„ ſant les dangers, auſquels ils s'expo-
„ ſent. En attendant les reſolutions
„ deciſives de S. M. je tâche d'entre-
„ tenir leur bonne volonté & j'éloigne
„ tout ce qui pourroit la rallentir. Je
„ ſuis avec reſpect de V. E.

à Paris 1. *Decemb.*

„ P. S. Outre les Ecrits ci deſſus,
„ je remets à V. E. celui qui eſt cotté
„ N°. 50. dans lequel on fait paroître
„ la force & le poids des deux diffe-
„ rentes minutes des Manifeſtes, &
„ j'avertis V. E. qu'à cauſe des chan-
„ gements qui ſont arrivés on a jugé
„ à propos de s'éloigner de celle que

„ j'ai

„ j'ai envoyé par un Exprès, datée du 1. Août. De V. E. le très-humble &c. 1718.

N. Pr. de Cellamare.

„ MONSIEUR,

„ Le principal Auteur de nos deſ-
„ ſeins me chargea avec empreſſement,
„ il y a quelque mois, de faire paſſer à
„ V. E. la Lettre ci jointe & d'ac-
„ compagner les inſtances de M....
„ des témoignages & des offres les plus
„ preſſants. J'ai differé d'executer cette
„ commiſſion juſqu'à ce que j'aie eû
„ une occaſion ſûre pour ne point ex-
„ poſer le ſecret à quelque danger. Je
„ dirai préſentement à V. E. que j'en-
„ tends parler de ce ſujet comme d'u-
„ ne perſonne de grand merite, &
„ que l'interêt que prend tout le parti
„ à ce qui le regarde, eſt grand. Il
„ m'a été propoſé d'introduire au ſer-
„ vice de S. M. M..... homme de
„ qualité, & parce qu'il m'eſt recom-
„ mandé par nos Ouvriers, je l'ai diſ-
„ tingué du Catalogue général que
„ j'envoye à V. E. Au reſte ces Meſ-
„ ſieurs m'ont dit qu'ils peuvent diſ-

„ poſer

1718. „ poſer de la volonté de M..... qui
„ eſt celui qui fut mandé d'ici par le
„ Regent pour ſoûlever, comme ils le
„ diſent, les Miquelets de Catalogne,
„ & ils voùdroient s'en aſſûrer encore
„ davantage par quelque gratification
„ nouvelle, ou par une penſion.

„ Pour ce qui regarde les Réponces
„ que V. E. donna à mes propoſitions
„ du 1. Août dernier, je dois lui mar-
„ quer que mes Lettres de Creance
„ que l'on demandoit devoient avoir
„ lieu pour les offres, les demandes,
„ & les propoſitions, que j'aurois à
„ faire ſelon les conjonctures aux Par-
„ lements, au Corps de la Nobleſſe,
„ & aux Etats Généraux, & que pour
„ cet effet elles devoient être dreſſées
„ comme en forme de Pleinpouvoir
„ qui ſeroit en même temps limité par
„ les Inſtructions de S. M. pour ma
„ conduite.

„ Quand il s'agira de mettre la main
„ à l'œuvre, il ſera neceſſaire que
„ S. M. écrive à tous les Parlements,
„ conformement à la Lettre qu'elle a
„ déja écritte au Parlement de Paris,
„ & qui eſt demeurée en depôt entre
„ mes mains ; & j'envoyerai par la

„ voye

„ voye ordinaire a V. E. un Catalo- 1718.
„ gne du nombre de ces Parlements, ——
„ & de la maniere, dont on ſe doit regler
„ pour les ſuſcriptions.

„ Il pourroit arriver dans les a-
„ gitations préſentes, ce que Dieu
„ veuille détourner, quelque malheur
„ à S. M. T. C. & je ſupplie V. E. de
„ faire réflexion que la vie prétieuſe
„ de ce Monarque venant à manquer je
„ me trouverois embaraſſé, manquant
„ des Inſtructions neceſſaires pour a-
„ gir. Il pourroit auſſi arriver que
„ Monſ. Le Duc d'Orleans vint à
„ manquer, dans lequel cas je me
„ trouverois dans de très-grands em-
„ barras par rapport à la nouvelle for-
„ me que pourroit prendre la Regen-
„ ce, & à ſes vûes, qu'il conviendroit
„ de faciliter ou non, de la part de
„ S. M.

„ Monſ. le Duc de Chartres pour-
„ roit prétendre d'entrer à la place du
„ Pere, & pour ſurmonter les obſta-
„ cles de ſa jeuneſſe, ſe ſoumettre à un
„ conſeil ſemblable à celui que le feu
„ Roi avoit inſtitué dans ſon Teſta-
„ ment. Monſ. Le Duc de Bourbon,
„ pourroit auſſi prétendre à l'exclu-

„ ſion

1718. „ ſion du jeune Duc de Chartres, à
„ l'autorité abſolue, qu'exerce préſen-
„ tement Monſ. le Duc d'Orleans, &
„ il nous convient de prévoir ces cas,
„ & de choiſir les partis, qui ſont les
„ plus utiles pour le ſervice de S. M.
„ Ses zelez ſerviteurs François pan-
„ chent plus pour le premier que pour
„ le ſecond. Je ſuis avec reſpect,
„ de V. E.

Très-devoüé & très-
obéïſſant Serviteur.

N. Pr. de Cellamare.

à Paris 2. Decemb. 1718.

Pendant qu'on travailloit en France par l'arrêt des perſonnes énoncées dans les Lettres du Prince de Cellamare, qui avoient eû part à la Conſpiration, à s'aſſûrer contre les ſuites que pouvoit avoir une affaire ſi delicate, on prenoit les mêmes ſoins à Madrid de la pouſſer à ſa fin & d'en hâter l'execution. La violence exercée contre la perſonne du Duc de S. Aignan, Ambaſſadeur de France auprès du Roi Philippe, ſe fit ſentir à ce Miniſtre le même

même jour ou deux jours après l'arrêt, qu'on avoit fait du Prince de Cellamare à Paris, non par aucune repreſaille, puis que l'avis de ſa détention ne pouvoit point encore être arrivé en Eſpagne, mais par un autre motif, ſur lequel les nouvelles publiques ſe ſont tû, mais qu'on à ſû être celui-ci. Le Roi Philippe d'une ſanté toûjours chancelante avoit été perſuadé dans les derniers accès de ſon mal de faire ſon Teſtament. Dans cette diſpoſition de ſa derniere volonté il avoit declaré de vouloir, qu'en cas qu'il vînt à mourir, la Reine Elizabeth demeurât Regente, & que la direction dès affaires de la Monarchie continuât, comme elle l'étoit alors, dans la perſonne du Cardinal Alberoni, comme ſeul Miniſtre Univerſel & ſuprême, ſous l'inſpection de la Reine. Quoi qu'on ſût en général que le Roi avoit fait un Teſtament, la diſpoſition du gouvernement du Royaume confiée à ces deux ſeules perſonnes étoit inconnue à la pluſpart du monde, & ne le fut pleinement au Duc de S. Aignan, qu'environ les premiers jours de Decembre qu'il repreſenta vivement au Roi même les inconvenients, qu'il 1718.

1718. qu'il avoit d'abandonner ainſi à des Etrangers & les Enfants de ſon premier Mariage, & tout le Royaume, ſans admettre aucun Eſpagnol naturel à la connoiſſance des affaires & à l'adminiſtration de l'Etat. Ces repreſentations que le Duc voulut bien rendre publiques, ayant paru trop hardies au Cardinal Alberoni, il lui fit ſignifier le 12. Decemb. un ordre du Roi Philippe de quitter Madrid en 24. heures de temps, & le Royaume d'Eſpagne en 12. jours. Il fit auſſi arrêter quelques François de qualité alors qui ſe trouvoient à la Cour du Roi Philippe; & ce fut après avoir intimé au Duc de S. Aignan l'ordre de partir, que dans la crainte, comme il eſt vrai ſemblable, qu'on n'en fit autant à l'Ambaſſadeur d'Eſpagne à Paris, il lui depêcha un Courier avec ce billet, qui fut intercepté par l'arrêt qu'on fit du Courier à Bourdeaux, comme il ſe pratique d'arrêter tous ceux qui viennent d'un païs, où toutes choſes ſont ſuſpectes au gouvernement. La Depêche eſt du 14. Decembre, & conçue en ces termes, rendus de l'Eſpagnol en François.

„ Quelque avis que l'on reçoive de

„ ce

„ ce qui s'eſt paſſé à l'égard du Duc de 1718.
„ S. Aignan, ce ne doit en aucune
„ maniere être un exemple pour en
„ uſer de même envers vôtre Excel-
„ lence. Il a été neceſſaire avec lui
„ de prendre ce parti, parce qu'ayant
„ pris congé il n'avoit plus de caracte-
„ re, & à cauſe de ſa mauvaiſe conduite. V. Excellence continuera d'être
„ ferme à demeurer à Paris, & elle
„ n'en ſortira, que lors qu'elle y ſera
„ contrainte par la force. En ce cas
„ il faudra ceder, en faiſant auparavant les proteſtations requiſes au
„ Roi T. C. au Parlement, & à tous
„ les autres qu'il conviendra ſur la
„ violence que le gouvernement de
„ France exerce contre la perſonne &
„ le Caractere de V. Excellence.

„ Suppoſé qu'elle ſoit obligée de partir, elle mettra auparavant le feu à
„ tous les Mines.

Le Duc de S. Aignan arriva heureuſement en France, en évitant d'entrer dans quelques places des dernieres frontieres d'Eſpagne, où les nouvelles pouvoient être arrivées de ce qui s'étoit paſſé au ſujet du Prince de Cellamare, ce qui l'auroit expoſé à quelque repreſaille,

1718. faille, ce Prince ne fut pas conduit jusqu'en Espagne, mais obligé de s'arrêter à Blois, tant pour attendre le retour d'un Courier que le Duc d'Orleans avoit dépêché à Madrid, pour savoir si le Roi Philippe approuvoit la conduite qu'avoit tenu cet Ambassadeur, que pour l'assûrance qu'on relâcheroit les François que le Cardinal Alberoni avoit fait arrêter, ainsi qu'on vient de dire, lors qu'il intima à l'Ambassadeur Duc de S. Aignan, de sortir d'Espagne. Le Prince fut toûjours traitté dès son premier arrêt avec tous les égards que meritoit sa qualité, traitement bien different de celui, qui fut fait au Duc, s'il en faut croire aux bruits qui s'en repandirent alors. Car l'on veut que le Duc ayant reçû à dix heures du soir l'ordre de partir de la Ville dans l'espace de 24. heures, dès les 7. heures du Matin un Officier accompagné d'un détachement des Gardes du corps vint le faire lever du lit il étoit avec la Ducheſſe son Epouse, les obligea de s'habiller à la hâte & de partir sur le champ avec un ordre formel de ne s'arrêter en aucun endroit du Royaume pour quelque cause que ce fut,

fut, non pas même en cas de maladie. La dureté eſt ſi exceſſive qu'on a peine de la croire, cependant on l'apprit par les Lettres de Paris. 1718.

Comme dans les pacquets interceptés de Monſ. le Prince de Cellamare, on trouva les noms de ceux qui étoient entrés en cette Conſpiration, juſqu'au nombre de ſoixante, tous perſonnes de qualité & de diſtinction, entre leſquels il y en avoit pluſieurs de très-particulierement connus, & qui avoient reçu des gratifications conſiderables de Monſ. le Regent, celui-ci avec la participation du Conſeil de Regence fit arrêter ou releguer quelque-uns des plus importans. Le plus conſiderable de ceux-ci fut le Duc du Maine, qui fut arrêté dans ſa Maiſon de Seaux, où il venoit de ſe rendre, après avoir été trois heures à Paris au Palais Royal auprès de Madame la Ducheſſe d'Orleans. Le Roi, ou Monſ. le Regent ne voulut pas apparemment faire cet arrêt à Paris, pour ne lui en pas donner le chagrin. Le priſonnier fut immediatement conduit par un Lieutenant des Gardes du Corps au Château de Dourlens, qui lui fut aſſigné pour lieu de ſa relega-

1718. tion. Madame la Ducheſſe du Maine ſon Epouſe fut arrêtée à Paris & conduite au Château de Dijon, & il fallut qu'elle y allat ſans pouvoir obtenir la grace d'emmener avec elle Mad...lle de l'Aunai ſa Confidente, qui n'étant pas moins ſuſpecte, fut conduite à l'heure même avec deux autres Demoiſelles de la même Ducheſſe à la Baſtille. Monſ. de Malezieux Chancelier de la Principauté de Dombes, ſon fils, & ſes Secretaires y furent auſſi conduits, & un autre de ſes fils Evêque de Lavaur qui ſe trouvoit alors à l'aſſemblée des Etats de Languedoc, eut ordre de les quitter, d'aller dans ſon Dioceſe & de n'en point ſortir ſans ordre de la Cour. Cette quantité de monde arrêtée dans la Maiſon du Duc de Maine donne lieu de penſer, que ce reduit étoit une des forges principales, où ſe battoient les fers de la Conſpiration.

Le même jour de l'arrêt du Duc du Maine, le Cardinal de Polignac eût ordre de ſe retirer dans ſon Abbaie d'Anchin, & n'eut que deux heures pour ſe preparer à ce départ. On aſſûre que pluſieurs Evêques, Abbés, & Eccleſiaſtiques du ſecond ordre ont don-

donné leurs noms, & étoient dans cette intrigue. Apparemment ces Meſſieurs ſe ſont crûs inſpirés par l'eſprit de la *Conſtitution* à prêter leurs efforts pour ôter le gouvernement à un Prince, qui ne rend pas une obeïſſance aveugle à l'auteur de cette Bulle. On a remarqué en effet qu'aucun de la famille & naturelle, & ſpirituelle du Cardinal de Noailles ne s'eſt trouvé parmi les Conſpirateurs. 1718.

Entre les Eccleſiaſtiques pris & conduits à la Baſtille il ſe trouva un certain Abbé Brigaut, qu'on a ſû avoir été un dès plus empreſſés à pouſſer la Machine, & comme l'Agent Général de la Conſpiration. Comme peu de jours avant ſa detention il avoit conſigné une Caſſette à un de ſes amis, qui avoit été Gentilhomme ordinaire du Roi, dans laquelle il lui confia qu'il y avoit des papiers importants, il le pria en même temps de les brûler en cas de mort ou d'accident imprevû qui lui pût arriver. Car il alloit, diſoit-il, entreprendre un voyage en Angleterre pour des affaires de la derniere importance. C'eſt ce que fit le Gentilhomme, dès qu'il apprit que l'Abbé étoit

1718. arrêté & ce défaut fut cauſe qu'on ne pouvoit rien trouver par écrit de la part, qu'il avoit dans l'intrigue. Mais comme en des cas ſemblables à celui, où l'on étoit, l'Immunité Eccleſiaſtique n'eſt pas autant reſpectée, ni reſpectable qu'elle voudroit être, des moyens un peu plus violents que les perſuaſions ayant été employés, l'Abbé revela tout ce qu'on voulut & plus encore qu'on n'en attendoit; car on ſût qu'il ſervoit de plume au parti, & qu'il avoit compoſé les Manifeſtes, qu'on devoit diſtribuer en France au nom du Roi Philippe.

Quoi que Monſ. Le Duc d'Orleans montrât dans tous ſes diſcours une grande moderation, en une affaire où l'on avoit traité de lui ravir ſon Poſte, le premier du Royaume, & peut-être la vie, les choſes n'en allerent pas moins vigoureuſement, & depuis le premier jour de la découverte, on vit dans tous les ſuivants de nouveaux empriſonnements. On Deputa un nombre de ſujets du Conſeil de Regence & d'autres pour examiner ces priſonniers, & pour découvir à fond toutes les trâmes de l'entrepriſe, & les voyes par leſquelles

quelles on avoit réſolu de l'executer. 1718.
On ſait en général que le genie de la Nation Françoiſe étant facile autant & plus que celui d'aucune autre Nation, à embraſſer les nouveautés, ce n'eſt pas merveille qu'il ſe trouvât de toute ſorte de perſonnes parmi les Conſpirateurs, d'autant plus que le but apparent de la conſpiration étant de remedier aux maux de l'Etat en changeant le Gouvernement, pluſieurs s'y laiſſoient entrainer par divers motifs, qu'ils étoient bien aiſes de couvrir de ce prétexte ſpecieux. Il eſt impoſſible de contenter tout le monde, quelque juſtice qui regne dans l'adminiſtration des affaires publiques, parce qu'il n'y a aucune grace, à laquelle il ne ſe trouve beaucoup de prétendans, qu'il eſt impoſſible de ſatisfaire, ni Juſtice qui n'incommode quelqu'un. Il eſt encor plus facile que les mécontents ſe reſſentent du tort, qu'ils croyent qu'on leur fait ſous un gouvernement en quelque façon précaire, que ſous un Monarque abſolu, dont la volonté regle & diſpoſe de toutes les prétentions & de tous les droits des Sujets. On exige de plus grands égards

1718. d'un Gouverneur, qui n'eſt que pour un temps, parce qu'il paroit moins dangereux de reclamer, & qu'on craint moins ſon autorité. D'ailleurs comme tous les changements montrent un aſpect flatteur aux prétendants, l'eſperance de plus grands avantages, que ceux, dont on joüit, embarque facilement les ambitieux dans les entrepriſes les plus dangereuſes.

Quoi qu'on dit que l'Abbé Brigaut, avoit accuſé quelques Jeſuites d'être mêlés dans l'intrigue, on ne parla cependant d'aucun Pere de cette Compagnie ; ce qui aſſûrément leur feroit beaucoup d'honneur, l'opinion commune les accuſant d'un panchant extraordinaire à entrer dans les grandes affaires & d'être employés auprès des Princes. Il eſt cependant auſſi difficile de croire, qu'ils ſe ſoient montrés indifferents en cette affaire, que de ne point ſoupçonner le S. Perc d'y avoir eû quelque part ; La meſintelligence entre les deux Cours de Rome & de Paris donne lieu de croire qu'on n'étoit pas fâché dans la premiere de ce qui pouvoit déranger la ſeconde ; le changement des affaires pouvant faire eſpe-

eſperer de plus favorables diſpoſitions à l'obéïſſance & à l'acquieſcement, que celle-ci refuſe depuis ſi long-temps. 1718.

Non ſeulement le Roi Philippe ne donna aucun deſaveu de l'attentât commis par ſon Ambaſſadeur à Paris, convaincu d'avoir voulu revolter la Nation contre le Gouvernement, comme l'on avoit prié le Duc d'Orleans, lors qu'il arrêta cet Ambaſſadeur, mais il donna une Declaration du 25. Decembre, par laquelle, il rejettoit ſur cet arrêt la cauſe de toute la meſintelligence, qui étoit entre les deux Couronnes. Le Cardinal Alberoni, à qui ſeul il eſt naturel d'attribuer cette déclaration, n'avoit pas d'autre voye de ſe tirer d'affaire, qu'en imputant au Regent le ſujet & la cauſe de ſon entrepriſe. Il eſt certain que ces ſortes de Déclarations, qui ſont des Déclarations de guerre, ſont ordinairement fondées ſur des ſujets de mécontentements réels ou imaginés, mais toûjours exprimés dans la Déclaration; au lieu que celle du Roi Philippe ſuppoſe ſans aucun éclairciſſement ou détail de circonſtances que le Duc d'Orleans, qu'il traite de particulier, eſt celui

1718. lui qui *pour des deſſeins prémeditez ſe dépoüillant de tout ſentiment de Religion & d'humanité a rompu l'union entre les deux Royaumes par une nouveauté ſi monſtrueuſe, qu'elle a dû effrayer & ſcandaliſer tous les ſujets du Roi* T. C. Cette Déclaration eſt ſi ſinguliere & exprimée en des termes ſi hardis, qu'il eſt difficile de comprendre qu'elle a pû paroître ſous le nom d'un Prince Parent & Alliés étroittement au Roi T. C. Mais ſi elle eſt hardie, elle n'eſt pas moins artificieuſe, en ce que non ſeulement elle defere aux Etats du Royaume de France, où l'on ſait que leur autorité eſt abolie, le droit de connoître du Gouvernement, & de la maniere dont il eſt adminiſtré, mais encourage tous ceux qui ont conſpiré contre le Regent & tous ceux qui ſeront tentés de le faire, à mettre leur deſſein en execution en leur promettant, quoi que par un autre motif, *de les recevoir à bras ouverts, comme amis*, offre qui ne ſeroit guerre à propos, ſi on parloit à des gens, qui ſe preſentaſſent pour combattre tout de bon, & non pas comme amis, de la maniere que les voudroit le Manifeſte. Voici les propres termes

de

de la Déclaration. C'eſt le Roi Philippe qu'on fait parler. 1718.

„ Les avis que je reçois de toute „ part qu'on prépare depuis quelque „ temps de gros Magazins ſur les frontieres de la France, & qu'on a déja „ nommé les chefs qui doivent commander une armée, pluſieurs autres „ diſpoſitions Militaires, & enfin l'attentat qu'on vient de commettre „ contre le Droit des Gens à l'égard „ de mon Ambaſſadeur me font croire „ que contre toute raiſon on penſe à „ faire une irruption dans mes Etats.

„ Un Procedé ſi irregulier & ſi „ *barbare* me ſurprend d'autant plus, „ qu'il eſt évident que le Roi T. C. „ mon très-cher Neveu n'y a aucune „ part, étant incapable par ſon âge, „ & encore plus par la bonté de ſon „ Naturel d'une action ſi noire. On „ ne doit pas non plus l'imputer à une „ Nation que j'aime tendrement, & „ avec laquelle je ſuis lié par des nœuds „ ſi étroits. Perſonne n'ignore qu'outre que je ſuis né, & que j'ai été „ élevé dans ſon ſein, elle a uni ſes „ forces avec celles de mes fideles ſujets, & que de concert avec eux, „ elle

1718. „ elle m'a maintenu ſur le trône d'Eſ-
„ pagne, au prix même de ſon ſang, &
„ malgré les derniers efforts de preſ-
„ que toute l'Europe conjurée contre
„ moi.

„ Ce déteſtable projet ne pouvant
„ donc être attribué ni au Roi, mon
„ très-cher Neveu, avec qui je comp-
„ te d'entretenir toute ma vie une ten-
„ dre & ſincere correſpondance, ni à
„ la Nation qui m'eſt ſi chere, & qui
„ a ſacrifié tout pour moi ne peut-être
„ que l'ouvrage d'un particulier, dont
„ *les deſſeins prémedités* depuis long-
„ temps ne ſont que trop connus dans
„ le monde. La poſterité aura peine a
„ croire qu'il ſe ſoit tellement *dépouil-*
„ *lé* de tous les *ſentiments de Réligion*,
„ & d'humanité, que pour arriver à ſes
„ propres fins, il ait *foulé aux piéds*
„ *les Droits les plus ſacrés*, ceux de ſa
„ patrie, d'un Roi Pupille du ſang de
„ France, & qu'il ait rompu une
„ union, qui a couté la vie d'un mil-
„ lion d'hommes, & pour laquelle le
„ Roi mon Ayeul à tout hazardé juſ-
„ qu'à ſon Etat, perſuadé que la con-
„ ſervation & la felicité des deux Cou-
„ ronnes y étoient attachées & que par

„ là

„ là il mettoit fin à des guerres éter- 1718.
„ nelles entre deux Rois voiſins, dont
„ la concorde eſt également impor-
„ tante au repos de l'Europe & des
„ deux Nations.

„ On ne doute pas que les fideles
„ ſujets du Roi nôtre très-cher Neveu
„ ne ſoyent effrayés & ſcandalitez d'u-
„ ne *nouveauté ſi monſtrueuſe*, ſachant
„ ſur tout que pendant la Minorité du
„ Roi on ne peut ſans le conſentement
„ *des Etats* ni déclarer la guerre, ni en-
„ treprendre quoi que ce ſoit, dont
„ les Suites peuvent-être très-funeſtes à
„ toute la Nation, parce que les E-
„ tats ſont *ſeuls Depoſitiaires de l'autorité*
„ *d'un Roi Pupille*, ſeuls chargés de la
„ défenſe du Royaume.

„ Nul François quelque prévenu &
„ ſeduit qu'il ſoit par de faux & ſpe-
„ cieux préjugés, pour peu qu'il re-
„ flêchiſſe ne peut au moins diſconve-
„ nir, qu'il n'eſt pas au pouvoir d'un
„ *particulier* d'abuſer du nom & de l'au-
„ torité d'un Roi Mineur pour enga-
„ ger toute la Nation ſans ſon aveu
„ dans une guerre, qui ne peut que lui ê-
„ tre très-fatale, parce qu'il eſt fort vrai-
„ ſemblable que la guerre étant une

1718. „ fois alumée, on attirera juſque dans
„ le centre de la France ſes plus im-
„ placables ennemis, qui la ravage-
„ ront ſous prétexte de la ſecourir.

„ Je ſuis perſuadé que tous les bons
„ François touchés de ſes raiſons ſi
„ juſtes auront horreur de prendre les
„ armes, & au cas qu'ils les prennent,
„ je me promets de leur bon cœur que
„ ce ne ſera que pour défendre une
„ couronne, que ſecondant le zele & le
„ courage de mes fideles Sujets ils ont
„ ſi long-temps ſoutenue avec cet a-
„ mour qu'ils ont naturellement pour
„ leurs Princes, & dont ils ont donné
„ des preuves ſi éclattantes dans tous
„ les ſiécles.

„ S'ils ſe préſentent dans cet eſprit
„ ſur mes frontieres (comme je n'en
„ doute point) je proteſte que *je les*
„ *recevrai à bras ouverts* comme mes
„ bons Amis & Alliez. Je donnerai
„ aux Officiers des emploix propor-
„ tionnés à leur rang, j'incorporerai
„ les Soldats dans mes Troupes, & je
„ me ferai un plaiſir d'épuiſer (s'il eſt
„ neceſſaire) mes finances en leur fa-
„ veur, afin que tout enſemble Eſpa-
„ gnols & François nous combattions

„ una-

„ unanimement les ennemis communs 1718.
„ des deux Nations.

„ Que s'il arrive (ce que je ne puis
„ croire) que quelque particulier ou-
„ blie ſon devoir en exerçant des actes
„ d'hoſtilitez dans mes Royaumes, il
„ doit bien s'attendre a être généra-
„ ment regardé comme un ſujet rebel-
„ le au Roi T. C. mon très-cher Ne-
„ veu & traitre à ſa patrie. Donné au
„ Château de Pardo 25. Decemb. 1718.
„ ſigné IO EL REY.

& plus bas

DON MIGUEL FERNANDEZ DURAN.

Il faut aſſûrément deviner pour comprendre quels ſont les deſſeins que le Regent avoit prémedités, & pour leſquels on lui déclare la guerre, quoi que la Déclaration aſſûre qu'ils ſont de long-temps connus de tout le monde, à moins que ces deſſeins ne ſoient la priere & les Inſtances faites au Roi Philippe d'acquieſcer à la Médiation des Puiſſances, qui s'intereſſoient à ſon repos, & à deſiſter des Invaſions commencées contre les Iſles de Sardaigne & de Sicile, en donnant les

1718. mains à un accommodement avec l'Empereur, à des conditions plus avantageuſes que celles qu'il avoit lui-même recherchées, & plus ſûres que tout ce qu'il ſe pouvoit promettre de la pourſuite d'une guerre, où les alliances déja contractées par ſa M. Imperiale, ne lui laiſſoient pas eſperer autant de conquêtes qu'il pouvoit s'en imaginer, ou que le Cardinal Alberoni lui faiſoit peut-être eſperer. Il eſt vrai que Monſ. le Duc d'Orleans étoit diſpoſé de s'unir avec ceux, qui prétendoient que leur offres fuſſent acceptées, pour la paix & le repos de l'Europe, qu'on avoit commencé de troubler par les hoſtilités commencées du côté de l'Eſpagne: mais ce coucours de la France à un deſſein, où elle trouvoit ſes avantages particuliers ne pouvoit offenſer que ceux, qui vouloienr la continuation de la guerre pour leurs fins particulieres; C'eſt pourquoi le Manifeſte du Cardinal ne fait aucune mention de ce ſujet principal de la guerre, & les armées Eſpagnoles qui agiſſoient depuis deux ans étoient une nouveauté tout au moins auſſi monſtrueuſe que les Magazins, que le Cardinal ſe plaint qu'on for-

formoit ſur les Frontieres, & qu'il donne pour de legitimes ſujets de déclarer la guerre. 1718.

Ce dépoüillement des ſentiments de Religion, dont on accuſe le Regent de fouler aux pieds les droits les plus ſacrés, eſt mis dans le Manifeſte pour réveiller le zele, ſans connoiſſance des Devôts outrès, qui conſideroient la difficulté qu'on fait en France d'accepter la Conſtitution dans toute ſon étendue, comme un crime, quoi qne ce refus, à moins qu'on n'explique des propoſitions ambigues, regarde & doive beaucouup plus contribuer à la Paix de l'Egliſe, qu'une acceptation aveugle, qui fournirait éternellement des ſujets de Diſputes ſur ces Matieres ſans ces explications.

Au reſte ou ne ſauroit nier que le terme de *particulier*, quand on parle d'un Regent de France, par cette qualité Tuteur du Roi, & Gouverneur du Royaume, ne ſoit fort inſultant, & il eſt étrange, qu'il ſoit employé par un autre Particulier, dont toute l'autorité dépend du bon plaiſir d'un Roi, Maître abſolu de ſes volontés, & qui ſait combien il eſt facile de faire perdre cette auto-

1718. autorité à un homme qui en ſoit revêtu, comme on a vû que le Cardinal Del Giudice la perdit effectivement par les inſinuations d'un autre, qui étoit en ce temps-là *particulier* beaucoup plus petit, & moins conſidérable que ce Cardinal, alors premier Miniſtre. Mais enfin *Ad Populum phaleras.* On ſait que le plus ſouvent ces Déclarations ne ſont que pour ceux qui n'y regardent pas de ſi près, & qu'au défaut de matiere, & de ſujets qu'on puiſſe montrer à tout le monde, on expoſe ce qu'on eſpere qui fera impreſſion ſur quelques-uns.

La Déclaration publiée au nom du Roi Philippe ayant porté les choſes à une rupture ouverte, on ſe prepara en France à ſoutenir la guerre d'une maniere à n'en avoir pas le dementi. Il fut réſolu de former deux corps d'armées, contre l'Eſpagne, l'un qui agiroit dans le Rouſſillon & contre la Catalogne, & l'autre contre la Navarre. L'on nomma les Généraux qui commanderoient l'un & l'autre. Il fut publié un Manifeſte des raiſons, qui portoient le Roi T. C. à ſe défendre par la même voye des armes; Et ce Ma-

Manifeſte accompagna ou préceda la Déclaration qui permettoit, ou commandoit les hoſtilités. Mais avant que de donner le precis de ces deux pieces qui ne parurent qu'au commencement de l'année ſuivante, on donnera celui de la Déclaration du Roi de la Grande Bretagne, qui fut publiée les derniers jours de celle-ci, ſavoir le 28. Decembre. C'étoit lui qui avoit témoigné le plus grand empreſſement, & pris le plus grand ſoin détablir une bonne paix dans l'Europe, & qui à force de repréſentations avoit enfin diſpoſé l'Empereur à renoncer à ſes prétentions ſur les Royaumes d'Eſpagne, & par conſequent à en laiſſer jouïr le Roi Philippe. Il avoit engagé les Principales Puiſſances de l'Europe, la France & les Etats Généraux à lui prêter leur conſentement, pour agir au nom commun auprès du Roi Philippe affin de le porter à ſe deſiſter des hoſtilités, que ſon Miniſtre lui avoit fait commencer, & les inſinuations de ſi grands & de ſi puiſſants Mediateurs étant inutiles, il les avoit engagé à une oppoſition armée contre la pourſuite de la Guerre. Ni les repreſentations ni la crainte de 1718.

ſi

1718. si puissantes oppositions n'ayant eû aucune force sur la Cour de Madrid, il avoit envoyé une Escadre dans la Mediterranée, qui arrêta un peu les progrès des conquêtes de la Flotte Espagnole dans la Sicile, & mit l'Empereur en état de défendre cette Isle, que les Projets de Paix lui donnoient. Et ce fut alors que le Cardinal Alberoni voyant que les ménagements, dont il avoit usé envers la Nation Angloise, à laquelle il avoit permis un peu auparavant d'exercer son commerce avec une entiere liberté en Espagne, ne pouvoient faire desister le Roi de la Grande Bretagne de ses oppositions, il lui déclara enfin la guerre, & le Roi George aux Espagnols comme on a dit le 28. Decemb. Voici le precis de cette Déclaration, qui fut faite dans les lieux accoutumés de la Ville de Londres avec toutes les ceremonies ordinaires en de semblables occasions.

„ Que se trouvant engagé par di-
„ vers Traités à maintenir la Neutra-
„ lité d'Italie, & à défendre S. M. I.
„ dans la possession des Royaumes,
„ Provinces & Droits, dont il jouïssoit
„ en Europe, & desirant d'établir la

„ Paix

„ Paix & la tranquillité publique ſur 1718.
„ les fondements les plus juſtes & les
„ plus durables qu'il fut poſſible, il
„ avoit de tems en tems communiqué
„ ſes penſées & intentions pacifiques
„ au Roi d'Eſpagne, dans l'eſperance
„ qu'elles ſeroient enfin approuvées.
„ Qu'il l'avoit fait plus inſtamment lors
„ qu'il avoit vû la Sardaigne envahie
„ par les armes de S. M. C. ce qui
„ n'ayant point eû d'effet il avoit été
„ contraint d'envoyer une Eſcadre dans
„ la Mer Mediterranée, dans la même
„ vûe d'appuyer des negotiations de
„ paix, & de prévenir par le moyen
„ de celle-ci les diverſes calamités, qui
„ devoient ſuivre de la continuation de
„ la guerre.

„ Que dans la même vûe il avoit
„ déja envoyé à Madrid le Comte de
„ Stanhope un de ſes Secretaires d'E-
„ tat avec un Plein-pouvoir d'offrir
„ tous ſes efforts pour le retabliſſe-
„ ment de la Paix, & du repos, &
„ qu'il avoit eû le regret de le voir re-
„ venir ſans la moindre eſperance d'au-
„ cune diſpoſition pacifique dans la
„ Cour d'Eſpagne: Que l'Amiral Bing
„ n'ayant non plus trouvé aucun pan-

„ chant

1718. „ chant vers des meſures amiables,
„ avoit été obligé de proteger par la
„ force les Etats de l'Empereur, qui
„ étoient en un danger éminent par
„ l'invaſion du Royaume de Sicile &
„ par les Flottes & armées conſidera-
„ bles, que le Roi d'Eſpagne avoit
„ dans ces quartiers-là.

„ Qu'au lieu d'écouter toutes les
„ propoſitions d'accommodement qu'il
„ avoit faites, le Roi d'Eſpagne, non
„ ſeulement avoit ſaiſi les perſonnes &
„ les effets des Anglois reſidens dans
„ ſes Etats contre la teneur & inten-
„ tion des Traités, mais auſſi donné
„ des ordres à ſes Sujets d'armer contre
„ eux & de les attaquer & détruire,
„ quelque part qu'ils pûſſent les ren-
„ contrer: Que cette conduite l'ayant
„ obligé de rapeller le ſouvenir de tout
„ ce qui avoit bleſſé la bonne amitié
„ entre les deux Royaumes dés ſon a-
„ venement au Trône de la Grande
„ Bretagne, il avoit reconnu par les
„ plaintes de ſes Sujets quantité d'in-
„ fractions de Traités, de violations
„ de privileges, & d'oppoſitions in-
„ juſtes faites de la part des Miniſtres
„ & Sujets Eſpagnols au Commerce de

„ ces

„ ces mêmes ſujets, & du mépris fait 1718.
„ par les Gouverneurs du Roi d'Eſpa-
„ gne des recours, qu'on avoit fait à
„ eux pour en obtenir Juſtice.....

„ Qu'il paroiſſoit que par l'inſtiga-
„ tion & les pernicieux conſeils de ſon
„ premier Miniſtre, ce Prince ſous
„ couleur de balancer le pouvoir de
„ l'Empereur & aſſûrer la liberté des
„ Princes d'Italie avoit levé des armées
„ conſidérables, & fait des préparatifs
„ extraordinaires tant par mer que par
„ terre; ce qui ne tendoit qu'à l'exe-
„ cution des dangereux deſſeins d'unir
„ ſur une même tête, lors que l'occa-
„ ſion s'en préſenteroit, les couronnes
„ de France & d'Eſpagne, dont la ſe-
„ paration avoit déja couté tant de ſang
„ & de tréſors; & ce que dans tous
„ les temps a venir on devoit ſonger à
„ prevenir avec toute l'attention poſſi-
„ ble, & s'y oppoſer....

„ Qu'il avoit encouragé le Prétendant
„ à la Couronne de la Grande Bretagne
„ & ſes adherents, excité d'autres
„ Princes contre la Nation Britanni-
„ que, uſé de menaces, qui ne con-
„ viennent point à des têtes Couron-
„ nées, &c.

1718. A ces cauſes.....

On publia en même temps XXV. articles ou Cas particuliers de la part des Negotians Anglois, dans leſquels ils s'étoient plaints d'être vexés dans leur Negoce avec les Eſpagnols, & une autre permiſſion à part à tous les Sujets de la Couronne Britannique d'uſer de repréſailles contre les Vaiſſeaux & effets appartenans à l'Eſpagne & à ſes ſujets....

Il eſt remarquable que tous les ſujets de mécontentement, que témoigne le Roi de la Grande Bretagne, ſont fondés ſur le refus, que la Cour de Madrid avoit fait à toutes les inſtances d'entendre à un accommodement, que ce Prince ſollicita toûjours avec le dernier empreſſement, & auquel on peut dire qu'il procura toutes les facilités poſſibles en diſpoſant l'Empereur à ſe deſiſter de toutes ſes prétentions ſur le Royaume d'Eſpagne. La connoiſſance qu'on a du bon naturel du Roi Philippe ne laiſſe aucun doute qu'il y auroit acquieſcé, puiſque, comme on verra bien-tôt, il n'avoit jamais recherché autre choſe, ſi ce n'eſt qu'on le laiſſât jouïr de ce qu'il poſſedoit.

Ce-

Cependant le Comte de Stanhope étant de retour en Angleterre assûra que dans le derniere entretien qu'il avoit eû avec le Cardinal Alberoni, qui voulut bien lui faire une visite, après que le Comte eut pris son audience de Congé, & fut prêt à partir, ce Prélat l'avoit assûré qu'*il étoit très-fâché de le voir partir, & qu'il avoit fait tous ses efforts auprès de S. M. pour la porter à souscrire à ce qu'on demandoit d'elle par le Traitté de la Quadruple Alliance, mais qu'elle lui avoit répondu que son honneur ne le lui permettoit pas.* 1718.

La Quadruple Alliance n'ayant pû trouver le moyen de reduire la Cour de Madrid à la Paix par la voye de la persuasion & des Remonstrances, & le Roi de la Grande Bretagne ayant enfin declaré la Guerre, le Roi T. C. de l'avis du Conseil de Regence, la déclara aussi le 9. de l'an 1719. & rendit public avec sa declaration de guerre le Manifeste ou les motifs, qui l'y avoient porté, & qui contenant la conduite tenue par la Cour de Madrid dés le commencement de la mesintelligence née entre les deux Nations, meritent d'être ici rapporté en abbregé. Il dit dont: 1719.

„ Qu'en-

1718. „ Qu'encore que les Rois ne ſoyent
„ tenus de rendre compte de leurs ac-
„ tions à perſonne, que cependant,
„ quand il importe à leur Gloire & à
„ la tranquillité de leurs Peuples que
„ les motifs de leurs réſolutions ſoyent
„ connus, ils en devoient faire connoître
„ la Juſtice, qu'ils avoient conſultés
„ dans le ſecret.

„ Que S. M. conduite par les con-
„ ſeils du Duc d'Orleans Regent vou-
„ loit bien expoſer à ſes Sujets & à tout
„ le monde les raiſons qu'elle avoit eû
„ d'entrer dans de nouvelles liaiſons
„ avec pluſieurs Grandes Puiſſances
„ pour la pacification entiere de l'Eu-
„ rope, pour la ſûreté particuliere de
„ la France, & pour celle de l'Eſpa-
„ gne, qui méconnoiſſant ſes vrais in-
„ terêts troubloit la tranquillité com-
„ mune par l'infraction des derniers
„ Traités.

„ Qu'on n'imputoit point cette in-
„ fraction au Roi Catholique, mais à ſes
„ Miniſtres, qui l'ayant engagé trop
„ legerement, ſavoient lui faire de cet
„ engagement une raiſon & une neceſ-
„ ſité de le ſoutenir. Qu'on ſe propo-
„ ſoit deux choſes, l'une l'avantage

des

„ des Peuples ſoumis à S. M. T. C. en 1719.
„ prevenant une guerre avec tous les
„ voiſins, dont on étoit menacé, &
„ l'autre la gloire & les interêts du Roi
„ d'Eſpagne, que S. M. T. C. regar-
„ doit comme le prix des longs travaux
„ & de tout le ſang, qu'il en avoit
„ coûté à la France pour le maintenir
„ ſur ſon trône.

„ Que ces Intentions ſe juſtifioient
„ par la ſuite des faits, qu'on alloit rap-
„ porter.

„ Qu'on ſavoit que dans le cours de
„ la derniere guerre la France avoit été
„ reduite par ſes diſgraces à la neceſſi-
„ té de conſentir au rappel du Roi
„ d'Eſpagne, & qu'elle en auroit eu
„ le regret, ſans les changements qui
„ ſurvinrent. Qu'on reconnut à Ut-
„ recht les Droits du Roi Catholique,
„ mais que l'Empereur, quoi qu'aban-
„ donné de ſes Alliés ne pouvoit encore
„ renoncer à ſes prétentions: que le
„ Roi deffunt avoit travaillé inutile-
„ ment à le porter à cette renoncia-
„ tion, & par les avantages, que ſes
„ armes avoient remporté après la Paix
„ d'Utrecht ſur celles de ce Prince &

1719. „ par la negotiation de la Paix qu'il
„ fut contraint de faire avec lui pour
„ donner enfin quelque repos à ſes Peu-
„ ples après le cours d'une ſi longue
„ guerre. Que toutes les propoſitions
„ faites à Bade pour cela n'ayant pû
„ diſpoſer les choſes à aucun accord,
„ le Roi envoya Monſ. le Comte du
„ Luc, à Vienne pour reprendre de
„ nouveau le traité de cet accommo-
„ dement, ſans qu'il pût rien conclur-
„ re: Que l'état de cette incertitude,
„ où ſe voyoit le Roi d'Eſpagne, tant
„ que l'Empereur ne le reconnoitroit
„ pas pour tel, étoit cauſe des Lettres
„ qu'il écrivoit coup ſur coup au Roi
„ ſon Grand Pere, & qui font foi que
„ le plus preſſant de ſes ſoins étoit ce-
„ lui de cet accommodement, pour
„ lequel il renonçoit de bon cœur à
„ tout ce que l'Empereur poſſedoit de
„ la Monarchie d'Eſpagne, aux Roy-
„ aumes de Sicile pour S. A. R. de Sa-
„ voye, à celui de Sardaigne pour
„ l'Electeur de Baviere, à l'Iſle de
„ Minorque & à la place de Gibraltar
„ en faveur des Anglois .... Que le
„ Roi Philippe convaincu par la fâ-
„ cheu-

„ cheuſe experience d'une guerre, qui
„ avoit duré tant d'années, & pen- 1719.
„ dant le Cours de laquelle il s'étoit
„ vû reduit à de ſi grandes extremités,
„ ne ſouhaittoit rien avec plus de paſ-
„ ſion pour l'affermiſſement de ſon é-
„ tat que cet accord avec l'Empe-
„ reur, qu'il conſideroit comme l'ac-
„ compliſſement de ſon bonheur, &
„ la fin ou l'objet de toutes ſes eſpe-
„ rances.

„ Que le Roi deffunt, Ayeul du Roi
„ Philippe n'avoit rien recomman-
„ dé plus ſerieuſement en mourant à
„ ſon petit-fils que de ſe procurer en
„ toute maniere la Paix avec l'Empe-
„ reur; attendu l'épuiſement des for-
„ ces de la France, de laquelle ſeule
„ il pouvoit eſperer du ſecours: que la
„ jalouſie des proſperités paſſées de
„ celle-ci, & la deffiance de nouvelles
„ entrepriſes animant la plus grande
„ partie de l'Europe, on ne devoit
„ lui laiſſer aucun ſujet de s'unir de
„ nouveau contre les deux Nations.
„ Que dans cette ſituation d'affaires,
„ rien ne venant plus à propos pour
„ leurs interêts communs que l'allian-

1719. „ ce & la bonne amitié avec les Puiſ-
„ ſances, qui leur avoient donné la
„ Paix, on avoit procuré du côté de
„ la France de la confirmer par de
„ nouveaux traités & de nouvelles Al-
„ liances avec la Grande Bretagne &
„ les Etats Généraux, pour le main-
„ tien des derniers Traités d'Utrecht
„ & de Bade, & pour la garantie reci-
„ proque des Etats de chacun, &
„ qu'ayant fait propoſer l'an 1716. au
„ Roi Catholique cette alliance, &
„ l'ayant exhorté d'y entrer, le Car-
„ dinal del Giudice y fit une réponce
„ dictée *dans l'interieur du Palais par*
„ *un autre Miniſtre dès lors tout puiſſant,*
„ *& dont il ne fut en cette occaſion que*
„ *l'interprête, que le Roi Catholique ayant*
„ *examiné l'extrait qui lui avoit été re-*
„ *mis, & les derniers Traités ſignez à*
„ *Utrecht, il n'y avoit trouvé aucune*
„ *clauſe, qui eut beſoin d'être confir-*
„ *mée.*

„ Que ce refus ſi contraire aux ſoins
„ inquiets qu'avoit juſqu'alors témoi-
„ gné S. M. C. de l'incertitude de ſon
„ état fut confirmé par des effets, qui
„ lui étoient conformes. Qu'on com-

„ men-

„ mença dès lors à troubler le com- 1719.
„ merce des François en Eſpagne, &
„ par la pratique de certaines Alliances,
„ qui n'y avoient aucun raport, &
„ même par des oppoſitions ſecrettes,
„ qu'on reconnut venir de la part de
„ l'Eſpagne, & qui avoient pour but
„ d'empêcher la concluſion de l'Al-
„ liance, que la France recherchoit
„ avec le Roi de la Grande Bretagne,
„ & les Etats Généraux.

„ Que cette Alliance ayant été pre-
„ mierement traitée à Hanover par les
„ ſoins de l'Abbé du Bois, qui fut là
„ envoyé pour en convenir avec S. M.
„ Britannique elle fut enfin ſignée &
„ conclue à la Haye le 4. Janvier de
„ l'année ſuivante 1717. après que le
„ Roi George en eût fait donner part
„ en ſon nom à la Cour d'Eſpagne, &
„ ſe fut aſſûré de *la repugnance invin-*
„ *cible du Miniſtre à tout projet d'U-*
„ *nion.*

„ Que nonobſtant ces Traités parti-
„ culiers, l'Europe demeurant toûjours
„ dans la même incertitude & crainte
„ de voir renouveller la guerre, tant
„ que l'Empereur ne ſeroit pas pacifié

1719. „ avec le Roi C., le Roi de la Gran-
„ de Bretagne, voulut tenter cet ac-
„ commodement. Il fit donner part
„ de cette réſolution au Roi T. C.,
„ qui ayant envoyé Monſ. de Louvil-
„ le à Madrid pour faire de nouvelles
„ tentatives, afin de porter S. M. C.
„ à donner les mains à traiter cet ac-
„ commodement, n'y pût obtenir d'ê-
„ tre ſeulement écouté. Le Roi de
„ la Grande Bretagne y ayant auſſi en
„ voyé un Miniſtre, celui d'Eſpagne
„ pour couvrir les fins de l'armement
„ extraordinaire, qu'il faiſoit, trouva
„ à propos de feindre, & de revenir
„ de ſes premieres oppoſitions à ce
„ qu'on lui avoit déja autre fois pro-
„ poſé: mais dès qu'il crût n'avoir plus
„ beſoin de la feinte, il retourna à ſes
„ premiers refus.

„ Que S. M. Britannique ayant fait
„ agir ſes Miniſtres à Vienne y avoit
„ trouvé l'Empereur diſpoſé à ce qu'on
„ demandoit de lui, moyenant la Ceſ-
„ ſion de la Sicile, qu'il jugeoit ne-
„ ceſſaire à la conſervation du Royau-
„ me de Naples, dont il étoit déja en
„ poſſeſſion, & même à conſentir que

„ les

„ les Fiefs de Parme & de Plaiſance 1719.
„ fuſſent aſſûrés aux enfants de la Rei-
„ ne d'Eſpagne. La Neutralité d'I-
„ talie ne ſe trouvoit expoſée à aucun
„ danger par cette Convention, ou du
„ moins ne paroiſſoit devoir craindre
„ aucun trouble ; le Roi Philippe à
„ l'inſtance du Pape s'étant ſolennelle-
„ ment engagé à n'y exercer aucune
„ hoſtilité, ni faire valoir aucune pré-
„ tention, tant que l'Empereur au-
„ roit la guerre avec le Turc. Le Roi
„ Catholique étoit d'ailleurs inſtruit
„ par la connoiſſance que lui en fit
„ expreſſément donner le Roi de la
„ Grande Bretagne, qu'il avoit dès le
„ 25. de Mai 1716. ſigné un Traité
„ particulier avec l'Empereur, por-
„ tant *garantie des Etats de ce Prince en*
„ *Italie, & une promeſſe expreſſe de lui*
„ *donner des ſecours, en cas qu'ils fuſſent*
„ *attaqués.*

„ Que contre l'attente de tout le
„ monde, au mépris des engagements
„ du Roi de la Grande Bretagne, des
„ interêts particuliers du Roi C. & de
„ ſon zele pour la Religion, on avoit
„ vû éclater une entrepriſe formée par

1719. „ *un armement fait des fonds levés sur*
„ *les biens Ecclesiastiques & destinés*
„ *pour soutenir la gloire du nom Chrétien,*
„ *preuve que les mauvais conseils, &*
„ *la trop grande puissance du Ministre*
„ *prévaloient en Espagne sur les intentions*
„ *& les vertus de son Roi.*

„ Qu'au premier avis de cette en-
„ trepriſe le Roi T. C. avoit envoyé
„ un exprès au Duc de S. Aignan ſon
„ Miniſtre à Madrid pour qu'il repré-
„ ſentât au Roi les dangereuſes ſuites
„ de ſa réſolution, & l'éxhortât de
„ nouveau à rentrer dans les vûes de
„ conciliation, que le feu Roi ſon
„ Grand Pere, & le Roi de la Gran-
„ de Bretagne avoient projetté entre
„ lui & l'Empereur. Le Colonel
„ Stanhope arriva encore à Madrid
„ chargé des mêmes inſtances: Et pour
„ agir plus promptement & avec plus
„ de concert à l'inſtance de S. M. Brit.
„ l'Empereur & le Roi T. C. en-
„ voyerent des Miniſtres à Londres
„ pour y concerter les meſures les plus
„ propres pour arrêter les demarches
„ d'un Miniſtre, qui non ſeulement
„ refuſoit opiniâtrement tous les par-

„ tis

„ tis pacifiques, qu'on lui proposoit, 1719.
„ mais *menaçoit d'allumer par tout le*
„ *feu de la guerre, malgré toutes les*
„ *mesures que l'on croiroit prendre*
„ *pour le prévenir, & qui regardoit*
„ *comme une Conspiration contre l'Es-*
„ *pagne tous les sentimens unanimes de*
„ *Paix, où entroient les autres Puis-*
„ *sances.*

„ Cette conduite anima alors le Roi
„ de la Grande Bretagne & sa M. T. C.
„ d'autant plus vivement à chercher
„ des remedes, que le mal étoit plus
„ grand. On pria, on pressa l'Em-
„ pereur de donner enfin les mains au
„ projet de Cession, qu'on lui avoit
„ proposé; & ce ne fut qu'avec une re-
„ pugnance très-grande que S. M. Imp.
„ y donna les mains, & *amortit son*
„ *ressentiment de l'infraction des Traités,*
„ *dont il se croyoit en droit de tirer ven-*
„ *geance.*

„ L'Empereur ayant enfin consenti
„ au projet d'accommodement & de
„ paix, le Roi T. C. envoya le Mar-
„ quis de Nancré à Madrid pour en
„ donner part au Roi, & lui faire de
„ nouvelles instances d'y acquiescer,

1719. „ puiſque par ce Traité on lui procu-
„ roit des avantages au delà de ce qu'il
„ avoit lui même demandé. Toutes
„ les Inſtances furent inutiles, & le Mi-
„ niſtre ſe couvrant toûjours du nom
„ du Roi Catholique ſe faiſoit hon-
„ neur de ſa propre inflexibilité s'ir-
„ ritant des remonſtrances qu'on lui
„ faiſoit, & ajoûtant ou repliquant
„ les Menaces, qu'il avoit déja fait,
„ de *mettre en feu toute l'Europe* ſi
„ on exigeoit plus qu'il ne vouloit
„ accorder.

„ Les conditions du Traité que les
„ Puiſſances Mediatrices avoient con-
„ clu à Londres, en reſervant trois
„ mois au Roi d'Eſpagne pour ſe
„ reſoudre à y ſouſcrire, étoient celles-
„ ci que.

I. *L'Empereur renonçoit formellement tant pour lui que pour ſes Heritiers ... à la Monarchie d'Eſpagne & des Indes & à tous les Etats dont le Roi Catholique avoit été reconnu legitime poſſeſſeur par les Traités d'Utrecht & s'engageoit de fournir dans la meilleure forme les Actes de Renonciation neceſſaires.*

II. *Les Succeſſions aux Etats du Duc*

de

de Parme & du Grand Duc de Toſcane pouvant exciter une grande conteſtation & une nouvelle guerre en Italie, parce que la Reine d'Eſpagne prétend y être apellée par ſa naiſſance, & que l'Empereur ſoutient que le Droit d'en diſpoſer, au défaut d'Heritiers mâles, lui appartient & à l'Empire, il a été ſtipulé que ces ſucceſſions venant à vacquer par la mort des Princes poſſeſſeurs ſans Héritiers mâles, le fils de la Reine & ſes Deſcendans mâles, & à leur défaut le ſecond fils & les autres cadets de la ſuſd. Reine avec leurs Deſcendans mâles ſuccederont dans tous leſd. Etats, qui ſeront reconnus Fiefs Maſculins, mouvans de l'Empire, & qu'il en ſera donné au fils de la Reine, qui devra ſucceder, des Lettres d'Expectative contenant l'Inveſtiture eventuelle. Et pour ſûreté de l'execution de cette diſpoſition qu'il ſera établi par les Cantons Suiſſes des Garniſons dans les principales places de ces deux Etats, ſavoir à LIVORNE *&* PORTOFERRAIO, *à* PARME *&* PLAISANCE *à la ſolde des Mediateurs avec ſerment de les garder & défendre ſous l'autorité des Princes Regnants & de ne les re-* 1719.

1719. *mettre qu'au Prince, fils de la Reine d'Eſpagne lorſque ces ſucceſſions ſeront ouvertes.*

III. *Il a été ſtipulé que jamais ni en aucun cas l'Empereur ni aucun Prince de la Maiſon d'Autriche, qui poſſedera les Royaumes, Provinces, & Etats d'Italie ne pourra s'approprier les Etats de Toſcane & de Parme.*

IV. *Comme il n'a pas été poſſible d'engager l'Empereur à ſe deſiſter des prétentions, qu'il a toûjours conſervé ſur la Sicile, il a été reglé qu'elle ſeroit cedée à ce Prince, qui de ſa part cederoit au Roi de Sicile par forme d'équivalent l Royaume de Sardaigne, en reſervant au Roi d'Eſpagne ſur ce même Royaume le droit de reverſion à ſa couronne qu'il s'étoit reſervé ſur la Sicile par l'acte de Ceſſion qu'il en avoit faite en conſequence des Traités d'Utrecht.*

V. *On a laiſſé au Roi d'Eſpagne un terme de trois mois du jour de la ſignature du Traité pour accepter les conditions qui lui ont été offertes, que toutes les Parties contractantes garantiſſent & s'engagent a faire executer.*

VI. *Comme il ne ſeroit pas juſte que la*

la Paix de l'Europe dépendit de l'opiniatreté ou des vûes particulieres d'une ou de deux ſeules Puiſſances; & que l'Empereur n'auroit pû ſe porter à delivrer ſa Renonciation, avant que le Roi d'Eſpagne eut accedé au Traité, ſi on ne lui avoit donné d'ailleurs quelque autre ſûreté: les Parties Contractantes ſont convenues de joindre leurs forces pour obliger le Prince refuſant à l'acceptation de la Paix conformément à ce qui a été ſouvent pratiqué pour le repos public dans des occaſions importantes. 1719.

VII. *On eſt convenu expreſſement que ſi les Puiſſances Contractantes étoient obligées d'en venir aux voyes de fait contre celui qui refuſeroit d'accepter l'accommodement propoſé, l'Empereur ſe contenteroit des avantages ſtipulés pour lui dans le Traité, quelque ſuccès que pûſſent avoir ſes armes.*

VIII. *Enfin le Roi T. C. s'eſt engagé d'obtenir pour le Roi d'Eſpagne la reſtitution de Gibraltar.*

„ Que ces conditions que le Miniſ-
„ tre rejettoit avec tant de hauteur pa-
„ roiſſoient néanmoins ſi équitables &
„ ſi neceſſaires pour rétablir la tran-

1719. „ quillité publique que le Roi de
„ Sicile qui ſeul paroiſſoit y per-
„ dre, venoit cependant de les ac-
„ cepter.

„ Qu'après l'acceptation de l'Empe-
„ reur, le Roi T. C. n'avoit pû ſe diſ-
„ penſer d'entrer dans ce projet, puiſ-
„ qu'en demeurant neutre il auroit
„ également aliené l'Empereur & le
„ Roi d'Eſpagne, & n'auroit pû dans
„ le cours de la guerre ſoutenir un per-
„ ſonage indifferent. En ſe déclarant
„ pour l'Eſpagne il venoit à violer le
„ Traité de Bade, & mettoit l'Em-
„ pereur en droit de lui faire la guer-
„ re, & non ſeulement l'Empereur,
„ mais les Alliés de ce Prince & toute
„ l'Europe allarmée de l'union des
„ forces de la France & de l'Eſpa-
„ gne: Que quand même S. M. T. C.
„ ſe ſeroit alliée avec l'Ennemi dé-
„ claré du Roi Catholique, cette al-
„ liance n'en ſeroit pas moins Juſte,
„ puis que d'elle dépendoit le ſalut
„ de ſes Peuples, qui devoit par tout
„ être préferé à l'amitié & à la pa-
„ renté, comme le Roi défunt l'a-
„ voit fait voir en tant d'occaſions:

„ mais

„ mais qu'il n'y avoit rien de sem-
„ blable en celle-ci, où le Roi T. C. 1719.
„ s'alliant avec l'Empereur offroit au
„ Roi C. & l'Empereur & le reste
„ des plus grandes Puissances de l'Eu-
„ rope pour Alliez, dès qu'il voudra
„ les accepter, en soûcrivant à un
„ projet, qui lui procure tout ce qu'il
„ a jamais desiré, & même plus qu'il
„ n'esperoit.

„ Que la nouvelle entrepriſe ſur la
„ Sicile faiſoit voir que le Roi d'Eſ-
„ pagne ne s'étoit point du tout mon-
„ tré diſpoſé d'acquieſcer à aucun
„ accommodement, & que quand il
„ auroit fait de nouvelles conquêtes,
„ la Paix & la tranquillité de l'Eu-
„ rope auroit toûjours été plus é-
„ loignée, parce que l'Empereur
„ pour cela n'auroit point renon-
„ cé à ſes prétentions, & qu'ainſi
„ n'y ayant que la ſeule union des for-
„ ces capables de rétâblir le repos,
„ elle étoit abſolument neceſſaire.
„ Qu'ainſi bien loin que l'Eſpagne
„ eut lieu de ſe plaindre, que le Roi
„ T. C. lui declarât la guerre, c'étoit
„ celui-ci qui *ſe plaignoit avec juſtice à*
„ *l'Eſ-*

1719. „ *l'Eſpagne de l'avoir reduit à cette*
„ *extremité, en refuſant obſtinément la*
„ *Paix ſous des prétextes ſi frivoles,*
„ *qu'on n'avoit pû juſqu'ici les com-*
„ *prendre:* que tantôt c'étoit un point
„ d'honneur, fondé ſur ce que les Suc-
„ ceſſions de *Parme* & de *Toſcane*
„ étoient accordées ſeulement comme
„ Fiefs d'Empire. Et quel ſujet de
„ s'offenſer qu'un Prince de ſa Mai-
„ ſon ſe fut ſoûmis à une condi-
„ tion, qu'ont reçue & recherchée
„ tant de Rois d'Eſpagne & de Fran-
„ ce, & en dernier lieu le feu Roi ſon
„ Ayeul, & le Roi Philippe lui-
„ même? Tantôt c'étoit l'inégalité
„ de la Reverſion de la Sardaigne
„ avec celle de Sicile. Mais un deſ-
„ avantage ſi leger & ſi incertain
„ meritoit il d'étre mis en balance
„ avec tant d'avantages préſens &
„ ſolides que procuroit au Roi C. la
„ Renonciation de l'Empereur à l'Eſ-
„ pagne & aux Indes? Tantôt c'é-
„ toit le prétexte d'un Equilibre ab-
„ ſolument neceſſaire en Italie &
„ qu'on alloit renverſer, en accordant
„ la Sicile à l'Empereur. Mais le

„ de-

„ desir d'un équivalent plus parfait 1719.
„ meritoit-il qu'on replongea les Peu-
„ ples dans les horreurs d'une nou-
„ velle guerre ? Cet Equilibre peut-
„ il avoir des fondemens plus assû-
„ rés que l'établissement d'un Prin-
„ ce d'Espagne au milieu des Etats
„ d'Italie, que les bornes que l'Em-
„ pereur se prescrit par le Traité,
„ que la garantie de tant de Puissan-
„ ces ? Si pendant les Traités d'Ut-
„ recht, l'Empereur eut été en pos-
„ session de la Sicile, comme il l'é-
„ toit de Naples, le Roi Philippe
„ n'eut point eû de difficulté de la
„ lui ceder : Qu'il étoit vrai que
„ son Ministre lui-même n'avoit point
„ fait de difficulté de dire à celui de
„ S. M. T. C. que *le Roi son Maitre*
„ *n'avoit jamais compté de garder la*
„ *Sicile, & que s'il en faisoit la con-*
„ *quête, il seroit porté, puisque toute*
„ *l'Europe le vouloit ainsi, à la remet-*
„ *tre même à l'Empereur.*

„ Que les vrais motifs de ce refus
„ venoient enfin d'éclatter, que les
„ Lettres de l'Ambassadeur d'Espa-
„ gne au Cardinal Alberoni avoient

„ ôté

1719. „ ôté le voile, qui les couvroit, & „ que l'on étoit enfin venu à ſavoir „ ce qui rendoit le Miniſtre d'Eſpa- „ gne inacceſſible à tout projet de „ Paix. Savoir l'eſperance de deſoler „ le Royaume, de ſoulever la Fran- „ ce contre la France, de faire agir „ des rebelles de tous les Ordres de „ l'Etat, de voir joüer cette mine, „ qui devoit ſelon les termes de la Let- „ tre de l'Ambaſſadeur, ſervir de pré- „ lude à l'incendie.

„ Que la Providence avoit éloigné „ ce malheur de la France, & que „ les Peuples en attendoient & en „ preſſoient la vengeance, mais que „ le Roi T. C. ne prenoit les armes „ que pour obtenir la Paix, ſans „ rien diminuer de ſon Amitié pour un „ Prince, qui avoit ſans doute hor- „ reur des perfidies, tramées ſous „ ſon nom, heureux ſi ſes vertus „ l'avoient mis à couvert des ſurpri- „ ſés de ſon Miniſtre, & ſi faiſant „ taire à jamais les mauvais Conſeils, „ il n'écoutoit plus que ſa parole, ſa „ Juſtice & ſa Religion, qui le ſolli- „ citoient toutes à la Paix.

Ce

Ce Manifeſte ſorti de la plume d'un des plus habiles Ecrivains de France, a paru ſi energique & ſi bien entendu, qu'on n'a pû ſe diſpenſer d'en faire un Extrait un peu long, mais qui déduiſant & marquant toutes les demarches de l'une & de l'autre Cour, mene au fait pour bien juger de tous les ſujets de la guerre. 1719.

Les Lettres ſurpriſes & les Papiers ſaiſis ayant donné le plan entier de la conſpiration, on trouva parmi ceux-ci non ſeulement la Lettre, dont il eſt fait mention dans les Depêches de l'Ambaſſadeur, que le Cardinal faiſoit adreſſer au nom du Roi Philippe au Parlement de Paris, mais encore les minutes d'autres à chacun des Parlements, & d'autres encore aux Etats du Royaume de France, outre divers Manifeſtes, au ſujet deſquels il paroit que les Auteurs de la Conſpiration étoient encore irreſolus, l'un de ces Manifeſtes étant écrit au nom de la Nation Françoiſe, & l'autre au nom de ceux qui la faiſoient agir, pour publier

1719. blier les ſujets de mécontentement qui les portoient à cette réſolution. Il eſt facile de deviner les ſujets ou motifs de ce ſoulevement, qu'on prêtoit à la Nation Françoiſe. Ce ſont ceux de tous les mécontents, ſavoir les deſordres du Gouvernement, & l'abus de l'autorité Souveraine à l'oppreſſion des Peuples. Tous les revoltés, ou ceux qui ſe préparent à ſe révolter ſe ſervent de ces prétextes, ſans reflêchir que ceux qui les leur inſpirent n'ayant ordinairement aucun interêt, comme ils n'ont aucune part dans leur oppreſſion, font illuſion à leur credulité & ſe ſervent de ce moyen pour ſatisfaire leurs paſſions, ou leurs interêts particuliers. Comme ces écrits avoient été fabriquez en France par les partiſans du Cardinal Alberoni, il ne pouvoit être autrement qu'on n'y en vît des copies, mêmes depuis la decouverſe de la Conſpiration; C'eſt pourquoi ils furent flêtris par Arrêt des Parlements, qui en défendirent la rétention & la lecture, pour ne point

point expoſer la foibleſſe de ceux qui ſe laiſſent ſurprendre aux apparences ſouvent les plus fauſſes, à ces dangereuſes illuſions. 1719.

Il eſt certain que la mine ayant été éventée, & ſon premier effet détourné par les ſages précautions que prit le Regent; le Cardinal Alberoni, s'il ne deſiſta pas de ſon entrepriſe, montra du moins quelques diſpoſitions à une Paix & réconciliation, qu'il jugea peut-être neceſſaire d'oppoſer à la force, qui ſe préparoit de pluſieurs côtés, ou du moins affin de rallentir par cette feinte les préparatifs des Puiſſances intereſſées d'en cet accomodement. Il parut même déja chercher des Mediateurs pour une Paix, & c'eſt dans cet eſprit que l'Ambaſſadeur du Roi Philippe auprès des Etats Généraux leur en fit l'ouverture par un diſcours qu'il prononça en préſence des Deputés de leurs Hautes Puiſſances le 10. de Janvier dont voici la ſubſtance. „ Qu'il avoit ordre de „ S. M. Cath. d'expoſer aux Etats Ge-

1719. „ Generaux avec des expreſſions les
„ plus tendres la forte reconnoiſſan-
„ ce quelle conſervoit de ce que
„ malgré les violentes ſollicitations
„ des Puiſſances qui leur vouloient
„ perſuader de s'allier avec elles, el-
„ le avoit pris le parti de la ſa-
„ geſſe & de l'équité, & de ce qui
„ convenoit le plus à leurs véritables interêts & à celui de leurs
„ ſujets, c'eſt-à-dire de la Neutralité. Que par là elles ſe conſervoient la Royale confiance de
„ S. M. C. & l'heureuſe occaſion
„ d'être un jour Mediateurs, & Arbitres dans la querelle qui
„ partageoit les ſentiments : Que
„ leur conſtance dans ce parti leur
„ aſſeureroit la gloire d'avoir contribué à la tranquillité publique, & d'avoir ſoutenu leur
„ Souveraineté contre la violence
„ de ceux qui les vouloient forcer
„ à ſe déclarer. Que *le Roi* d'Eſpagne *avoit declaré ſa genereuſe*
„ *intention pour la Mediation de*
„ *Meſſieurs les Etats Generaux*; ce
„ Monarque, plein de moderation,

(quoi

„ (quoi qu'on en parle autrement) 1719.
„ étant prêt *de donner les mains à*
„ *un Traité honorable : Que S. M.*
„ *lui commandoit de repeter les mê-*
„ *mes offres de ſa part & les mêmes*
„ *deſirs.* Qu'il avoit auſſi ordre de
„ leur dire qu'elle verroit volon-
„ tiers un Ambaſſadeur de la Repu-
„ blique à Madrid ..... le reſte du diſcours de Monſ. l'Ambaſſadeur eſt plein d'autres expreſſions de tendreſſe & d'amitié du Roi envers la République, qui ne manqua pas d'en témoigner ſa reconnoiſſance, & de nommer un Ambaſſadeur avec ordre de ſe diſpoſer à paſſer au plûtôt en Eſpagne. Elle ne laiſſa pas cependant de donner ſon nom à la Quadruple Alliance, comme elle y étoit vivement ſollicitée, toutes les Provinces y ayant donné leur conſentement, mais elle ſe déclara avec cette condition, qu'elle attendroit encore deux mois les dernieres reſolutions du Roi Catholique, & que ce ne ſeroit qu'au cas qu'il perſiſtât à vouloir continuer la guerre qu'elle employeroit ſes forces contre lui. Comme ce delai n'eſt

1719. n'eſt pas encore expiré, quelque apprêt, qu'on faſſe de part & d'autre pour la guerre il y a lieu de ſe flatter qu'elle ne ſe fera point; & que ces preparatifs au contraire enfanteront la Paix, ſelon le Proverbe *ſi vis Pacem Bellum para*, qu'on obtient une paix d'autant meilleure qu'on eſt en meilleur état de faire la guerre.

DIS-

DISCOURS GENERAL

Sur

L'HISTOIRE PRECEDENTE.

Ou

CONSIDERATIONS

Sur l'Etat préſent de la Monarchie Eſpagnole.

ON ne ſauroit nier que la Monarchie Eſpagnole, ne ſoit, & ne doive être aujourd'hui conſiderée ſur un tout autre pied qu'elle l'étoit, il y a quelques années, & ſous le gouvernement de ſes derniers Rois. On ne veut pas remonter juſqu'aux temps de proſperité & de puiſſance, où elle étoit ſous Charles V. & Philippe II. qu'elle faiſoit peur à tout l'Univers, temps qui ont paſſé, & qui ont vû répandre des fleuves de ſang, ou par l'ambition de l'élever encore plus haut, ou par l'envie, de la dechirer & de l'abbaiſſer juſqu'à l'égalité des plus petites. Les Rois Philippe III. & IV. ont vû a leur grand

regret & confuſion ce démembrement, & l'alienation des Etats, qui en ont été ſéparés : Mais non obſtant cette grande décadence, & les Provinces arrachées de ce Grand corps, on peut dire que la Paix des Pyrenées rétablit le Roi Philippe IV. en un certain état de conſiſtance, dans lequel ce qui lui reſtoit de cette vaſte Monarchie, auroit pû ſubſiſter, ſi ce Prince avoit eû l'adreſſe ou l'attention neceſſaire pour la ſoutenir.

Mais par malheur pour lui & pour la Monarchie, Philippe avoit l'eſprit tourné à la bagatelle, & n'aimoit point d'autre travail que celui de courir après des Maîtreſſes, abandonnant le ſoin de tout à des Favoris, qui n'avoient d'autre habileté que la préſomption d'être capables, ni d'autre force d'eſprit que celle de ſouffrir toutes les pertes que faiſoit la Monarchie avec une indolence ſtupide, qui les leur faiſoit compter pour rien *Es nada*. Qu'eſt ce que cela? diſoient-ils au Roi, quand il étoit force de lui faire ſavoir la perte des places les plus conſiderables, qu'eſt ce que cela à V. M. qui poſſede des Mondes entiers? L'autre malheur pour

la

la Monarchie Eſpagnole étoit d'avoir en tête un jeune Roi, le plus ardent de tous les Princes à s'aggrandir, & formé à cette ambition par le Cardinal Mazarin ſon premier Miniſtre & Maître, qui pour continuer dans l'élevation & la faveur, où le hazard l'avoit placé, ſçût adroittement tourner l'eſprit de ſon Eleve du côté de la guerre pour le poſſeder ſeul, & pour l'arracher aux careſſes des femmes, & au panchant à l'amuſement. Les plaiſirs de la vie oiſive lui auroient fait disparoître la gloire des conquêtes, qui eſt l'objet des ſoins & de l'ambition des Heros, c'eſt pourquoi le Cardinal Mazarin ne ceſſoit de la repreſenter à l'eſprit de ſon jeune Roi, & en lui procurant une ſuite de ſuccès heureux à la guerre, l'y animoit toûjours davantage, quelque oppreſſion qu'il fallut faire du peuple pour cela; la guerre étant un gouffre qui abſorbe tous les treſors.

Comme il eſt impoſſible aux Princes de s'aggrandir ſans occuper les Etats de quelque autre; le Monde n'ayant plus aujourd'hui de terrein qui n'appartienne à quelque Souverain, & la premiere regle de la bonne politi-

que étant de faire la guerre de près à près, tant parce que les conquêtes ſont contigues au domaine déja poſſedé, que parce qu'on fait la guerre avec plus de commodité & d'avantage, le Roi Louïs XIV. s'attacha ſagement ſelon cette regle à l'entrepriſe de ſubjuguer les Païs-Bas; & comme plus voiſins à la France, & comme plus faciles à conquerir. Ce deſſein n'étoit pas nouveau. Louïs XIII. ſon Pere, ou pour mieux dire le Miniſtre de celui-ci, Cardinal de Richelieu avoient déja travaillé ſur le même plan: mais il ſembloit que le Traité des Pyrenées eut lié les mains au Roi. Ces belles Provinces avoient été d'ailleurs ſi fort diminuées par les guerres precedentes, que le Roi Louïs XIV. avoit tout ſujet de ſe contenter de la part, qui lui en étoit reſtée. Cependant à peine Philippe IV. fut il mort, c'eſt-à-dire cinq ans après cette Paix, qu'il prit le prétexte d'une troiſieme partie de ces Provinces devolue à ſon Epouſe par les Loix Municipales, pour recommencer la guerre. Et pour faire voir que les Raiſons ne lui manquoient pas pour cette rupture, l'Archevêque d'Ambrun, qui avoit

avoit été ſon Ambaſſadeur à Madrid publia pour ſa part entre les autres Ecrivains François un livre ſous le tître de *Soixante & quatorze Raiſons, qui prouvent la Nullité de la Renonciation* que le Roi avoit faite, ſans toucher à la principale, qui étoit la commodité & la convenance de ſe ſaiſir de ce qu'on prétendoit.

La Regente d'Eſpagne mal aſſiſtée de Conſeils, & le Roi ſon fils Charles II. mal ſervi de Généraux & de troupes, firent tant de pertes aux Païs-Bas contre un Jeune Roi, qui venoit les attaquer en perſonne à la tête de tout la fleur de la Nobleſſe de France, que les Anglois, les Suedois, & les Hollandois en ayant pitié, formerent une *Triple Alliance*, qui ſuſpendit & interrompit pour un temps les conquêtes du Roi Louïs; & celui-ci ſe fît un merite de la Paix qui fut faite l'an 1668. a Aix la Chapelle, auprès du Pape Clement IX. à qui il fit ſemblant de la donner: mais quatre années après s'étant jetté ſur la Hollande à titre de Vengeur de la Religion Romaine, que ces Peuples avoient abandonné il y avoit un ſiécle entier, & les Eſpagnols

pour ſatisfaire aux Alliances particulieres qu'ils avoient avec les Etats Generaux de s'entre-ſecourir mutuellement, ayant envoyé quelques troupes aux Hollandois, le Roi qui vît ceux-ci revenus de la premiere conſternation, où les avoit jetté ſes conquêtes (tout ayant plié à ſon abord dans leurs Provinces) il les quitta pour les aller continuer dans la Flandre Eſpagnole, ce qui dura juſqu'à l'an 1678. que la Paix de Nimegue en arrêta encor le cours. Cette Paix dura peu d'autres années; la guerre, quoi que ſans déclaration au commencement, ayant recommencé par l'occupation de pluſieurs places, dont la France ſe ſaiſiſſoit en vertu & en execution de divers Decrets & Sentences émanées de pluſieurs Tribunaux, que le Roi Louïs avoit fait eriger chez ſoi, où ſes propres Sujets lui ajugeoient les places & les domaines, qu'ils diſoient lui appartenir par de vieux & de nouveaux titres. Ce moyen de ſentencier ſur la proprieté & les droits, qu'on prétendoit appartenir à la Couronne de France, avoit déja été mis en uſage après la paix d'Aix la Chapelle, & celle de Nimegue, ou au di-

dire de ces Juges favorables on prononçoit que telles & telles Villes ou diſtricts, dans leſquels on comprenoit ce qu'on vouloit, étoient des dépendances des places cédées par ces Paix, en ſuite de quoi la France s'en mettoit en poſſeſſion, en proteſtant de ne point vouloir de guerre, mais ſeulement la ponctuelle execution des Traités qu'on avoit fait.

Ca été par cette voye que la Monarchie Eſpagnole s'eſt allée détruiſant, juſqu'à ce qu'extenuée par ces artifices & ces pertes elle eſt enfin tombée toute entiere & tout d'un coup, ſi ce n'eſt entre les mains de la France, du moins en celles d'un Prince François, ce qui n'ôtoit point la crainte de les voir reunies en une ſeule Puiſſance. Les Etats qui confinent mediatement ou immediatement à la France s'étant intereſſés dans cette chute, qui avoit entierement fait perdre l'Equilibre entre les deux Puiſſances; à l'ombre deſquelles tous les autres Etats vivoient en quelque ſorte de repos, la derniere guerre commença & ſe fit pour rapeller cet Equilibre; Elle finit ſans produire cet effet, que tous les Alliés ſembloient

bloient deſirer avec tant de paſſion. Mais en échange elle produſit un Armiſtice entre les deux Grands & principaux Competiteurs, qui dureroit juſque à ce que la grande querelle de la Succeſſion d'Eſpagne pût-être compoſée à l'amiable.

Les Puiſſances Maritimes ſe chargerent de la garantie de cet Armiſtice, & particulierement du ſoin de maintenir la Neutralité des Etats d'Italie, où il y avoit le plus d'apparence, parce qu'il y avoit plus de facilité, d'y voir renouveller la guerre. Comme l'Angleterre avoit été la cauſe que la derniere guerre avoit fini ſans obtenir le but, pour lequel elle avoit commencé, les choſes y ayant entierement changé par la ſucceſſion à ce Puiſſant Royaume de la Grande Bretagne devolue au Sereniſſime Electeur George d'Hanover, celui-ci prit des ſoins extraordinaires de faire réuſſir par la negotiation, ce qui n'avoit pû avoir ſon effet par les armes. Il propoſa au Regent de France & aux Etats Generaux des Provinces-Unies de s'allier enſemble dans la ſeule vûe d'offrir leur mediation pour cet effet aux Parties intereſſées

reſſées, ſavoir l'Empereur Charles VI. & le Roi Philippe V. Il travailla premierement à la Cour de l'Empereur pour le diſpoſer à ceder ſes prétentions ſur l'Eſpagne, & lui offrit les ſecours & la force neceſſaires pour ſe conſerver, ce qu'il poſſedoit de cette Monarchie contre le Roi Philippe, ſi celui-ci ne donnoit la main & n'acquieſçoit à la paix, qu'on lui propoſeroit à ce prix. Le Roi Philippe ou plûtôt ſon Miniſtre ayant refuſé d'entrer en aucune voye d'accommodement, & ayant enlevé dés l'année 1717. La Sardaigne, & dans la ſuivante attaqué, non pas le Royaume de Naples, comme les Eſpagnols le publioient, & le Monde croyoit qu'on alloit faire, mais la Sicile, le Roi de la Grande Bretagne envoya une Eſcadre dans la Mediterranée, qui pour premier debut deffit la Flotte Eſpagnole dans la Mer de Sicile à la hauteur de Siracuſe; ce qui n'ayant point découragé les Eſpagnols, & ceux-ci traittant par tout hoſtilement les Anglois la guerre a continué, avec declaration ouverte, non ſeulement de la Grande Bretagne, mais de la France en vertu d'une Alliance, qui eut le nom de

Quadruple, dans la quelle les Hollandois & le Roi de Sicile ſont depuis entrés en faveur de l'Empereur, qui eſt le Chef des Ligués. C'eſt ſur la ſituation, où les choſes ont amené l'Eſpagne, qu'on peut raiſonner en curieux & non pas définir en Prophete ce que promet ce Siſteme, ou l'état préſent des affaires.

On ne ſauroit raiſonner juſte qu'en conſiderant les qualités perſonelles de ceux qui donnent le premier mouvement aux affaires, les cauſes qui ont amené celles-ci en l'état, où elles ſont, & les ſecours ou les obſtacles, qui acheminent ou traverſent naturellement leur cours. Il eſt certain que l'habileté ou le peu d'intelligence de ceux qui donnent le branle aux affaires les rendent bonnes ou mauvaiſes, & que les mêmes diſpoſitions ſont ſuivies de bons ou de mauvais ſuccès, à meſure de la conduite qui les dirige. Mais il n'eſt pas facile de marquer les caracteres des Rois & de leurs Miniſtres, leur vie étant le plus ſouvent cachée & peu connue du reſte des hommes. On répond à ceci qu'on n'entreprend pas un examen de leurs mœurs & des bonnes

ou

ou mauvaiſes qualités qu'ils poſſedent, mais qu'on juge & qu'on raiſonne ſur leur conduite ou leur maniere de gouverner, qui étant expoſée aux yeux de tout le monde, ce n'eſt point empieter ſur le droit d'autrui, que de faire des reflexions ſur ce qui arrive en public, & qui eſt de la juriſdiction de tout le monde; Les pronoſtics ſeuls ſont en quelque maniere deffendus, parce qu'ils avancent des choſes ſouvent peu ſûres, & quelquefois dangereuſes au Devin, quand il paſſe les bornes d'une ſpeculation reſpectueuſe & deſintereſſée.

Ce qui eſt arrivé juſqu'à préſent en Eſpagne, dès que le Roi Philippe eſt ſur le trône a fait connoitre deux qualités dans ce Prince, qui paroiſſent incompatibles. On l'a vû en Italie & en Eſpagne à la tête des Armées, ce qui marque du courage & de la bravoure. Car s'il avoit voulu ne voir le danger que de loin, les raiſons ne lui manquoient pas de ſe tenir à l'écart & la premiere & la plus preſſante de toutes étoit celle de ne point expoſer une vie, d'où dépendoit le ſalut de l'Eſpagne, & où avoient abbouti tant de pratiques, pu-

bliques & ſecrettes, & tant de dépences pour le mettre ſur le trône. Il eſt rare enſuite des vivacités d'un eſprit martial de voir un Prince, qui en eſt animé, abandonner en quelque maniere le Gouvernement de ſes Etats à d'autres, ſans prendre connoiſſance, du moins des affaires qui ſont de la premiere Importance, ou de les changer au gré de ſes Conſeillers, ſans examiner ſi la nouveauté ſera avantageuſe & utile; particulierement ſi ces Conſeillers ne ſont pas crûs fort propres ni fort habiles pour donner conſeil. Autant que le public en a été informé, le Gouvernement à ſi fort varié pendant long temps, tant au ſujet des finances, dont le ſiſteme & les Miniſtres changeoient au moins tous les ans, qu'au ſujet des Generaux, des Grands, & des perſonnes employées à la direction des affaires, nationnaux ou étrangers qu'on a vû balottés par le pur effet du credit d'une ſeule perſonne, qui ſe permettoit tout, une telle indolence, disje, dans la perſonne d'un Souverain, ſuppoſé & connu pour animé & actif à la guerre, paroit inalliable avec ces dernieres diſpoſitions, & donne-

roit

roit plûtôt lieu de croire qu'il eſt d'un naturel ſi mol & ſi apathique, qu'il ne ſe ſentiroit pas même émû de la chute entiere de ſa Monarchie.

Ce n'eſt pas qu'il n'y ait eû des Rois de cette trempe, qui ont vû fleurir leurs Etats & reverer leurs Couronnes: mais ils ont dû ces avantages à l'habileté de leurs Miniſtres, qui étant pourvûs de talents extraordinaires ont ſcû faire reſpecter leurs Princes, & ſoutenir le poid des affaires, de quelque importance & difficulté qu'elles fuſſent. Il y a des écueils a éviter pour les Rois, dans cette éclattante Navigation. Celui, par exemple, de paſſer pour mal habile & incapable de gouverner par ſoi-même. Ceci attire le mépris des Etrangers & ſouvent la haine des ſujets, lors qu'ils voyent que tout depend de la volonté d'un Miniſtre, qui a ſouvent devant les yeux plus ſa ſatisfaction particuliere & l'avancement de ſes Creatures, que la recompence du merite & le meilleur ſervice de l'Etat. Il faut encore conter entre les prejudices d'un Prince qui laiſſe gouverner ſon Etat par un autre, quoi que ce ſoit avec bonheur, la honte

d'être l'Eſclave de ce Miniſtre, comme étoit le Roi Louïs XIII. qui ne pouvoit avoir ni ſerviteur ni confident ou Favori, qui ne lui fut donné par le Cardinal de Richelieu, qui ne pouvoit dire un mot ni faire le moindre mouvement, qui ne lui fut raporté par ſes Epions, ni faire aucune grace ſi ce n'eſt à la recommandation de ce Miniſtre, qui eut la dureté de chaſſer de la Cour & du Royaume, la Mere, & le Frere de ce Roi, parce qu'ils ne pouvoient ſouffrir de voir la Majeſté Royale ainſi avilie & deshonorée par la fiereté d'un homme, à la fin ſujet & creature de ſon Prince, quelque heureuſe que fut entre ſes mains l'adminiſtration des affaires.

On ne ſauroit prendre ou donner d'autre Idée de la Defunte Reine Marie Louïſe que celle d'avoir eû la même bonté & indulgence pour la Princeſſe des Urſins qu'avoit le Roi Philippe, & d'avoir en quelque maniere étouffé la curioſité Naturelle du ſexe ſur ce que la Cour & la Ville penſoit du Deſpotiſme, avec lequel cette Dame arbitroit & diſpoſoit de tout ſous leur nom. Jeſus-Chriſt, dont toutes

les

les actions ſont des enſeignemens, a eû ſans doute principalement en vûe d'inſtruire les Rois, lorſqu'il a témoigné de la curioſité de ſavoir ce que les hommes penſoient & diſoient de lui. (*Matth. ch.* 16.) Car les Rois ne s'en doivent pas tant rapporter à la ſuffiſance & bonnes intentions de ceux qui adminiſtrent leur autorité, qu'ils ne recherchent & n'entendent encor quelquefois ce que les Peuples & les Sujets en diſent, pour y mettre ordre quand les choſes ne vont pas comme elles doivent aller. Il eſt à la verité fort plus naturel qu'une Reine, particulierement en païs étranger, & en une Cour de langue & de manieres toutes differentes des ſiennes, s'attache à une Confidente, & lui abandonne ſon Cœur, & que pour peu que celle-ci ſoit ambitieuſe, & hardie, elle ſe ſaiſiſſe de la confiance, & en uſe dans toute l'étendue de ſon ambition, empêchant par ſes careſſes, (qui ſont ſouvent le berceau, où les Princes ſe laiſſent endôrmir,) qu'elle ne voye ce qui ſe paſſe au dehors, & que perſonne n'ait les moyens de l'en inſtruire.

Cette obſeſſion, ſous laquelle la Du-

Ducheſſe tenoit les eſprits du Roi Philippe & de la Reine ſon épouſe a duré treize ans ſans interruption; car quoi que le Roi de France, Ayeul du Roi Philippe, offencé de ce que cette Dame bravoit à Madrid tout ce qui ne plioit pas ſous ſes volontés, eut une fois obtenu, ou commandé qu'elle quittat l'Eſpagne & s'en retournat en France, elle ne perdit rien de ſon credit en cette occaſion, & elle retourna bientôt jouïr de ſon aſcendant auprès des Rois Catholiques, la Reine ayant reſſenti plus vivement l'abſence de cette flatteuſe Confidente, & ayant obligé ſon Epoux à repreſenter ſon chagrin au Roi ſon Ayeul, qui ne put tenir contre ces inſtances, & renvoya la Ducheſſe à Madrid. Il ſemble que ſa derniere diſgrace l'ait privé de toute eſperance de retour, & tant que durera le credit de la nouvelle Reine, il y a bien de l'apparence que la Princeſſe des Urſins demeurera éloignée d'Eſpagne. Elle avoit cependant fait, il y a peu, quelques efforts, qui ſembloient l'avoir relevée, puis quelle obtint que le Roi Philippe lui continueroit ſes penſions, ce qui étoit un grand

pas

pas vers le retour à la premiere faveur : mais elle aura toûjours en tête le nouveau Miniſtre, qui n'a garde de ſouffrir ce retour, puiſque ce ſeroit expoſer ſa faveur à la competence d'une femme, qui n'a jamais ſçû ſouffrir d'égal, bien loin de s'accommoder au ſilence & à la ſouſmiſſion de voir un autre primer dans les affaires. La bonté du Roi Philippe, ſi on oſe ainſi l'appeller, de lui avoir voulu donner une Principauté de 30000. écus de rente, & cela dans les Païs-bas préciſement, & d'avoir fait inſiſter dans les Traités des affaires générales, qui ſe ſont fait, juſque dans celui de Bade, ce qui attira un ſi bon mot du Prince Eugene au Marechal de Villars, qui portoit cette Inſtance, eſt une terrible marque de la complaiſance que le Roi a pour cette Dame, d'autant plus que la Grace ne pouvant ſervir à elle, qui avoit plus qu'elle ne vouloit de biens & d'honneurs, la déſtination qu'elle faiſoit de cette Principauté étoit encore le ſujet d'un plus grand déchainement.

On a touché une partie des bonnes qualités de la nouvelle Reine Elizabet, en parlant d'elle, ſavoir un eſprit vif, ſou-

ſouple & capable de tout, dont il ſemble qu'on ne ſauroit donner de plus grande marque, que le ſoin qu'elle prit, avant que d'aller en Eſpagne d'en faire ſortir la Ducheſſe de Bracciano, qui pouvoit, & qu'on peut croire naturellement, auroit par ſes artifices continué de broüiller les affaires, & juſqu'à la paix domeſtique entre elle & ſon Epoux, quand elle auroit crû que cette Paix lui étoit incommode. Comme la part que les Reines ont coutume de prendre dans les affaires du vivant de leurs Epoux n'eſt pas ſouvent fort grande, ou du moins fort viſible, il paroit qu'elle ſera encore moindre en cette occaſion, où le credit & le nom du Miniſtre fera tout, & tirera ſur ſoi tout le merite ou toute la cenſure de ce qui arrivera. Ce qu'il y a ici de particulier eſt que le Miniſtre lui devant toute ſa fortune, aura, comme on le ſuppoſe, tous les égards poſſibles pour elle & conſeillera tout au moins avec elle l'uſage de ſa faveur, & lui donnera toutes les ſatisfactions, qu'elle peut ou deſirer pour ſoi, ou pour ceux qu'elle voudra recommander. La prévoyance la plus ordi-

ordinaire ne ſauroit laiſſer ignorer au Cardinal que le credit de la Reine pourra toûjours lui faire perdre ſa faveur & le détruire dans l'eſprit d'un Roi auſſi bon & auſſi complaiſant que celui du Roi Philippe : Mais de ſon côté le Miniſtre doit eſperer que la Reine par une eſpece de beſoin qu'elle aura de le ſoutenir, pour le credit de l'Elevation qu'elle lui a procuré, s'en remettra à lui des affaires les plus importantes, & ne voudra point faire prévaloir ſes ſentiments particuliers pour ne point s'obliger à répondre des évenemens.

Que penſer & que dire de ce Miniſtre ſi favoriſé de la Fortune, qu'en un ſaut elle l'a élevé de la condition la plus ordinaire, non ſeulement au faite des Grandeurs humaines & des Dignités, où peuvent aſpirer les Eccleſiaſtiques, dont il avoit pris l'état, mais à celles que l'habileté la plus conſommée, & les merites les plus éclattans peuvent obtenir ? Ce ſeroit une malignité d'obliger le Cardinal Alberoni à tourner la tête dans la belle carriere, où il a commencé de courir pour lire ſa Genealogie dans celle qu'on fit autre-

autrefois en France a un des principaux Miniſtres du Roi deffunt, qui pour conſerver quelque alluſion à ſon nom avoit pris un Serpent ou Couleuvre pour ſes armes. Un Panageriſte qui cherchoit des Aſcendants au Miniſtre & les vouloit trouver parmi les Rois d'un très ancien Royaume, alors ami & Allié de la France, les lut en deux mots qui furent écrits ſur ſes Tablettes *Ex ſole & lutho.* Qui marquoient que comme le chaleur du Soleil tire les ſerpents de la boüe, de même ſon Mecene devoit tout ſon être & ſon Aſcendance à la faveur d'un Roi qui avoit pris le ſoleil pour ſa Deviſe. On ne veut point faire de reflexion odieuſe ſur la naiſſance ou les Ancêtres du Cardinal. L'honneur & le merite perſonel eſt un éclat qui dore & ennoblit toute ſorte de baſſeſſe, & dés qu'on entre par cette porte dans le monde, on y vient digne de tout eſtime & reſpect; C'eſt cracher contre le ciel, & à ſa propre confuſion, que d'oppoſer du mépris à la Vertu, qui prend ſoin de la conduite & des demarches d'un homme qu'elle guide.

Monſ. Alberoni eſt donc aujourd'hui

d'hui Cardinal & premier Miniſtre, l'un par la recommandation & l'autre par le choix du Roi Philippe V. *Quod felix, fauſtum, Fortunatumque ſit*; Ce qui ſoit à la gloire de ſon promoteur, à l'avantage de l'Etat, qu'on lui a donné à gouverner, & au repos de l'Europe. C'eſt du ſuccès de ces ſouhaits, dont on eſt aujourd'hui en peine, & ſur lequel chacun fait des diſcours & des raiſonnements ſelon ſes lumieres. Voyons quelles ſont celles de l'Auteur de ce diſcours. Poſons premierement les faits ſur lesquels on raiſonnera dans la ſuite. Le Cardinal a trouvé le Royaume d'Eſpagne en paix, & en état d'en jouïr pour long-temps, s'il avoit conſeillé au Roi Philippe de convenir avec l'Empereur de ſes prétentions, & qu'il le laiſſat jouïr tranquillement de la Couronne, qu'on lui avoit mis ſur la tête. C'eſt cependant tout le contraire. Il a perſuadé au Roi de faire la guerre & l'a commencé. On ſçait bien que les grands deſſeins menent à la grande gloire; & que pour ſe rendre agréable aux Rois il faut la leur faire eſperer, & leur perſuader qu'ils ont le droit d'y prétendre,

dre, & les moyens d'y parvenir. Mais ſi l'incompetence du Tribunal, ſur l'oracle duquel les Peuples jugent de la meilleure cauſe, ſavoir les connoiſſances, que l'on a ordinairement du Droit des Princes, doit ſuſpendre le Jugement du public, c'eſt à leurs Conſeillers d'examiner mûrement les moyens, qu'ils penſent d'employer, & s'ils ſe tireront d'affaire avec honneur, & ſans perte.

Les ſources de ces moyens ſont aſſés connues, ſavoir la Negotiation & la Force. Celle-ci ſe tire du dedans & du dehors, des contributions pecuniaires des ſujets, & des Alliances avec les Etrangers. L'une & l'autre de ces derniers moyens ſont encore à peu près connus; Et c'eſt juſtement cette connoiſſance que l'on a de l'état des affaires de la Nation Eſpagnole, tel qu'il eſt aujourd'hui, qui fait paroître étrange & merveilleuſe la réſolution que le Cardinal Alberoni a pris d'engager le Roi Philippe à faire la guerre, qui demande des treſors infinis, & de puiſſantes Alliances. Il y a ſans doute de l'or & de l'argent dans les Royaumes d'Eſpagne: mais les richeſſes ſont

parmi

parmi les Grands, tant Eccleſiaſtiques que Seculiers, & le Peuple y eſt communement pauvre, & même très-pauvre. Cependant c'eſt de celui-ci qu'il faut tirer les impoſitions, & non pas des Grands, qui ne ſont guerre accoutumés à contribuer aux Rois en Eſpagne, ſi ce n'eſt comme poſſeſſeurs de quelques charges ou offices ſujets à être taxés: En depit, dit on, de toute cette Theorie, & de tous les diſcours en l'air que l'on fait ſur les richeſſes ou la pauvreté des Eſpagnols le Cardinal a trouvé le moyen de mettre en action un nombre infini d'ouvriers, partie nationnaux partie attirés des païs Etrangers en Eſpagne, qui travaillent à la conſtruction d'un très grand nombre de Vaiſſeaux & de toute ſorte d'attirail de guerre. Il faut de l'argent pour commencer & pour continuer ces manufactures, & on n'entend point juſqu'à préſent que le défaut d'argent rallentiſſe ce travail. Mais cela durerat il autant que le beſoin? Car ce n'eſt que la fin qui couronne l'œuvre? Toutes les nouveautés plaiſent, particulierement quand elles ſont propoſées avec la ſpecioſité de projets magnifiques, & qui

qui promettent beaucoup. Les Grands pour ne pas paroître envieux de la gloire du Roi, ou plûtôt de celle du Miniſtre, ont fait des avances gratuites & genereuſes des groſſes ſommes, qu'ils ont ou envoyé eſpeces au Treſor royal, ou employé à lever des Regiments à leurs frais, qu'ils ont donné en ſuite armés & vêtus au Roi. Les Hommes d'affaires ont été rudement pincés, & par voye de fait, & ſur une ſimple taxe du Miniſtre, obligés à débourcer. Mais combien de fois peut-on revenir à ces deux moyens? qui ſont cependant de la même neceſſité tous les ans, tant que durera la guerre?

La levée des Troupes Nationales n'eſt pas ſujette à de moindres embarras. Les Royaumes d'Eſpagne ſont mal peuplés pour les raiſons que chacun connoit, ſavoir l'accablante multitude de Preſtres, de Moines, & de Nonnes, la Sterilité naturelle des femmes Eſpagnoles, qui peuvent porter des enfants à bonne heure, mais qui finiſſent auſſi d'en faire beaucoup plûtôt que les femmes des autres Nations, l'épuiſement que la double expulſion des Mores à fait des peuples & des familles

milles chaſſées d'Eſpagne, & enfin la ſortie, que ſont continuellement du païs ceux qui ſont envoyés, ou qui prennent tout les ans le chemin des Indes ou d'autres païs pour leurs interêts particuliers. Cependant la continuation de la guerre demande des recrûes continuelles; Et ce qui ſemble les devoir rendre bien-tôt impraticables eſt qu'on ne voit point encore de quels Alliés le Miniſtre ſe pourra ſervir pour accroitre ſes forces, & pour s'en ſervir à ſoutenir la guerre avec eux. En un autre temps, & dans une autre ſituation d'interêts & d'affaires, l'Eſpagne auroit pû conter ſur des troupes Françoiſes. Aujourd'hui on les empêche poſitivement d'aller ſervir au delà des Pyrenées, parce que la Cour de Madrid & celle de Paris, & les Rois quoi qu'Oncle & Neveu, ont des interêts differents, & d'une conſequence, qui ne peut guerre être accommodée par quelque temperamment que ce ſoit. On entend bien que par le Roi de France, je parle de celui qui regne, non pas de celui qui doit regner, ſi Dieu lui conſerve la vie. Et que c'eſt des interêts du premier que

je parle, quand je dis qu'ils ſont inalliables avec ceux du Roi Philippe.

Au défaut d'Alliés François chacun croyoit que le Cardinal Alberoni, alloit ſe ſervir des Sujets de S. A. R. de Savoye, Roi de Sicile, ſous le nom deſquels il auroit pû faire enrôler autant d'Italiens & de François qu'il auroit voulu, le Duc ayant des ſujets de l'une & de l'autre langue. Tout le monde étoit perſuadé que le Cardinal s'étoit aſſûré de cet Allié, & que celui-ci alloit faire avec lui la guerre à l'Empereur, qui ne l'avoit point encore reconnu pour Roi de Sicile, & n'avoit voulu faire aucune paix avec lui. Cependant après avoir tenu toute l'Europe, & le Duc même, en ſuſpens ſur cette Alliance, le Cardinal ſe declare contre lui, envahit la Sicile, & lui fait ainſi connoître ſes véritables intentions. On avoit publié aſſés hautement que le Cardinal faiſoit compte d'emporter le Royaume de Naples, après s'être rendu maître de celui de Sardaigne. Mais perſonne ne faiſoit compte qu'il eut beſoin, ou qu'il dût ſe ſervir de la Sicile pour ſe faciliter cette occupation.

tion. C'étoit un miſtere, que S. E. traitoit ſecrettement avec le Roi Sicilien, qu'il s'efforçoit de diſpoſer à lui ceder amiablement ſon Iſle, moyenant des compenſations, qu'il lui promettoit ailleurs, mais comme celui-ci ne ſe determinoit pas aſſés tôt, on jugea à propos de s'en ſaiſir, & même de lui faire un crime de ce delai.

On diſoit encore qu'il y avoit une autre Ligue formée entre pluſieurs Princes, qui devoit donner des Alliez au Cardinal Alberoni, apparemment Autheur & tout au moins Promoteur Principal de cette Ligue. Les Alliez ſe devoient produire lors qu'on y penſeroit le moins, faire guerre à outrance à l'Empereur, & chaſſer les Allemans d'Italie. On vit en ce temps-là paroître un Livre Italien, dont l'Auteur ſembloit être la Trompette de cette Alliance, puis qu'il *Demontre aux Princes & aux Peuples*, de ce Païs-là qu'ils ont toûjours été libres, dans la vûe comme on peut croire, de les exciter à rendre à leur Patrie *cette* même *liberté*, dont il veut qu'elle ait joui dans tous les ſiécles dés la Fondation de Rome. Mais qu'eſt il beſoin de leur mettre

pour cela les armes à la main ? Il n'y a aucun Prince ou Etat en Italie, qui ſoit aujourd'hui plus eſclave & plus maltraitté par l'Empereur d'Allemagne, qu'on a principalement en vûe de dépoüiller des Provinces & des Droits qu'il y poſſede, que ne l'étoient les Italiens ſous les Empereurs Payens, & les Nations Barbares qui ont foulé aux pieds de la maniere la plus indigne le *Senat* & la *Liberté Italienne*, comme en ſont convaincus tous ceux qui ont lû l'Hiſtoire ancienne ; quelques Livres nouveaux qu'on puiſſe faire pour leur perſuader le contraire. Les Italiens delicats ne peuvent ſouffrir les coutumes groſſieres des Allemans, & ſont reſolus, dit-on, de les chaſſer de chez eux ſous les Auſpices des Eſpagnols. Mais ne ſommes nous point au cas des ſouris conjurées contre le chat ?

On ne devroit pas penſer que le Cardinal Alberoni eut jetté les yeux ſur des Heretiques pour ſe faire des Alliés contre l'Empereur. Les Eſpagnols devôts ont tant declamé contre les Alliez de cette Religion, qui aſſiſtoient le Roi Charles, aujourd'hui Empereur, pendant la derniere guerre, qu'ils

qu'ils ne voudront pas encourir le même blâme. Cependant il eſt venu à la connoiſſance publique que le Cardinal a recherché une Alliance encore plus dangereuſe à la Religion, qui eſt celle du Sultan, & cela par le moyen du Prince Ragotzi, à qui on a ſçu qu'il avoit envoyé un Miniſtre pour réſider auprès de lui de la part du Roi Philippe, & de celle de S. E. pour l'informer de l'occupation que donnoit à l'Empereur la guerre, qu'on lui avoit déclaré en Italie, & des avantages que le Grand Seigneur pouvoit tirer de cette diverſion en continuant la guerre contre lui. A la verité on a lû dans les Nouvelles publiques les proteſtations que le Prince de Cellamare y fit inſerer contre cette découverte, comme contre une impoſture, mais on n'a point entendu qu'il ſe foit inſcrit en faux contre la Relation, que le Journal de Paris a donné du voyage & de l'heureuſe arrivée à Andrinople de cet Envoyé & de la harangue, que celui-ci avoit fait au Prince Ragotzi; Ce qui ne doit cependant donner aucune Idée extraordinaire de la conduite du Miniſtre, d'autant plus que la Paix

ſuivie entre l'Empereur & la Porte Ottomane a fait ceſſer tous les ſujets de crainte, que pouvoit donner cette correſpondance.

Voila ce qui regarde les Alliez, qu'on ſçait que le Cardinal Alberoni avoit, ou pouvoit avoir recherché dans la guerre declarée à l'Empereur. Voici ceux qu'il a diſpoſé à ſe déclarer contre lui, & contre S. M. C. à cette occaſion. En premier lieu le Roi George de la Grande Bretagne. Celui-ci, comme on a vû, ayant travaillé avec un ſoin extraordinaire à affermir le Repos de l'Europe, & à compoſer le different, qui reſtoit à terminer au ſujet de la Succeſſion d'Eſpagne, avoit amené les choſes au point d'un accommodement total, en diſpoſant l'Empereur à renoncer à toutes ſes prétentions ſur les Royaumes d'Eſpagne & les Indes, moyenant la ſeule ceſſion du Royaume de Sicile. La France s'étoit engagée à procurer, & étoit entrée dans la garantie de cet accord. Cependant il n'y eût pas moyen, comme on a vû, de tirer le Cardinal à conſentir à cette pacification, ce qu'on attribuoit alors

à

à l'exceſſive confiance, qu'il avoit conçu des grandes forces qu'il avoit mis ſur pied, ou à une repugnance, qu'ont ordinairement les Grands hommes de revenir en public de leurs prejugés, parce qu'on prend de là occaſion de les condanner, comme s'étant appuyés ſur des fondemens incapables de les faire ſubſiſter.

Il parut néantmoins, à juger des premieres démarches, que ſa confiance s'étoit effectivement trouvée mal fondée, puiſqu'au premier eſſai qu'il fit de ſes forces, qu'il croyoit ſi grandes, ſa Flotte fut quaſi entierement défaite en Sicile. Ces creatures, pour en diminuer la perte, & empêcher qu'on ne ſçut la verité du fait en Eſpagne, faiſoient retentir coup ſur coup, & repliquer dans les Nouvelles publiques la priſe de Palerme & de Meſſine, & la joye, avec laquelle les Siciliens avoient reçu & venoient en foule au devant des Eſpagnols. Mais comme il étoit impoſſible de toûjours celer la verité, le Cardinal jugea enfin à propos de faire compoſer une Lettre en ſon nom adreſſée à l'Ambaſſadeur d'Eſpagne à Lon-

dres, par laquelle on faiſoit de grands reproches aux Anglois d'avoir ſans aucun *motif*, *néceſſité*, ou *prétexte* abuſé du caractere de Mediateurs, qu'ils avoient pris, & attaqué des Gens, qui les conſideroient comme amis, & ne ſe deffioient point d'eux.

On ſçait que Monſ. le Cardinal Alberoni connoiſſant combien il importe à un premier Miniſtre d'avoir un Secretaire capable de bien tourner les Déclarations, que l'on veut rendre publiques, ſe ſouvenant d'avoir connu, lorſque S. E. étoit à Monſ. le Duc de Vendôme, un habile homme, qui ſervoit de Secretaire à ce Prince, voulut l'attacher à ſoi, & l'invita de venir en Eſpagne avec une Lettre de change de dix mille Livres, qu'il lui addreſſa. Le Secretaire accepta le parti, prévoyant ſans doute combien ce ſervice lui ſeroit utile, puiſque les premieres offres étoient accompagnées d'une ſi liberale gratification. La tournure cependant de la Lettre, (ſi elle eſt de cet habile Secretaire) ne paroît pas tout à fait heureuſe, non plus que celle d'une autre Lettre adreſſée au nom du même

me

me Cardinal à Monſ. le Marquis Beretti, Miniſtre du Roi Philippe auprès des Etats Generaux, pour l'obliger d'employer ſes ſoins à les détourner d'entrer dans l'Alliance formée contre le Roi Catholique, ou les deſſeins crûs outrés de ſon Miniſtre; & cela par des raiſons qui ne paroiſſent pas expoſées dans l'une ni dans l'autre, avec un artifice trop delicat. Quoi qu'il en ſoit de ces Lettres. La premiere fut vivement refutée par Monſ. Crags, Secretaire d'Etat de la Grande Bretagne, au nom du Roi George & de la Nation Brittannique: Et la ſeconde a parû, ſans replique ou examen, peut-être parce qu'on n'a pas jugé qu'il y eut fort à craindre qu'elle fit grande impreſſion ſur les eſprits de ceux, à qui on la devoit communiquer. Et en effet les choſes ont eû leur cours, & les Etats ſe ſont declarés pour la *Quadruple* Alliance, quoi qu'avec les Ménagements, qu'on a rapporté ailleurs.

Le Cardinal Alberoni voyant les Eſpagnols un peu revenus de leur abattement, fit voir comme aupara-

vant la premiere confiance dans la réuſſite de ſes deſſeins, preſſant tous les jours plus vivement la continuation des apprêts militaires en tous les Ports d'Eſpagne, & faiſant eſperer à la Nation que non ſeulement la perte qu'on avoit pû faire devant Siracuſe ſeroit plus qu'abondamment reparée, mais qu'on auroit une Flotte deux & trois fois plus nombreuſe que celle qui fut ſurpriſe & maltraitée par l'Amiral Bing.

En effet toutes les Nouvelles d'Eſpagne ne coutinuerent à parler que d'enrôlements de Soldats, de marches de Troupes, de Fabriques de Vaiſſeaux dans tous les ports du Royaume & de préparations de convoix, tous deſtinés pour l'Italie, & *huelga me Dios*. Où eſt l'Eſpagnol qui ne ſe réveille pas à ce bruit; & qui n'eſpere pas des merveilles d'un armement ſi prodigieux? L'affaire, ſelon quelques-uns, & le nœud de la difficulté eſt de fournir cette grande & nombreuſe Flotte de gens capables d'en faire la manœuvre; Gens qui ne ſe trouvent qu'en bien petit nombre en Eſpagne, où ce petit nom-

nombre eſt encore néceſſaire pour équipper les Gallions, qui vont en Amerique, & que le Cardinal aura plus de difficulté de trouver, à ce qu'on croit, qu'il ne penſe. Il ſemble qu'il n'a pas lieu d'eſperer d'en tirer beaucoup d'Angleterre & d'Hollande, ni même de France, quoi qu'il échappe toûjours quelques-uns de tous ces Etats, que le deſir de la nouveauté & d'un plus gros proffit, que le Cardinal leur a fait promettre, fait aller en Eſpagne. Mais ce nombre ſerat il ſuffiſant pour le beſoin? Et at-on des moyens de le ſuppléer par quelqu'autre choſe? Les Rois de Danemark, & de Suede, ſont en guerre & ont beſoin de leur Matelots. Former des Eſpagnols à la marine, c'eſt les transporter en païs inconnu, & en un Etat ou genre de vie, qu'ils jugent indigne de leur Nobleſſe; outre que ce n'eſt pas l'affaire de quelques jours, ni mêmes de quelques mois ou années d'y réuſſir; Car on n'apprend jamais volontiers ce qu'on n'aime ni de ſavoir ni de pratiquer. Il faut donc s'attendre ſur ce point au ſavoir-faire de Monſ.

le Cardinal Alberoni & pouſſer, comme on dit, le tems à l'Epaule : Et ſi par malheur les meſures qu'on prendra ſe trouvent trop courtes, on ne manquera pas de prétextes pour en donner la faute à d'autres.

Il eſt donc ſûr que S. E. n'a pas crû que la Déclaration du Roi George & du Parlement de la Grande Bretagne lui dût faire peur, ni l'obliger à ſuſpendre ſes armements ou abandonner ſes deſſeins. Il avoit même deux cordes en même temps tendues à ſon arc pour frapper lui-même, & obliger les Anglois à la deffenſive dans leur propre Païs, en y ſuſcitant une guerre. Chacun ſait maintenant que le feu Roi de Suede étoit entré bien avant dans ce projet. Ses Miniſtres arrêtés, l'un en Angleterre l'autre en Hollande n'ont laiſſé aucun doute de cette entrepriſe. On n'y impliquoit point alors la Cour d'Eſpagne, parce que la choſe n'étoit pas encore aſſés connue. Cependant ceux qui voyoient que le Roi de Suede n'avoit aucun interêt particulier, qui le portat à armer contre l'Angleterre,

re, ni les moyens neceſſaires pour ſoutenir une guerre offenſive, qu'on diſoit qu'il entreprenoit pour le ſeul établiſſement du Prétendant ſur le trône de la Grande Bretagne, la Cour d'Eſpagne s'étant declarée pour celui-ci, ne doutoient point dès lors de mettre ſur le Compte du Cardinal, l'armement & les deſſeins du Roi de Suede, & de croire que c'étoit lui qui fourniſſoit aux frais de l'entrepriſe. L'arrêt qu'on a fait de ces deux Miniſtres depuis la mort du Roi de Suede, & le procès, qu'on leur fait maintenant ſur l'emploi des ſommes qu'on ſait qu'ils ont reçu & appliqué à leur avantage particulier, ne manquera pas de donner un entier éclairciſſement de ce Miſtere.

Ce Miſtere ſemble déja plus que ſuffiſamment éclairci par l'arrivée publique du Duc d'Ormond en Eſpagne, quoi que le Cardinal en ordonnant au Miniſtre du Roi Catholique à la Haye d'en donner part aux Etats Generaux, ait donné une autre couleur à cette arrivée affin de la faire paſſer pour imprevûe & ſans deſſein.

Il

Il lui ordonne d'assûrer ces Messieurs que „ le Duc ayant demeuré „ dans le voisinage de Paris dès le „ Mois de Juin jusqu'à la fin d'Octobre, & le Comte de Stairs faisant de pressantes instances à Monsr. „ le Regent, affin qu'il ne le tolerat „ plus en France, le Duc avoit „ pris le parti de venir en Espagne, „ où le Roi *pour ne point manquer* „ *au Droit d'hospitalité*, qu'il accuse „ Monsr. le Regent de France d'avoir violé en cette occasion, *quoi* „ *qu'ami & Allié du Roi d'Angleterre*, l'avoit fait arrêter a 40. lieuës „ de la Cour. Et c'est de la *realité* „ *de cet évenement*, dont l'Ambassadeur a ordre de faire part aux Etats, afin que S. Excellence *s'en puisse servir avec utilité*.

Il n'est pas facile de concevoir quelle utilité Messieurs les Etats Generaux ou l'Ambassadeur pouvoient tirer de cet avis, puis que supposé que les Etats entrent à part des avantages ou desavantages de S. M. B. ils n'apprenoient rien qui pût les porter à croire que la Cour d'Espagne ne favorisoit ni le Prétendant

ni

ni le Duc d'Ormond. On avoüe que celui-ci après avoir fait beaucoup de voiages en Italie, en Suede, & en France, obligé à ſortir de ce dernier Royaume ſe recouvre en Eſpagne, où l'on ſe fait un merite d'exercer à ſon égard les *droits de l'hoſpitalité*; ce qui au moins veut dire qu'on l'y conſidere comme ami, bien loin de donner lieu de croire, qu'on ménage, ou qu'on conſidere les Interêts du Roi de la Grande Bretagne, de qui ce Seigneur s'eſt déclaré ennemi, & cherche à le détrôner. Il eſt vrai que dès que les hoſtilités ont commencé entre la Grande Bretagne & l'Eſpagne, on n'eſt plus obligé d'avoir ces ménagements, l'un pour l'autre. Mais à quoi peut ſervir cet avis, ſi ce n'étoit pour ſe faire quelque ſorte de merite?

Le Duc d'Ormond ne demeura pas long-temps éloigné de la Cour. Il fut apellé, & careſſé à Madrid par le Roi & par S. E. Et cela avec tant déclat qu'on publia, qu'il iroit bien-tôt en Irlande, ou en Ecoſſe y réveiller le zele des Partiſans du Prétendant, qui avoient ſi mal réuſſi dans

dans leur premiere levée de Boucliers en ce dernier Royaume. C'eſt ce dont avoit menacé le Cardinal, dés avant qu'il y eut aucune déclaration de guerre entre les deux Royaumes, ſavoir qu'on avoit les moyens d'inquieter le Roi George dans la poſſeſſion de la Couronne, qu'il avoit ſur la tête. Ce n'eſt pas que les Mécontents d'Angleterre ayent aucune amitié particuliere, qui les lie au Roi Philippe, & à la Couronne d'Eſpagne. Diviſés, comme ils ſont, en deux Partis, dont l'un fait ſemblant de ſouhaitter de voir le fils du Roi Jacques II. ſur le trône de la Grande Bretagne, ils ne cherchent qu'un prétexte pour s'oppoſer les uns aux autres; & comme le Miniſtere préſent compoſé de Wighs, eſt oppoſé à ces concurrrens, ceux-ci ſe ſervent du nom & de la cauſe du Prétendant pour en faire le ſujet de leur mécontentement, qu'ils font éclater en toute ſorte d'occaſions. Mais c'eſt à ſavoir ſi les Wighs ſeront auſſi faciles à gagner, & à deſaprouver la guerre contre l'Eſpagne que les Torys ſe montrerent prompts

l'an

l'an 1712. à la finir, & à laiſſer l'Europe dans l'embarras, d'où elle pouvoit alors ſe tirer & s'aſſûrer d'une paix conſtante, vû les moyens qu'elle en avoit en main.

Si on admiroit la Politique du Cardinal Alberoni, à refuſer tantôt ſous un prétexte tantôt ſous l'autre toutes les propoſitions d'accommodement que les Cours de Paris & & de Londres lui faiſoient, on ne fut pas moins étonné, lors qu'on apprit que le ſujet de ces refus, étoit l'eſperance de voir la France en particulier tellement embaraſſée chez ſoi, qu'elle n'auroit ni la commodité ni le temps de ſe mêler des affaires d'Eſpagne. A la verité on ne ſauroit nier que ce ne ſoit une regle de la Politique, telle qu'elle ſe pratique aujourd'hui, de procurer du travail & de l'occupation chez ſoi à ceux qu'on ne veut point qu'ils ſe mêlent dans nos deſſeins. On laiſſe aux Confeſſeurs à decider ſi toutes les voyes de procurer de l'embarras à ſes voiſins ſont juſtes. Ce que chacun peut voir, eſt que ces moyens, qui ne peuvent ſe mettre

en

en execution ſans repandre beaucoup de ſang ne ſe preſentent pas à l'eſprit ſans lui cauſer quelque horreur, & qu'il ne faut point s'étonner ſi chacun n'en parle pas avec la même approbation. Le Cardinal Alberoni très-bien inſtruit de cette regle politique de conduite, en concevant le grand deſſein de rétablir la Monarchie d'Eſpagne, délabrée par la derniere guerre, avoit prevû les oppoſitions premierement de l'Empereur comme Principal intereſſé, qu'il faudroit obliger à rendre ce qu'il en avoit en mains, & enſuite des Couronnes de la Grande Bretagne, des Etats Generaux & de celle de France, qui s'intereſſeroient en faveur du calme & de la Paix, dont l'Europe avoit commencé de joüir. Il avoit fait ce qu'il avoit pû, comme on a dit ailleurs, pour faire durer la guerre, qui tenoit occupées les forces de l'Empereur aux confins de la Hongrie. Il avoit entrepris la Cauſe du Pretendant pour obliger les Anglois à demeurer chez eux, & pour les mettre entre eux aux priſes, & les engager en une guerre civile. Il y

a toute apparence que les Hollandois ne lui faiſant point de peur, il ne s'étoit point mis en peine de leur ſuſciter des ennemis, aſſûré que l'interêt de leur commerce les feroit toûjours entrer les derniers dans tous les projets des Ligues qu'on pourroit former contre lui, & qu'il ſeroit toûjours à temps de les en détacher par l'offre de conditions plus avantageuſes que tout ce qu'ils pourroient eſperer dans la continuation de la guerre.

Il ne ſembloit pas facile de trouver des prétextes pour détourner les François de s'oppoſer à ſes vûes. La ſituation preſente de ce Royaume lui en a fourni, & il n'a eû qu'à fomenter la diviſion des Eſprits pour rendre impoſſible leur concert & leur concours à une guerre étrangere. Il ne pouvoit tirer aucun prétexte du côté du Roi de France, pour lui ſuſciter des broüilleries dans ſon Royaume; mais le Regent s'étant trouvé dans la neceſſité de faire des mécontents, en ſecondant la cauſe des Princes du ſang contre les Princes legitimés, &

& en quelques autres occaſions, où il n'a pas crû que l'interêt de l'Etat pût s'accorder avec l'interêt de quelques Corps, ou particuliers du Royaume, il a donné lieu à la deſunion des Eſprits, & celle-ci le moyen à ceux, qui en ont voulu proffiter de broüiller les affaires. La diſſention, qui eſt encore entre le Clergé au ſujet de la derniere Bulle ou *Conſtitution* du Pape, dont les partiſans ſe plaignent que le Regent ne reſpecte pas aſſés l'autorité, eſt encore entrée pour nouveau motif de ſe prevaloir de la devotion outrée de ceux-ci pour les lui oppoſer, avec d'autant plus de danger & de moyens de lui nuire, que le haut Clergé en général ſemble être dans les interêts du Pape.

La forme de cette oppoſition aux deſſeins du Regent de maintenir la Paix, a été un concert, ou Conſpiration de tous les mécontens contre lui ; & le but, celui, de lui ôter la Regence, ſous prétexte qu'il en abuſoit à la ruine du Royaume. Qu'eſt ce qui auroit ſuivi ſa dépo-

dépoſition. C'eſt ce qu'on ne dit pas, quoi que dans les Lettres interceptées du Prince de Cellamare il ſoit parlé de ce cas, & de la maniere ; dont on formeroit une nouvelle Regence. Il y eſt encore parlé d'un *Incendie* en tout le Royaume, qui devoit ſuivre *le feu* mis *à la mine* pour l'allumer, ce qui aſſûrément eſt affreux, & ne peut s'enviſager ſans terreur. Tout celá ſuit aſſés naturellement une guerre civile, où les parties ſont fortement irritées l'une contre l'autre. Auſſi dit-on en une de ces Lettres que *ſa Divine Miſericorde pourroit bien appaiſer les jalouſies & les mécontentements preſents*. Reconnoiſſance qui aſſûrément ne ſert pas beaucoup à Juſtifier ceux qui les ont ſuſcités, ou qui s'y trouvent engagés.

Il faut cependant reconnoitre que ſuppoſé, que ces diviſions fuſſent anterieures au deſſein d'empêcher que les François ne ſe mêlaſſent point des affaires d'Eſpagne, il n'y a rien dans cette fomentation de leur mécontentements, qui ne ſoit dans

l'ordre ou dans les regles de la Politique du monde. Il y avoit d'ailleurs un autre ſujet d'eſperer que les choſes n'iroient pas fort loin en matiere d'hoſtilités, & que le Regent n'employeroit pas du moins des François contre l'Eſpagne, la prudence n'approuvant pas de les expoſer à la tentation de deſerter, ou de refuſer de combattre contre un Prince du ſang Royal, tel qu'ils conſidereront toûjours le Roi Philippe, quelque meſintelligence, qu'il y ait entre les deux Nations.

Auſſi le Regent dans le premier Traité qu'il fit avec l'Empereur en entrant dans la *Quadruple Alliance*, il promettoit de l'argent, & quelques Vaiſſeaux; Et ce n'eſt que par ce dernier, qu'on vient de rendre public que s'agiſſant de compoſer une armée pour combattre, au cas, que la Cour de Madrid perſiſte à vouloir la guerre, le Regent promet, ainſi que l'Empereur; le Roi de la Grande Bretagne, & les Etats Generaux 8000. hommes de pied & 4000. chevaux, comme cha-

chacun de ces autres Alliez promet de ſa part, la même quantité de Troupes. On a encore publié poſtericurement que s'il en faut venir à l'execution de la guerre declarée, l'Empereur fera paſſer des Troupes Allemandes en France, & le Regent des Françoiſes, en Italie, au ſervice de l'Empereur, les unes & les autres contre l'Eſpagne.

Il a paru quelques autres étincelles qui ſembloient ne pas vouloir ſouffrir qu'on doutat que la Guerre alloit effectivement commencer tout de bon, & que les demonſtrations, qu'on faiſoit de vouloir la Paix n'étoient pas ſinceres. Les pratiques ſecrettes pour ſuſciter des brouilleries ont continué dans les Etats de l'Empereur & en ceux du Roi T. C. on a arrêté tout nouvellement à Vienne & à Paris des Gens, qui tenoient des correſpondances dangereuſes au repos public: Mais, quand on y devroit être trompé, il faut eſperer qu'on rétablira l'ordre & la Paix par tout, & qu'on en goûtera les fruits avec

d'autant de plaiſir, que l'incertitude, dans laquelle on a été juſqu'à préſent, a cauſé du chagrin & d'inquietude.

FIN.

CATALOGUE DES LIVRES.

Hiſtoriques, Politiques, Galantes &c.

ABlancourt vengé, contre Amelot de la Houſſaye 12. Amſterd. 1686.
Abramule, où l'Hiſtoire du dethronement de Mahomet IV. par le Noble 12. Amſt. 1697.
Abregé de la Vie de Marie Thereſe, Reine de France & ſon oraiſon funebre, par J. B. Boſſuet 12. Paris 1685.
---- Curieux & Familier de toute la Philoſophie, par Marandé 12. Lyon. 1648.
---- de la Vie du Duc de Marlbourg & du Prince Eugene, traduit de l'Anglois 8. Amſterd. 1713.
---- de la Geographie 12. 1709.
---- de la Nouvelle Methode de la Langue Latine, par Meſſrs de Portroyal 8. Amſterd. 1709.
---- de l'Hiſtoire de l'Empire d'Allemagne, par J.B. Rocoles 12. Cologne 1679.
---- de la Vie de Divers Princes, par Antoine Teiſſier. 12. Amſt. 1710.
---- de l'Hiſtoire d'Eſpagne & de France, 12. Bruſſel 1708.
---- Chronologique de l'Hiſtoire de France, par Mezerai 12. Amſt. 1701.
---- de l'Hiſtoire Byzantine de S. Nicephore 12. Paris 1684.
---- de l'Hiſtoire des Turcs, depuis ſon établiſſement

ſement juſques a Preſent, par Vanel 12. Paris 1697. 4 voll.
—— de Cleopatre 12. Paris. 1668.
—— Chronologique de l'Hiſtoire ſacre & profane, par Phil. Labbé 12. Paris 1666.
—— Methodiques des Principes Heraldiques ou l'Art de Blaſon, par Meneſtrier 12. Lyon. 1677.
—— des derniers mouvemens d'Angleterre 12. Anvers 1651.
—— du Procès fait aux Juifs de Mets 12. Paris 1670.
—— de l'Hiſtoire d'Hollande 12. Haye 1688.
—— d'Entretiens ſur Pluſieures matieres choiſies par M. D. C. 12. Nimweg. 1685.
—— d'Arithmetique, avec la table de depence par le Gendre 8. Bruſſel 1688.
—— de l'Hiſtoire de Normandie 8 Rouen 1665.
—— des Sciences en general, par le Sieur du Breuil 8 Aernhem 1669.
—— du Parallele des Langues Francoiſes & Latines, par Monet 4. Rouen 1636.
—— Idem 8. Geneve. 1628.
—— des Obſervations & des Réflexions ſur la Comete 1680. par Mr. Caſſini 4. Paris 1681.
—— de Politique par le Sr. de Rebecque 12. Cologne 1686.
—— du Manifeſte, de Mad. la Conteſſe de Bentheim contenants l'Hiſtoire des differens de cette famille 12. Haye 1679.
—— de la Philoſophie de Gaſſendi par Bernier 12. 7. voll. Lyon 1684.
—— de l'Hiſtoire Romaine & Greque tirée de Velleus Paterculus & Autres, avec une Chronologie, par Mr. Doujat 12. Paris 1708.

Acade-

Academie Galante, contenant diverſes petites Hiſtoires Curieuſes 12. Paris 1682. Amſt. 1710.
---- des Sciences & des Arts, contenant les Vies & les Eloges des Hommes Illuſtres, par J. S. Bullard Fol. Bruſſel 1695. 2 voll.
---- pour Raiſonner de toutes choſes, & parvenir à la ſageſſe univerſelle, par le R. P. Leon. 12. Paris 1680. 3 voll.
---- des Philoſophes ſur l'Amour, par L. l'Aſperieres 8. Paris 1642.
---- de l'Epée par G. Tibault Fol. Anvers 1628. avec de très belles Figures.
Accuſations contre l'Hiſtoire de l'Hereſie de Mr. Varillas, par l'Arroque 12. Amſterd. 1687.
Acheminement de la Langue Francoiſe, par Maſſet 8. Geneve 1613.
Achille & Polyxene mis en Muſique, par Mr. Lully & Colloſſe 4. Amſt. 1688.
Actes & Memoires des Negotiations de la Paix de Nymegue 12. Haye 1697. 7 voll.
---- de la Paix de Ryſwyk 12. ibid 1707. 5 voll.
---- & autres Pieces Authentiques concernant la Paix d'Utrecht, depuis 1706. juſqu'à Preſent 12. Utrecht 1713. 6 voll.
---- Memorables de Grecs ſervans de Miroir a tous Etats & Republiques, par Andr. de Metre 8. Dordrecht 1601.
Actions Hiſtoriques de l'Empereur, Charles V. 12. Bruſſel 16,6.
---- Publiques ſur la Rhetorique Francoiſe 4. Paris 1679.
Adamite ou le Jeſuite inſenſible 12. Cologne 1684.
Adelaide de Campagne 12. Paris 1690.
Adreſſe d'un Catholique Moderé a ſa Maieſte

Britannique 4. 1688.

Afrique de Marmol, de la traduction d'Ablancourt, avec l'Hiſtoire des Cherifs 4 Paris 1667. 3 voll.

Agathon & Tryphine Hiſtoire Siciliennne 8. Nancy 1717.

Agnes de Caſtro nouvelle Portugaiſe 12. Amſt. 1710.

Agréemens & Chagrins du Mariage nouvelle Galante 12. Haye 1693.

Airs de Cours, par de la Roche 8. Amſt. 1647.

Alaric ou Rome Vaincue, par Scudery 12. Haye 1683.

Alcoran de Louïs XIV. ou le Teſtament Politique de Mazarin 12. Rome 1695.

Alexandre, ou les Parallelles de Mr. le Duc d'Anguien avec ce Fameux Monarque, par de la Serre 4. Paris 1645.

Algebre effections Geometriques, par Viete 12. Paris 1644.

Alix de France, nouvelle Hiſtorique 12. Liege 1686.

Alphabet des Abbayes de la France, pour ſcavoir de quel ordres elles ſont & en quel Dioceſe 12. Paris 1658.

Alphabet de la France, par du Val 12. Paris 1679.

---- de l'Excellence & des Perfections des Femmes 12. Paris 1631.

Amant Heureux & malheureux 12. Cologne 1710.

---- Liberal ou les Amours de Richard & de Leonice 12. Liege 1706.

---- Oiſif, contenant cinquante nouvelles Eſpagnoles 12. Bruſſel 1711.

---- des Sienes, ou les Femmes font mieux l'Amour que les Veuves & les filles 8. Leid. 1706

Amant Cloitrez, ou l'Heureuſe inconſtance 12. Bruſſel 1706.

—— Raiſonnable ou les Complaiſances Amoureuſes, par le Cheval. de St. Amour 12. Paris 1712.

Amante Artificieuſe, ou le Rival de ſoi-même 12. Amſt. 1682.

—— ou la Grande Paſtorelle, par Nicolas Chrétien 12. Rouen 1613.

Amanzolide, qui contient les Avantures ſecretes de l'Ambaſſadeur de Perſe en France, en 1715. 12. Paris 1716.

Ambaſſade de Mylord Faucomberg vers quelques Princes d'Italie 12. Amſt. 1671.

—— des Hollandois vers l'Empereur du Japon 12 Leide 1686.

—— & Negotiations du Cardinal de Peron 4. Paris 1633.

—— de D. Garcias de Sylva Figueroa en Perſe, traduite de l'Eſpagnol par Mr. Wicquefort 4. Paris 1667.

—— & Negotiations de Mr. de Comte d'Eſtrades, en Italie, en Angleterre & en Hollande depuis l'année 1637. juſq. 1662. 12. Amſt. 1718.

Ambaſſadeurs & ſes Fonctions, avec des Reflexions & un Diſcours de l'Election de l'Empereur, par Mr. Wicquefort 4. Colon, 1690.

—— Parfait traduit de l'Eſpagnol de Don Antonio de Vera & Cuniga 8. Leide 1709.

Aminte du Taſſe Paſtorale Ital. Franc. 12. Haye 1681.

Amities Amours & Amourettes, par Mr. Pays 12. Amſt. 1705.

Amours de Henry IV. Roi de France 12. Cologne 1695.

Amours

Amours Secretes de Madame de Maintenon 12. Cologne 1706.

---- d'Eumene & de Flora ou Intrigues d'une grande Princeſſe de notre ſiecle 12. ibid 1706.

---- degagé, ou Avantures de Don Frémal & de Garcie 12. ibid 1708.

---- en fureur, ou les Exces de la Jalouſie Italienne 12. Cologne 1712.

---- à la Mode, Satyre Hiſtorique 12. Paris 1706.

---- d'Antiochus & Stratonique 12. ibid 1679.

---- Victorieux de la Fortune ou Avantures d'Orance & d'Eugenie 12. Amſt. 1683.

---- de Leandre & de Hero 12. Paris 1681.

---- des Dames Illuſtres de France 12. avec fig. Cologne 1709. 1717.

---- du Duc d'Arione & de la Comteſſe Vittoria 12. Haye 1708.

---- de Triſtan 4. Paris. 1638.

---- & Avantures d'Arcan & de Belize Hiſtoire veritable par le Cheval dep. **. 12. Leide 1713.

---- de Catulle & Tibulle par Mr. de la Chapelle 5. voll. 12. Amſt. 1716.

---- à la Mode, ou le Duc du Maine nouvelle Galante, par Mad. D*** 12. Cologne 1716.

L'Amphytrite de Mr. de Monteleon 8. Paris 1630.

Amuſemens ſerieux & Comiques 12. Amſt. 1709.

Anacreon & Sapho envers Francois par le Poete ſans fard. 12. Rotterd. 1711.

---- avec des remarques, par Mad. Dacier & la traduction envers Francois de Mr. de la Foſſe. 8 Amſt. 1716.

Ana-

Analyſe des Infiniments petits pour l'intelligence des lignes courbes, par Hoſpital 4. Paris 1716.

—— demontrée ou la Méthode de reſoudre les problemes de Mathematiques, par Reineau 4. Paris 1708. 2 voll.

Anatomie du Monde ſublunaire, ou Demonſtrations de toutes les parties du Globe Elementaire 8 Lyon 1707.

Ancien Batard, Protecteur du Nouveau, ou Preſtitution de la Reine pour la Protection du Prince de Galle 12. 1690.

L'Ane d'or Apulée Philoſophe Platonicien, avec le Demon de Socrate, traduit en Francois avec des remarques 12. Paris 1707.

Anecdotes de Pologne, ou Memoires ſecrettes du Regne de Jean Sobieski 8. Amſt. 1699.

—— de Suede ou Hiſtoire ſecrete des Changemens arrivez dans le Suede, ſous le Regne de Charles XI. 8. Haye 1716.

Annales Galantes de Lorraine 12. Cologne 1682.

—— de Grece, par Mr. de Villedieu 12. Haye 1688.

—— & Hiſtoires des Troubles des Païs-bas par H. Grotius fol. Amſt. 1662.

—— Galantes 12. Paris 1677. Haye 1700.

—— de la Cour & de Paris pour les Années 1697. 1698. 12. Colog. 1701.

—— des Choſes memorables d'Angleterre & d'ailleurs ſous les Regnes de Henry 8. Eduart VI. & Marie 4. Paris 1647.

—— des Provinces-Unies, depuis les Negociations pour la Paix de Munſter, avec la Deſcription Hiſtorique de leur Gouvernement

nement par Mr. Baſnage. fol. Haye 1719
Anti Baillet ou Critique des Jugemens de Scavans de Baillet par Mr. Menage. 12 Haye 1688.
Antigrammaire Francois, Flamand par Pielat. 12. Amſt. 1700.
Antiquitez & Recherchez des Vilies & places, les plus remarquables de France, par Andre du Cheſne 12. Paris 1668.
--- de temps, retablie & defendue contre les Juifs & les Nouveau & Chronologiſtes 4. Paris 1697.
--- Hiſtoires & Choſes Remarquables de la Ville d'Amiens, par la Morliere 4. Paris 1627.
--- & Recherchez des Villes de France 8. Paris 1631.
Apollon ou l'Oracle de la Poëſie Italienne & Eſpagnole, par du Puis 8. Paris 1644.
Apologie des Grands Hommes ſoupconnez de Magie, par G. Naudée avec des remarques 8. Amſt. 1712.
---- Royale pour Charles I. Roi d'Angleterre, par Saumaize. 4. Paris 1650.
---- pour Meſſieurs le Prince de Conde, de Conti & le Duc de Longueville 12. Paris 1650.
--- pour les Francois ou Verification de leur Conſtance 12. Cologne 1670.
--- du Cardinal de Bouillon 12. ibid 1706.
--- pour les Reformez, ou Juſtes Idée des guerres civiles de France 12. Haye 1683.
--- de la Peyrere 12. Paris 1663.
Apopthegmes ou bon Mots des Anciens par Ablancourt 12. Amſt. 1693.
--- ou Recreation de la Jeuneſſe par Raijot 8. Wittenberg. 1660.

A01147643